DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12791 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 14 MARS 1986



LE « OUI » ESPAGNOL AU RÉFÉRENDUM

M. Felipe Gonzalez a gagné la bataille de l'OTAN

Une nette majorité d'Espagnols se sont prononcés, le mercredi 12 mars, par référendum, pour le maintien de leur pays dans l'OTAN. Ce résultat est un succès personnel pour le premier ministre, M. Felipe Gonzalez.

Selon les derniers résultats connus, et qui portent sur 99,75 % des suffrages, les « oui » l'ont emporté par un peu plus de 52,5 %, contre 39,84 % de « non ». Ce résultat va à l'encontre des sondages qui donnaient la victoire aux adversaires de l'OTAN.

Alors que l'opposition conservatrice avait préconisé l'abstention, le taux de participation au scrutin a atteint près de 60 % – inférieur il est vrai à ce qu'il avait été en 1978 lors du référendum sur la Constitution.

Le chef du gouvernement socialiste, M. Gonzalez, a ainsi gagné un pari difficile dont l'issue est accueillie avec satisfaction dans les capitales européennes comme à Washington.

(Lire page 6 l'article de THIERRY MALINIAK.)

Européenne et atlantique

Les sondages se trompent parfois, et, dans ce cas, les pronostiqueurs politiques qui les suivent : on vient d'en avoir une très frappante démonstration. En prédisant que les Espagnols allaient répudier l'alliance atlantique et, du même coup, mettre en difficulté leur premier ministre socialiste, les experts en opinion publique avaient certes quelques circonstances atténuantes : M. Felipe Gonzalez, recommandant le maintien de son pays dans l'OTAN, allait à contre-courant de larges secteurs de la gauche. La partie était très risquée pour lui, et son succès n'en est que plus impressionnant.

Cette consultation était l'une des promesses faites par le Parti socialiste espagnol avant son arrivée au pouvoir, c'est-à-dire à un moment où il était encore lui-même hostile à l'appartenance à l'OTAN. Pour le chef du gouvernement, manquer à cette promesse risquait d'avoir pour son pays, et peut-être pour son parti, des conséquences plus néfastes qu'une éventuelle défaite au référendum : le thème de l'OTAN aurait pesé pendant des années encore sur la vie politique intérieure alors qu'il est loin d'être le plus important pour l'Espagne ; il pouvait à la longue redonner vigueur à un Parti communiste exsangue et nourrir l'amertume de l'aile gauche du mouvement socialiste, qui a déjà dû en rabattre, notamment sur le terrain de la politique économique.

L'audace s'est révélée payante pour M. Gonzalez. La logique de la modernisation, de l'intégration à l'Europe, a prévalu sur les ressentiments encore nourris contre les Etats-Unis pour le soutien qu'ils apportèrent au franquisme et pour leur politique en Amérique latine. C'est un nouveau signe de maturité de la part d'une démocratie qui vient tout juste de fêter ses dix ans. De nombreux électeurs conservateurs se sont à cet égard montrés plus « responsables » que leurs dirigeants. Voyant, à juste titre, dans cette consultation la seule occasion dans un avenir prévisible de mettre en échec électoralement M. Gonzalez, l'Alliance populaire de M. Fraga Iribarne avait, en effet, recommandé à ses sympathisants de s'abstenir, allant ainsi contre leurs convictions atlantistes et contre tout esprit démocratique. La tactique a échoué.

Pour ses alliés, l'enjeu était politique bien plus que militaire. Une répudiation de l'OTAN par les Espagnols aurait été du plus mauvais effet sur des pays parfois tentés par les sirènes du neutralisme. Ce qui explique qu'on l'ait plus redoutée en Allemagne fédérale ou aux Pays-Bas qu'aux Etats-Unis, liés de toute façon à Madrid par un accord militaire bilatéral techniquement plus crucial. Cet aspect des choses a probablement joué, et ce n'est pas le dernier paradoxe de cette consultation : quitter l'OTAN, c'était pour l'Espagne se retrouver dans un tête-à-tête inégal avec Washington ; y rester, c'était au contraire s'inscrire résolument dans la Communauté européenne, au moment où elle parle de renforcer sa coopération en matière de défense.

Finalement, le Mouvement socialiste espagnol a peut-être eu exactement ce qu'il voulait : une occasion de s'offrir une grande fête anti-américaine et de se défouler un peu contre un premier ministre trop « raisonnable », sans pour autant remettre en cause le gouvernement ni l'OTAN.

SUCCÈS DE LA DIPLOMATIE SECRÈTE

La grâce des deux opposants irakiens : un début d'espoir pour les otages

Une certaine détente est intervenue dans l'affaire des otages français retenus au Liban à la suite de la « grâce » accordée le mercredi 12 mars par le président irakien aux deux opposants expulsés vers Bagdad le mois dernier. Les autorités françaises, cependant, font preuve d'une extrême prudence. Leur attitude contraste avec celle du docteur Raad, le médecin franco-libanais dont les ravisseurs ont demandé l'intervention. Dans une conversation téléphonique avec le bureau parisien du journal libanais « An Nahar », le docteur Raad a déclaré ce jeudi matin que « des progrès tangibles ont été accomplis ces dernières heures ». « Un accord est en chantier », a-t-il déclaré. « Un accord provisoire est intervenu sur le fond ».

L'annonce, le mercredi soir 12 mars, de la grâce accordée par le président irakien Saddam Hussein aux deux opposants chiites qui avaient été expulsés de France vers Bagdad, le 19 février dernier, a été accueillie avec un immense soulagement, aussi bien à Matignon qu'à l'Elysée ou au Quai d'Orsay.

C'est dimanche dernier, au cours d'une réunion à l'Elysée entre MM. Mitterrand, Fabius et Dumas, qu'il avait été décidé de tout faire pour récupérer les deux opposants irakiens dont le Djihad islamique réclamait le retour en France avant la fin de la semaine. Le lendemain, la décision était prise de doubler la mission confiée à l'ambassadeur de France à Bagdad – s'enquérir de la situation des deux hommes et, si possible, les rencontrer – par l'envoi, tenu secret, d'un représentant du président de la République auprès du président irakien.

C'est alors que M. Jacques Morizet fut choisi. Pourquoi M. Morizet, qui est en train de terminer sa mission d'ambassadeur à Bonn, où doit lui succéder M. Boidevaix, actuellement à Beyrouth en tant qu'émissaire du gouvernement dans l'affaire des otages ? Pour deux raisons manifestes, même si la seconde n'est pas ouvertement avouée.

La première, c'est que M. Morizet fut l'un des architectes des liens privilégiés, et contestés par certains, qui unissent la France à l'Irak. Il fut en effet ambassadeur de France à Bagdad de 1975 à 1980 et connaît très bien le président irakien. Son rôle fut décisif dans la pénétration par la France du marché irakien.

Il s'agissait pour Paris, afin de résister au choc pétrolier de 1973, d'établir des relations commerciales intenses avec des pays producteurs. Faute d'avoir accès aux marchés iranien et saoudien – monopolisés à l'époque par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, – c'est l'Irak qui fut choisi par M. Chirac, en dépit de la dépendance de ce pays à l'égard de l'Union soviétique. Très vite, les ventes d'armes à l'Irak prirent une importance primordiale dans ces échanges, et ce choix ne fut finalement pas remis en cause, en 1981, à l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La seconde raison du choix de M. Morizet a une connotation plus politique, encore qu'on s'en défende – mollement – en haut lieu. L'actuel ambassadeur de France à Bonn, dont la loyauté à l'égard du gouvernement n'a jamais été mise en doute, ne se cache pas d'être un proche de M. Chirac, tout comme, d'ailleurs, M. Boidevaix.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

LES EFFETS DE LA BAISSE DU PÉTROLE ET DE CELLE DU DOLLAR

Déflation ou prospérité ?

On a beau être l'INSEE, l'austère Institut national de la statistique et des études économiques, dès qu'il s'agit du pétrole ou du dollar, on ne résiste pas à la tentation des raisonnements approximatifs mais rassurants parce que conformes aux préjugés ambiants. On cède pareillement au plaisir de les traduire en un langage métaphorique propre à frapper les imaginations, à défaut d'éclairer les esprits.

Examinant dans un document récent (1) les effets que pourrait avoir en France une baisse des prix du pétrole de 30 %, ses experts décrivent le phénomène comme un *« choc pétrolier à rebours »* et s'interrogent *« sur la façon dont cette manne pétrolière se partage entre les agents économiques en France »*. Depuis que les experts ont procédé à leur évaluation, l'avantage providentiel qu'ils ont annoncé n'a fait que croître et embellir puisque le prix a continué de dégringoler. Il est tombé à 12 dollars environ le baril, soit largement au-dessous de son niveau moyen du deuxième semestre de 1985 (27,8 dollars).

Nos sévères analystes et gardiens de l'objectivité des chiffres se laissant gagner par le lyrisme, il ne faut pas s'étonner des paradis nouveaux que font miroiter les hommes politiques. M. Valéry Giscard d'Estaing, à qui les prévisions péremptoires n'ont jamais fait peur, voit aussi un *« don du ciel »* dans cet *« anti-choc »*. Choc à rebours, anti-choc, ces expressions ne sont pas neutres car elles laissent entendre que les conséquences de la baisse s'opposent symétriquement aux conséquences supposées de la hausse, une hypothèse que l'INSEE fait sienne avec quelques réserves pour la forme.

Cette hypothèse est-elle justifiée, autrement dit est-on en droit d'attendre de la débandade de l'OPEP, en quelque sorte la réparation des dommages constatés après chacun de ses deux coups de force, celui d'octobre-décembre 1973 (quintuplement du prix, passé à l'époque aux environs de 11 dollars le baril), celui du printemps 1979 (le baril à 35 dollars) ? De même, est-il raisonnable d'escompter que la chute du dollar, revenu à Paris à son niveau d'il y a trois ans, effacera les effets attribués à sa hausse que beaucoup d'hommes politiques et d'experts, tant français qu'étrangers, avaient assimilés à ceux d'un troisième « choc pétrolier » ?

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 34.)

(1) Note de conjoncture de l'INSEE (supplément à *Tendances de la conjoncture*), février 1986.

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN QUESTION

Les chemins de la citoyenneté

Faut-il permettre aux étrangers qui sont installés en France de participer aux élections municipales ? M. Mitterrand y est personnellement favorable et le rappelle de temps en temps. Il fait bondir l'opposition, qui ne veut à aucun prix de cette nouvelle forme de citoyenneté : pour le RPR et l'UDF, *« les droits civiques et politiques sont liés à la nationalité »*. Mais la nationalité elle-même fait aujourd'hui l'objet d'un autre débat, encore plus délicat : est-il normal qu'un fils d'étrangers devienne français sans même l'avoir demandé ?

M. Le Pen et ses amis, qui ont ouvert le feu les premiers, réclament une refonte complète du code de la nationalité. Sans aller aussi loin, le RPR et l'UDF envisagent de mettre fin à l'acquisition « automatique » – à la naissance (article 23) ou à dix-huit ans (article 44) – par des enfants d'étrangers nés en France. A la grande indignation des partis de gauche, qui dénoncent avec force cette *« atteinte au droit français »*.

La France n'est pas un cas particulier. Avant elle, d'autres pays occidentaux ont reconsidéré leur législation, en fonction de leur population immigrée et de leur passé colonial. Les solutions trouvées ne sont pas toujours enthousiasmantes : la Belgique, par exemple, a institué deux sortes de naturalisations – la « grande », qui donne tous les droits politiques, et l'ordinaire – tandis que le Royaume-Uni a défini trois catégories de citoyens. Il est cependant difficile de comparer les législations des différents pays qui ont chacune ses exigences et ses libéralités. Que dire des Etats-Unis, par exemple ? Les candidats à la naturalisation y passent un test d'anglais et font le serment de respecter la Constitution. Mais tout individu né sur le territoire national est automatiquement citoyen américain.

Les règles par lesquelles on devient français ont évolué au cours des siècles, souvent pour des raisons conjoncturelles. Les portes de la citoyenneté étaient grandes ouvertes quand la France avait besoin de soldats ou s'inquiétait pour sa démographie. Elles se refermaient, au contraire, pendant des périodes de difficultés économiques ou de forte xénophobie.

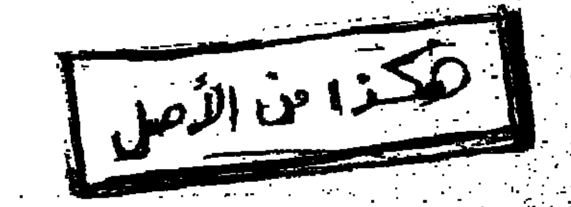
Sous l'Ancien Régime, c'est le droit du sol (*jus soli*) qui comptait : généralement, il fallait être né dans le royaume pour être sujet du roi, alors que les personnes nées hors de France, même de parents français, étaient étrangères. Changement de cap avec le code civil de 1804 : le droit du sang (*jus sanguinis*) est favorisé dans une période où s'exacerbe le sentiment national et où l'on compte beaucoup plus de Français à l'étranger que d'étrangers en France. Désormais, la citoyenneté résultera essentiellement de la filiation. Mais le *jus soli* est réintroduit en 1851 et accentué en 1889, en même temps d'ailleurs que l'instauration du service militaire obligatoire. La loi du 10 août 1927 élargira encore l'accès à la nationalité française en l'accordant notamment aux étrangers pouvant justifier de trois ans de résidence dans le pays.

Dans les années 30, en revanche, marquées par la crise économique et le regain de tension en Europe, les droits des personnes naturalisées sont limités. Et le régime de Vichy prendra même, en juillet 1940, des mesures rétroactives : la nationalité française pourra être retirée à ceux qui l'avaient déjà acquise.

On efface tout cela à la Libération. Un code de la nationalité assez libéral est élaboré, qui étend notamment le *jus sanguinis* : il sera réformé une dernière fois par la loi du 3 janvier 1973, alignant les règles de la nationalité sur celles du code civil et instaurant une égalité entre hommes et femmes.

ROBERT SOLÉ

(Lire la suite page 22.)



débats

DÉSARMEMENT

L'initiative de défense stratégique menée à son terme mettrait à mal la dissuasion nucléaire. Bernard Vernier-Palliez se demande si le plan de désarmement de M. Gorbatchev ne va pas obliger à revoir toute la stratégie au sein de l'alliance atlantique.

Pour Jean Laloy et François de Rose, la proposition de l'URSS – pas nouvelle – conduit à faire de l'Europe cette « maison commune » au foyer de laquelle le maître du Kremlin occuperait la première place.

Vers la fin de la dissuasion nucléaire ?

Le plan russe de démantèlement de l'arsenal atomique bouscule les idées stratégiques « confortables »

par
BERNARD VERNIER-PALLIEZ (*)

CETTE fois-ci, la boîte à Pandore est ouverte, bien ouverte, et il sera sans doute difficile de la refermer. Lorsque, le 23 mars 1983, le président Reagan avait, à la surprise de la plupart des membres de son cabinet, tracé les objectifs d'une stratégie différant foncièrement de celle que les Etats-Unis affichaient jusque-là et qui reçut un peu plus tard le nom officiel d'« Initiative de défense stratégique », les commentateurs qui l'avaient d'emblée affublée du sobriquet de « guerre des étoiles » ne voulurent en retenir que l'aspect technique. Partisans et adversaires débattaient furieusement de la possibilité de déployer, fût-ce au début du siècle suivant, un parapluie anti-atomique suffisamment étanche pour être crédible.

On en vint ensuite, des deux côtés de l'Atlantique, à souligner le risque d'ouvrir une nouvelle compétition du canon et de la cuirasse : à tout progrès dans la défense correspondrait une efficacité accrue des armes offensives, accélérant ainsi la course aux armements entre les deux super-puissances.

Personne, par contre, n'avait publiquement insisté sur le choix stratégique qu'impliquait le déploiement d'un tel système. Le président Reagan ne l'avait pourtant pas caché dans son discours et l'a, à maintes reprises, rappelé jusqu'à ce jour. En tentant de protéger l'ensemble du territoire américain contre les armes offensives de l'Union soviétique, tout en offrant à cette dernière, encore tout récemment, de partager avec elle le résultat des recherches américaines, le but qu'il proclame est de rendre périmées et inutiles les armes atomiques offensives, ce qui revient clairement à renoncer à toute stratégie de dissuasion nucléaire.

Pour les Européens, un tel choix présente bien des inconvénients. Vingt siècles d'histoire leur ont malheureusement enseigné que la dissuasion conventionnelle est un leurre. La crainte des conséquences d'une guerre classique n'a jamais empêché les responsables suprêmes d'en déclencher une. La saignée de 14-18 n'a pas évité l'hécatombe de la deuxième guerre mondiale, vingt ans après. Au contraire, la dissuasion nucléaire a, jusqu'à présent, rempli son rôle. Il suffit de comparer le comportement des responsables des deux super-puissances, parfois imprudents lorsque leurs initiatives risquent seulement de déclencher ou d'aggraver ici ou là un conflit conventionnel, mais faisant preuve d'une prudence extrême dès que se profile à l'horizon le risque d'une escalade nucléaire.

La proposition de l'URSS

Malgré les progrès considérables qui se dessinent dans le domaine des armements conventionnels, les forces de l'alliance atlantique ont sans doute peu de chances de résister victorieusement à une guerre classique engagée par les pays du pacte de Varsovie, même si l'on tient compte du malaise et des tensions qui règnent dans ce camp. Et, de toute façon, la bataille, se déroulant essentiellement sur le territoire de l'Europe de l'Ouest, causerait des dommages majeurs aux pays qui en seraient victimes.

La définition d'une nouvelle stratégie excluant la dissuasion nucléaire n'avait jamais été abordée ouvertement par les gouvernements et encore moins évoquée devant les opinions publiques. Les objectifs assignés à l'IDS par les responsables de l'administration américaine étaient d'ailleurs bien moins ambitieux que ceux du président, permettant ainsi d'éviter l'ouverture d'un débat que la discussion sur la participation des pays de l'alliance aux recherches avait d'ailleurs fort opportunément occulté.

Mais voilà ! La nouvelle équipe dirigeante de l'URSS, qui sait parfaitement que la disparition de la dissuasion nucléaire renforcerait sa position en Europe, prend au mot M. Reagan : puisque votre objectif est d'aboutir, par le biais de l'IDS, à la disparition des armes atomiques, pourquoi ne pas faire l'économie d'un détour aussi dispendieux ? Et de proposer un plan en trois phases visant au démantèlement complet, en fin de parcours, de l'arsenal nucléaire existant, en acceptant des procédures de vérification sur les lieux de l'arrêt de toutes explosions expérimentales, ce qui constitue un bouleversement des traditions de secret et de méfiance qui caractérisent la Russie.

Les réactions des commentateurs américains à ces propositions sont très intéressantes. Ils découvrent avec effroi les dangers que peut entraîner l'éventualité d'un désarmement nucléaire intégral, tant sur le plan du découplage entre l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis que sur celui de la lutte contre un possible « terrorisme nucléaire ». La proposition Gorbatchev ne permet plus de repousser, au sein de l'alliance atlantique, le débat dont les principaux responsables s'efforçaient depuis vingt ans d'éviter l'ouverture. Il va falloir, avant de s'entendre sur une réponse, remettre à jour la stratégie, si l'on veut conserver un minimum crédible de cohérence entre les deux. Pour ceux auxquels les faux-semblants ne suffisent pas, cet exercice malaisé ne peut qu'être salutaire.

(*) Ancien ambassadeur de France à Washington.

Les sollicitudes de M. Gorbatchev

La stratégie de victoire sans guerre de l'URSS

par JEAN LALOY (*)
et FRANÇOIS DE ROSE (**)

LE plan proposé le 15 janvier dernier par M. Gorbatchev doit, en quinze ans, *« débarrasser l'humanité de la menace de guerre nucléaire »*. L'Union soviétique est prête à coopérer *« avec tous les hommes de bonne volonté pour assurer à l'humanité un avenir sans guerres et sans armements »*.

Le ton est solennel. L'initiative n'est pas nouvelle. M. Gromyko, il y a quarante ans, aux Nations unies, réclamait l'abolition de l'arme nucléaire. M. Khrouchtchev, plus tard, s'enflammait pour le désarmement général et complet.

Cette rhétorique est destinée, bien sûr, à l'opinion. Celle des pays occidentaux. Le premier secrétaire du Parti communiste de l'URSS ne mentionne-t-il pas dans sa déclaration *« une conférence internationale qui doit se tenir à Paris cet été* (sic), *sur le désarmement et le développement »*. S'il propose notre capitale pour tenir une telle conférence, ce n'est sans doute pas par hasard.

Il se trouve que, depuis plusieurs mois, la presse soviétique manifeste pour l'Europe un intérêt particulier, et cela selon trois thèmes :

1. Le monde est au bord du gouffre, *« il s'approche d'un seuil dangereux »*; la *« course aux armements menace d'échapper à tout contrôle »*. Il est temps de faire quelque chose.

2. L'Europe est *« notre maison commune »... « Berceau d'une des civilisations les plus brillantes de l'histoire »*, il faut la *« libérer de l'arme atomique »*.

3. Cette arme néfaste est celle des Etats-Unis. Les Américains accumulent en Europe des *« moyens d'anéantissement sans cesse croissants. L'Europe est trop petite et trop fragile pour une politique de force »*. Mais, pour Washington, l'Europe est *« la maison d'autrui, un champ de bataille sur cartes des stratèges »* (1).

En résumé, danger terrible venant d'Amérique ; Europe angoissée et fragile ; noblesse de l'URSS qui veut libérer le Petit Chaperon rouge du grand méchant loup : Reagan et son arme atomique.

C'est sur cet arrière-plan qu'il faut analyser les objectifs plus immédiats des propositions de premier secrétaire. L'Europe est au centre de la manœuvre, qui poursuit deux buts : l'affaiblissement de ses liens avec les Etats-Unis et l'aggravation de ses vulnérabilités.

Sans doute ces propositions demandent-elles la renonciation de Washington à la mise au point et au déploiement des armes anti-missiles. Mais dans sa conversation avec le sénateur Kennedy du 5 février, M. Gorbatchev ne mentionnait plus cette exigence, ne maintenant que celle du blocage de la modernisation des forces stratégiques de la France et de la Grande-Bretagne, faute de quoi la liquidation des armes nucléaires en Europe, condition à la première phase du désarmement, ne pourrait intervenir.

Les intentions dévoilées

Mais c'est à chaque phase de son plan que les intentions de M. Gorbatchev se dévoilent.

Dans la première de ces phases, donc, il demande la liquidation complète des missiles à moyenne portée des Etats-Unis et de l'URSS. Il s'agit d'une reprise de la fameuse « option zéro » avancée par Washington il y a cinq ans et que Moscou avait alors refusée, soit par impossibilité d'imposer aux militaires le sacrifice des SS-20, soit avec l'espoir que les mouvements pacifistes empêcheraient la mise en place des Pershing. Aujourd'hui que commence cette mise en place, Moscou reprend cette proposition à son compte. Mais, entre-temps, l'URSS a garni l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie de missiles à plus courte portée mais qui n'en menacent pas moins le plus clair de l'Europe occidentale.

Il est probable que, lorsqu'il a mis en avant cette proposition, et ce, malheureusement, sur la suggestion de responsables européens au plus haut niveau, le gouvernement américain espérait vraiment accrocher la négociation afin d'éviter à ses alliés les difficultés avec de larges sections de leurs opinions publiques, que l'on a vues effectivement. Toujours est-il qu'il se trouve aujourd'hui contraint de répondre positivement sous peine de se déjuger. Mais si le Kremlin accepte, après plus ou moins de discussions, les conditions posées par la Maison Blanche, la disparition des armes à moyenne portée en Europe affranchirait l'URSS de la présence des seuls missiles américains, capables, au départ du Vieux Continent, d'atteindre son territoire, alors que les alliés occidentaux de ce côté de l'Océan resteraient sous la menace des engins à courte portée et que le découplage entre notre défense et le système stratégique américain aurait accompli une dangereuse étape.

La même préoccupation visant l'Europe apparaît dans la deuxième phase du plan Gorbatchev en ce qu'elle prévoit le retrait de toutes les armes nucléaires stationnées sur le territoire d'un allié. Autrement dit, les armes américaines franchiraient l'Atlantique tandis que celles de l'URSS n'auraient que la frontière orientale de la Pologne à traverser.

Mais il y a plus. Sans armes nucléaires tactiques, le concept de riposte graduée de l'OTAN devient inapplicable. On peut craindre que cela ne provoque, à plus ou moins longue échéance, le rapatriement des troupes américaines de l'autre côté de l'Atlantique.

Enfin, dans la troisième phase, il n'y aurait plus d'armes nucléaires nulle part. La dissuasion s'évanouirait et la suprématie du pacte de Varsovie dans le domaine classique régnerait sans contrepartie sur la totalité du continent.

Ainsi ce plan n'est-il pas seulement conçu à des fins de propagande. Ses retombées sont très concrètes et s'inscrivent étroitement dans la stratégie de victoire sans guerre qui est celle de l'URSS. Il s'agit de faire de l'Europe cette « maison commune » au foyer de laquelle le maître du Kremlin occuperait la première place et où il est probable que nous ne pourrions faire chambre à part.

Ce que Lénine annonçait déjà, en disant : *« Nous voyons clairement comment se poursuivra le développement de notre révolution. Le Russe a commencé. L'Allemand, le Français, l'Anglais, continueront et le socialisme vaincra. »*

Raymond Aron n'avait pas tort qui, dénonçant les illusions que trop de responsables politiques européens cultivaient à l'égard de la vraie nature de l'URSS, tenue pour moins communiste que russe, écrivait peu avant sa mort : *« A notre époque, c'est la survie des institutions libres qui est l'enjeu de l'histoire universelle »* (2).

(*) Membre de l'Institut.
(**) Ambassadeur de France.

(1) Citations tirées d'un article de la *Pravda* du 13 décembre 1985, « L'Europe, notre maison commune ».
(2) Raymond Aron : *les Dernières Années du siècle*, p. 245.

COURRIER DES LECTEURS

Les prendre au mot...

L'Europe se voit présenter des propositions précises pour que l'an 2000 voie l'achèvement d'un processus de désarmement contrôlé ! Qui ose faire cette proposition insolite ? « Le méchant », l'ennemi potentiel, l'agresseur prévu.

Et si c'était vrai ? Plusieurs circonstances s'y prêtent : les signes d'essoufflement économique de l'URSS, les vastes projets à long terme d'aménagement du monde, si ce n'est du système solaire, qui nécessitent absolument la paix, et puis aussi ces impondérables qui pèsent si lourd et qui rôdent dans le cœur des peuples. Par exemple cette date symbolique de l'an 2000, qui ne doit son pouvoir qu'au système décimal, mais sur laquelle peut se fixer la fascination des peuples, pour le bien comme pour le mal. Enfin, en ce qui concerne notre pays, l'évidente lassitude blasée envers les petites émotions électorales, les fausses alternances, les cocoricos ridicules. Il faut plus que jamais à la France un grand dessein. Et, dans le monde tel qu'il est, le désarmement (et le développement du « Sud ») sont les seuls grands desseins possibles.

Oui, *maintenant* (mais pas dans dix ans, pas dans cinq ans, peut-être pas dans un an) tout peut basculer vers la paix, dans un mouvement de l'Est et de l'Ouest à la fois lyrique et raisonnable. Seulement voilà. On me dit que *« la France devrait renoncer à la modernisation de ses sous-marins nucléaires »* et que c'est *« peu vraisemblable »*. Eh bien ! si vraiment c'était mon pays, seul en Europe, qui pour des broutilles sous-marinières devait faire de cette ouverture une fermeture et ajouter 1986 à la trop longue liste des rendez-vous manqués avec l'Histoire, j'aurais honte d'être français... honte à en crever !

HENRI FRIEDEL,
agrégé de l'université
(Paris).

Inconditionnels ?

Un titre du *Monde* (25 février) annonce : « Les catholiques français ne sont plus des inconditionnels du tiers-monde ». Quel rapport avec le sondage relaté par le texte ? D'abord celui-ci s'applique à tous les Français et non aux seuls catholiques.

Ensuite personne, on l'espère, n'a jamais été inconditionnel du tiers-monde, ou du quart-monde, ou du demi-monde, ou du grand monde, ou de tout autre monde. Inconditionnel est un mot de dresseur de chiens.

Au total, ceux d'entre nous tous qui, *personnellement*, pensent pouvoir faire quelque chose contre la faim sont 34 % contre 39 % en 1983. C'est une tendance, pas une révolution. (...)

ROBERT DE MONTVALON
(Paris).

Confusion

M. Ezra N. Suleiman (*le Monde* du 27 février 1986) n'hésite pas à affirmer que la neutralité des hauts fonctionnaires français est devenue un mythe. Peut-être est-il permis à l'un d'entre eux, après quarante ans de service public, de dire à l'honorable professeur d'outre-Atlantique qu'il est mal informé, tout au moins s'il veut parler de l'administration traditionnelle. (...)

M. Suleiman a une tendance peu scientifique à confondre la haute administration et la direction des entreprises économiques et commerciales du secteur public. Le fait qu'il y ait naturellement des passages de l'une à l'autre n'empêche pas qu'elles soient de nature totalement différente. L'administration assure le fonctionnement harmonieux et continu de l'Etat; ceux qui l'exercent – administrateurs, magistrats, diplomates, officiers, etc. – détiennent une parcelle de la puissance publique. Ils touchent aux intérêts vitaux de la communauté nationale et des citoyens. Ils doivent être protégés contre la tentation de mésuser de leur pouvoir, la pire d'entre elles étant la tentation politicienne. Dans un pays comme le nôtre le secret de la paix civile se trouve toujours dans la neutralité des serviteurs de l'Etat, conçue comme un droit et un devoir, et assortie d'une stricte obéissance aux ordres du pouvoir politique.

Dans le secteur économique et financier une excessive politisation au sommet est sans doute regrettable, mais elle est moins dangereuse car elle ne concerne pas l'*imperium* de l'Etat.

Une autre remarque me paraît s'imposer : il est surprenant qu'un universitaire utilise un terme de polémique électorale « l'Etat UDR » comme s'il s'agissait d'un concept valable de la science politique. On voudrait aussi lui déconseiller de présenter comme un progrès de la démocratie le « parachutage » au sommet de certains favoris du régime. Même à Princeton on peut comprendre que le système de recrutement par voie de concours et d'examens offre, malgré ses imperfections, plus de garanties que le jeu du bon plaisir. Il empêcherait par exemple l'arrivée périodique, dans de grandes capitales, d'ambassadeurs américains manifestement au-dessous de leur tâche.

JACQUES WALTER
(Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

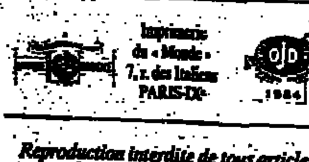
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

L'AFFAIRE DES OTAGES DÉTENUS AU LIBAN

Le docteur Raad aurait qualifié de « positifs » ses entretiens avec les ravisseurs

Alors que le docteur Reza Raad poursuit au Liban sa mission « officieuse » auprès des ravisseurs d'otages français, l'annonce de la « grâce » des deux opposants irakiens expulsés vers Bagdad est de nature à lui faciliter la tâche.

Le médecin a passé la journée de mercredi dans les faubourgs chiites de Beyrouth, mais n'a pas, en fin de journée, regagné son hôtel où l'attendait toute la presse. Selon certaines rumeurs, il *aurait rencontré* le cheikh Fadlallah, haute autorité spirituelle chiite au Liban, l'un des « guides » du « parti de Dieu ». En annonçant, mardi, qu'il allait prendre contact avec les ravisseurs, le docteur Raad avait indiqué que sa mission durerait quarante-huit heures.

Le quotidien libanais *An Nahar*, rapporte ce jeudi que le médecin s'est déclaré *« optimiste »* quant aux résultats des négociations qu'il mène depuis mardi. Il a estimé que des *« progrès »* avaient été enregistrés au cours des dernières heures et qualifié de *« positifs et fructueux »* ses contacts avec les ravisseurs, assurant qu'il avait réussi à *« calmer les esprits »*.

Les pourparlers portent notamment sur une des principales revendications des ravisseurs : obtenir la libération du commando de cinq hommes qui tenta d'assassiner à Paris l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, en juillet 1980. Le directeur de *l'Evénement du jeudi*, M. Jean-François Kahn, assure à ce propos que, lors d'un voyage qu'il fit à Damas pour rencontrer des interlocuteurs en contact avec les ravisseurs, on lui présenta la proposition suivante : les quatre otages – MM. Kauffmann, Seurat, Carton et Fontaine – contre la somme de 15 millions de dollars *« destinée aux écoles et hôpitaux »* du « parti de Dieu ». A Paris, la réponse du gouvernement fut, selon M. Kahn, un *« non »* catégorique. De bonne source, on confirme à Paris ce refus mais on estime que l'offre – comme dans deux cas précédents – émanait d'intermédiaires qui, une fois payés, n'auraient pu tenir leurs engagements.

La mesure de grâce décidée à Bagdad est *« un signe d'espoir »*, a estimé, pour sa part, Mme Joëlle Kauffmann, ajoutant : *« C'est la preuve que le gouvernement français a fait ce qu'il fallait pour rattrapper le malentendu, comme me l'avait promis samedi dernier le président François Mitterrand. »* L'expulsion des deux opposants, a-t-elle expliqué, avait été *« durement ressentie par les milieux chiites pro-iraniens (...) ainsi que par les ravisseurs »*.

Les deux opposants, souligne-t-on de source informée à Paris, pourront regagner rapidement la capitale française *« après avoir rempli les formalités nécessaires aux étudiants désireux de poursuivre leurs études à l'étranger »*.

Un « casque bleu » français assassiné à Beyrouth

Un « casque bleu » français a été assassiné mercredi après-midi, victime d'un tireur isolé, alors qu'il sortait du bâtiment abritant le quartier général du corps des observateurs français du cessez-le-feu à Beyrouth. Selon l'ambassade de France, l'officier, le capitaine Marc-Antoine Corvée, a été froidement assassiné d'une seule balle tirée par un homme embusqué sur un immeuble surplombant la résidence des Pins. C'est le neuvième officier du corps des observateurs à être tué au Liban.

La vingtaine d'enseignants français en poste à Beyrouth ont cessé le travail, mercredi, pour dénoncer *« le chantage odieux auquel sont soumis les otages français et leurs familles »*. – (AFP, AP, Reuter.)

Le Hezbollah ou « Parti de Dieu » : des combattants fanatisés par un islam extrémiste

Le Hezbollah (« Parti de Dieu ») plonge ses racines dans la révolution islamique iranienne. Ses dirigeants, notamment son guide spirituel cheikh Mohamad Hussein Fadlallah, font valoir, à juste titre, qu'il ne s'agit nullement d'un parti politique au sens « temporel » du terme. Le Hezbollah, par opposition à Amal, son rival au sein de la communauté chiite, ne peut même pas être qualifié de mouvement. C'est un courant, une idée-force aux contours imprécis. C'est aussi l'expression la plus radicale de la montée en puissance du chiisme libanais – depuis que le triomphe du khomeinisme à Téhéran a donné à cette communauté un modèle, une dignité et la force d'affirmer son identité, comme jadis Nasser le fit pour les Arabes. Le Hezbollah recrute, en effet, au premier chef, chez les jeunes chiites attirés par un retour aux sources et dont l'endoctrinement se fait par petits groupes autour des ulémas de quartier ou de village, dans les mosquées. Le Hezbollah est la résultante de ces groupes soudés par une foi commune, mais jouissant aussi d'une bonne dose d'autonomie. Ainsi, le Djihad islamique, les Joundoullah (« soldats de Dieu ») et bon nombre d'autres organisations sont liées au Hezbollah, sans en être formellement membres.

Ce fractionnement n'empêche pas une grande homogénéité, assurée par les ulémas, ou les *machaiekhs*, nom libanais des mollahs iraniens, qui définissent les orientations générales.

La « justice de Dieu »

Le « Parti de Dieu » dispose d'un appareil d'investigation et de répression : la *« justice de Dieu »*. C'est ce que viennent de démontrer les *« condamnations à mort »*, suivies d'*« exécutions »* immédiates, de onze *« membres d'un réseau terroriste »* accusés d'avoir fomenté l'attentat de Bir-El-Abed (banlieue sud de Beyrouth), qui avait fait soixante-quinze morts et deux cent cinquante-six blessés il y a un an. Un magistrat chiite respecté, père d'une des deux femmes « exécutées », a eu simplement droit à une visite de sa fille venue lui expliquer comment elle avait été entraînée dans l'affaire par son fiancé. Le vieux magistrat n'a tenté aucune intervention : avec les *« justiciers de Dieu »*, de telles pratiques n'ont pas cours. Leurs otages étrangers et libanais, infiniment plus nombreux, en font la cruelle expérience.

Les geôles souterraines de la « justice de Dieu » sont situées, l'une à Basta et l'autre dans la banlieue sud de Beyrouth.

Le Hezbollah n'est pratiquement jamais impliqué dans des vols, ou autres actes de brigandage très fréquents à Beyrouth-Ouest. Activités odieuses à des jeunes gens implacables, imbus de leur « mission » et de la justesse de leur cause. Ils se proposent ouvertement d'instaurer une République islamique dans ce Liban aux dix-sept communautés, agglomérat de minorités où les chiites sont, certes, le groupe le plus nombreux, mais où leurs partenaires représentent les deux tiers de la population. Le « Parti de Dieu » ne cesse de proclamer que l'islam, contrairement au christianisme, est une *« religion de gouvernement »*.

Une société austère

Il prône une société dure et austère, qu'il a déjà esquissée dans la banlieue sud de Beyrouth : lutte contre la « dépravation » et l'alcool, port du tchador, dénonciation de l'*« Occident décadent et corrupteur »*. La *« Sparte des ulémas »* effraie beaucoup de musulmans, autant que les chrétiens libanais. Les relations du « Parti de Dieu » avec Amal sont profondément conflictuelles. Le Hezbollah rattrape peu à peu son retard sur le mouvement rival. Il se veut plus « islamique » que chiite. Alors que Amal ne compte dans ses rangs que des chiites, le Hezbollah attire quelques sunnites en mal de militantisme intégriste. On peut imaginer un effritement d'Amal et un glissement de ses membres, à commencer par les miliciens, vers le « Parti de Dieu ». La branche dissidente d'Amal, dite « islamique », pourrait préfigurer cette évolution.

Alors que, à l'égard des autres mouvements intégristes, l'attitude de Damas va de l'hostilité déclarée à la guerre à outrance, la Syrie a un comportement plus ambigu à l'égard du Hezbollah. Est-ce parce qu'elle est l'alliée de fait de Téhéran ? Damas doit voir avec quelque inquiétude s'accroître l'influence du Hezbollah. Au Liban, il dispose certes d'un nombre restreint de combattants – 900 environ à Beyrouth et 600 dans la Bekaa, – mais ces hommes tiennent pour peu de chose le sacrifice de leur vie et sont prêts à enlever, séquestrer et tuer au « service de Dieu ».

I. F.

SELON LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Michel Seurat aurait été assassiné avant l'expulsion des deux Irakiens

La mort de Michel Seurat ne coïnciderait pas avec la proclamation de son assassinat par ses geôliers, le 5 mars. L'otage français aurait été exécuté bien auparavant, en décembre 1985 ou en janvier 1986. L'expulsion, le 19 février, de deux opposants irakiens par la France vers Bagdad ne serait donc pas la cause directe de sa mort. Après celle-ci, les preneurs d'otages auraient attendu le moment politiquement propice – « bavure » des expulsions, proximité des élections – pour faire leur annonce macabre.

Telle est l'analyse dominante dans les milieux du renseignement à Paris. Cette information ne surprend pas les spécialistes car cette méthode perverse – l'annonce différée de la mort d'un otage – fut déjà utilisée par le Djihad islamique. Ce fut en particulier le sort du diplomate américain William Buckley, considéré par ses ravisseurs comme un membre de la CIA, et dont la mort fut annoncée après le bombardement du quartier général de l'OLP en Tunisie, le 1er octobre 1985, par l'aviation israélienne, alors que le décès aurait eu lieu deux mois auparavant. Son corps n'a jamais été rendu.

Toutefois, dans les milieux proches du pouvoir, cette information est reprise avec réserve. Certains confient qu'elle arrange manifestement les services du ministère de l'intérieur peu ou prou responsables de la « bavure » irakienne et qu'elle dégage leur responsabilité dans la mort du chercheur du CNRS. Raisonnement de bon sens qui constitue cependant, en l'espèce, un faux procès. Il est, en effet, établi que le renseignement parvenu aux services français et faisant état de la mort d'un des quatre otages – sans précision d'identité – a été transmis au Quai d'Orsay début février, avant l'affaire irakienne. Il aurait été, de plus, recoupé à la même époque par une information venant des services de renseignement américains.

A l'évidence, ce renseignement ne fut pas, alors, jugé très crédible par les responsables du ministère des relations extérieures, d'autant plus que les spécialistes des services de renseignement ne ménageaient pas leurs critiques sur les méthodes de M. Roland Dumas pour tenter de résoudre l'affaire des otages. L'information reste néanmoins incomplète : quand exactement Michel Seurat serait-il mort ?

Selon certaines sources, en décembre 1985, ce qui expliquerait l'échec, début janvier, de la tentative d'échange des otages français contre Anis Nacache, le chef du commando responsable en 1980, à Paris, d'une tentative d'assassinat contre M. Chapour Bakhtiar. Malade, Nacache aurait bénéficié d'une grâce médicale. Malgré les réserves de MM. Badinter et Joxe, M. Mitterrand avait tranché en faveur de cette solution, jugée honorable : un terroriste contre quatre otages. Or, c'est parce que l'un des otages français manquait à l'appel que la négociation aurait échoué.

Selon d'autres sources, Michel Seurat aurait été assassiné en janvier, après l'échec de cet échange. Les ravisseurs se seraient raidis au dernier moment, manifestant ainsi un certain degré d'autonomie envers les Etats choisis par M. Dumas comme interlocuteurs, la Syrie et l'Iran. L'exécution d'un des otages aurait alors traduit ce durcissement des geôliers.

Les investigations continuent

Si la suite des événements confirme cette information, l'affaire des deux opposants irakiens expulsés aurait donc été utilisée cyniquement comme prétexte par les ravisseurs. Malgré le geste de bonne volonté des autorités de Badgad, au ministère de l'intérieur on ne considère toujours pas que ce dossier soit clos. Les investigations continuent.

Il se confirme (*le Monde* du 13 mars) qu'un *« ordre oral »* a bien été transmis par le cabinet de M. Joxe au cabinet du directeur général de la police nationale (DGPN), précisant que les deux Irakiens ne devaient pas être expulsés vers leur pays. Faisant confiance aux divers rouages policiers et administratifs, le cabinet du ministre n'en a cependant pas surveillé l'exécution. Et ce n'est qu'alors que le mal était fait qu'un des collaborateurs de M. Joxe prit conscience de la faute commise, sans toutefois provoquer une réaction rapide suscitant immédiatement l'enquête nécessaire. Le mystère sur les responsabilités dans le déroulement de la « bavure » reste entier, dans la mesure où il apparaît bien, comme le révèle notre confrère *l'Express*, que les fonctionnaires de la DST chargés du convoiement des expulsés en ont bien référé à leur direction ainsi qu'à la DGPN.

EDWY PLENEL.

« La preuve de la faute » selon « l'Express »

Sous le titre « La preuve de la faute », *l'Express* du vendredi 14 mars publie deux *« documents-clés »* sur l'affaire des deux opposants irakiens expulsés, le 19 février, de Paris vers Bagdad. L'un établit formellement *que l'un des deux expulsés* avait fait savoir, dès le 15 février, qu'il ne voulait en aucun cas être envoyé en Irak, contrairement aux informations diffusées au début de l'affaire par la préfecture de police de Paris et reprises par l'entourage du ministre de l'intérieur.

Il s'agit du procès-verbal d'audition de Mohamed Khair Al Din par un juge délégué, en l'occurrence, et par le hasard des permanences, M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction au tribunal de Paris. *« Si je dois être expulsé, je ne veux pas qu'on m'envoie en Irak, car je suis en danger de mort dans ce pays. Je suis opposant à ce régime »*, déclare nettement le futur expulsé. Ce document sans ambiguïté sera joint à son dossier d'expulsion, transmis au huitième bureau de la police générale, chargé d'organiser l'expulsion, de réserver les places d'avion et de requérir une escorte policière.

Le deuxième document révélé par Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut est justement le rapport de synthèse du directeur de la police générale, M. Maurice Lacoste, sur le *déroulement de l'expulsion*. Datant du 26 février, ce texte explique, sans en donner la raison, qu'*« à toutes fins utiles »* des réservations avaient été d'emblée prises pour les deux Irakiens sur un vol d'Iraqi Airways à destination de Bagdad ! M. Lacoste renvoie la responsabilité sur la DST en précisant que, pour l'un des expulsés, c'est *« la DST* [qui] *a suggéré, à toutes fins utiles, de prévoir une réservation à destination de Bagdad »*. Pourtant, écrit l'Express, *« le policier de la DST contacté* [pour accompagner les expulsés], *un jeune commissaire de trente et un ans, en rend aussitôt compte à sa hiérarchie, qui ne réagit pas. Tout paraît en ordre à la direction de la police nationale, qui l'a aussi convoqué »*.

Un début d'espoir

(Suite de la première page.)

Sa mission en tant que représentant du président de la République prend donc un net aspect « cohabitationniste », qu'on le veuille ou non. Alors qu'on parle – à tort ou à raison, peu importe – de M. Chirac à Matignon, c'est aussi indiquer au président Saddam Hussein que personne dans l'opposition ne songe à remettre en cause les ventes d'armes françaises à l'Irak.

L'argument, même s'il n'a pas été formulé directement, a en tout cas été entendu par le président irakien, qui a, en ce moment, quelque mal à contenir une offensive iranienne et doit songer à remplir ses arsenaux. Les besoins militaires de l'Irak sont, en effet, « en coups d'accordéon », au gré des offensives iraniennes, et il lui faut être certain de recevoir le nécessaire dans les phases de forte consommation.

C'est mardi matin que M. Morizet a quitté Bonn pour Bagdad, à bord d'un avion de la présidence de la République envoyé de Paris. Il était accompagné par le directeur adjoint du cabinet de M. Dumas, M. Cousserand. M. Morizet a regagné Paris, ce jeudi, sans les deux opposants irakiens « graciés ». Ceux-ci voudraient revoir leurs familles avant de regagner la France et devraient, en outre, remplir certaines formalités administratives.

M. Morizet, qui était porteur d'un message personnel du président de la République, a pu convaincre le président irakien en quelques heures. Cela ne posait pas de problème insurmontable, bien que, bizarrement, les hommes qui viennent d'être « graciés » n'aient été ni condamnés ni même recherchés. L'ambassade d'Irak à Paris n'avait-elle pas assuré aux services de police français qu'aucune procédure n'était en cours à Bagdad contre les deux opposants ?...

La levée du « verrou » irakien ne suffit pas, on en est conscient dans les milieux autorisés français, à débloquer le problème des otages. Elle constituait une condition nécessaire mais pas suffisante. D'où la prudence qui a succédé au soulagement des autorités françaises.

De nouveau, les regards de Paris se portent vers Damas, où est toujours M. Servant, le second émissaire du gouvernement dans la région. La vague d'indignation qui a accueilli, y compris dans certaines *parties du monde islamique*, l'annonce de l'assassinat de Michel Seurat, devrait rendre à la Syrie, estime-t-on, des moyens d'action efficaces. Comme on n'attend guère de solution miracle de la mission Raad, l'affaire pourrait prendre plusieurs jours, d'autant plus qu'elle est compliquée par la détention de l'équipe d'Antenne 2, peut-être par un autre groupe d'extrémistes chiites.

L'important, à très court terme, est de passer sans nouveau drame le cap des élections. Le résultat probable de la consultation pourrait permettre des concessions de ravisseurs pouvant se targuer, même s'il n'en a rien été, d'avoir contribué à la défaite du Parti socialiste...

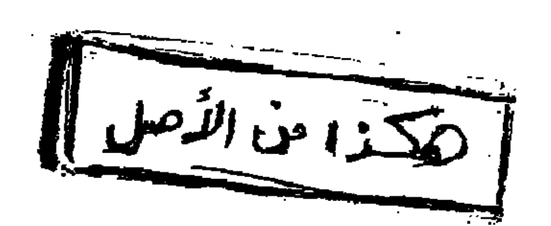
JACQUES AMALRIC.

Amnesty International assure n'avoir jamais annoncé l'exécution de l'un des Irakiens

L'organisation humanitaire Amnesty International a démenti mercredi 12 mars avoir *« jamais affirmé que l'un des deux Irakiens expulsés de France le 19 février avait été exécuté, contrairement à l'information reprise par certains médias »*. Le 27 février, Amnesty International, à Londres, avait fait savoir que, *« selon des informations non confirmées officiellement »* parvenues à son siège, l'un des deux opposants irakiens expulsés de France vers Bagdad aurait été exécuté, et qu'elle craignait pour la vie du deuxième opposant. L'organisation n'était pas en mesure de donner l'identité du supplicié.

Dans ses communiqués revendiquant l'assassinat de Michel Seurat (*le Monde* du 7 mars), le Djihad islamique dénonçait l'expulsion des deux Irakiens et l'exécution de l'un d'entre eux.

Le 26 février, explique le communiqué diffusé mercredi par Amnesty, *« les médias français ont signalé que l'un des deux hommes aurait été exécuté à son arrivée en Irak. De son côté, Amnesty International a également reçu des informations selon lesquelles l'un des deux hommes aurait pu être exécuté et elle s'est efforcé d'obtenir confirmation de cette allégation »*. *« Lorsque les médias ont interrogé Amnesty International au sujet de cette exécution, il leur a été répondu qu'Amnesty disposait d'informations non confirmées sur l'exécution de l'un des deux hommes et qu'elle cherchait à savoir si le renseignement était exact »*, poursuit le communiqué.



هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

LES DÉTENUS FRANÇAIS AU LIBAN

LES MANIFESTATIONS DE SOLIDARITÉ A PARIS ET EN PROVINCE

«Je vous en supplie, arrêtez !»

« Je vous en supplie, arrêtez », s'est écriée Joëlle Kauffmann, mercredi 12 mars, à l'adresse des ravisseurs des otages français du Liban. L'épouse de Jean-Paul Kauffmann, le journaliste de *l'Evénement du jeudi*, enlevé à Beyrouth le 22 mai dernier en même temps que Michel Seurat, prenait la parole au cours de la manifestation réunie en fin d'après-midi devant l'Assemblée nationale. Son message a tenu en trois phrases : *« A ceux qui ont entre leurs mains la vie de nos maris, des pères de nos enfants* [je dis] : *nous n'avons cessé d'essayer de vous comprendre sans haine. Mais aujourd'hui, vous ne pouvez plus espérer faire comprendre votre cause au peuple français. Comment avez-vous pu tuer un de vos amis* [Michel Seurat] *? Je vous en supplie, arrêtez ! »*

De nombreux dirigeants des partis politiques étaient là, place du Palais-Bourbon : M. Jospin, Mme Simone Veil, MM. Marchais, Chaban-Delmas, Baumel, Léotard, Estier, Mermaz, Mme Fabius, aussi, venus témoigner de l'unité de la classe politique face au chantage du Djihad islamique. Autour d'eux, plus d'un millier de manifestants, rassemblés à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, mais aussi du MRAP, du SOS-Racisme et d'autres mouvements. Ni slogan ni banderole ; une foule silencieuse, d'où émergeait une unique pancarte : *« Salut, Salam, Shalom, Tu ne tueras point »*. Pas de discours politique, non plus. Le père de Jean-Paul Kauffmann, s'adressant aux responsables politiques à l'issue de la manifestation, a seulement observé : *« Pour nous, parents, la situation est insoutenable de savoir que Jean-Paul peut être le prochain exécuté au nom de la fermeté. »*

Au même moment avaient lieu des manifestations de soutien en province : à Rennes, à Marseille, à Rouen, à Tours et à Lyon. Commentant cette journée de solidarité avec les otages, M. Jacques Chirac a souligné qu'il *« comprenait parfaitement les manifestations du cœur »*, mais aussi lancé une mise en garde : *« Je ne suis pas certain que le fait d'en « faire trop » sur le plan national n'a pas pour résultat de valoriser et conforter l'action de ces fanatiques, qui se sentent ainsi consolidés par l'effet qu'ils produisent sur une nation. »*

A LA DEMANDE DE LA FRANCE

la commission des droits de l'homme de l'ONU condamne les prises d'otages

Genève (AFP, Reuter). — Les délégués de la quarante-deuxième session de la commission des droits de l'homme de l'ONU réunis à Genève ont adopté, dans la nuit de mercredi à jeudi 13 mars, une résolution déposée par la France et l'Italie et dénonçant les prises d'otages comme *« une violation manifeste et particulièrement odieuse des droits fondamentaux de l'homme »*. Précisant qu'elles entraînent des *« actes de torture morale et parfois physique »*, le texte appelle tous les gouvernements à *« prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir les prises d'otages »* et invite le secrétaire général de l'ONU à s'efforcer, à la demande d'un gouvernement, d'assurer la libération immédiate des personnes capturées.

Cette résolution, la première que la commission adopte sur ce sujet depuis un autre texte voté au moment de l'affaire des otages de l'ambassade américaine à Téhéran, a été adoptée par 41 voix — y compris par l'URSS et les autres pays du pacte de Varsovie — et deux abstentions : la Syrie et le Bangladesh. Dans un premier temps, le délégué français, M. Colliard, avait appelé les délégués à approuver par consensus le texte proposé, mais le délégué syrien a insisté pour qu'il soit procédé à un vote. Ce dernier a justifié son abstention par le fait que le texte était trop vague à ses yeux et qu'il aurait dû condamner le *« terrorisme d'Etat »*. Il a toutefois reconnu que la France traversait actuellement *« une situation dramatique »*.

UN TEXTE COMMUN DES AUTORITÉS RELIGIEUSES DE FRANCE

Les autorités religieuses de France ont publié un texte commun, mercredi 12 mars, sur les événements du Liban. Le Conseil permanent de l'épiscopat catholique, la Fédération protestante de France, Mgr Meletios, représentant le Comité interépiscopal orthodoxe, le Conseil supérieur rabbinique et la Grande Mosquée de Paris *« partagent l'opinion des Français, invitent les croyants à la prière pour la paix et la fraternité entre les hommes »* et *« demandent aux hommes de bonne volonté d'exprimer leur réprobation devant tous les massacres au Liban et en particulier la prise d'otages de quelque nationalité qu'ils soient »*.

A TRAVERS LE MONDE

CAMBODGE

Intensification de la guérilla

Hanoï. — La guérilla khmère a intensifié ses activités depuis février, a reconnu récemment une source généralement bien informée dans la capitale vietnamienne. Tout en démentant la plupart des succès revendiqués notamment par les Khmers rouges, elle a admis que les effectifs de la guérilla opérant à l'intérieur du Cambodge s'élevaient à *« environ dix mille »* hommes et que leurs attaques se sont intensifiées — *« sans succès »* — contre les positions vietnamiennes proches de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.

D'autre part, la radio des Khmers rouges a affirmé, mercredi 12 mars, que ses forces ont attaqué la ville de Kompong-Thom, à 162 kilomètres au nord de Phnom-Penh, le week-end dernier, faisant *« 229 morts et 164 blessés »* dans les rangs vietnamiens. Enfin, des responsables du FNLPK (guérilla non communiste de M. Son Sann) ont déclaré que leurs forces avaient été chassées, par les Vietnamiens, d'une position située à 10 kilomètres de la frontière thaïlandaise et qui commande l'accès au Cambodge à partir de ce pays. — *(AFP.)*

POLOGNE

Démarche de l'épiscopat auprès des grévistes de la faim

L'épiscopat polonais a demandé aux quatre prisonniers politiques qui observent depuis plusieurs mois une grève de la faim de cesser leur mouvement de protestation. Mgr Dabrowski, secrétaire de la conférence épiscopale, a écrit une lettre à MM. Bielecki, Gorski, Woroniecki et Krasowski, en leur demandant de mettre un terme à ce jeûne dangereux pour leur santé (les quatre hommes sont alimentés artificiellement à l'aide de sondes). Ces lettres ont été transmises aux détenus par l'administration pénitentiaire. Le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, a d'ailleurs indiqué que c'était *« le rôle de l'Etat »* de faciliter cette intervention. La démarche de l'Eglise pourrait permettre aux quatre prisonniers, qui sont allés très loin dans leur mouvement de protestation et ne sont peut-être plus en état d'en mesurer très clairement les conséquences, de trouver une issue honorable à leur grève de la faim. Reste à savoir si les autorités ont de leur côté consenti à un quelconque geste en faveur des prisonniers politiques, dont les conditions de détention avaient été nettement durcies au cours des derniers mois.

D'autre part, une nouvelle condamnation a été prononcée contre un des membres du mouvement Liberté et paix, qui refusent, lors de leur incorporation dans l'armée, de prêter le serment qui comprend un engagement de fidélité à l'égard de l'URSS. M. Tomasz Wacko, historien, âgé de vingt-huit ans, vient ainsi d'être condamné à une peine d'un an et demi de prison ferme.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Des policiers blancs auraient tué un de leurs collègues noirs

Johannesburg. — Des policiers blancs sud-africains ont tiré, mercredi 12 mars, sur deux policiers noirs dont l'un a été tué et l'autre grièvement blessé, dans la cité noire d'Alexandra (banlieue de Johannesburg). Cette fusillade s'est produite devant la résidence d'un conseiller municipal noir, M. Lucas Koza, qui a précisé : *« Je n'ai pas personnellement assisté à la fusillade, mais le sergent Micha Xumalo, responsable des forces de police noires locales, m'a assuré que les policiers blancs étaient responsables. »* Le quartier général de la police à Pretoria a indiqué, pour sa part, qu'*« une enquête est en cours sur le meurtre et sur les circonstances qui l'entourent »*. — *(AFP.)*

Israël

Le congrès chaotique du Hérout

De notre correspondant

Jérusalem. — Une lutte féroce pour le contrôle du parti Hérout a plongé dans le chaos, mercredi 12 mars, la principale formation de la droite israélienne. La convention du Hérout a été le théâtre à Tel-Aviv d'un échange d'insultes et de coups de poing encore jamais vu dans l'histoire des partis de ce pays. Lorsque les congressistes se sont séparés dans le plus grand désordre, jeudi aux premières heures du jour, le Hérout semblait au bord de la scission.

Depuis l'ouverture de ses travaux dimanche, la convention offrait le spectacle d'un parti coupé en deux. D'un côté, on trouvait M. Ytzhak Shamir, chef du parti depuis la retraite de Menahem Begin, ancien et — selon les accords d'union nationale — futur premier ministre, soutenu par M. Moshe Arens ; de l'autre, les deux prétendants à sa succession, MM. David Lévy et Ariel Sharon, unis par une alliance de circonstance contre leur adversaire commun. Tous les votes de procédure intervenus depuis le début du congrès furent autant d'épreuves de force entre ces deux clans.

MM. Lévy et Sharon n'ont jamais caché qu'ils contestaient à M. Shamir le droit de rester à la tête du parti et, en conséquence, de redevenir premier ministre en octobre prochain à la place de l'actuel chef de gouvernement, M. Shimon Pérès. Le soutien public apporté par M. Begin à M. Shamir n'avait pas suffi à refréner leurs ambitions. Le rapport de forces apparu en leur faveur au début du congrès les a, semble-t-il, convaincus de monter à l'assaut. Ils ont voulu saisir la dernière occasion qui s'offrait à eux avant octobre pour tenter de déboulonner M. Shamir ou du moins pour porter un coup fatal à son autorité.

MM. Lévy et Sharon accusent le « clan Shamir-Arens » et, au-delà, les vétérans du Hérout, de vouloir conserver artificiellement le contrôle du parti alors, disent-ils, qu'ils ne sont plus majoritaires dans une formation grossie depuis 1977 de nouveaux adhérents pour la plupart issus des milieux populaires séfarades (juifs orientaux) et animés par un nationalisme radical. MM. Shamir et Arens reprochent à leurs rivaux de vouloir conquérir le parti par la force. On assiste donc au sein du Hérout à un conflit à plusieurs dimensions : entre des appétits personnels, entre une « vieille garde » à dominante « polonaise » et une nouvelle génération orientale. Le fragile équilibre maintenu par Menahem Begin semble aujourd'hui gravement menacé.

« Mégalomane ! » « Criminels ! »

Cristallisée mercredi autour de plusieurs conflits de procédure, la lutte de pouvoirs a débouché sur un affrontement verbal entre les dirigeants. Sortant de ses gonds — ce qui est rarissime, — M. Shamir a qualifié M. Lévy de *« mégalomane »*, ses partisans de *« criminels »* et le congrès de *« cirque »*. *« Ces mots sont durs,* a-t-il ajouté, *mais ils reflètent la réalité. Les nouveaux adhérents ont toujours été les bienvenus, mais pourquoi faudrait-il pour autant détruire les fondateurs qui ont dévoué toute leur vie au Hérout ? »*. Pour M. Lévy, le numéro un du parti est un *« tyran »* en qui *« il n'a plus confiance »* et dont la place *« est à Disneyland »*. *« Comment pourrais-je demander à mes amis de soutenir un tel homme ? »*

Avant de se séparer jeudi matin dans la confusion, les deux tendances ont même fait bande à part pendant quelque temps, entonnant séparément l'hymne national. Il est trop tôt pour savoir si le congrès sera de nouveau convoqué dans quelques semaines. Une chose est sûre : ces déchirements fratricides risquent d'avoir de lourdes conséquences, ces prochains mois, sur l'évolution politique du pays.

En effet, l'accord de rotation qui doit marquer le retour de la droite au pouvoir en octobre a été conclu personnellement entre MM. Pérès et Shamir. Si ce dernier perd la confiance de son parti, l'accord d'union nationale deviendra caduc. Comment réagiront les travaillistes à cette nouvelle situation ? En outre, on peut s'attendre à de nouvelles empoignades au sein du Hérout.

Car MM. Lévy et Sharon, alliés tactiques, ne songent, en fait, qu'à leur propre destin. L'ancien ministre de la défense apparaît d'ores et déjà comme le véritable vainqueur du congrès. Son influence grandissante sur l'appareil du parti — qui contraste avec sa faible popularité dans le pays — ne peut qu'entraîner le Hérout vers des positions extrémistes. La formation de Zeev Jabotinsky et de Menahem Begin, tombée dans les mains d'héritiers moins scrupuleux, vient en tout cas de donner raison à Ben Gourion, qui voyait en lui *« le parti de la force brutale »*.

J.-P. LANGELLIER.

La crise de la compagnie d'électricité de Jérusalem-Est a de sérieuses implications politiques

De notre correspondant

Jérusalem. — Israël a engagé une procédure de saisie contre la compagnie d'électricité de Jérusalem-Est, à la fois première entreprise publique de Cisjordanie et bastion économique du nationalisme palestinien. Cette mesure, si elle est menée à son terme, signe l'arrêt de mort du dernier établissement d'envergure hérité de l'époque jordanienne. Pareil dénouement, financièrement justifié, ne ferait qu'accroître l'amertume des Arabes de Jérusalem envers l'Etat juif.

Juridiquement, la décision israélienne est inattaquable. Criblée de dettes, la compagnie palestienne doit 12 millions de dollars à sa partenaire israélienne. Celle-ci lui vend 90 % du courant consommé par ses quelque cent mille clients, dont quarante mille juifs installés dans les nouveaux quartiers de Jérusalem-Est. Depuis un an et demi, M. Anouar Nousseibeh, président de la compagnie défaillante, a tenté de prévenir le naufrage. Peine perdue. Sur ordre du tribunal, les huissiers ont mis les scellés. Sauf miracle de dernière minute, la liquidation judiciaire sera prononcée prochainement.

Cette affaire est politiquement intéressante, car elle devrait donner lieu à une vive lutte d'influence entre la Jordanie et l'OLP, au moment où celles-ci sont en délicatesse. Bailleur de fonds traditionnel, le royaume hachémite aurait pu, au nom de sa responsabilité historique, renflouer la compagnie débitrice, comme il le fit déjà dans le passé. M. Nousseibeh s'était naturellement adressé au roi Hussein.

Mais, cette fois, le souverain assortit son offre de sauvetage de conditions inacceptables soit par Israël — réduction du prix de vente du kilowatt-heure, moratoire sur les dettes, — soit par la compagnie et ses cinq cent soixante employés — licenciement de 30 % du personnel, suppression de certains privilèges salariaux. L'intransigeance jordanienne n'obéit pas au seul souci de voir restaurer une bonne gestion. Elle tient aussi à l'évolution politique locale.

La compagnie d'électricité passait depuis 1967 pour le plus solide point d'ancrage de l'influence hachémite à Jérusalem. Patriarche respecté, M. Nousseibeh est d'ailleurs un ancien ministre jordanien de la défense. Or, l'OLP a pris récemment le contrôle politique de la firme. A son instigation, le comité d'entreprise avait décidé, mercredi 5 mars, d'occuper les locaux *« afin d'empêcher la mainmise d'Israël sur une institution nationale »*. D'évidence, le roi n'a pas le cœur à aider une compagnie qui lui échappe. Mais le temps presse. Israël aurait déjà mis en place un réseau alternatif pour désservir, le moment venu, des nouveaux clients.

J.-P. LANGELLIER.

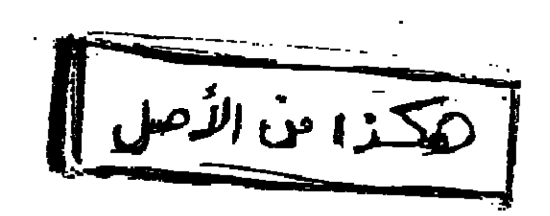
● *Le premier ministre soudanais en Libye.* — M. Al Gazouli Dafaa Allah a entamé, mercredi 12 mars, sa première visite officielle en Libye à la tête de la plus importante délégation soudanaise à se rendre à Tripoli depuis le renversement du général Nemeiry, en avril 1985. Il pourrait solliciter un accroissement de l'aide économique et militaire de la Libye, liée depuis juillet dernier à son pays par accord de défense. — *(Reuter.)*

● *Aide américaine à l'Egypte.* — Les Etats-Unis ont décidé de débloquer une aide spéciale de 150 millions de dollars au profit de l'Egypte, a annoncé, mardi 11 mars, au Caire, le secrétaire d'Etat adjoint chargé du Proche-Orient, M. Richard Murphy, qui venait de s'entretenir avec le président Moubarak. M. Murphy a assuré à la presse que le pays était *« parfaitement sûr »* pour les touristes et que la révolte des conscrits de la police, il y a une dizaine de jours, n'était plus qu'un *« mauvais souvenir »*. — *(Reuter.)*

Israël

...gie chaotique du Hérou...

...e de la compagnie d'électr...
de Jérusalem-Est
...implications politi...



هكذا من الأصل

EUROPE

LE RÉFÉRENDUM EN ESPAGNE

Une nette majorité s'est prononcée pour le maintien dans l'alliance atlantique

De notre correspondant

Madrid. – L'Espagne se maintiendra dans le giron atlantique. Les partisans de l'alliance l'ont en effet emporté, au référendum du mercredi 12 mars, avec une marge inattendue : 52,6 % des votants se sont prononcés pour le « oui » et 39,8 % pour le « non », les votes blancs et nuls atteignant 7,6 %. Quant à la participation, elle a été de 59,7 %.

Le « non » ne l'a emporté qu'au Pays basque, en Catalogne, en Navarre et aux Canaries. Le pourcentage de « oui » a été particulièrement élevé dans les régions rurales.

Le suspense n'aura guère duré. Une minute à peine après la fermeture des bureaux de vote, une chaîne de radio annonçait déjà la victoire du « oui », confirmée officiellement, peu avant 22 heures, par le ministre de l'intérieur, M. Barrionuevo.

A 22 h 40, le président du gouvernement socialiste, M. Felipe Gonzalez, apparaissait sur le petit écran pour saluer ce résultat qui, a-t-il affirmé, *« constitue un succès pour tout le peuple espagnol »*, et qui *« sera positif pour la démocratie »*. M. Gonzalez a réitéré sa volonté de parvenir à un *« consensus sur la politique de paix et de sécurité »* avec *« toutes les forces politiques ayant une représentation parlementaire »*.

Quelques heures auparavant, personne n'aurait sans doute parié que le « oui » allait l'emporter avec plus de 10 % d'avance ! Tous les sondages reflétaient en effet une légère avance du « non », avec, il est vrai, un très fort pourcentage d'indécis. Pour convaincre ces derniers, M. Gonzalez a dû peser de tout son poids dans la balance. Il a bénéficié de l'indéniable appui des moyens de communication publics, surtout de la télévision, dont toutes les forces d'opposition, de droite comme de gauche, ont dénoncé le *« comportement partial »* (1).

Le « oui » à l'alliance apparaît comme un « oui » à M. Gonzalez, qui a fait preuve à nouveau de sa capacité de persuasion politique dans ce que les dirigeants socialistes présentaient comme *« la plus difficile »* de leurs campagnes.

Conscients des réticences que l'OTAN suscite encore au sein de leur électorat, M. Gonzalez et ses proches ont en fait agi comme si le référendum portait sur le maintien de l'Espagne dans la Communauté économique européenne. Evitant soigneusement, dans ses interventions publiques, de mentionner les mots « OTAN » et « alliance atlantique », M. Gonzalez a, au contraire, souligné que le vote « oui », le 12 mars, signifiait l'*« intégration définitive de l'Espagne à l'Europe avec toutes ses conséquences »*.

Rude coup pour M. Fraga

Les socialistes n'ont pas hésité, d'autre part, à dramatiser le débat. Les responsables économiques ont laissé entendre qu'un vote négatif porterait dangereusement préjudice à l'investissement étranger et aux exportations nationales, et que le pays risquait de ne plus bénéficier de transferts de technologies avancées. Allant plus loin, le ministre des affaires étrangères, M. Fernandez Ordonez, a affirmé : *« Si le « non » l'emporte, il est ridicule de croire que nous pourrons nous maintenir dans la CEE »*. Ces arguments ont porté, dans un pays où l'européisme, contrairement à l'atlantisme, fait pratiquement l'unanimité dans l'opinion publique, et où la crise économique, avec le taux de chômage le plus élevé d'Europe occidentale, incite aux décisions prudentes.

La potion est amère pour les mouvements pacifistes, qui semblaient jusqu'au dernier moment persuadés du succès. Leur échec n'est pas total toutefois, si l'on songe que les antiotanistes, sans grand accès à la télévision et menant dans la rue l'essentiel de leur campagne, ont réussi à obtenir plus de six millions de voix... alors que 98 % des députés au Parlement appartiennent à des partis politiques favorables à l'alliance atlantique.

Les adversaires de l'OTAN ont annoncé qu'ils feraient dorénavant campagne pour le démantèlement des quatre bases que les Etats-Unis utilisent en territoire espagnol. Mais il n'est pas sûr que ce rassemblement hétérogène de pacifistes écologistes, communistes et nationalistes de gauche, qui s'était formé pour demander la sortie de l'OTAN, résiste à la défaite du 12 mars.

L'Alliance populaire (opposition conservatrice) qui, malgré son atlantisme traditionnel, avait recommandé à ses partisans de ne pas participer au vote, ne sort certainement pas renforcée de ce référendum, même si ses dirigeants affirment que *« l'abstention est la grande gagnante du 12 mars »*. Elle avoisine 40 % des inscrits, contre 33 % au dernier référendum, celui de 1978, sur la Constitution. Mais cette hausse n'est pas suffisamment significative, si l'on songe que l'abstention était cette fois recommandée par une force politique qui avait atteint, aux dernières élections, 25 % des suffrages.

En prônant l'abstention, l'opposition de droite aura laissé aux socialistes le mérite exclusif de la victoire au référendum. Et, surtout, cette consigne aura porté un coup très rude au président de l'Alliance populaire, M. Manuel Fraga, qui a donné l'impression de faire passer les préoccupations de parti avant les intérêts nationaux de l'Espagne. L'Alliance populaire a d'ailleurs dû faire face, avec une irritation croissante, aux reproches à peine voilés des « partis frères » européens.

THIERRY MALINIAK.

(1) Selon une étude du quotidien *El Pais*, la télévision a octroyé, pour la campagne sur le référendum, 57 % de son temps aux partisans du « oui », 24 % à ceux du « non », et 19 % aux abstentionnistes.

● *Un industriel basque enlevé.* – Un industriel basque de Saint-Sébastien a été enlevé par l'organisation indépendantiste basque ETA militaire. Cette organisation a revendiqué l'enlèvement dans des appels téléphoniques à plusieurs organes de presse du Pays basque. M. José-Maria Egana Loidi, âgé de soixante-trois ans, dirigeant de l'entreprise chimique Craft avait disparu lundi matin 10 mars. Sa famille avait averti la police. – *(AFP.)*

Tchécoslovaquie

Un témoignage sur les conditions de détention

Le Tchécoslovaque Jaroslav Javorsky, libéré lors du grand échange d'« agents » dont a profité le dissident soviétique Anatoly Chtcharansky, le 11 février dernier à Berlin, révèle les conditions de détention dans son pays, dans une interview publiée par le quotidien ouest-allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

M. Javorsky, réfugié en RFA et qui s'était rendu en Tchécoslovaquie pour tenter de faire sortir sa fiancée du pays, a purgé sept ans dans la prison de Valdice, au nord-est de Prague, réservée aux *« récidivistes dangereux »*, pour *« trafic de devises, tentative de fuite et espionnage »*.

Selon M. Javorsky, le système carcéral tchécoslovaque est organisé en fonction de la gravité des crimes. Le « sabotage », l'« espionnage », les atteintes à la « propriété socialiste » et les crimes de sang sont sanctionnés par le régime numéro trois, le plus sévère, auquel sont soumis 14 % des prisonniers du pays.

Les prisons numéro trois sont des « camps de rééducation par le travail ». Celle de Valdice est la plus grande de Tchécoslovaquie, avec deux mille cinq cents prisonniers, suivie par celle de Léopoldov, deux mille prisonniers, en Slovaquie.

Les cellules comptent en général une quinzaine de prisonniers, souvent plus. Les visites de la famille proche, seules admises, ne peuvent avoir lieu que tous les dix mois. Un tiers des prisonniers de Valdice n'en reçoivent aucune et restent complètement isolés du monde extérieur, selon M. Javorsky.

Les sanitaires se limitent à un lavabo et un WC, avec une douche tous les dix jours. Les prisonniers n'ont pas droit à des sous-vêtements, et, l'hiver, ont interdiction de porter des gants ou de mettre leurs mains dans les poches, même par grand froid. Ces brimades sont destinées, selon M. Javorsky, à humilier les prisonniers.

La quantité de nourriture accordée varie en fonction de la productivité du travail des détenus. Ils reçoivent un quart de litre de lait et une pomme par semaine, ainsi qu'un citron à Noël et en janvier pour *« éviter les épidémies de grippe »*. S'ils n'atteignent pas la norme de travail fixée, leur peine peut être prolongée : ainsi, trois mois de travail « au-dessous de la norme » peuvent valoir une « rallonge » de cinq années.

Aucune activité religieuse ou sportive n'est autorisée. Selon la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, la criminalité devient un problème politique en Tchécoslovaquie. D'après les enquêtes citées par le journal, le nombre des prisonniers soumis au régime numéro trois a augmenté de 44 % en Slovaquie entre 1976 et 1981. – *(AFP.)*

[L'histoire personnelle de Jaroslav Javorsky, présenté comme un « espion » est en elle-même édifiante : fils d'un ancien champion de tennis tchécoslovaque devenu entraîneur en RFA, il obtint l'autorisation d'aller rendre visite à son père en Allemagne fédérale et en profita pour demander l'asile politique. Cependant, il repartit ensuite pour la Tchécoslovaquie avec de faux papiers pour tenter de faire sortir sa fiancée. Arrêté en 1977, torturé pendant deux semaines, jusqu'à ce qu'il révèle sa véritable identité, il fut condamné à treize ans de prison – et fit deux grèves de la faim – avant d'être « échangé » sur le pont de Glienicke.]

● *Echec tragique d'une tentative d'émigration en deltaplane.* – Deux jeunes Tchécoslovaques âgés de vingt-neuf et trente ans ont payé cher leur tentative de s'enfuir en Autriche avec un deltaplane motorisé : l'engin s'est écrasé, les deux hommes ont été blessés, dont l'un mortellement, rapporte la presse régionale, sans préciser la date et le lieu de l'événement. Le survivant a été inculpé pour « tentative d'émigration illégale ». – *(AFP.)*

LES RÉACTIONS AU CONGRÈS DU PC SOVIÉTIQUE

Quand les Hongrois et les Polonais entendent ce qu'ils veulent entendre

Le vingt-septième congrès du PC soviétique a laissé perplexes la plupart des observateurs occidentaux, qui en sont encore à se demander si M. Gorbatchev a vraiment annoncé quelque chose de nouveau, s'il est résolu à mettre du supercarburant – et de l'huile – dans l'immense machine économique soviétique. Mais à Varsovie et à Budapest, la question semble à peine se poser – du moins dans les milieux officiels et la presse. On croit, ou on veut croire que le vingt-septième congrès de Moscou a été un événement de première grandeur, un véritable tournant. Les communistes hongrois et polonais auraient l'oreille plus fine que les commentateurs occidentaux, mieux formée en tout cas aux subtilités de la langue de bois. Ou bien, ce qui semble bien plus probable, entendent-ils surtout ce qu'ils ont envie d'entendre ?

A Budapest, ce sont les officiels eux-mêmes qui ont profité de l'occasion pour reprendre des thèmes qui leur sont chers. *« Cela faisait des années que j'attendais ce moment »*, s'est ainsi exclamé le directeur de l'institut d'économie de l'académie hongroise des sciences, M. Jozsef Bognar. Mais déjà le ton avait été donné par un dirigeant de tout premier plan, M. Matyas Szuros, secrétaire du comité central, responsable des affaires étrangères. Les méthodes économiques auxquelles recourent la Hongrie et l'URSS ont *« de plus en plus de traits communs »*, écrivait dès le 8 mars M. Szuros dans l'organe du PC hongrois, *Nepszabadsag*, et le congrès du PC soviétique a permis une *« redéfinition réaliste certaines thèses essentielles, autrefois valables mais qui sont dépassées aujourd'hui »*. Mais l'essentiel du propos de M. Szuros, qui s'est déjà distingué dans le passé par des paroles relativement audacieuses concernant le rôle propre à chacun des pays socialistes, est ailleurs. *« Le PC soviétique*, explique-t-il, *reconnaît lui-même qu'une totale identité de vues* [entre les pays socialistes], *ne peut exister et ne doit pas exister »*. Et son nouveau programme constitue un avertissement pour tous ceux *« qui voient dans toute modification raisonnable du mécanisme économique une violation des principes du socialisme »*. L'avertissement, évidemment, s'adresse à ceux qui, parmi les pays frères, ont toujours fait preuve d'excès de zèle pour dénoncer les dangereuses hérésies (les thèses de M. Szuros avaient été vigoureusement attaquées, en leur temps, par Prague), mais aussi, sans doute, aux conservateurs hongrois qui combattent les réformes au nom des intérêts de la classe ouvrière.

Une « injection d'optimisme »

A Varsovie, l'enthousiasme officiel est plus bruyant encore, mais aussi moins explicite. Pour l'ancien vice-premier ministre et rédacteur en chef de *Polityka*, Mieczyslaw Rakowzki, le congrès de Moscou a été une *« forte injection d'optimisme »*. Mais M. Rakowski, qui, par parenthèse, et malgré tous ses efforts, n'est jamais parvenu à se faire bien voir des Soviétiques, n'explique guère sur quoi se fonde cet optimisme. Le rédacteur en chef de l'organe du Parti, *Trybuna Ludu*, écrit, lui, que le congrès soviétique a donné naissance à une nouvelle conception, celle de l'*« accélération »*. Cette *« stratégie de l'accélération »* sert d'ailleurs de leitmotiv à la plupart des commentaires de la presse polonaise. Si on comprend bien, M. Gorbatchev a mis un turbo dans son moteur, et il s'agit à présent, pour la Pologne, de suivre. Certes, écrivait dès le début du congrès un commentateur du quotidien *Zycie Warszawy*, l'économie soviétique dispose *« de possibilités incomparables et d'un champ de manœuvre beaucoup plus vaste »* que la Pologne. Mais son exemple a une *« grande signification »* pour l'ensemble du camp. Le général Jaruzelski lui-même, dans son discours devant le congrès moscovite, avait été encore beaucoup plus direct en réaffirmant que *« le pays des soviets »* jouait un rôle de pionnier pour toute la communauté socialiste. Le rédacteur en chef de *Trybuna Ludu* en tire la conclusion logique : *« Les camarades soviétiques doivent, à présent, appliquer les résolutions qu'ils ont prises (...). Pour nous, il est temps de réfléchir au moyen d'utiliser les acquis de ce congrès* [soviétique] *pour le congrès de notre parti* [en juin prochain] ».

Certes, ces commentaires hautement laudatifs sont de règle, dès qu'il s'agit de faire écho aux discours tenus à Moscou, quels qu'ils soient. Mais on a tout de même l'impression que les accents un peu nouveaux qui ont résonné au palais des congrès du Kremlin tombent, cette fois, à point nommé. D'abord, peut-être, pour essayer de convaincre un public polonais particulièrement désabusé que la situation économique n'est pas désespérément bloquée, si même Moscou comprend désormais que quelque chose doit changer. Et, en même temps, pour redonner un peu de crédibilité aux mots de « renouveau » et de « réforme » qui figurent toujours en bonne place dans les discours de l'équipe Jaruzelski mais tombent, désormais, dans un océan de scepticisme ou d'indifférence, sans parler de la sourde hostilité de certains membres de l'appareil du parti.

C'est ainsi qu'un commentateur connu, K.T. Toeplitz, après avoir encensé le rapport de M. Gorbatchev, ajoute, dans un langage transparent, que la lecture de ce rapport devrait *« donner à penser à ceux qui sont enclins à établir, entre la réalité du socialisme et les défis pressants du monde contemporain, une barrière faite de dogmes, de principes mal compris, d'un béton qui masque le monde réel »*. Le « béton », nul ne l'ignore en Pologne, c'est le nom de code donné à la « gauche » du parti, c'est-à-dire à ses éléments les plus réactionnaires.

C'est aussi ce que semble vouloir dire en termes plus outrés, et sans craindre de donner un sens bien étrange au mot de patriotisme, le rédacteur en chef de *Zycie Warszawy* : *« La mesure de notre patriotisme, de ce qui détermine le destin de la Pologne, et non des mythes polonais, c'est ce que nous ferons pour profiter, dans les difficiles conditions qui sont les nôtres, de la chance qui nous est offerte par le vingt-septième congrès. »* Par « mythes » polonais, il faut, évidemment, comprendre le rêve de démocratie et les espoirs que fit naître Solidarité, qui n'ont évidemment plus droit de cité.

Dans un contexte passablement différent, avec un ton et des sous-entendus distincts, les milieux dirigeants de Budapest et de Varsovie applaudissent donc des deux mains aux propos pourtant ambigus de M. Gorbatchev. De là à en conclure que des changements concrets, en matière économique, interviendront à court terme dans ces deux pays, il y a un pas. La Hongrie et la Pologne se sont, on le sait, déjà avancées beaucoup plus loin dans la voie de réforme que ne l'envisagent seulement les Soviétiques. Et, paradoxe supplémentaire, les économistes polonais sont eux-mêmes allés plus loin et beaucoup plus tôt dans cette direction que leurs collègues hongrois. Le problème, comme le remarque, dans une interview publiée par un journal polonais, M. Rezso Nyers, qui fut, précisément, l'un des pères de la réforme hongroise, c'est que, à Varsovie, ces belles théories n'ont jamais été appliquées.

JAN KRAUZE.

Les mémoires d'un ancien SS devenu taupe rouge

Comment passer du service des SS à celui du KGB ? Un livre récemment paru à Hambourg, en RFA, sous la signature de M. Heinz Felfe, qui se dit « retraité du KGB » et vivant aujourd'hui à Berlin-Est apporte quelques éléments de réponse.

Dans ses *Mémoires* intitulés *Au service de l'ennemi*, M. Heinz Felfe explique comment, après la guerre, il a été amené à travailler pour les services soviétiques. *« Face à la défaite de l'Allemagne*, explique-t-il, *j'étais convaincu qu'il fallait travailler pour les Etats-Unis ou l'Union soviétique pour réparer nos torts »*.

Son choix s'est porté sur l'URSS car, originaire de Dresde, il n'avait pas pu oublier la destruction de sa ville par les bombardements anglo-américains. Chef de la police à Gleiwitz, en Silésie, en 1943, il déclare n'avoir eu aucune connaissance des massacres perpétrés non loin de là, à Auschwitz.

Dans son livre, Felfe avoue qu'il était convaincu que *« Hitler avait donné au peuple allemand tout ce dont il avait besoin : un but clairement défini, de l'ordre, de la discipline. »*

Aujourd'hui, il accuse les Etats-Unis d'avoir *« corrompu la RFA à coup de Coca-Cola et de chewing-gum. »*

Actif en Allemagne de l'Ouest pour le KGB, de 1949 à 1961, démasqué, condamné à quinze ans de prison, il fut libéré en 1969 dans le cadre d'un échange d'espions. Par la suite, il exerça son activité comme professeur de criminologie à Berlin-Est. Cela s'appelle utiliser les compétences...

L.R.

RÉFÉRENDUM EN SUISSE LE 16 MARS

« Approuvez-vous l'adhésion de votre pays à l'ONU ? »

De notre correspondant

Berne. – *« Approuvez-vous l'adhésion de votre pays à l'ONU ? »*. Telle est la question à laquelle les Suisses devront répondre dimanche 16 mars par référendum.

Le gouvernement helvétique qui, après bien des hésitations, s'est finalement résolu à franchir le pas, se serait sans doute fort bien passé de s'en remettre au verdict des urnes. Mais le système de démocratie semi-directe en vigueur dans la Confédération est ainsi fait qu'une décision de cette importance est obligatoirement soumise à référendum. Si le gouvernement fédéral et le Parlement se sont déjà prononcés en faveur de l'adhésion à l'ONU, le peuple et les cantons auront donc le dernier mot.

Conscient du risque qu'il prenait d'être éventuellement désavoué par les électeurs, le Conseil fédéral avait multiplié les précautions avant de les appeler à se prononcer. En fait, le référendum de dimanche est l'aboutissement d'une longue réflexion et d'une non moins longue campagne d'explication. A l'origine, la Confédération s'était volontairement tenue en marge de l'ONU en vertu de sa politique de neutralité. Mais, de club des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, les Nations unies sont devenues, au fil des ans, un forum universel regroupant à peu près tous les pays du monde, à l'exception des deux Corées, de la Suisse et de quelques micro-Etats. Participant déjà à part entière aux activités de la plupart des institutions spécialisées, Berne a fini par s'apercevoir que son statut d'observateur à l'organisation principale comportait plus d'inconvénients que d'avantages.

Depuis le début des années 70, les responsables de la diplomatie helvétique ont commencé à préparer le terrain. Ensuite, en 1977, le gouvernement était arrivé à la conclusion que l'adhésion était souhaitable. Après l'approbation du Parlement, il n'a pas ménagé ses efforts et s'est lancé dans une campagne d'information pour tenter de rallier la population à ses vues.

L'ONU reste certes imparfaite mais elle est devenue irremplaçable, fait valoir en substance le Conseil fédéral. *« La Suisse n'est pas une île et ne saurait se replier sur elle-même*, ajoute-t-il dans un dernier appel aux électeurs. *Le moment est venu de s'adapter aux changements intervenus dans le monde. »*

Neutralité

Pour ses partisans, l'entrée à l'ONU permettrait à la Suisse de mieux défendre ses intérêts. Elle pourrait ainsi faire valoir son point de vue lors de l'élaboration de traités internationaux plutôt que de devoir se contenter de les signer. En raison de sa puissance économique, elle serait bien placée pour participer à l'établissement de règles commerciales et financières qui la concernent directement. Le gouvernement présente également une éventuelle adhésion comme un acte de solidarité avec les autres peuples.

Se référant aux expériences de la Suède et de l'Autriche, le Conseil fédéral estime que la neutralité permanente armée ne constitue pas un obstacle à l'adhésion de la Suisse aux Nations unies. Cette neutralité, observe-t-il en outre, n'empêche pas la Suisse de prendre position sur des questions politiques quand elle le juge utile. Quant à devoir s'associer à d'éventuelles sanctions, l'ONU n'a encore jamais pris de sanctions militaires et aucun Etat ne pourrait être contraint à participer automatiquement à ce genre de mesures. En ce qui concerne les sanctions non militaires – obligatoires, selon la Charte, – la Suisse espère bien pouvoir modeler son attitude en accord avec sa neutralité.

Ces assurances n'ont pas suffi toutefois à dissiper les fortes préventions qui subsistent à l'égard de l'ONU. Se satisfaisant du *statu quo*, les opposants considèrent que la Suisse constitue un cas à part. *« L'ONU peut être indispensable*, disent-ils, *mais il n'est pas indispensable que la Suisse en fasse partie. »* Pour eux, la Suisse neutre n'a pas intérêt à se mêler des querelles d'autrui et ils redoutent que des divisions sur des questions de politique étrangère ne nuisent au fédéralisme.

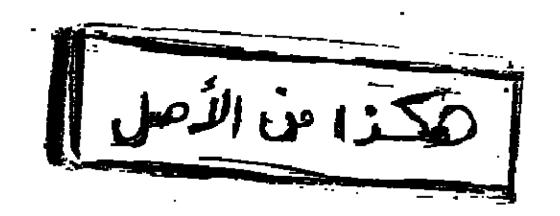
En dehors des griefs couramment adressés à l'ONU, ses adversaires ne se privent pas d'exploiter le vieux réflexe helvétique de repli sur soi. Ainsi n'ont-ils pas fait de détail dans leur propagande en lançant des interrogations du genre : *« D'où viennent tous les réfugiés du monde qui ont dû quitter leur pays parce qu'ils risquent d'y être enfermés arbitrairement, torturés ou même assassinés ? »* Et de répondre dans le même souffle : *« Ils viennent de pays membres de l'ONU. »*

La Suisse, qui abrite pourtant son siège européen, peut-elle aller jusqu'à dire « non » à l'ONU ? Malgré les recommandations des autorités et des principaux partis, la base renâcle. Selon un récent sondage, 48 % des électeurs se prononceraient contre l'adhésion tandis que 34 % y seraient favorables et 18 % étaient encore indécis.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Danemark

● *Remaniement gouvernemental.* – Le premier ministre danois, M. Poul Schlueter (conservateur), a annoncé mardi 11 mars un remaniement ministériel concernant environ le tiers du gouvernement (intérieur, affaires sociales, agriculture, énergie, pêcheries, habitat, culture et industrie) mais n'affectant pas les principaux ministères. Trois ministres changent de poste et six quittent le cabinet, sans toutefois que le rapport des forces soit sensiblement modifié au sein du gouvernement de coalition, formé des conservateurs, des libéraux, des centristes-démocrates et des chrétiens-populaires. – *(AFP.)*


هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Cuba

M. Fidel Castro poursuit une offensive de charme en direction des chrétiens

Après un quart de siècle de tensions, le numéro un cubain préconise aujourd'hui « une véritable collaboration entre la révolution et les Eglises »

De notre envoyé spécial

La Havane. – M. Fidel Castro n'a pas tout à fait répondu à l'attente des dirigeants de l'Eglise cubaine lorsqu'il a présenté son rapport au troisième congrès du Parti communiste cubain, au début de février. Il s'est, en effet, abstenu de préciser quand les catholiques cubains cesseraient d'être des citoyens de seconde classe, en admettant par exemple qu'ils soient éventuellement admis dans les rangs du parti. Une requête implicitement présentée par Mgr De Cespedes, directeur du secrétariat de l'épiscopat, qui en fait le test d'une véritable normalisation. Mais le numéro un cubain a autorisé et même encouragé une conférence épiscopale qui a eu lieu récemment à La Havane et a fait le point sur ce qu'un évêque appelle *« le dialogue entre croyants et athées à Cuba »*.

En fait, ce dialogue se déroule essentiellement au plus haut niveau. La base et les cadres moyens du Parti communiste cubain, éduqués dans l'athéisme et le matérialisme, et convaincus du déclin inéluctable de la religion, restent largement perplexes face à cette offensive de charme du chef de l'Etat en direction des chrétiens. De leur côté, les Cubains catholiques et pratiquants attendent des gestes concrets et la fin d'une discrimination de fait. Mais il est vrai que les relations officielles ont repris entre l'Etat et l'épiscopat catholique de Cuba après un bon quart de siècle de tensions et de ruptures.

M. Fidel Castro a multiplié les gestes et les signaux depuis quelques mois. Le 8 septembre 1985, il a très officiellement rencontré trois évêques cubains à la veille de leur voyage aux Etats-Unis. Une seconde rencontre a eu lieu le 12 novembre 1985. Mais, en janvier de la même année, il s'était déjà longuement entretenu avec des évêques nord-américains invités à Cuba par la Conférence épiscopale cubaine. En juillet 1985, il avait invité deux évêques cubains à la Conférence internationale de La Havane sur la dette extérieure de l'Amérique latine.

Enfin, *last but not the least*, un ouvrage intitulé *Fidel et la religion* a été publié à La Havane en octobre 1985 et a connu aussitôt un énorme succès en librairie. Le livre est le fruit d'une très longue interview de M. Fidel Castro par le Frère Betto, un religieux dominicain du Brésil, connu pour ses sympathies à l'égard des mouvements révolutionnaires d'Amérique latine et emprisonné pendant quatre ans par les militaires de son pays.

« Les vraies racines du christianisme »

Les entretiens entre M. Fidel Castro et Frey Betto ont duré en tout vingt-trois heures. Un record. M. Fidel Castro raconte sa jeunesse auprès d'une mère *« très croyante »*, ses études dans des collèges religieux, ses luttes politiques, son combat contre la dictature de Batista, la nécessité, selon lui, de former après la victoire – et le débarquement manqué de Playa-Giron, en avril 1961 – un parti communiste très rigoureux et orthodoxe, adhérant totalement au marxisme-léninisme *« dans tous ses aspects, non seulement politiques et programmatiques, mais aussi philosophiques »*.

Un parti excluant par conséquent *a priori* les croyants encore que Castro affirme aujourd'hui qu'il a agi *« sous la pression des circonstances »* et qu'il n'y avait pas à l'époque d'*« intentions antireligieuses »*. Si le régime castriste a attaqué l'Eglise, expulsé des évêques et des prêtres, fermé les écoles religieuses et pratiqué *de facto* la discrimination à l'égard des catholiques pratiquants, c'est parce que l'Eglise cubaine était *« un refuge pour les contre-révolutionnaires »*.

M. Fidel Castro estime aujourd'hui que la religion *« n'est pas nécessairement l'opium du peuple »*. Il cite l'exemple de la Pologne *« où le Parti communiste a de nombreux catholiques dans ses rangs »*. Il se félicite du souci manifesté pour les pauvres par l'Eglise catholique d'Amérique latine et juge que la théologie de la libération *« est une redécouverte de ses vraies racines par le christianisme »*. Il y a, dit-il, *« dix mille fois plus de convergences entre le christianisme et le communisme qu'avec le capitalisme »*. Il reconnaît qu'il y a eu *« discrimination subtile à l'encontre des chrétiens à Cuba »* et affirme catégoriquement qu'il ne doit *« plus en être ainsi en Amérique latine »*.

Une Eglise affaiblie

Selon le numéro un cubain, la phase actuelle est celle *« de la coexistence et du respect mutuel entre le parti et les Eglises »*. Mais il faut aller plus loin, établir *« des relations plus étroites, meilleures »*, des relations *« de véritables collaboration entre la révolution et les Eglises »*. Le rameau d'olivier brandi par M. Fidel Castro ne s'adresse pas seulement en effet à l'Eglise cubaine. Et l'on a noté pendant le troisième congrès du parti son coup de chapeau appuyé à certains partis démocrates-chrétiens d'Amérique latine, en particulier celui du Guatemala (le *« bon »* Parti démocrate-chrétien, opposé au *« mauvais »* Parti démocrate-chrétien du Salvadorien Duarte).

L'Eglise catholique n'a jamais été solidement enracinée à Cuba, à la différence de nombreux autres pays d'Amérique latine où son poids est décisif. Fortement dominée par des influences étrangères, formée en majorité de prêtres espagnols très conservateurs, trouvant sa clientèle dans les classes aisées, elle devait fatalement entrer en conflit avec le régime castriste.

Aujourd'hui, cette Eglise apparaît très affaiblie. On compte quelque quatre-vingt mille pratiquants sur une population de plus de dix millions de personnes. Et seulement deux cent trente prêtres, le quart du contingent de 1960. L'Eglise catholique est, en outre, fortement concurrencée par les différentes Eglises protestantes avec lesquelles Castro affirme *« n'avoir jamais eu de problèmes »*.

La normalisation largement amorcée avec l'Eglise cubaine s'inscrit dans une stratégie beaucoup plus large de rapprochement avec l'Amérique latine. Le volet « religieux » d'une offensive déjà marquée par les prises de position radicales adoptées par M. Fidel Castro sur le problème de la dette extérieure. *« Ne payez pas car vous ne pouvez pas »*, dit-il aux dirigeants des pays endettés. Un thème explosif qui fait naturellement la quasi-unanimité en Amérique latine et bien exploité par le leader cubain, mais un thème à double tranchant pour La Havane dont les prétentions au leadership dans ce domaine ne sont pas du goût de tous les gouvernements latino-américains. A commencer par celui du Brésil qui a suspendu son projet de reprise des relations diplomatiques avec La Havane.

Une visite du pape ?

La collaboration entre chrétiens et révolutionnaires n'est pas nouvelle en Amérique latine. Pendant le gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allendé, au Chili, le Mouvement des chrétiens pour le socialisme avait connu un essor notable. Et des prêtres sont morts, tués au combat aux côtés des guérilleros en Colombie, et ailleurs. Au-delà de ses appels en faveur d'une alliance entre chrétiens et communistes, M. Fidel Castro songe aussi à la possible visite du pape Jean-Paul II à Cuba en 1987.

Le pape devait faire une escale en 1979 à son retour de la conférence épiscopale de Puebla. M. Fidel Castro avait demandé que cette escale *« soit cubaine »*. Mais les Cubains de Miami avaient eux aussi réclamé l'honneur d'une visite, même brève. Jean-Paul II s'était arrêté aux Bahamas. Le leader cubain, qui qualifie le pape de *« personnalité politique en raison de ses activités, de ses déplacements et de ses contacts avec les masses »*, souhaite manifestement aujourd'hui une *« vraie visite, sérieuse, prolongée »* et plus seulement une simple escale.

Des négociations ont été engagées avec le Vatican, où il n'y a pas, semble-t-il, unanimité sur l'opportunité d'un tel voyage. Les adversaires ne souhaitent pas faire le jeu du dirigeant cubain dans sa recherche d'*« une nouvelle crédibilité »*. Mais on dit que Jean-Paul II est *« intrigué »* par Cuba. M. Fidel Castro, dans ses entretiens avec Frey Betto, se dit, lui, *« réellement honoré de l'intérêt du pape à venir rendre visite à Cuba »*.

MARCEL NIEDERGANG.

Haïti

Un ancien chef de la police enregistrait des séances de torture

Port-au-Prince *(AFP)*. – Une radio privée haïtienne, Radio-Métropole, a diffusé pour la première fois, mercredi 12 mars, un extrait de l'enregistrement d'une séance de torture dirigée par un des anciens chefs de la police politique duvaliériste, M. Luc Desyr.

Cet enregistrement, une cassette qui circule depuis quelques jours dans la capitale haïtienne, avait été trouvé lors du pillage de la maison de M. Desyr par la foule le 26 février dernier. La veille, l'ancien dirigeant, qui tentait de quitter le pays, avait été bloqué à l'aéroport de Port-au-Prince par des manifestants et n'avait été sauvé du lynchage que par l'intervention des militaires qui, depuis, le détiennent prisonnier.

On peut entendre sur l'enregistrement les questions posées à des détenus par M. Desyr, qui s'emporte et vocifère, les voix de ses assistants, les bruits des coups et les cris des suppliciés dont l'un est, d'après le nom prononcé par ses bourreaux, M. Rameau Estimé, frère de l'ancien président Dumarsais Estimé (au pouvoir à Haïti de 1946 à 1950), qui mourut en prison dans les années 70.

Protestant engagé – il émaillait ses discours de citations bibliques, – toujours vêtu de noir, portant cravate et feutre noirs, M. Desyr est considéré comme un des personnages les plus sinistres de l'histoire du duvaliérisme. Il est tenu pour responsable de la torture et de la mort de plusieurs milliers de personnes.

● *La récupération des biens de « Bébé Doc »*. – Le Comité pour la récupération des biens mal acquis par Jean-Claude Duvalier, regroupant des intellectuels haïtiens et français, a mandaté l'un de ses membres pour saisir le gouvernement de Port-au-Prince de cette question. Cet émissaire partira le 17 mars à Haïti, où il présentera à M. Gourgue, ministre de la justice haïtien, les résultats d'une étude sur les moyens juridiques pouvant être mis en œuvre en Haïti, en France, en Suisse et dans plusieurs autres pays contre l'ancien dictateur. Dans un communiqué, le Comité indique qu'*« il espère que le gouvernement haïtien intentera rapidement des procédures en vue de récupérer tout ou partie des fonds détournés par l'ancien président et ses proches. Tout délai supplémentaire accroît le risque de dissimulation du produit des rapines dont a été victime le peuple haïtien, un des plus démunis du monde »*.

ASIE

Philippines

SELON LE « WASHINGTON POST »

La Maison Blanche livrerait aux enquêteurs des documents « cruciaux » sur la fortune cachée des Marcos

Les efforts pour récupérer la fortune illégalement amassée par les Marcos, notamment à l'étranger, se multiplient. Le *Washington Post* affirme, ce jeudi 13 mars, que la Maison Blanche aurait donné son accord pour remettre aux enquêteurs du Congrès américain ainsi qu'à la commission d'enquête philippine, attendue à Washington le même jour, quelque mille cinq cents importants documents, emportés par la famille Marcos à Hawaï, considérés comme *« cruciaux »* pour retrouver la fortune de l'ancien président philippin. Les estimations globales de cette fortune varient entre 3 et 10 milliards de dollars.

A Manille, en vertu d'un décret présidentiel, tous les biens des Marcos aux Philippines ont été gelés à compter du 12 mars. De son côté, M. Salonga, qui préside la commission d'enquête nommée par Mme Aquino, a déclaré mercredi, avant de quitter Manille pour Washington, qu'il comptait passer quinze jours aux Etats-Unis, notamment *« afin de se familiariser avec les procédures en vigueur dans les tribunaux américains »*. Il a également estimé qu'il faudrait peut-être *« juger M. Marcos, en son absence, non pas devant une juridiction criminelle, mais devant un tribunal civil, afin de pouvoir rentrer en possession des biens, surtout ceux qui sont aux Philippines »*.

Le *Philippine Daily Inquirer* (pro-gouvernemental), citait, mercredi, une lettre à M. Salonga d'un groupe de banquiers expatriés concernant une contribution de 7 millions de dollars de M. Marcos à la campagne de M. Reagan en 1980. Selon ces informations, un total de 69 millions de dollars aurait été versé, par l'intermédiaire d'hommes d'affaires, à des organes électoraux de M. Reagan en 1982 et en 1984.

Cessez-le-feu « de facto »

L'armée philippine et la guérilla communiste observent un cessez-le-feu *de facto* depuis quelques jours, rapporte l'AFP, citant une bonne source à Manille. Les effectifs de la NPA (Nouvelle Armée du peuple) sont estimés à plus de seize mille hommes. Dix guérilleros se sont rendus aux autorités près d'Iloilo (centre du pays), a annoncé un porte-parole militaire. Mais il semble exclu que la NPA renonce à la lutte armée pour l'instant. En tout cas, que la « trêve » actuelle devienne officielle ou non, les communistes n'ont pas l'intention de rendre les armes, ainsi que le leur demande Mme Aquino.

La présidente a visité mercredi à Manille le camp militaire d'Aquinaldo, où soixante et un généraux et commandants régionaux ont prêté serment de fidélité en sa présence.

DIPLOMATIE

Désaccord persistant entre Bonn et Washington sur la défense spatiale

Bonn. – Une délégation du gouvernement ouest-allemand, conduite par M. Lorenz Schomerus, haut fonctionnaire au ministère de l'économie, est partie mercredi 12 mars pour Washington pour tenter de faire sortir de l'impasse les négociations germano-américaines sur l'IDS.

Le gouvernement des Etats-Unis fait en effet pression pour que soit signé le plus rapidement possible le Memorandum of Understanding qui scellerait la participation de la RFA aux projets de défense spatiale du président Reagan. Or, dans l'ultime phase des négociations, des divergences sont apparues portant sur deux points principaux.

Le premier concerne les transferts de technologie. Dans l'esprit du chancelier Kohl, les firmes allemandes associées aux recherches devraient acquérir un droit de propriété industrielle sur les innovations technologiques qui en résulteraient. Cette demande se heurte au refus des Américains pour qui l'IDS est avant tout une affaire stratégique. Ils craignent en effet que la « transparence » industrielle de la RFA n'aboutisse rapidement à des transferts technologiques indésirables vers les pays de l'Est...

Autre pomme de discorde : Washington veut garder secrètes les clauses de l'accord, alors que Bonn préférerait lui donner la plus grande publicité possible pour ne pas être accusé de mystifier l'opinion publique ouest-allemande. Jusqu'ici, seul le gouvernement britannique a accepté de signer un document secret sur l'IDS, au mois de décembre 1985. – *(AFP.)*

Nominations de quatre nouveaux ambassadeurs

Le *Journal officiel* daté du dimanche 9 mars a annoncé la nomination de M. Robert Rigouzzo comme ambassadeur à Bujumbura (Burundi), en remplacement de M. François Rey-Coquais, et celle de M. Michel Reuillard comme ambassadeur à Kingston (Jamaïque), où il succède à M. Jacques Massenet.

Le *Journal officiel* daté 13 mars annonce la nomination de M. Serge Boidevaix comme ambassadeur en République fédérale d'Allemagne en remplacement de M. Jacques Morizet, et celle de M. Jean Audebert comme ambassadeur en Belgique en remplacement de M. Jacques Thibau.

● **BUJUMBURA :**
M. Robert Rigouzzo

[Né le 16 mars 1928, licencié en droit, M. Rigouzzo est entré aux affaires étrangères en 1952 (direction d'Europe), puis a été affecté au ministère de la marine, avant de revenir au Quai d'Orsay (chancelleries) en 1955

● **KINGSTON :**
M. Michel Reuillard

[Né le 2 juin 1928, licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, où il a d'abord servi de 1951 à 1960, M. Reuillard a été affecté à l'administration centrale (affaires culturelles et techniques, puis organisations internationales) jusqu'en 1963. Il a ensuite été en poste à Berne (1963-1969), à Dublin (1969-1972) et à Rome (Saint-Siège, 1976-1980), après un nouveau passage à l'administration centrale (Europe). Il a été nommé consul général à Liège en octobre 1980]

● **BONN :**
M. Boidevaix

[M. Boidevaix, que sa mission actuelle à Beyrouth dans l'affaire des otages a placé au premier plan de l'actualité, est né en 1928. Diplômé de l'Institut d'études politique et ancien élève de l'ENA (promotion 1953), il a été notamment en poste à Vienne (1956-1958), Washington (1962-1964) et Bonn (1964-1969), conseiller technique au cabinet du ministre de la défense (1969-1973), puis directeur adjoint et directeur du cabinet de M. Jobert, ministre des affaires étrangères, en 1973 et 1974. Il a été ensuite conseiller pour les affaires internationales de M. Chirac, premier ministre, ambassadeur à Varsovie (1976-1980), directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1980-1982), enfin ambassadeur en Inde, poste qu'il avait quitté quelque peu prématurément à la suite de la découverte d'« espions français » à New-Delhi. Depuis juin 1985, il était secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay.]

● **BRUXELLES :**
M. Jean Audibert

[Né en 1927, M. Audibert a exercé, de 1973 à 1976, de nombreuses fonctions au ministère de la coopération, conjointement avec celles d'administrateur de l'Institut d'émission malgache (de 1968 à 1972) et de la Banque des Etats d'Afrique centrale (de 1974 à 1976). En 1976, il devenait président du conseil d'administration de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

De mai 1981 à décembre 1982, il a assumé les fonctions de directeur de cabinet, puis de chargé de mission auprès du ministre de la coopération et du développement, M. Jean-Pierre Cot, puis, de 1982 à 1985, celles d'ambassadeur de France à Vienne.]

AFRIQUE

Tchad

Nouvelles rumeurs sur une rencontre Habré-Goukouni

Un nouveau projet de rencontre entre le président Hissène Habré et M. Goukouni Oueddeï ? Des sources proches du GUNT l'ont affirmé, mercredi 12 mars, à Paris, précisant même la date et le lieu : le 28 mars, à Brazzaville. Selon l'AFP, cette rencontre, qui n'est pas confirmée officiellement par la représentation du GUNT à Paris, aurait lieu à l'initiative du président congolais, M. Denis Sassou Nguesso, déjà mandaté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'une mission de conciliation dans le conflit tchadien. C'est à Brazzaville que le chef de l'Etat congolais avait organisé, le 20 octobre 1984, une réunion préparatoire à une conférence de réconciliation. Celle-ci avait été suspendue *sine dine* le 27 octobre, l'opposition voulant une discussion *« d'égal à égal »* avec le président tchadien et celui-ci se présentant comme le chef d'Etat *« légitime »* du Tchad acceptant de rencontrer ses opposants. Le 2 avril 1985, à Bamako, le chef de l'Etat malien, le président Moussa Traore, avait lui aussi tenté d'organiser une rencontre au sommet entre MM. Hissène Habré et Goukouni Oueddeï.

Les choses se présentent-elles mieux cette fois-ci ? Le président Sassou Nguesso a reçu ces derniers jours les encouragements du président gabonais, M. Omar Bongo, qui a lui-même contribuer à renouer le dialogue entre M. Habré et divers opposants. C'est à Libreville que plusieurs *« accords de réconciliation »* ont été signés entre N'Djamena et, par exemple, le CAC-CDR, fraction dissidente du Conseil démocratique révolutionnaire de M. Acheikh Ibn Oumar, principale composante politico-militaire du GUNT, ou le général Djibril Djogo, président du FDT (Front démocratique tchadien). L'annonce de cette éventuelle rencontre a été précédée également de déclarations apparemment conciliantes de la part de représentants du GUNT. Ainsi, début mars, à Addis-Abeba, le « ministre des affaires étrangères » du GUNT, M. Facho Balaam, avait affirmé que son mouvement était prêt à négocier *« n'importe où et quand, sans conditions »* avec les représentants du gouvernement de N'Djamena. M. Allam-Mi, ambassadeur du Tchad à Paris, nous a indiqué pour sa part, ce jeudi, ignorer *« la date et le lieu »* d'une telle rencontre, tout en rappelant que le principe de celle-ci *« n'a jamais été exclu »* et que des démarches en ce sens ont été faites ces dernières semaines. De source officielle tchadienne, on s'interroge, d'autre part, sur les raisons de cette annonce intempestive, qui, souligne-t-on, ne peut que nuire à la tenue effective d'une rencontre.

L. Z.

Sierra-Leone

● *Les « armes de l'invasion »*. – Le président Momoh a évoqué mercredi 12 mars l'affaire du *Silver-Sea*, ce caboteur battant pavillon panaméen dont le capitaine a été écroué à Brest pour transport illicite de matériel militaire *« le Monde* du 25 février). Selon le président de la Sierra-Leone, la cargaison devait *« servir à une invasion »* de son pays avec *« l'implication de certaines grandes puissances »*. Freetown poursuit son enquête tout en attendant «davantage d'informations» de la France, a dit M. Momoh. – *(Reuter.)*

Sénégal

● *Décès du président du PC*. – Seydou Cissokho, président du Parti de l'Indépendance et du travail du Sénégal (PITS, Parti communiste), est décédé, lundi 10 mars à Moscou, des suites d'une grave maladie, indique un communiqué du comité central du PC soviétique publié, mercredi, par l'agence Tass. Seydou Cissokho avait été, en 1957, l'un des fondateurs du PITS, qui l'avait élu président en 1984. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Etats-Unis

Washington durcit le ton à l'égard du Chili et de l'Afrique du Sud

De notre correspondant

Washington. – Les Etats-Unis ont simultanément durci, mercredi 12 mars, leur attitude à l'égard des pouvoirs en place en Afrique du Sud et au Chili – deux des régimes pro-américains les plus menacés, maintenant que ceux de MM. Duvalier et Marcos se sont effondrés.

C'est à l'égard de Pretoria que l'évolution américaine a été la plus spectaculaire, puisque le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, M. Chester Crocker, a qualifié de *« combattants de la liberté »* les membres de l'African National Congress, le mouvement de résistance à l'apartheid, dont les dirigeants avaient réaffirmé ces derniers jours dans la presse américaine qu'ils n'étaient pas prêts à renoncer à la violence dans leur lutte.

Cette appellation de *« combattants de la liberté »* est d'ordinaire réservée par le gouvernement de M. Reagan aux mouvements de guérilla dressés contre des régimes communistes ou considérés comme tels – notamment aux « contras » anti-sandinistes, en faveur desquels le président américain tente actuellement d'arracher au Congrès une aide de 100 millions de dollars. On assiste ainsi à une extension politique de cette notion, qui ne peut que renforcer la cause des « contras » auprès des sénateurs et des représentants, mais dont la soudaineté et l'ampleur surprennent.

C'est la toute première fois que les militants de l'ANC ont droit à ce titre. Ils se trouvent ainsi mis au même niveau d'honneur que les anti-sandinistes, alors même que le gouvernement de Pretoria se refuse pour l'instant à engager le dialogue avec eux et qu'ils étaient jusqu'à présent regardés avec beaucoup de méfiance à Washington.

Cette évolution est d'ailleurs si nette qu'on ne peut exclure, *a priori*, soit qu'elle annonce un changement d'attitude à Pretoria, soit que M. Crocker, qui s'exprimait devant la sous-commission de la Chambre pour les affaires africaines, ait délibérément pris une position plus en flèche que la Maison Blanche afin d'essayer de forcer un mouvement. Le sentiment commence à se faire jour, dans certains milieux officiels et surtout dans les rangs républicains du Congrès, que la « diplomatie tranquille » à l'égard du gouvernement sud-africain ne donne pas de résultats et qu'il est urgent que des négociations s'ouvrent avant qu'elles ne soient devenues impossibles.

Le paradoxe de la situation est que le théoricien et artisan majeur de la « diplomatie tranquille » en Afrique australe est précisément M. Crocker, qui s'est également prononcé, mercredi, avec une clarté, totalement nouvelle elle aussi, en faveur d'un gouvernement de l'Afrique du Sud par sa majorité noire. Ce ne serait pas, au demeurant, la première fois que le département d'Etat marquerait un infléchissement de politique avec une sensible avance sur M. Reagan et son entourage.

Les droits de l'homme à Santiago

Tel semble bien être également le cas aujourd'hui avec le gouvernement du Chili, contre lequel les Etats-Unis ont déposé, la semaine dernière, un projet de résolution particulièrement dur devant la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Rendu public mercredi par le département d'Etat, ce texte demande l'établissement d'un système démocratique respectant *« l'exercice complet des droits politiques et civiques »*, critique le gouvernement de M. Pinochet pour la suppression *« des droits et des libertés politiques fondamentaux »* et appelle à la *« cessation immédiate de toutes les formes de torture psychologique et physique »*.

Cette prise de position est sans précédent de la part de l'administration Reagan, et la publicité qui lui a été donnée à Washington même marque évidemment une volonté de prise de distance vis-à-vis du général Pinochet. Cette volonté, selon de très bonnes sources, *« est cohérente avec la politique conduite à Haïti et implique donc que les Etats-Unis puissent rester en contact avec toutes les parties en jeu à Santiago, notamment les différents membres de la junte, afin que nous puissions, le cas échéant, dire à Pinochet qu'il est temps de partir »*.

Les mêmes interlocuteurs nous ont dit s'attendre à la reprise de manifestations et mouvements de protestation au Chili, et ils soulignent qu'en premier ressort c'est l'évolution de la situation dans le pays qui décidera de son avenir. *« Le fait qu'il y ait eu des communistes dans des coalitions menées par des dirigeants européens respectés ne nous a pas empêchés de soutenir la démocratie en Europe »*, nous a-t-on encore dit. Cela ne signifie nullement que Washington s'accommoderait facilement de la présence de communistes au gouvernement à Santiago, mais ce n'est plus là un sujet d'effroi.

B. G.

Paris a répondu au plan de désarmement de M. Gorbatchev

La France a officiellement répondu – dans une lettre de M. Mitterrand à M. Gorbatchev remise au gouvernement soviétique le 3 mars – au plan soviétique de désarmement nucléaire total, annoncé le 15 janvier par le numéro Un soviétique, a-t-on appris, mercredi 12 mars, auprès de l'ambassade de France à Moscou.

Le texte de cette lettre n'est pas connu, mais l'on indique de bonne source que la réponse française ne marque aucun changement dans la position traditionnelle de Paris en matière de désarmement et qu'elle ne comporte donc pas d'acceptation du plan Gorbatchev. En janvier, M. Bérégovoy, ministre de l'économie, avait déjà fait part aux autorités soviétiques d'une *« première réponse »* signifiant le refus de Paris d'abandonner la modernisation de son arsenal. La Grande-Bretagne a répondu dans le même sens par une lettre de Mme Thatcher qui a été remise à Moscou, lundi 10 mars.

Par ailleurs, le président Reagan a fait savoir, dans un entretien publié ce jeudi par le *Baltimore Sun*, qu'il était disposé à repousser au mois de décembre sa prochaine rencontre avec M. Gorbatchev au cas où celle-ci ne pourrait avoir lieu au cours de l'été. On sait que les Etats-Unis souhaitent tenir ce sommet en juin, mais qu'ils ne veulent pas qu'il ait lieu aussitôt avant les élections au Congrès américain en novembre. Le président ignore en tout cas les avertissements lancés par Moscou ces derniers temps, selon lesquels le sommet pourrait ne pas avoir lieu, notamment à la suite de la décision américaine de réduire le personnel de la mission soviétique à l'ONU.

M. Reagan a, d'autre part, à nouveau rejeté l'idée d'un arrêt des essais nucléaires et protesté, dans une lettre adressée mercredi au Congrès, contre une résolution adoptée le 26 février par la Chambre des représentants appelant à l'ouverture de négociations avec l'URSS sur ce point. *« Un accord sur l'interdiction des explosions nucléaires demeure un objectif à long terme des Etats-Unis*, déclare le président dans cette lettre. *Toutefois, cela doit être envisagé dans le contexte de réductions d'armements importantes et vérifiables, de capacités substantiellement améliorées de vérification, d'un plus grand équilibre des forces conventionnelles et à un moment où la dissuasion nucléaire ne sera plus un élément aussi essentiel qu'actuellement pour la sécurité et la stabilité internationales »*. On sait que les Soviétiques ont prolongé jusqu'à la fin mars le moratoire proclamé par M. Gorbatchev en août dernier sur les essais nucléaires, tout en laissant entendre qu'il pourrait prendre fin au-delà de cette date. – *(AFP.)*

politique

AU GRAND JURY SPÉCIAL RTL-« LE MONDE »

M. Marchais : avec le Parti socialiste, c'est l'hiver !

M. Georges Marchais était l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », le mercredi 12 mars. Interrogé sur le fait que le sort des otages français au Liban occupe une grande place dans la vie politique française et la campagne électorale, le secrétaire général du PCF a notamment répondu : « *Une place dans la campagne électorale ? Pour moi, non. Dans la vie française ? Oui, incontestablement. Qui pourrait être insensible au fait que — on peut peut-être encore espérer — Michel Seurat est mort et que sept autres sont en danger ? Les Françaises et les Français sont préoccupés ; on le sent dans les réunions et les meetings auxquels nous participons. Cela dit, nous ne mêlons pas les choses avec la campagne électorale. Notre position sur cette question, je peux la résumer en trois phrases : premièrement, nous condamnons la prise d'otage ; deuxièmement, il ne faut pas céder. Sinon, où allons-nous ? Troisièmement, il faut rechercher — et ce n'est pas contradictoire — tous les moyens pour sauver la vie de ces hommes.* »

Pour M. Marchais, il faut user de la « *négociation et de la discussion* (...). *Dès lors, il faut connaître les revendications précises des ravisseurs ; les examiner ; voir ce que l'on peut faire. C'était dans cet esprit que j'avais suggéré* (...) *l'ONU, parce qu'il y a auprès du secrétariat général de l'ONU des hommes qui ont l'habitude de ces choses. J'avais aussi suggéré la Croix-Rouge internationale (...). L'heure n'est pas aujourd'hui à l'examen du pourquoi nous en sommes arrivés là. Mais le moment viendra de le faire parce qu'il me semble — et je m'en tiendrai là aujourd'hui — que cela a été vraiment une maladresse incroyable que de renvoyer en Irak ces deux Irakiens qui étaient menacés de mort (...). Pour ce qui nous concerne — et je souhaite que toutes les Françaises et tous les Français aient le même comportement — nous sommes derrière ces familles qui vivent un drame épouvantable. C'est tout. Je n'en dirai pas plus* », a conclu M. Marchais sur ce sujet.

Questionné ensuite sur les chances de réussite ou d'échec de la cohabitation, le dirigeant communiste a indiqué : « *Je ne veux pas couper la France en deux, mais enfin, la gauche, la droite, ça existe. Il semble que pour le président de la République, cela n'existe plus si j'en crois ce qu'il a dit il y a quinze jours à la télévision ; il a dit que c'était une question qu'il fallait dépasser. Pour moi, la gauche, la droite, ça existe ; les riches, les pauvres, ça existe ; les exploiteurs, les exploités, ça existe. Les gens qui subissent durement les conséquences de la politique actuelle, c'est-à-dire qui connaissent le chômage — ils sont trois millions ; il faut voir le nombre de familles concernées — la baisse du pouvoir d'achat...*

» *Les gens sont concernés par le chômage, par la baisse de leur pouvoir d'achat, par les difficultés pour vivre, sont terriblement inquiets parce qu'on ne donne pas à leurs enfants la formation de base, le métier nécessaire à l'époque de la révolution des sciences et des techniques, ils vont prioritairement se prononcer en fonction de cela (...). On a peu discuté des problèmes qui concernent la vie des gens. Nous, nous l'avons fait (...). C'est donc par rapport au chômage et au pouvoir d'achat que les gens vont se prononcer prioritairement. Mais ensuite, évidemment, les gens vont se demander comment il est possible que la droite puisse revenir. Il y a cinq ans, elle est battue à plate couture, le Parti socialiste a la majorité absolue, il a la possibilité de mettre en œuvre toute sa politique, tout son programme, et voilà que la droite revient en force !* »

Pas de responsabilité dans l'échec

Abordant la question de l'augmentation du chômage, M. Marchais a indiqué : « *1 800 000 chômeurs avec Giscard, c'est le mauvais temps, c'est l'hiver. Mais 3 000 000 avec le Parti socialiste après cinq années au pouvoir, c'est encore le mauvais temps et c'est l'hiver pour les familles populaires qui doivent supporter cette situation. Autrement dit, ces cinq années n'ont pas été le printemps qu'elles étaient en droit d'espérer après avoir donné une majorité à la gauche, et en particulier au PS (...). Il n'est pas sérieux de prétendre que le Parti communiste,* a-t-il poursuivi, *pourrait avoir quelque responsabilité que ce soit dans l'échec de la gauche.* »

Puis il a exposé les « *deux moyens* » qui, selon le PCF, pourraient permettre de réduire d'un million le nombre des chômeurs en deux ans. « *Premièrement, nous considérons que les importations françaises sont tout à fait excessives (...), jusqu'à atteindre aujourd'hui 40 %. C'est pourquoi nous disons qu'il faut produire français. Cela veut-il dire qu'il faut se replier sur l'hexagone ? Absolument pas ! Mais il faut organiser de nouvelles coopérations internationales dans l'intérêt mutuel. Si on fait cela, on créera 500 000 emplois* », a affirmé M. Marchais.

« *En second lieu, tous les chercheurs s'accordent à reconnaître que, dans les quinze années à venir, la France aura besoin de 100 000 à 200 000 robots (...). Eh bien ! nous disons qu'il faut les fabriquer nous-mêmes (...). Pour le moment, nous avons besoin d'ouvriers hautement qualifiés, capables de fabriquer ces robots. Disons même que la mise au point de ces robots implique encore une grande recherche fondamentale et appliquée. En outre, il faudra bien donner aux hommes appelés à faire fonctionner ces robots une formation spéciale. Pour tout cela, nous avons besoin de 500 000 travailleurs.* »

Avant de répondre aux questions consacrées au vote communiste, M. Marchais a considéré que M. Mitterrand s'était contenté de dire « *bonne chance à Jospin* » lors de son dernier passage à la télévision et il a ajouté : « *Contrairement à nous, le président de la République, a pris acte que la droite allait revenir au pouvoir. S'il a fait une émission avec Mourousi, c'était essentiellement sinon uniquement pour déterminer les conditions de la cohabitation de demain.* »

Nous serons toujours disponibles

Pensant qu'il y aura plus de votants qu'aux européennes, il a néanmoins souligné que des électeurs communistes pourraient s'abstenir « *parce qu'ils ont été mécontents de la politique qui a été menée et ils sont aussi mécontents du fait que nous y étions associés, que nous y participions* » mais il a ajouté que aujourd'hui, « *ils se rendent compte que leur abstention n'a servi à rien, au contraire. Le gouvernement n'en a tenu aucun compte* ». Il a enfin remarqué que « *tout ce qui va nous rapprocher de nos 4,5 millions de voix* [de 1981] *va tout à fait dans le sens de ce que nous avons décidé démocratiquement à notre 25e congrès, à savoir travailler à la remontée de l'influence du Parti communiste* ».

Quant au rôle du PCF après le 16 mars, M. Marchais a dit : « *Nous serons toujours disponibles pour contribuer à résoudre les problèmes auxquels notre peuple est confronté, pour sortir le pays de la crise, pour changer la société (...). Le Parti socialiste, lui, rejette totalement cette hypothèse-là, puisqu'il dit : « Nous continuons et nous continuerons la politique d'austérité » — avec les conséquences que nous connaissons.* »

Indiquant pour finir que « *10 % des voix, ce n'est pas suffisant* » pour le PCF aux législatives, le secrétaire général a toutefois souligné qu'« *avec 10 % des voix, on peut faire beaucoup de choses. Evidemment, il en faut plus pour faire mieux* ». M. Marchais, qui ne croit pas au « *parti providentiel* », ajoute : « *On ne peut pas réduire notre capacité d'intervention, de rassemblement, d'union, de lutte aux 10 % de voix que nous obtenons (...). Je vois bien ce que l'on essaie de faire. Si l'on écoutait certains, nous ne compterions plus. Mais, croyez-moi, il y en a qui demain auront beaucoup de désillusions.* »

De même, le secrétaire général ne craint pas l'émergence de courants au sein du PCF. « *Notre dernier congrès les a rejetés à nouveau catégoriquement. D'ailleurs, quand je vois ce qui se passe dans les partis à courants, comme le Parti socialiste, je n'ai pas du tout envie qu'il y ait des courants dans mon parti !* ».

Pour conclure, il a affirmé que « *le sentiment qui domine est que les communistes ont retrouvé leur parti, tel qu'il doit être, un parti révolutionnaire qui a pour objectif de bien défendre les gens, de travailler au rassemblement de tous, à l'union — nous sommes le parti de l'union — de travailler pour la liberté, pour la paix, pour les intérêts de la France (...). Croyez-moi, c'est porteur de perspectives même si cela va nous demander beaucoup d'efforts* ».

AU MANS

M. Fabius : la droite est sous l'influence de l'extrême droite

De notre correspondant

Le Mans. — M. Laurent Fabius a évoqué, le mercredi 12 mars, au Mans, devant deux mille personnes, l'héritage que laissera l'actuel gouvernement et qui, a-t-il dit, « *ne doit pas être si mauvais* », vu le nombre des « *prétendants* » à sa succession. M. Fabius a indiqué que certains hommes politiques, candidats au poste de premier ministre, l'avaient fait savoir en téléphonant directement à l'Elysée.

« *Pour la première fois depuis vingt ans, l'inflation vient de reculer* », a souligné le premier ministre, en rappelant que la droite promettait, en 1981, une inflation à 50 %. Si la gauche arrivait au pouvoir. « *A la fin de cette année nous l'aurons réduite à 2 %, si nous restons au pouvoir, et nous rattraperons les nations les plus avancées. Et c'est nous, les socialistes, qui l'aurons fait !* », a lancé M. Fabius.

Dans la Sarthe, où cinq sièges sont à pourvoir aux élections législatives, l'opposition est assurée de conserver les trois qu'elle détenait et espère bien en conquérir un quatrième, alors que les socialistes s'estiment en mesure de conserver leurs deux députés, à moins que les communistes ne parviennent à reconquérir le siège qu'ils avaient perdu en 1981 au profit des socialistes.

Aux électeurs communistes, M. Fabius a adressé ce message : « *Je respecte leur conviction, mais, ici, avec le scrutin proportionnel, ils ne peuvent avoir d'élu (...). Leur voix ira dans l'urne et ne servira à rien. (...) Je leur demande de faire, pour le seul tour des élections, un peu la même chose que pour le second tour de l'élection présidentielle du 10 mai 1981, où des millions de Français, qui n'étaient pas socialistes, se sont portés sur le nom de François Mitterrand parce qu'ils voulaient barrer la route aux candidats de la droite et donner un espoir de progrès à notre pays.* »

Quant à la droite, M. Fabius estime que ses idées « *ont un caractère encore plus réactionnaire qu'il y a cinq ou dix ans* ». « *Elle est sous l'influence de l'extrême droite,* a-t-il ajouté. *Il faut des lunettes perçantes pour savoir ce qui sépare la droite de l'extrême droite.* »

Ph. M.

A LYON

M. Chirac : prêt à gouverner

De notre correspondant régional

Lyon. — Un beau meeting. Bien organisé, avec beaucoup de monde — six mille à sept mille personnes, — une « sono » sans faille, un public sagement installé. Toutes les précautions ont été prises pour que la comparaison du meeting du lendemain, dans le même palais des sports de Lyon-Gerland, avec celui de l'« autre » concurrent rhodanien de l'opposition parlementaire — M. Raymond Barre, qui n'a pas eu droit à une seule citation nominative — soit flatteuse pour le RPR. Un meeting sans fausses notes. Mais sans élément novateur.

Premier orateur, M. Alain Mérieux, chef de file rhodanien de la liste RPR des régionales, a joué les rassembleurs : « *Nous devons éviter à cette région une politisation idéologique parce que, dans ma vie professionnelle, qui est tournée vers le reste du monde, le clivage politique actuel ne correspond plus à la réalité.* »

Pour sa part, M. Michel Noir, député sortant et tête de liste des législatives, s'est taillé un succès de tribune en s'attaquant à M. Charles Hernu, « *notre Zorro villeurbannais* », à qui il donne un conseil relevant de l'« *exigence morale* » : « *Offrir à la Nouvelle-Zélande de [s'] échanger contre nos deux officiers* ».

Le président du RPR a parlé pendant plus de vingt minutes du « *faux problème* » de la cohabitation, un terme d'ailleurs banni de son vocabulaire. Mais, à défaut de nom, la question sera largement évoqué par un Jacques Chirac avocat inconditionnel du régime parlementaire. « *Le gouvernement détermine et conduit la politique de la France en étant responsable devant le Parlement* », a-t-il indiqué en paraphrasant une Constitution appelée en renfort d'une démonstration suivie avec un intérêt relatif par les « compagnons ».

Seule allusion directe à son successeur à l'Hôtel Matignon, cette démonstration : « *En 1978, M. Mitterrand avait dit que le gouvernement de la gauche appliquerait l'ensemble du programme commun. Le président de la République d'alors avait dit : « Naturellement. » Je n'ai pas entendu une voix dans l'ancienne majorité pour contester cette affirmation.* » Bref, aujourd'hui, M. Chirac semble plus que jamais prêt à gouverner.

M. Chirac, qui concède que sa formation a « *du mal* » pour faire passer ses propositions en matière économique, s'est employé à justifier une « *rupture* » avec un socialisme ainsi défini : « *Un Etat qui perçoit la moitié de la richesse nationale pour s'arroger le droit à sa redistribution est un Etat socialiste, quelle que soit la couleur de ses dirigeants.* » La rupture souhaitée passe par un chiffre : 2 % d'économies sur le budget de l'Etat.

C. R.

● *M. Léotard n'est pas allé en Seine-et-Marne.* — Contrairement à ce qu'il avait annoncé, M. François Léotard ne s'est pas rendu à Melun le 12 mars pour assister M. José Parenté, candidat sur l'une des deux listes de l'UDF en compétition dans ce département (*le Monde* du 13 mars). Mais le secrétaire général du PR a fait parvenir une lettre aux candidats de son parti assurant que son déplacement n'avait été annulé que pour des raisons techniques, et renouvellant son soutien personnel et celui du PR.

● *En Moselle, le FON distribuera lui-même son matériel électoral.* — N'ayant pas transmis dans les délais impartis ses documents électoraux aux services préfectoraux, la liste conduite en Moselle par Mme Danielle Peiffert, au nom du Front d'opposition national (FON) regroupant les dissidents du Front national (*le Monde* du 12 mars), assumera elle-même la distribution de ses bulletins de vote dans la mairie pour participer véritablement au scrutin. — (*Corresp.*)

Propos et débats

M. Jospin : ni soumission ni démission

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste a déclaré, mercredi 12 mars, que le président de la République « n'a pas l'intention de se démettre » *et que* « la droite n'a pas d'illusions à se faire ». « Il ne se soumettra pas », *a dit M. Jospin, qui a ajouté :* « Sur les intentions politiques et institutionnelles de la droite, sur son programme, cela ne pourra pas marcher » *entre le chef de l'Etat et l'opposition.*

M. Barre : verdict

M. Raymond Barre a déclaré mercredi 12 mars à Lille : « Le président de la République ne pourra échapper au verdict du suffrage universel. » *Il a invité les Français à* « manifester leur attachement en faveur de la Ve République dans son esprit et dans sa lettre ».

M. Mauroy : l'addition

M. Pierre Mauroy a regretté, mercredi 12 mars à Mérignac, près de Bordeaux, que les communistes, « qui ont semé avec nous et arraché le chiendent avec nous, lâchent la rampe au moment de la récolte et prétendent même qu'il n'y en a pas ». *Se fondant sur l'élection de M. Mario Soares à la présidence de la République du Portugal, il a ajouté :* « pour battre la droite, il faut additionner les voix de gauche ».

M. Léotard : Gavroche

« Votez comme Gavroche, faites le plus beau pied de nez politique possible à François Mitterrand. Les Français ont le droit de changer de politique. Le socialisme du crépuscule va laisser sa place au printemps libéral », *a affirmé M. François Léotard, mercredi 12 mars, à Paris.* « On voudrait voir Fabius redevenir un haut fonctionnaire et Lang, qui invente, tous les matins, la culture en se levant et qui la ferme tous les soirs, devrait rentrer dans ses foyers », *a-t-il ajouté.*

M. Lang : aimer

M. Jack Lang a affirmé, mercredi 12 mars, à Aix-en-Provence, que le programme de l'opposition vise « à casser, déchirer, briser, détruire ce qui a été réalisé depuis cinq ans. » *Le ministre de la culture a ajouté :* « Nous avons introduit en politique un mot neuf, le verbe aimer. »

M. Schwartzenberg : le cercle de famille

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat aux universités, prédident d'honneur du MRG, a déclaré mercredi 12 mars : « Il faut élargir le cercle de famille. A côté et au-delà du PS et du MRG, il y a tout un électorat central, attaché lui aussi aux valeurs de liberté, de tolérance et de justice. Cet électorat a toute sa place dans la majorité de progrès et ne peut se reconnaître dans une opposition ultraconservatrice, qui se distingue de moins en moins nettement de l'extrême droite et qui risque de s'allier à elle. »

L'UDF inquiète : l'heure du choix approche

Lors de la dernière réunion du bureau politique de l'UDF avant les élections législatives, les responsables des différentes composantes de la confédération n'ont pas vraiment établi de stratégie commune pour l'après-16 mars, en raison notamment des incertitudes qui pèsent sur l'ampleur de la victoire, supposée, de l'opposition et sur l'attitude du président de la République. Ils ont toutefois engagé un début de réflexion sur la « méthodologie » de l'après-16 mars. Ils semblent d'accord pour estimer, d'une part, que si l'opposition actuelle obtenait la majorité absolue, l'intérêt du pays voudrait que soit installée au sommet une équipe homogène et, d'autre part, que l'UDF devrait y prendre « *sa pleine part* ». D'autant que les responsables de la confédération veulent croire que l'écart qui séparera l'UDF du RPR sera peu important.

A partir de ce premier canevas, il est vraisemblable que les représentants des partis composant l'UDF qui se croiseront dans les médias au soir du 16 s'exprimeront chacun avec quelques nuances. M. Méhaignerie, président du CDS, estime par exemple que « *l'opposition n'a pas à étaler ses cartes sur la table alors que la personne la plus intéressée* (M. Mitterrand) *se refuse à dévoiler les siennes* ». M. Léotard, secrétaire général d'un parti, le PR, qui a déjà commencé à négocier avec le RPR le programme d'application de la plate-forme RPR-UDF, et, bien qu'il s'en défende, sa représentation dans le futur gouvernement de cohabitation, s'engagera sans doute plus avant.

Un bureau politique de l'UDF sera de toute façon réuni dimanche en fin d'après-midi une fois connues les premières estimations puis dans la matinée du 17 mars après l'annonce des résultats et avant que chaque parti, dans le courant de la semaine, ne réunisse ses instances nationales pour des réunions qui, à n'en pas douter, seront assez agitées.

L'UDF qui a réussi à franchir, sans trop de casse, l'étape, qu'elle redoutait peut-être plus que d'autres, du scrutin proportionnel devra manifester sa cohésion à chacun des autres rendez-vous qui jalonneront l'après-mars. Tâche difficile étant données les positions opposées sur la cohabitation et les ambitions concurrentes de chacune des composantes et, en leur sein, des personnalités qui les animent.

Ni Veil ni Chaban

La première échéance devrait être, si l'on excepte une éventuelle démission de M. Mitterrand, le choix du premier ministre et la formation du gouvernement. M. François Léotard a déjà précisé, notamment mercredi 12 mars à Europe 1 que le successeur de M. Laurent Fabius devrait « *avoir participé activement au combat des législatives, signé la plate-forme RPR-UDF et être issu de la formation qui aura le maximum de sièges au sein de la future coalition.* » Voilà qui devrait exclure Mme Simone Veil. Quant à l'hypothèse Chaban, un accord tacite aurait été passé entre les responsables du RPR et ceux du PR pour qu'elle ne puisse aboutir, le RPR laissant au PR le soin de monter au créneau sur cette affaire.

Le CDS, sur lequel pourrait vouloir s'appuyer un futur premier ministre moins « orthodoxe » que M. Jacques Chirac, s'interroge. Quant au Parti radical, par la voix de M. Rossinot, inquiet des prétentions du RPR, il laisse entendre qu'il ne faudrait pas exclure d'office le choix d'un premier ministre issu de l'UDF. Une manière de laisser entendre que le RPR ne saurait régner en maître dans un futur gouvernement en ne laissant que des dépouilles à l'UDF. Ce qu'exprime aussi M. Léotard, quand il revendique, pour son parti, qui, souligne-t-il, sera la « *troisième force parlementaire* » dans la prochaine législature, « *des ministères de souveraineté* », autrement dit les affaires étrangères, l'intérieur, la défense ou l'économie...

Savants dosages

Qu'ils revendiquent des portefeuilles ou qu'ils affirment que *à priori* ils ne participeront pas à un gouvernement de cohabitation, les responsables des partis veulent en tout cas veiller à la répartition des responsabilités dans ce futur gouvernement.

Ce qui laisse prévoir de savants dosages. S'y ajoute la question des barristes ; ces derniers sont bien peu nombreux à vouloir, au côté de M. Barre, rester spectateurs ; écartés, ils pourraient être attachés à la perte de ce gouvernement, comme le remarque un... giscardien.

Un test de solidité

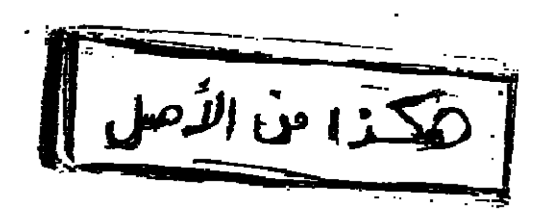
Deuxième étape ou étape simultanée, la formation du groupe UDF à l'Assemblée nationale qui devrait doubler ses effectifs et passer à cent quarante ou cent cinquante députés. Les centristes, qui envisageaient de constituer leur propre groupe, ont, si l'on en croit M. Méhaignerie, renoncé à semblable prétention. « *Cette question ne se poserait que si nous nous séparions sur le choix d'un présidentiable ou l'application d'un programme* », explique le président du CDS.

La question du vote de confiance si elle était posée serait, en tout cas, le premier test de la solidité du groupe UDF, avant même le vote de projets de lois conformes au programme de l'actuelle opposition.

Enfin, dernière étape, l'organisation de l'UDF au lendemain d'élections où MM. Léotard et Barre sont apparus comme les véritables locomotives de la confédération, chacun dans son registre. Mais M. Giscard d'Estaing, qui s'est retiré sur ses terres auvergnates, n'a pas dit son dernier mot et s'emploiera à « verrouiller », s'il le peut. C'est qu'il s'agira d'entraîner l'UDF vers l'élection présidentielle et, cette fois, la confédération ne pourra plus retarder l'heure du choix. Même, si comme le remarquait un élu de l'UDF, « *les libéraux et les modérés ne sont pas par nature des gens courageux, ils s'attendent que s'opèrent les choix dans l'opinion et engrangent les bénéfices d'une situation quand elle est acquise, en se ralliant tout naturellement au vainqueur* ».

Le succès ou l'échec de la cohabitation devrait, à cet égard, aider l'UDF à opérer un tel choix.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.


هكذا من الأصل

POLITIQUE

LES ÉLECTIONS VUES DE WASHINGTON

La crainte d'un « affaiblissement » de la France sur la scène internationale

De notre correspondant

Washington. — Les dirigeants américains voient approcher les élections françaises sans anxiété ni espoirs particuliers, car ils ne considèrent pas que les intérêts de leur pays ou de l'alliance atlantique soient, d'une quelconque manière, en jeu dans ce scrutin.

L'attention accordée au problème de la cohabitation demeure, en conséquence, modérée et largement limitée aux responsables des affaires françaises dans les différents ministères. Quant à la presse, elle n'a, dans son ensemble, réellement commencé à s'intéresser au vote de dimanche que depuis l'ultimatum posé à Paris par le Djihad islamique et c'est surtout la relative unité du monde politique français face au chantage qui est relevée.

Il y a deux choses, dit-on dans les milieux officiels, que l'on n'aimerait pas voir résulter des élections législatives. La première serait que la droite se retrouve dépendre de l'extrême-droite, c'est-à-dire du Front national, dans la mesure où un durcissement du climat politique s'ensuivrait et que *« l'extrémisme »* en serait favorisé. La seconde serait que se crée un blocage politique et institutionnel dont le résultat serait un *« affaiblissement »* de la France sur la scène internationale, alors que l'on juge primordial que Paris puisse au contraire y faire preuve de *« fermeté »* et d'*« esprit de décision »*.

La seule réelle crainte que l'on entend exprimer à Washington est que la capacité de la France à réagir rapidement dans une éventuelle crise internationale — en Afrique avant tout — ne soit amoindrie par des désaccords et une lutte d'influence entre Matignon et l'Elysée.

Ces appréhensions sont cependant peu profondes car, outre que les sondages marquent un tassement du Front national, on adhère assez largement à Washington à l'idée que M. Chirac a de bonnes chances d'être appelé à former le gouvernement, qu'il ne serait pas bon pour la suite de sa carrière politique d'affaiblir la fonction présidentielle et qu'il serait dangereux pour son image de jouer brutalement la crise. En tout état de cause, *« même si l'on en arrivait à une élection présidentielle anticipée, ce ne serait pas du tout la fin du monde »*, ajoute-t-on, marquant par là qu'aucun des possibles candidats n'aurait, *a priori*, de raisons d'inquiéter le gouvernement des Etats-Unis.

Un gouvernement « amical »

« Si l'on peut trouver dans cette administration, dit-on ici, *des gens pensant naturellement que les partis de droite seraient forcément plus amicaux à notre égard, ce ne serait, en réalité, pas nécessairement le cas puisque ce gouvernement socialiste s'est montré amical de façon inespérée envers les Etats-Unis. »* On remarque à ce propos que, malgré les objections opposées par M. Mitterrand à l'initiative de défense stratégique de M. Reagan, les entreprises françaises n'en ont pas moins été laissées libres de prêter la main au projet et usent largement de cette liberté.

Dans l'immédiat, l'une des grandes interrogations porte sur la composition de la délégation française, début mai, au prochain sommet économique de Tokyo, mais là aussi on table moins sur des tiraillements publics que sur un compromis dans lequel M. Mitterrand représenterait, comme prévu, la France à la table de discussion, le ministre des affaires étrangères n'étant plus là comme simple collaborateur mais pour affirmer le poids du gouvernement.

Bref, on s'attend si peu à des difficultés suffisamment importantes pour embarrasser Washington que M. Shultz avait trouvé, il y a plusieurs mois déjà, plus d'avantages que d'inconvénients à accepter de se rendre à Paris les 21 et 22 mars pour y prononcer un discours devant les anciens élèves d'une grande université américaine. Le secrétaire d'Etat devrait, à cette occasion, s'entretenir avec le président de la République ainsi qu'avec le ministre des relations extérieures et son emploi du temps (*« peut-être une visite au musée Picasso »*) semble encore assez souple.

BERNARD GUETTA.

● *Le MNA appelle les Arméniens à boycotter les élections.* — Le Mouvement national arménien (MNA) a rendu public, le mardi 11 mars, une déclaration dans laquelle il appelle la communauté arménienne à *« boycotter »* les élections du 16 mars, en raison du *« caractère fondamentalement insatisfaisant des positions de l'ensemble des formations politiques françaises à l'égard de la cause arménienne »*. Le MNA précise que cette décision *« concerne toutes les listes, à l'exception de celles où figurent (dans les Hauts-de-Seine) MM. Patrick Devedjian (RPR) et Guy Ducoloné (PCF), deux personnalités ayant démontré leur attachement sincère aux droits nationaux arméniens »*.

SEIZE LISTES DANS LA CAPITALE

Paris : la bataille sur les marges

Paris détient d'ores et déjà un record, celui du nombre des candidats, avec 746 postulants aux 21 mandats de députés et aux 42 de conseillers régionaux, soit près de 12 pour un poste, un véritable concours de haut niveau. En effet, s'il n'y a que neuf listes pour l'élection des membres parisiens du conseil régional d'Ile-de-France, il y a, en revanche, seize listes officiellement déposées pour le choix des députés. Et encore, quatre autres ne sont pas allées jusqu'au bout du parcours de la procédure administrative préalable et n'ont pas déposé à temps leur cautionnement.

Le système de la représentation proportionnelle a donc suscité les vocations comme l'aimant attire la limaille.

Selon la traditionnelle terminologie en la matière, il est possible de classer ces concurrents en deux catégories : les grands et les autres.

Au titre des premiers, ceux qui sont assurés d'obtenir au soir du 16 mars une représentation parlementaire, figurent tout naturellement le RPR, l'UDF, le Parti socialiste, le Parti communiste et le Front national. Après ces « cinq grands »-là, le classement des onze autres devient plus malaisé à opérer à l'avance.

Toutefois, on peut relever que parmi eux, six se rattachent à la gauche, qu'elle soit « extrême » ou « diverse », deux affichent leur écologie et trois se situent dans la mouvance libérale et proche de l'opposition actuelle.

Une pléthore aussi diverse n'a cependant pas profondément modifié les intentions de vote des électeurs parisiens au fil des mois, du moins si l'on se réfère aux sondages d'opinion publiés avant la date du 9 mars jusqu'à laquelle la diffusion de ceux-ci était autorisée par la loi.

A l'extrême gauche, deux points et demi environ se répartissaient entre la liste Alternative 86, soutenue par le PSU et la Ligue communiste révolutionnaire, conduite par M. Albert Jacquard, la liste de Lutte ouvrière, dirigée par Mme Chantal Cauquil, et celle du Mouvement pour un parti des travailleurs, conduite par Mme Martine Debat. Deux autres listes attiraient également quelques voix, celle du Parti humaniste, de M. Philippe Moal, et celle du Dr Francis Collot-Sparte, pour *« l'organisation des Etats en micro-démocratie »*, qui fut lui-même candidat *« anarchiste non-violent »* à Montpellier en 1978.

Les écologistes qui offrent le choix aux électeurs parisiens se répartissent entre les Verts-Paris-Ecologie, animés par M. René Dumont, dont la notoriété — il a été candidat des écologistes aux présidentielles de 1974 — lui assurerait déjà 2,5 % d'intentions de vote, et la liste Ecologie et humanisme de M. Roger Fischer, agrégé de géographie, président du Parti écologiste, créditée avant l'ouverture de la campagne de 1 % des voix.

A droite, la dispersion est moins grande. Deux listes risquent de souffrir de leur modeste notoriété, celle de M. Maurice Mercante, intitulée en forme de programme « Croissance dix pour cent » (ce qui créera, assure-t-il, *« quatre millions d'emplois nouveaux »*); et celle de M. Guy Marchand, au sigle tout aussi éloquent « Pour une économie de progrès ».

Mais deux autres candidats, dans la mouvance de l'opposition, se sont déjà frottés aux suffrages des Parisiens. M. Gérard Touati a ajouté deux années à son millésime des élections européennes pour conduire aujourd'hui Initiative 86 - Entreprendre et réussir la France de l'an 2000. Ce jeune entrepreneur dynamique et prolixe n'a pas été découragé de n'avoir recueilli dans la capitale, aux dernières élections européennes de 1984, que 0,24 % des suffrages exprimés. Enfin, Mme Marie-France Garaud, avec cette fois-ci, La France en tête, fit au premier tour de l'élection présidentielle, le 26 avril 1981, un tour de piste qui lui rapporta dans la capitale 1,77 % des suffrages. Elle est aujourd'hui créditée d'un pronostic favorable pour un siège, le sien.

Comme toujours en pareil cas, les « petits » partis ont bien du mérite à faire campagne. Le dévouement de leurs militants pallie la modestie de leurs moyens. Le porte-à-porte, la distribution de tracts, la diffusion d'une presse quasi confidentielle, l'aide souvent parcimonieuse de quelques radios libres, n'assurent pas une vaste notoriété.

Et pourtant, ces trouble-fête sont redoutés par les *« grands »* auxquels ils peuvent grignoter quelques voix, qui, dans un scrutin proportionnel, risquent — plus qu'avec le système majoritaire — d'être fatales. Car à Paris, beaucoup de situations se joueront sur les marges.

Le principe des vases communicants

Ainsi le Parti socialiste, qui semble avoir profité depuis quelques semaines de la relative embellie qu'il a connue à travers la France, paraît maintenant assuré d'obtenir six sièges, ce qui permettrait à M. Gérard Fuchs d'entrer à l'Assemblée nationale. Mais les « pointeurs » les plus optimistes de la rue de Solferino se prennent aussi à espérer une baisse du Parti communiste — crédité pour le moment de 7 % des suffrages et d'un siège, — pour voir élue la secrétaire de la fédération de Paris, Mme Gisèle Stievenard, qui ravirait ainsi son siège à une autre Gisèle, Mme Moreau, tête de liste communiste.

Ce principe de vases communicants se retrouve aussi à droite. Le troisième siège de la liste UDF est en effet en balance avec celui qui reviendrait éventuellement à Mme Marie-France Garaud. Cette perspective donne lieu à une compétition âpre mais feutrée. M. Gilbert Gantier, député UDF sortant, dont le siège est l'enjeu de ce combat, vient de recevoir le soutien de M. Alain Poher, président du Sénat. La liste de M. Dominati, soutenue par l'acteur Alain Delon, a accueilli, mercredi 12 mars, le renfort de M. Léotard, secrétaire général du PR, au cours d'un meeting de clôture de la campagne. La présence de M. Raymond Barre, le 4 mars, à une vaste réunion au stade Pierre-de-Coubertin, avait été ardemment attendue comme un viatique salvateur, dont l'UDF assure qu'il a eu un effet positif.

Las ! le lendemain, le député de Lyon déjeunait ostensiblement avec Mme Garaud. Cette dernière semble d'ailleurs attacher un prix particulier au soutien de M. Barre, ainsi que l'attestent les articles publiés dans la luxueuse brochure électorale qu'elle édite. L'électorat UDF de Paris est ainsi l'enjeu de la sourde rivalité entre la liste Dominati et la liste Garaud, rivalité dont M. Barre a bien du mal à ne pas apparaître comme l'arbitre.

Le trouble de cet électorat ne satisfait pas pour autant le RPR. Le parti de M. Jacques Chirac, où l'on se dit certain, avec quelque 35 % des intentions de vote, d'obtenir neuf sièges, préférerait que la majorité municipale conserve ses positions et ne cède pas un siège à une adversaire du président du RPR aussi avide et résolue que son ancienne conseillère.

Enfin, à l'extrême droite, M. Jean-Marie Le Pen se bat pour ajouter à son siège et à celui de M. Edouard Frédéric-Dupont, un troisième que les intentions de vote des Parisiens semblent pour le moment lui refuser. Le leader du Front national espérait bien en effet retrouver dans la capitale les 15,24 % des suffrages qui avaient constitué pour lui la surprise des élections européennes de 1984.

Mais il risque de souffrir de voir certains de ses thèmes — comme l'immigration ou l'insécurité — récupérés en partie par le RPR. Comme d'autres aussi — parmi les « petits », — il peut être handicapé par le réflexe du « vote utile » en faveur des grandes formations, pour lequel les électeurs sont vivement sollicités.

ANDRÉ PASSERON.

M. Jacques Toubon : *le premier chiraquien de Chiraquie*

Quatre étages sans ascenseurs, ni tapis dans l'escalier. De Montparnasse tout proche, vient mourir un parfum discret de bohème et de peinture à l'huile. Modigliani ou Foujita auraient pu vivre dans cette cour. Jacques Toubon réside là, aux antipodes des avenues bourgeoises de Passy ou Auteuil. Ou plutôt *ces jours-ci*, il s'y glisse en fantôme nocturne, entre une harangue provinciale et une matinée charcuto-boulangère.

Dans le living tapissé de toiles abstraites, on se surprendrait presque à chercher les chevalets. Somptueusement tordu et savamment destructuré, un escalier grimpe à la mezzanine. Dans le bureau de Monsieur, un fauteuil empaqueté par Christo rappelle que l'emballeur du Pont-Neuf dut trouver ici des appuis agissants.

Lise Toubon fait les *honneurs*. On l'imagine mieux courir les vernissages que faire tapisserie sous les estrades de son candidat de mari. Rien de ce qui touche à l'art contemporain ne lui est étranger : elle juge *« complètement intelligent »*, et le fait savoir en pétitionnant, le projet d'installation de colonnes tronquées de l'artiste Buren dans les jardins du Palais-Royal, projet en bute à une campagne acharnée du *Figaro-Magazine*.

Issue d'une famille protestante de petits industriels de l'Est de la France, Mme Toubon ne dit pas *« Jacques »* ou *« mon mari »*, mais simplement *« Toubon »*. Elle dit aussi : *« C'est le plus socialiste des gens que j'aie rencontrés. Infiniment moins conventionnel et moins ringard que bien des intellectuels de gauche »*. Sourire en coin, elle raconte comment Jacques Chirac, un jour, la supplia, mi-figue mi-raisin : *« surtout ne me le changez pas. J'en ai besoin tel qu'il est »*.

Tel qu'il est... Aussi rond que le grand Jacques, celui de l'Hôtel de Ville, est anguleux. Mais à part cela, son clone parfait. Un drôle de Tintin député, qui jurerait comme le capitaine Haddock. Un petit frère, en somme, qui estime *« tout à fait naturel que Jacques Chirac me demande d'abord d'être son expression à lui »*. Un petit frère attentionné et chaleureux. Pour décrisper Jacques Chirac avant une émission de télévision, il n'hésite pas à lui murmurer : *« Votre mère vous a parfaitement réussi. Vous êtes très bien. Essayez simplement d'être vous-même. »*

La vie politique présente peu d'exemples d'une gémellité aussi idyllique, presque jubilatoire. Le même goût animal des corps-à-corps politiques, de l'action comme euphorisant, le même besoin de la chaleur musquée des grand-messes entre compagnons, le même dédain de prédateurs pour les théories et les parlotes. Et cette conviction commune : autant que dans les urnes ou sur les tréteaux, la légitimité se gagne dans les échoppes des commerçants. Bref, le même penchant décomplexé pour les « charcutiers, charcutières » qu'affectent de mépriser d'autres stars de la classe montante politique.

Résolument ringard

Résolument ringard, si l'on veut, mais avec quel bonheur ! *« Faire un marché »* avec Jacques Toubon, par un petit matin glacial sur le pavé parisien, c'est s'embarquer pour deux heures de franche rigolade avec une chouette bande de copains. Chez un cordonnier, il achète deux paires de semelles isolantes : *« j'en offrirai une à Chirac. »* Dans une librairie, il tombe en arrêt devant un manuel d'anglais intitulé *Ciel, mon mari* : *« Alors, ça veut dire que tous les Anglais pratiquent l'adultère ? »*, s'esclaffe-t-il devant la libraire interloquée. A la petite escouade lepéniste et frigorifiée qui le marque : *« Allez donc combattre les socialistes ! »*. A un boucher offusqué qui l'accuse d'avoir *« amené les socialistes en trahissant Giscard »*. *« Alors qu'est-ce qu'il faut faire, selon vous ? S'abstenir et permettre aux socialistes de rester ? »* Et le soir, tout content : *« J'ai eu des nouvelles du boucher. Il paraît qu'il commence à douter. »*

C'est donc cela, la politique, vue par le premier chiraquien et Chiraquie : ce chantier où il brûle d'empoigner la truelle, et aussi un grand jeu scout où crapahuter à la chasse aux voix. Comme l'Assemblée, cinq ans durant, fut ce théâtre d'une pièce hystérique de cape et d'épée, où il ne fut pas le dernier à viser au-dessous de la ceinture. Plusieurs mois durant, il est un des plus tenaces obstructeurs, un des plus assidus de l'amendement. Et une nuit, au cours de l'interminable discussion de la loi sur la presse, il trébuche : *« Et M. Mitterrand ? »* lance-t-il à deux reprises. Sous-entendu : *« Où était-il pendant l'Occupation ? »* L'allusion lui vaut d'être frappé de *« censure »*, sanction rarissime dans l'histoire parlementaire.

Quelques jours plus tard, revoilà le « censuré » lançant la foudre sur les bancs de la gauche : *« Bande d'imbéciles, bande de scandaleux, bande de maniaques ! »*. Un député communiste venait — scandale ! — de mettre en cause son attachement à Roger Salengro, ministre de l'intérieur du front populaire suicidé au terme d'une campagne mensongère de la presse d'extrême-droite. *« Mon père était un ami de Roger Salengro ! »*, hurle Toubon. Enquête faite, cette amitié semble bien ténue pour susciter un si vif courroux : délégué syndical des employés de banque, le père de Jacques Toubon aurait simplement, à ce titre, rencontré deux ou tros fois le ministre Salengro.

Salengro, l'Occupation... Notre provocateur dérape parfois sur de bien curieux terrains. Et cette manie, quasi unique dans la classe politique, d'invoquer *« le peuple »* à tout bout de champ ! Regardez-le, Fouquier-Tinville de l'angoisse populaire, interpeller le ministre Pierre Joxe à la télévision, en donnant interminablement lecture de la lettre d'une vieille dame agressée de son arrondissement. Peu d'élus, on le devine, doivent revêtir l'écharpe tricolore avec autant de volupté que lui. *« Quand j'interviens à l'Assemblée, j'ai vraiment pleinement conscience de dire ce que les gens qui m'ont élu veulent que je dise. »*

Un tout autre discours

Faut-il donc, comme certains socialistes, déceler en lui d'étranges relents antiparlementaires, voire des tentations plus radicales encore ? Cueilli à froid, loin des micros et des caméras, il offre pourtant un tout autre discours. Plus badintérien que Badinter, il propose, dans un livre consacré à l'insécurité, de dispenser d'incarcération les petits délinquants qui commettent leur première bêtise. Et, inlassablement interrogé par ses électeurs sur le refus de l'alliance de gouvernement avec Le Pen, sa réponse est claire et passionnée : *« Le Front national a des relents et des fondements qui ne sont pas républicains. Il est hostile au suffrage universel. Et puis, la presse d'extrême droite a écrit que j'ai des idées de centre-gauche à cause de mes grands yeux orientaux, et que j'ai des yeux orientaux parce que je suis juif. Alors... »*

Quant au peuple... Pour un peu, on s'attendait à le voir, lui aussi, fustiger *« les gens du Château »*. *« Je suis un type complètement à l'aise au contact des gens par ce que j'ai eu une éducation comme ça : grand ordinaire »*. Une enfance partagée entre Lyon et la Côte d'Azur dans les bagages de son père, Pierre-Constant Toubon, croupier, après avoir été employé de banque, qui prendra sa retraite comme directeur des jeux au Palm Beach. Sciences-Po à Lyon, l'ENA, quelques cabinets ministériels.

Du *« grand ordinaire »* de jeune haut-fonctionnaire, jusqu'à ce jour où Mme Claude Pompidou chercha un énarque pour s'occuper de la fondation qui porte son nom. Toubon fonce. Et y rencontre Jacques Chirac, trésorier de la même fondation. Chirac ne se défera plus de ce jeune chien fou, le nommant alternativement chef de cabinet ou conseiller technique dans tous ses ministères. Sur ordre de son roi, ce mousquetaire s'en va ensuite conquérir le siège de député du XVe arrondissement, puis la mairie du XIIIe.

Pour sacrifier à la contestation juvénile qui secoue le mouvement, Jacques Chirac décide enfin, aux assises de Grenoble en novembre 1984, de le nommer secrétaire général du RPR, en remplacement de Bernard Pons. Quelques jours auparavant, il l'avait simplement averti de devoir *« s'attendre à quelque chose »*. Voilà Toubon enfin installé dans ce fauteuil de la rue de Lille où il peut, tout à son aise, être le porte-voix, parfois criard, d'un Chirac qui se mure dans une réserve de présidentiable.

De tous les jeunes loups de l'opposition, Jacques Toubon est certainement celui à qui l'après-16 mars donne le moins d'angoisses et d'états d'âme. Sera-t-il le Jospin, le Joxe ou l'Attali de Chirac ? Peu importe. Où on lui dira d'aller, il ira.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

● *La nomination du président du Conseil constitutionnel.* — M. Etienne Dailly, sénateur Gauche dém. (Seine-et-Marne), a déposé une proposition de loi organique tendant à préciser l'ordonnance du 7 novembre 1958 relative au Conseil constitutionnel.

Si dans l'avenir M. Dailly souhaite, par une réforme constitutionnelle, que le président du Conseil constitutionnel ne soit plus nommé par le président de la République mais élu lors de chaque renouvellement triennal par ses pairs, il propose dans l'immédiat qu'il soit nommé par le président de la République — comme c'est le cas actuellement lors de chaque renouvellement triennal et pour une durée de trois ans non renouvelable, ce qui n'est pas précisé dans les textes actuels.

A la recherche du vote juif

L'un des électorats catégoriels les plus sollicités depuis cinq ans par les différentes forces politiques aura été, incontestablement, l'électorat juif. Au-delà de l'arithmétique qui lui donne un poids important (1 % des électeurs au total) localement – à Paris, Marseille, Strasbourg ou Toulouse, par exemple – la situation au Proche-Orient, d'une part, et la renaissance d'une culture juive, d'autre part, ont fait des rapports avec cette communauté un élément auquel les grands partis sont attentifs.

Les bonnes relations que les socialistes entretiennent depuis toujours avec le mouvement sioniste et l'intérêt que M. François Mitterrand porte, personnellement, à l'histoire et à la sensibilité juives ont contribué, depuis 1981, à créer un climat de sympathie dans les rapports entre les organisations communautaires et le pouvoir. Il n'en résulte pas, pour autant, un accord entre les unes et l'autre sur les questions qui préoccupent la communauté. Ni sur le Proche-Orient ni sur l'extrême droite, la politique du pouvoir ne rencontre un consensus chez les juifs.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et son président, M. Théo Klein, n'ont cessé de reprocher à la gauche la légitimité qu'elle reconnaît à l'OLP. Les relations économiques avec Israël ont, longtemps, été considérées comme insuffisantes, cette situation étant imputée à un manque de dynamisme, voire à des blocages, du côté français. L'émergence du Front national, d'autre part, a valu au gouvernement des critiques lors du changement de mode de scrutin. Pour la communauté organisée, en effet, sinon pour les juifs dans leur ensemble, l'extrême droite, qu'elle soit ou non explicitement antisémite, véhicule une idéologie d'exclusion que les juifs ne peuvent que combattre et à laquelle la représentation proportionnelle risque de donner droit de cité, en lui permettant d'entrer au Parlement.

La politique française vis-à-vis de l'Union soviétique, en revanche, ne soulève pas de critiques spécifiques de la part des juifs, dont les organisations ne peuvent qu'approuver les positions du gouvernement sur les droits de l'homme et sur le sort de la communauté juive dans ce pays. De même, face à la menace terroriste dont les quartiers et institutions juifs, en France, sont l'objet, les responsables juifs ont apprécié la vigilance du gouvernement. Ce sentiment n'a pas toujours été partagé par la base, qui, après l'attentat qui avait fait six morts le 9 août 1982 rue des Rosiers, à Paris, s'en était prise à M. Mitterrand lui-même, venu sur place, et avait manifesté sa méfiance envers la police, accusée de négligence.

C'est à la suite de ces événements, les policiers se heurtant à l'hostilité de la population lors de leurs enquêtes de voisinage, que les responsables de la sécurité au gouvernement et à la tête de la police avaient recherché, avec l'aide, notamment, d'un inspecteur juif pratiquant, M. Sammy Ghozlan, les moyens d'établir la confiance dans la communauté. Les militants communautaires, jeunes particulièrement, avaient été invités, dans cette période où l'on pouvait craindre d'autres attentats, à faire preuve eux-mêmes de vigilance, à organiser la surveillance autour des cibles possibles – écoles, synagogues, etc, – et à signaler à la police ce qui leur paraîtrait suspect.

La participation de la communauté, sous cette forme, à sa propre sécurité dans plusieurs grandes villes a été présentée par Mme Françoise Castro, l'une des animatrices de Socialisme et judaïsme, lors d'une réunion à Sarcelles, comme une tolérance exceptionnelle du gouvernement envers des « milices juives » (le Monde du 7 mars). Les propos de l'épouse du premier ministre ont choqué, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté, certains se demandant si des milices privées avaient effectivement été admises par le gouvernement, d'autres s'étonnant de l'emploi d'un tel argument pour inciter les juifs à voter pour le PS.

Judaïsme et liberté, que préside M. Claude-Gérard Marcus, député (RPR) de Paris, a condamné l'« évocation irresponsable » de milices juives qui « n'existent que dans l'imagination » de Mme Castro. M. Pierre Sliwinski, président de la Fédération des juifs de France, dont les militants participent à la surveillance des lieux communautaires, a invité Mme Castro a faire preuve de « sérieux » et a souligne que la solution des problèmes posés par le terrorisme relève exclusivement du « gouvernement » et des « force de police ».

L'association de M. Marcus, qui réunit de nombreux militants de l'opposition, reproche, aux socialistes ce qu'elle appelle leur « tentative de mainmise » sur la communauté. Dans le mensuel l'Arche (numéro de mars), qui donne la parole à des hommes politiques juifs de la majorité et de l'opposition, M. Maurice Benassayag, l'un des dirigeants d'Espaces 89, déclare : « J'ai du mal à comprendre qu'on puisse se proclamer juif et militer à droite. » C'est ce genre d'affirmations que les juifs de droite, bien sûr, mais aussi des juifs de gauche reprochent à certains socialistes.

Tant que la droite traditionnelle a paru ambiguë dans ses positions par rapport au Front national, les juifs de gauche étaient fondés à mettre en garde la communauté contre les dangers d'une alliance entre l'opposition parlementaire et l'extrême droite. Aujourd'hui, le RPR et l'UDF récusent clairement une telle hypothèse. Il reste à ceux des électeurs juifs qui tiennent compte, dans leur vote, de la question du Proche-Orient à évaluer les mérites et les inconvénients des politiques menées dans cette région par les uns, depuis cinq ans, et par les autres auparavant.

PATRICK JARREAU.

La tournée chez Jo

Lionel, Roger et Maurice sont venus voir Jo, dans son restaurant. On a débouché une bouteille de vodka, que les invités boivent dans des petits verres en échangeant des toasts avec leur hôte. Une gitane, amie de la maison, s'approche de Lionel, lui prend la main, lui dit la bonne aventure : « Il va vivre longtemps. Il est très riche en amour. Il sera présenté comme président. Cette année et l'année prochaine. » Lionel manque d'en avaler de travers sa vodka. Il s'esclaffe : « Vous voulez dire, président d'un club de boules ! Un président, pour cette année, on en a déjà un ! »

Lionel ? C'est Jospin. Maurice ? C'est Benassayag. Roger, c'est Hanin. La gitane ? C'est... une gitane. Jo, c'est Goldenberg, restaurateur, rue des Rosiers, à Paris. Jo Goldenberg, c'est l'étape finale, obligée, de la tournée électorale du premier secrétaire du PS, flanqué de ses deux compagnons, dans le quartier de Saint-Paul, mercredi 12 mars. Les souvenirs tragiques de l'attentat de l'été 1982, le drame des otages du Liban, ne suffisent pas à faire tomber le sourire de Roger Hanin. On se presse autour du comédien, qui présente dans les boutiques Lionel Jospin, comme on introduit un protégé, ou bien un nouveau venu dans la famille. Les photographes sont au supplice. Ici, tout le monde veut être photographié avec « Roger », dans une grande débauche de gestes, de saluts sonores.

Après Saint-Paul, Belleville. Ici les socialistes en visite respectent une tradition. Les petits restaurateurs juifs tunisiens, au bas de la rue Ramponeau, ont rendez-vous, à chaque élection, avec les socialistes en campagne. « Ils n'auraient pas compris qu'on ne vienne pas les voir », explique l'un des parlementaires. D'ailleurs, plusieurs conservent, jaunie par le temps et la fumée, une photo d'une tournée similaire, en 1978, avec M. François Mitterrand.

Ici aussi, « Roger » est chez lui. Dans la rue, un juif favorable à l'opposition reproche au président de la République de protéger l'OLP. Là, Roger se met en colère, pointe un doigt accusateur : « Si t'étais un bon juif, tu dirais pas ça ! » La rue applaudit.

J.-L. A.

Une campagne « made in USA »

par ALAIN DUHAMEL

La campagne des élections législatives de 1986 a été morne et obscure, lente et médiocre. La plupart des observateurs et, en catimini, des acteurs s'accordent là-dessus. Ils ont raison de s'en offusquer, ils ont tort lorqu'ils s'en étonnent. Il ne pouvait en aller autrement, puisque tous les facteurs convergeaient dans ce sens.

En tête, bien sûr, une cause technique : l'éternel retour de la représentation proportionnelle. Pour la première fois depuis 1958, lorsqu'ils connaîtront les résultats du scrutin, les Français ignoreront les conséquences qu'en tireront les principaux protagonistes. Avec ce système, le suffrage universel se dégrade en vote indicatif. Le peuple est consulté,mais seuls décident les consuls.

Ensuite, une raison politique. Les trois principaux partis (le RPR, le PS et l'UDF) ont tenté et sont largement parvenus à imposer une logique majoritaire au beau milieu d'une campagne régie par la proportionnelle. De quoi faire perdre leur latin aux électeurs et brouiller le débat, puisqu'on réintroduit la règle proportionnelle tout en observant scrupuleusement la méthode et la liturgie majoritaires.

Mais, au-delà, la métamorphose principale de la campagne législative tient à son américanisation. De ce côté-ci de l'Atlantique, comme depuis longtemps de l'autre, la guerre idéologique recule, la personnalisation des enjeux politiques l'emporte. Les débats d'idées, le choc des programmes, cèdent du terrain devant l'invasion de la publicité commerciale et la vague du marketing. On n'oppose plus une doctrine à une autre mais une affiche à un autre, une image à une autre, un slogan à un autre. On confronte moins des politiques antagonistes que des champions dûment formés, entraînés et conseillés.

Les élections législatives tournent au grand prix d'Amérique, et plus d'un leader politique se comporte désormais en pur-sang impeccablement préparé pour l'épreuve. Les spécialistes de la communication agissent souvent en entraîneurs et les publicitaires les plus menacés de mégalomanie tendent à se comporter en propriétaires d'écuries, comme s'ils faisaient courir ici une jument libérale, là un alezan socialiste, ailleurs un bai néo-gaulliste. La grêle des sondages, sérieux ou équivoques, transforme parfois les commentateurs en chroniqueurs hippiques, et les électeurs en turfistes.

Inutile d'épiloguer sur les manifestations du phénomène : il suffit de contempler les murs de chaque ville, d'observer la multiplicité des gadgets, d'enregistrer l'éclosion des « jingles », des « clips », des « murs d'images », des films d'autopromotion, dont désormais les candidats de toutes familles usent et abusent dans la seule limite de leurs moyens financiers. L'argent d'ailleurs coule à flots, par dizaines de milliards de centimes (bien davantage qu'aux dernières élections présidentielles), sans frein et sans contrôle. Au moins les Etats-Unis disposent-ils d'une réglementation, toute imparfaite qu'elle soit. Ici, l'économie électorale emprunte les circuits parallèles.

L'alternance politique est évidemment pour beaucoup dans la désintoxication idéologique. Gouverner, c'est apprendre et c'est oublier : on découvre les faits, on remise les doctrines. S'il relit son discours budgétaire de 1981, l'actuel premier ministre doit avoir l'impression d'avoir mûri de cinquante ans en une législature. Réciproquement, les porte-parole de l'UDF et du RPR ne tiennent plus aujourd'hui les propos d'apocalypse ou d'excommunication par lesquels ils répliquaient aux philippinqueses et aux mercuriales socialistes.

Rien de tel que l'exercice ou que l'espérance du pouvoir pour découvrir le réalisme. « Le thème de la rupture a vécu. L'enjeu du combat est de substituer une politique à une autre, et non une société à une autre. ». C'est Michel Rocard qui l'écrit. Beaucoup de leaders de la droite pourraient signer le texte. La France s'aligne ainsi sur la plupart des démocraties occidentales où s'opposent et alternent socio-démocrates et libéraux-sociaux. Elle y gagne en sérieux ce qu'elle y perd en originalité.

L'américanisation gagne enfin les formations elles-mêmes. la bipolarisation survit au changement du mode de srutin. Le PS domine la gauche durant cette campagne tout autant que pendant celle de 1981. Mais comme il a changé entre-temps ! Il n'est question que de « République moderne » ou de « républicains de progrès ». Se proclamer social-démocrate ressemble davantage à un investissement judicieux qu'au viol d'un tabou.

Le Parti socialiste affiche son ambition de constituer à lui seul une force d'alternance. Il forme un continuum de groupes, de tendances, de sensibilités, s'échelonnant des petits cercles d'activistes jusqu'aux gros bataillons de gestionnaires modérés. Il invoque la morale et la justice, il s'adresse par priorités, aux salariés et aux minorités. Comme le Parti démocrate américain.

Quant à l'UDF et au RPR, leurs étiquettes et surtout leurs leaders les distinguent encore, mais, pour le reste, bien malin qui pourrait les différencier. Sociologiquement, leurs électorats se ressemblent tant qu'ils sont davantage frères jumeaux que cousins germains. Idéologiquement, l'apprentissage collectif d'un libéralisme bien tempéré a balayé les clivages. Demeurent les héritages, les enracinements régionaux, des clientèles attachées à telle ou telle personnalité. Comme au parti Républicain, outre-Atlantique.

Ces glissements progressifs vers les normes anglo-saxonnes peuvent être ressentis comme autant de banalisations, de normalisations ou comme autant de modernisations. Ils sont en tout cas les premiers vainqueurs de la campagne, avant même le vote.

La région sans passion

par JEAN-PIERRE RIOUX (*)

« LE patois, c'est la gousse d'ail qui parfume le gigot », notait joliment Eugène Le Roy, l'auteur de Jacquou le Croquant, le vieux Périgourdin de la Belle Epoque qui contribua tant au réveil régionaliste dans la France jacobine du Bloc. Ce qui vaut pour les langues s'applique aussi aux régions où elles survivent. Les Français, au reste, ne s'y trompent pas.

Les voici en 1986, nous disent les sondages et les enquêtes (1), très affectivement liés à leur petite patrie régionale, très favorables même à la régionalisation, mais fort peu disposés à se priver de gigot. Les plus pauvres, comme en Limousin, n'entendent pas être mis à l'écart du secours de l'Etat. Les plus aisés, en Ile-de-France ou en Rhône-Alpes, souhaitent faire partager leur dynamisme au pays tout entier et sont forts consommateurs d'espaces internationaux. La région, ancestrale ou moderniste, c'est bien. Mais le bien-être, lui, n'a pas d'accent, et moins que jamais par temps de crise.

Dire cela n'est pas faire affront aux régionalistes conscients et organisés, généalogistes ardents, notables avertis ou jeunes loups enfiévrés du « local ». C'est prendre acte du constat historique le moins contestable : dans la vieille France de la centralisation et du département, la région est fille de la croissance économique, de l'administrtion rajeunie et des stratégies élitistes. Un cadre plus qu'un contenu, un compromis plus qu'une aspiration populaire.

Car tout a commencé, ne l'oublions pas, il y a trente ans, par cet arrêté d'octobre 1956 créant vingt-deux « régions de programme » sur décision d'un très technocratique « groupe de synthèse » présidé par le commissaire général adjoint au Plan, qui avait souverainement présidé au découpage. De « complexes » industriels en « métropoles d'équilibre », de « pôles de croissance » en « programmes d'action régionale », c'est une philosophie de l'aménagement du territoire qui a donné à la région son premier supplément d'âme, au vif des « trente glorieuses ».

L'impératif de la déconcentration économique et administrative, si bien assumé par Pierre Mendès France en 1954-1955, quand sont prises les premières mesures engageant l'avenir, avait surgi dans la France rajeunie de l'après-guerre – ce n'est pas un hasard – autour de Claudius-Petit au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en 1950 : nos reconstructeurs y poussent l'idée d'un « plan national d'aménagement du territoire », convaincus que l'archaïsme économique, l'impérialisme parisien, l'omnipotence bureaucratique, les inégalités et les balkanisations ne reculeront que si l'on veut enfin responsabiliser une province atone et structurer un réseau urbain cohérent, pour irriguer en profondeur une France en voie de modernisation.

On peut ironiser à loisir sur cet enivrement très parisien et très centralisateur des pionniers de l'aménagement. Mais leur jacobinisme du progrès pour tous avait su convenir que les forces rajeunies du pays devaient s'épanouir dans un cadre géographique où la combinaison des ressources naturelles, de l'activisme économique, des traditions et des ambitions locales donnerait à l'avenir une saveur indigène.

De la droite à la gauche

Cette grande idée se heurta aux pesanteurs administratives et culturelles. Elle recula même dans les années 60, quand le constat des disparités régionales de la croissance et les drames de la décolonisation donnèrent toute sa force militante au « décoloniser la province ». Mais, cahin-caha, elle s'imposa à travers la réforme de 1964 et même, malgré l'échec personnel du général de Gaulle, au-delà du référendum manqué de 1969.

Au passage, deux révolutions tranquilles ont fait leur chemin. La première, avec l'instauration d'un « pouvoir périphérique », subtilement et précocement décrit par Pierre Grémion (2), qu'il faut porter au crédit de la phase gaullienne de la Ve République. Les notables provinciaux signent alors un traité de paix avec les représentants du pouvoir administratif et politique de Paris, densifient le système de représentation locale en prenant la région sans négliger le département, assurent leur pression à coup de prévisions, de hiérarchies et de rationalisation. Ils donnent ainsi au jacobinisme centraliseur une pertinence régionale incontestable, tout en s'assurant leurs propres rentes de situation : ce vieux contrat sera-t-il reconduit après l'irruption des citoyens, enfin consultés, dans la gestion du compromis ? C'est un des enjeux de l'élection du 16 mars.

La seconde révolution des années 60, c'est à l'évidence le passage du thème régional de la droite à la gauche. Le nationalisme, dès avant 1914, avait, lui, fait le parcours inverse : la grande et la petite patrie se sont ainsi croisées sur l'échiquier politique.

Une gauche jacobine était trop lestée d'histoire pour voir d'un bon œil les manœuvres d'approche des notables, amorcées sous Vichy et qui aboutiront au « pouvoir périphérique ». Mais elle était trop fidèle à son autre héritage, le progressisme, pour laisser passer la chance de la modernisation au long des trente dernières années : avec la Bretagne du CELIB à l'épicentre du mouvement dès les années 50, elle a appris à fabriquer du bon notable gestionnaire, assez fidèle au service public et à l'intérêt général pour éviter les pièges du particularisme revanchard, assez enraciné pour disputer à la droite les fauteuils régionaux dans les années 70.

La région, qui ne sentait plus son ancien régime, fut incontestablement un bon tremplin pour sa victoire de 1981. Et la régionalisation, avec ses combats à héritages renversés, a sans doute contribué à la régulation consensuelle et riche d'alternances qui monte depuis un bon quart de siècle dans notre vie démocratique.

La leçon des urnes

La nouveauté de la région s'est donc imposée dans la logique ancienne des dominations et des apaisements, celle d'un Etat centralisateur qui dut apprendre à démultiplier la gestion de ses bienfaits et celle des notabilités soucieuses de préserver leur avenir. Cette reconnaissance de la région par en haut a-t-elle jamais rencontré des impatiences venues d'en bas? La question est difficile à trancher historiquement. Mais elle conduit à tout le moins à une exploration nuancée du rôle du régionalisme dans ce parcours d'un siècle.

Le mot « régionalisme » n'émerge guère qu'après la Commune, vers 1875, à l'heure d'une « République des Ducs » chancelante et d'une France des « couches nouvelles » qui piaffe. Au fil des décennies, dans mille détours locaux et quelques errements historiques (dans l'Alsace des années 1930 ou en Bretagne sous l'occupation), le mouvement régionaliste fut toujours un étrange conglomérat, une juxtaposition d'héritages, libéraux ou proudhoniens, démocrates-chrétiens ou royalistes, révolutionnaires ou conservateurs, unis par le seul refus de l'Etat jacobin centralisateur. Des amis de Mistral aux « gauchistes » post-soixante-huitards, son drame fut d'avoir rencontré un écho social assez faible, d'avoir dû cantonner sa militance au plus intime, la langue et les traditions, sans jamais pouvoir maîtriser cette soif de modernité et de mieux-être qui mobilisait autrement les communautés qu'il voulait représenter.

La révolte des « pays » contre l'Etat, si elle a jamais su prendre densité historique en dehors de quelques brefs moments de crise, aurait pu, il est vrai, s'abreuver depuis quinze ans à l'« effet-patrimoine » et aux cultes fort divers des « racines ». Rien ne démontre que les régionalismes aient maîtrisé politiquement ces opportunités. Est-ce parce que l'Etat, au triomphe toujours aussi insolent, aurait une fois encore rusé et réagi à temps ? Les explications par quelque fatalité historique ne manquent pas de fleurir. A moins que l'idée régionale, tout bonnement, et fût-ce contre tous ses promoteurs, ait enfin beaucoup à apprendre du suffrage populaire. Le premier exercice de cette pédagogie de masse, c'est demain.

(1) « Parlons régions », Le Monde Aujourd'hui, daté 9-10 février.

(2) P. Grémion a résumé sa démonstration dans le Débat, nº 16, novembre 1981.

★ Historien.



هكذا من الأصل

POLITIQUE

CHEZ LES ALTERNATIFS

M. Jacquard, la glande endocrine

« On n'a jamais assisté à une campagne aussi nulle » a déclaréM. Alain Krivine lors d'un meeting à la Mutualité à Paris, mercredi 12 mars. Le porte-parole de la LCR qui clôturera la campagne officielle à la télévision, vendredi 14 mars, était entouré des candidats qui conduiront les listes Alternatives dans la région parisienne, dimanche 16 mars, dont M. Albert Jacquard. Pour M. Krivine, « la gauche parlementaire a failli » et après le 16 mars, les Alternatifs devront avoir trois taches : « résister reconstruire un mouvement ouvrier de combat et jeter les bases d'un vrai parti se battant pour le socialisme ».

Une tête étrange et un charme fou. La subtilité, la passion, perlent et éclatent dans son regard rieur et obstiné. Il y a de l'Abraham Lincoln chez cet homme-là. Soixante ans, généticien renommé, pacifiste, signataire de l'« appel des cent », M. Albert Jacquard est le chef de file de la liste parisienne Alternative 86 (1) aux législatives. *« J'ai rigolé quand on m'a proposé la tête de liste »*, confie celui pour qui les thèmes essentiels de cette campagne électorale devraient être le nucléaire, le chômage, le tiers-monde et le racisme. Mais il n'a droit qu'à la cohabitation dont *« tout le monde se moque »* et à des affiches publicitaires où *« les slogans creux »* rivalisent avec *« les dents blanches »*. Pas content, Jacquard ! De même, il trouve *« totalement idiot »* que les Verts et les Alternatifs n'aient pas fait de liste commune. Désabusé, Jacquard ? Ce n'est pas vraiment son genre.

Le résultat des élections, il n'y attache pas beaucoup d'importance. *« L'essentiel, ce n'est pas le 16 mars,* affirme-t-il, *c'est ce qui se passe avant. »* Et ce qui se passe avant s'appelle *« réflexion collective »*. Si M. Jacquard n'avait qu'une fonction, ça serait celle de « secouer ». Agitez-moi, agitez-moi. Il est le grain de sable qui grippe les raisonnements dits consensuels et préfère l'expression *« sel de la terre »*. Et pour cause. S'il ne veut pas faire de carrière politique, il doit souhaiter secrètement que son irruption dans le petit théâtre politique participera à *« l'amorce d'un changement d'attitude »*. Réalo-idéaliste, Jacquard. *« Si vous avez compris Jacquard,* glisse-t-il avec malice, *vous jetez Jacquard. »* Si tous les grains de sable du monde...

Celui qui veut, selon un barbarisme, *« désunidimensionnaliser »* la vie politique, c'est-à-dire ne pas raisonner sur une seule ligne droite-gauche mais intégrer également l'axe qui va du rabâchage à l'imagination, celui-là tremble un peu devant son pouvoir. Camarade de cours de M. Giscard d'Estaing à l'Ecole polytechnique en 1945, invité en 1975 à l'Elysée pour le trentième anniversaire de cette promotion présidentielle, M. Jacquard est formel : *« Celui qui par moment a le plus de pouvoir, c'est moi, c'est pas lui. »* S'il reconnaît que le chef de l'Etat peut faire *« des nominations à la Cour des comptes »*, il ajoute que des fournées entières de jeunes *« dissertent au bac sur les textes d'Albert Jacquard, ça fait peur. Les profs ont un pouvoir terrible »*.

M. Jacquard, qui n'a rien promis aux gens qui voteront pour lui, se veut avant tout une *« glande endocrine »* ! *« L'organisme fonctionne avec des muscles et des os qui sont sous la dépendance d'hormones sécrétées par les glandes endocrines,* explique M. le professeur. *Si elles ne sont pas en bon état, le beau corps devient une loque... Dans n'importe quelle société, on a besoin de ces glandes endocrines, ces gens étranges, ceux qui disent le contraire. »* Sacré Jacquard !

OLIVIER BIFFAUD.

(1) Les Alternatifs, qui regroupent le PSU, la LCR, le PAC (ex PCML) et la FGA (Fédération de la gauche alternative), présentent une liste aux régionales conduite par l'avocat Antoine Comte.

DANS SIX DÉPARTEMENTS DU MIDI

Les occitanistes tentent leur chance aux élections régionales

De notre correspondant

Carcassonne. – Le 16 mars 1244, deux cents cathares furent brûlés par les croisés venus du nord, au pied du château de Montségur. La coïncidence de cet anniversaire avec les premières élections régionales a inspiré les militants de l'Occitanie, dont le mouvement, depuis sa naissance vers la fin des années 60 et après avoir, à la fin des années 70, épousé la revendication des viticulteurs du Midi, s'est comme celle-ci assoupi depuis 1981.

Les divers partis occitanistes présentent des listes aux élections régionales dans l'Aube, la Haute-Garonne, le Tarn, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Dans l'Hérault des militants occitans tels qu'un ancien animateur des luttes des vignerons, M. Jean Huillet, font liste commune avec des syndicalistes et la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), tandis que d'autres se sont associés avec les Verts.

Les candidats occitanistes sont particulièrement actifs dans l'Aude. Leur objectif est d'atteindre le seuil fatidique des 5 %. Le plus grand reproche qu'ils adressent à la majorité socialiste du Languedoc-Roussillon est d'avoir coupé la région de ses racines en abandonnant, notamment, ses couleurs historiques, le rouge et le jaune, pour un écusson orange, bleu et vert, proposé par un groupe publicitaire.

Les occitanistes ont changé d'avis sur l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal. *« Il faut renouer des liens humains, culturels et économiques avec la Catalogne »*, explique M. Jean-Pierre Laval, deuxième de la liste dans l'Aude. Le 14 février dernier, les Occitans ont présenté leurs candidats à Barcelone. Ils ont organisé aussi des réunions communes avec la liste d'Unité catalane, qui se présente dans les Pyrénées-Orientales.

BERNARD LEVEL.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi matin 12 mars, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué suivant a été rendu public.

● **RÉFORME DE L'INSTRUCTION APPLICABLE AUX MINEURS.** – Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction applicable aux mineurs.

Ce projet étend aux mineurs délinquants les garanties prévues pour les majeurs au cours de l'instruction pénale par la loi du 10 décembre 1985.

Une chambre d'instruction des mineurs composée de trois magistrats du siège, dont au moins un juge des enfants, président, et un juge d'instruction chargé des affaire de mineurs, sera saisie des affaires les plus complexes. Elle prendra les décisions essentielles, en particulier toutes les décisions concernant la détention provisoire.

Le traitement des affaires les plus simples relèvera du juge des enfants saisi par requête du procureur de la République. Cette réforme sera applicable à compter du 1er mars 1988.

● **LE SUCCÈS DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION.** – Le ministre de l'économie, des finances et du budget a présenté au conseil des ministres une communication sur la situation et les perspectives de l'économie française.

1) La maîtrise des équilibres économiques est confirmée :

– Au cours du mois de février, les prix ont diminué de 0,2 % en France. Notre pays, qui n'avait pas connu de baisse de l'indice depuis juin 1966, voit ainsi le processus de désinflation se consolider. La hausse des prix sur douze mois est ramenée à 3,4 %, niveau jamais atteint depuis 1967, ce qui permet une nouvelle réduction de l'écart d'inflation avec l'Allemagne (2,7 % contre 2,9 % en janvier) et nous ramène en deçà de la moyenne de nos principaux partenaires. Depuis six mois, notre inflation ne dépasse pas celle de l'Allemagne ; dans les deux pays, les prix n'ont augmenté que de 0,6 % depuis le mois d'août, et ils sont aujourd'hui au même niveau qu'en novembre 1985 ;

– La balance des paiements courants a enregistré au mois de janvier un excédent de plus de 5 milliards de francs, confirmant le retour à l'équilibre déjà acquis en 1985 ;

– Le solde des finances publiques poursuit son redressement. Il s'établit en 1985 à 2,5 % du produit intérieur brut, ce qui place la France en bonne position parmi les grands pays industrialisés. Ce résultat a été obtenu grâce aux excédents de la sécurité sociale et à la limitation des dépenses de l'Etat.

2) Cette maîtrise a rendu possible la reprise de l'activité économique dès 1985 :

– Dans un contexte international encore difficile (cours moyen du dollar plus élevé qu'en 1984, faible baisse du prix de l'énergie), le rythme de croissance s'est accéléré et s'établit à 2,5 % depuis le printemps 1985 ;

– Facilitée par l'amélioration continue des résultats des entreprises depuis 1982, la reprise de l'investissement industriel s'est poursuivie en 1985 au même rythme que l'année précédente, soit 20 % en deux ans ;

– La situation de l'emploi a évolué plus favorablement, même si le niveau du chômage demeure trop élevé.

3) La poursuite de la politique économique actuelle de désinflation et de modernisation permettra à l'économie française de tirer le meilleur parti de l'amélioration récente de l'environnement international.

En 1986, avec une inflation ramenée à 2 % et un excédent extérieur de l'ordre de 50 milliards de francs, la croissance devrait atteindre un rythme de 3 %. Ainsi, l'économie française pourra redevenir créatrice d'emplois et faire reculer à nouveau le chômage.

(Lire également page 31.)

● **MODERNISATION DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL.** – Le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports a présenté au conseil des ministres une communication sur la modernisation de l'Institut géographique national.

1) Dans les prochaines années, les techniques cartographiques seront concernées par d'importantes mutations technologiques : techniques spatiales en télédétection et en géodésie, bases de données et cartographie numérique, traitement d'images, cartographie assistée par ordinateur.

Pour maîtriser ces mutations et conserver à la France une place de choix dans ce secteur au niveau international, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

– Mise en chantier d'une nouvelle carte de base du territoire national au 1/5 000e, établie en coopération entre l'IGN et le cadastre et dont la réalisation s'étalera sur une trentaine d'années ;

– Renforcement, en liaison avec l'industrie, des actions de recherche et de développement technologiques. Dans ce cadre, un accord sur le traitement de l'information géographique est signé aujourd'hui même avec la société MATRA ;

– Mise en place d'outils nouveaux pour accroître l'effort d'exportation et de coopération renforcée avec les pays en développement ;

– Mise en valeur de produits utilisant les images du satellite Spot, dont le lancement, le 22 février, a été une parfaite réussite.

Il reviendra au Conseil national de l'information géographique, créé par décret du 26 juillet 1985 et récemment mis en place, de conseiller le gouvernement pour la conduite de cette politique.

2) Le développement et la modernisation de l'Institut géographique national, dans leurs aspects techniques, économiques et sociaux, font l'objet d'un contrat de plan conclu avec l'Etat le 7 janvier dernier. Il permettra d'assurer une cohérence entre les objectifs fixés à l'établissement et les moyens qui lui seront attribués d'une manière stable, en échange d'une amélioration régulière de son efficacité et de sa productivité.

● **LA POLITIQUE DE L'EAU.** – Mme le ministre de l'environnement a présenté au conseil des ministres une communication sur la politique de l'eau.

1) La protection des rivières et des fleuves marque désormais des progrès réguliers grâce à la mise en œuvre des mesures suivantes :

– L'extraction des matériaux a été sérieusement limitée ;

– 10 000 kilomètres de cours d'eau ont été classés pour préserver le libre parcours des poissons migrateurs ;

– Une gestion globale des cours d'eau a été entreprise avec la mise en œuvre de contrats de rivière ;

– Des efforts soutenus sont menés pour accélérer les programmes d'assainissement et améliorer la qualité des eaux. La mise en place à partir de 1986 d'un régime contractuel pour l'évolution du prix de l'eau permettra de nouveaux progrès en ce sens.

2) Sur la base du rapport demandé par le premier ministre à M. Malandain, parlementaire en mission, le gouvernement a retenu le principe de la modernisation du droit des eaux superficielles selon les axes suivants :

– Mieux garantir la protection de l'eau et sa mise en valeur ;

– Clarifier les compétences en accroissant les responsabilités des agences de bassin et des groupements de collectivités locales ;

– Mieux valoriser la recherche et les techniques françaises de l'eau par la création, avec les partenaires concernés, d'un institut français de l'eau.

● **LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES OCÉANS.** – Le ministre de la recherche et de la technologie a présenté au conseil des ministres une communication, préparée en liaison avec le secrétaire d'Etat chargé de la mer, sur la recherche dans le domaine des océans.

1) La France dispose désormais dans ce domaine de structures opérationnelles après la création récente de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) et la mise en place d'un comité de coordination des programmes de recherche et de technologie marines.

2) Des moyens de recherche puissants sont mis en place : sous-marins scientifiques pour l'étude des fonds océaniques (le *Nautile* vient de s'illustrer lors de l'expérience Kaïko dans la fosse du Japon) ; mise en œuvre d'un plan de renouvellement de la flotte océanologique ; ouverture prochaine de trois nouveaux centres d'essais : le centre d'essais hyperbare de Marseille, le bassin de houle et de génie océanique de Toulon, le bassin d'essais de chaluts de Boulogne-sur-Mer.

3) Les perspectives d'avenir sont prometteuses :

– Un effort particulier sera fait dans les domaines touchant les ressources vivantes de la mer, en liaison avec les milieux professionnels concernés ;

– Le programme Spot et le développement de satellites océaniques permettront de moderniser les méthodes et connaissances en matière d'océanographie ;

– De grands projets scientifiques et technologiques seront développés en coopération avec d'autres pays : forages océaniques profonds, sous-marin porte-plongeur Saga, robotique sous-marine et définition d'un navire informatisé dans le cadre du programme Eurêka.

Mesures individuelles

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

– **Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et du budget :** *M. Alain Serieyx*, conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. Léo Grezard* est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. François Logerot*, conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

– **Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice :** *M. Georges Fillioud* est nommé conseiller d'Etat *(lire page 27)* ; *Mme Marie-Aimée Latournerie*, maître des requêtes, est nommée conseiller d'Etat ; *M. Dominique Fraisse*, maître des requêtes, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Jean Lambertin*, maître des requêtes, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Jean Pinel*, préfet, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Raymond Julien* est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire ; *M. Jean Ravanel*, conseiller d'Etat, est placé dans la position de détachement de longue durée pour exercer les fonctions de président de la commission de la concurrence ; *M. Guy Thomas*, conseiller d'Etat, est, sur sa demande, radié des cadres du Conseil d'Etat.

– **Sur proposition du ministre des relations extérieures :** *M. Michel André* est nommé directeur des personnels et des moyens de développement ; *M. Claude Arnaud*, ambassadeur de France, est maintenu dans les fonctions de conseiller diplomatique du gouvernement pour une durée d'un an ; *M. François-Régis Bastide* est nommé et titularisé en qualité de ministre plénipotentiaire de deuxième classe.

– **Sur proposition du ministre de la défense :** *M. Georges Bousquet*, ingénieur général de l'armement, est nommé président du conseil d'administration de la société de gestion de participations aéronautiques (SOGEPA) ; le général de division *Max Gaillard* est élevé, dans la 1re section, aux rang et appellation de général de corps d'armée *(lire page 24)*.

– **Sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation :** *M. Hubert Blanc*, préfet hors cadre, chargé de mission auprès du délégué du gouvernement, haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et dépendances, est nommé commissaire de la République de la région Bourgogne, commissaire de la République du département de la Côte-d'Or ; *M. Jean-Pierre Lemoine*, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration ; *M. René Poux* est nommé inspecteur général de l'administration.

– **Sur proposition du ministre de l'éducation nationale :** *Mme Josiane Serre*, directrice de l'école normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, est nommée président du conseil d'administration de l'école normale supérieure ; *M. Armand Fremont*, recteur de l'académie de Grenoble, est nommé président du conseil d'administration de l'école normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud ; *M. Serge Feneuille*, professeur de physique atomique moléculaire à l'université de Parix-XI, est nommé président du conseil d'administration de l'école normale supérieure de Lyon ; *M. Bernard Picinbono*, professeur à l'université de Paris-XI, est nommé président du conseil d'administration de l'école normale supérieure de Cachan.

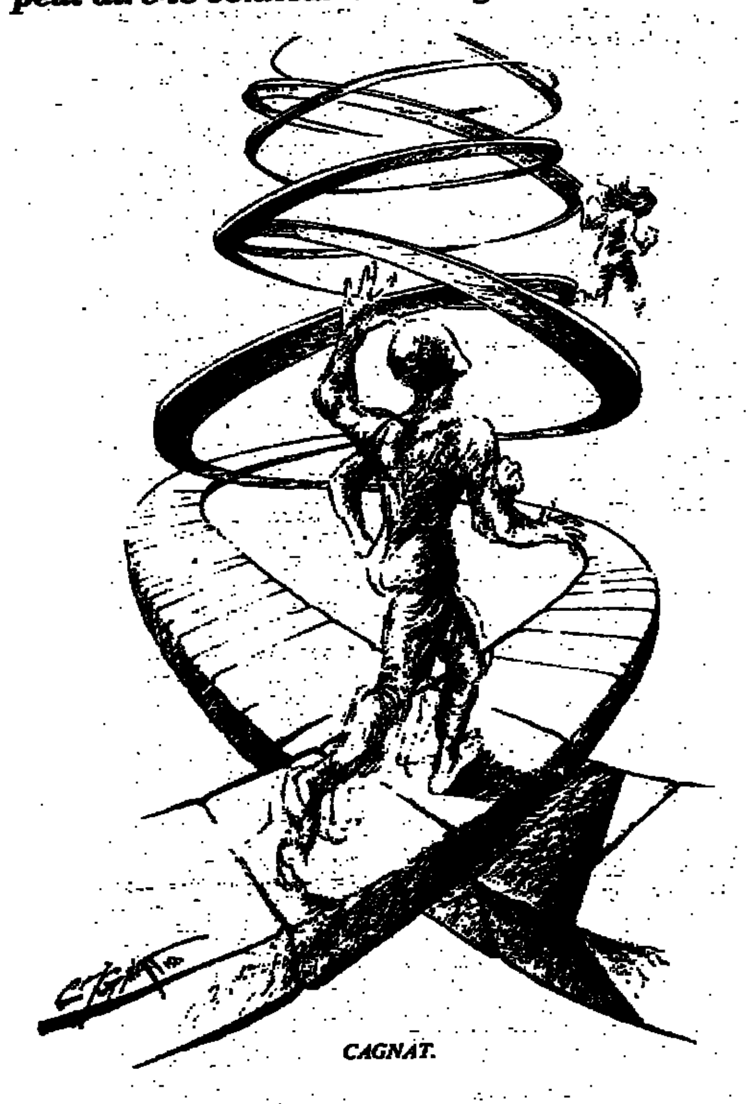
– **Sur proposition du ministre des PTT :** *M. Marc Massion* est nommé inspecteur général des PTT.

18-19. Voyage en littératures étrangères : l'Afrique du Sud

Le Monde DES LIVRES

Rage et pitié de Philippe Djian

***Maudit manège** le confirme : seul le style, cette façon d'inventer le monde en l'écrivant, peut dire le bonheur et la tragédie.*



CAGNAT.

PHILIPPE DJIAN est un écrivain : il le dit et le répète dans ses livres avec une sorte de force naïve et d'émerveillement inquiet, comme si sa vie avait basculé le jour où il s'est senti dépositaire de cette grâce et de ce fardeau. Depuis ce moment, tout le reste de son existence – ses joies, ses peines, ses amours, ses bonheurs, ses paniques – n'a plus été vécu que comme obstacle ou comme nourriture pour l'acte d'écrire. Vivre ou écrire, il faut choisir.

Dans les mois qui viennent, Philippe Djian va avoir besoin de toutes les ressources de son orgueil et de son anxiété d'écrivain : Yves Boisset porte à l'écran son premier roman, *Bleu comme l'enfer*, et Jean-Jacques Beineix son troisième, *37,2°, le matin*. Et l'on voit déjà paraître dans la presse des échos annonciateurs de la gloire et du malentendu : Djian va devenir le nouveau scénariste-vedette du cinéma français, la relève de Manchette et de Japrisot. A lui les gros contrats, les sollicitations des producteurs et les interviews illustrées dans les magazines. Un piège doré.

Car, répétons-le, Djian est un écrivain, un grand écrivain. La littérature n'en possède pas tant, parmi la masse de ceux qui publient des livres, pour se permettre d'en faire cadeau au cinéma, qui n'a besoin, lui, que d'alibis à ses images. Et si, dans cette période d'inflation éditoriale et d'extrême confusion médiatique, les lecteurs s'interrogent pour savoir ce qui distingue un écrivain d'un habile fabricant de scénarios, il leur suffit d'ouvrir *Maudit manège*, le dernier roman de Djian, pour que doute et trouble se dissipent.

Sagesse et folie

Tout d'abord, une page de Djian, ça ne ressemble à rien d'autre de connu dans le passé proche ou lointain, si ce n'est à une autre page de Djian. Elle possède un rythme, des couleurs, un éclat, une palpitation (double : manifeste et secrète), une sagesse et une folie qui n'appartiennent qu'à lui. Une manière de branchement direct sur les pulsations du cœur et sur les élans de l'âme : une phrase qui vit, c'est infiniment rare. Celle de Djian échappe, comme spontanément, à tous les modèles. Dieu soit loué, elle rigole de l'avant-garde, ignore les tortillements abscons de la textualité comme elle méprise le poujadisme du « bien écrire ». Par bonheur, Djian n'écrit pas *bien* : quand tant d'auteurs pensent qu'il suffit pour faire un livre de connaître les lois de la grammaire et de la rhétorique, il nous rappelle opportunément qu'une langue vit. Si Djian a, dans ses premiers livres, cherché, peut-être, du côté des écrivains américains des leçons d'assouplissement et de musculation de la langue, s'il est allé chercher du côté des langages neufs des enseignements de vitesse et de fraîcheur, *Maudit manège* démontre aujourd'hui que l'élève a fini de faire ses gammes et que le français n'est pas une langue de poisson mort ni de moraliste corseté, mais un formidable véhicule de poésie.

Le style est une morale

Le second signe à quoi l'on reconnaît un grand écrivain, c'est que son style est une morale, une manière de comprendre le monde et d'agir sur lui. Ce n'est pas l'histoire qu'il raconte qui définit la morale d'un écrivain, mais la façon dont les mots poussent pour raconter cette histoire.

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 20.)

Le trouble génie historique de la France

***François Furet** convoque Marx et Quinet pour rouvrir le dossier de 1789 et celui de 1793*

FRANÇOIS FURET, fier laboureur, reprend son sillon là où il avait dételé en 1977 avec *Penser la Révolution française*. Mais il a renforcé l'attelage. Après Tocqueville et Cochin, ce sont Marx et Quinet qui l'aident à tracer droit. L'ambition, cependant, est toujours aussi haute. L'historien prend acte – un peu vite, sans doute – de l'épuisement politique et historiographique du débat sur l'héritage révolutionnaire, dans une France de 1986 où retombe cette « fièvre hexagonale » récemment décrite par Michel Winock.

Il est donc temps de revenir sereinement à l'événement, de détailler le « bloc », pour combler enfin ce *« déficit conceptuel »* qu'ont creusé plus de cent années d'affrontements droite-gauche et de républicanisme sorbonnard. Ni glose monotone ni généalogie perverse : Furet poursuit sa quête de la fraîcheur politique de cette révolution qui baptisa la démocratie à la française sans la confirmer. Ses deux derniers livres, bourrés de textes oubliés et parfois inédits, fort proprement établis et présentés par Lucien Calvié et Marina Valensise, nous offrent une sorte d'oasis analytique où il est doux de s'attarder.

Le retour des sans-culottes

A Marx, Furet règle assez promptement son affaire, en balayant au préalable avec un flegme souverain les compilations et le terrorisme idéologique des épigones « marxistes » ou « léninistes » de toutes confessions. Avec une sorte de tendresse intellectuelle qu'on s'était déshabitué de voir appliquer au vieux jeune homme de *la Gazette rhénane*, il suit les efforts méritoires du Marx feuerbachien pour subordonner l'Etat hégélien à la société civile ; du Marx matérialiste de 1848 pour fustiger l'Etat bourgeois ; du Marx du *Capital* pour confronter le bon exemple anglais au trouble génie historique de la France. Rien n'y fait. Le drame des Français, *« ce sont les grands souvenirs »*, soupirera Marx à la veille de cette Commune de Paris qui verra resurgir des sans-culottes.

Leur révolution demeure un point aveugle de la pensée marxienne. Autant l'Angleterre du capitalisme jusfifiait Marx, autant la France de la Révolution précoce et du capitalisme paresseux et tardif déconcerte son génie. Marx ne peut guère admettre que la Révolution n'ait pas sanctionné politiquement la victoire de la bourgeoisie dans la société. Est-ce à dire qu'il y a eu maîtrise bourgeoise de l'Etat moderne, dès lors que les événements cascadent et que les régimes les plus divers trouvent leur caution... bourgeoise ?

En bref, le marxisme le plus pur, celui de son fondateur, est incapable de penser l'autonomie de l'Etat : la Révolution échappe à l'analyse marxienne, avec une société unifiée par la prépondérance capitaliste qui laisse pourtant vagabonder le politique.

L'excitation originelle de notre démocratie

Furet introduit alors dans son raisonnement, côté jardin, le bon génie méconnu, Edgar Quinet. La gloire de l'auteur de cette *Révolution*, publiée en 1865, n'avait guère ému la mémoire collective au-delà de paisibles boulevards et de tristes collèges. Elle subit avec succès l'épreuve de l'exhumation. Car Quinet avait déjà conduit la philosophie civique de la Révolution là où Furet nous attend depuis vingt ans : au « dérapage », au carrefour politique que marque la Terreur. Le vieil ami de Michelet, le proscrit amer du 2 décembre (comme Hugo, lui non plus n'est pas rentré), ne craint pas de porter le fer au sein de sa famille, les opposants républicains à Badinguet. Ce qui lui vaut un beau tapage après la parution de son livre : des socialistes tout enivrés de 93 l'assaillent, Michelet s'éloigne, tandis qu'un jeune avocat, Jules Ferry, vole à son secours, très soucieux déjà de distinguer la tradition démocratique de l'héritage empoisonné de la Terreur.

JEAN-PIERRE RIOUX.

(Lire la suite page 20.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Le Chinois de la douleur, de Peter Handke

Seuils

AVEZ-VOUS déjà imaginé ce que ça ferait, de se réveiller dans la peau d'un autre, ne serait-ce qu'avec sa vue et son ouïe, la bizarrerie que prendrait le monde, comme lorsqu'on échange son manteau au vestiaire et que la main tombe, dans la poche, sur un mouchoir horriblement inconnu ? Il y a des auteurs qui font cet effet dépaysant et dépersonnalisant à force de douter de leurs sensations les plus ordinaires, de prendre pour sujet essentiel de leurs livres ce jeu avec les seuils de perception. Sous des formes diverses, c'est le cas de Nathalie Sarraute, de Marguerite Duras et d'un des écrivains germanophones les plus connus en France, l'Autrichien Peter Handke.

Peter Handke est apparu dans notre paysage littéraire voici dix ans, avec un titre qu'on n'oublie pas : *l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty*. Un lointain neveu de *l'Etranger* de Camus et du Roquentin de Sartre *(la Nausée)* voyait son attention aux objets et aux menus gestes quotidiens transformée par un crime dont le mobile nous restait obscur. Les quinze romans qui ont suivi reprenaient plus ou moins ce thème d'un errant tiré de son insensibilité lunatique par une violence n'ayant d'autre motif apparent que de rompre, précisément, sa léthargie. *Le Malheur indifférent* et *la Femme gauchère* jouaient aussi de la « familière étrangeté » bien connue des freudiens.

LE *Chinois de la douleur* est encore l'histoire d'une présence au monde incertaine, intermittente, soudain obnubilée par un détail sans importance et – on cherche un mot meilleur – écarquillée.

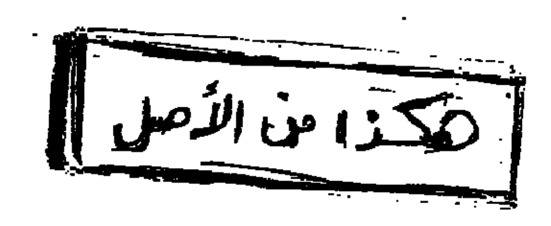
Le narrateur enseigne le latin et le grec dans la banlieue de Salzbourg. Il habite un lotissement blafard, hérissé de lampadaires jaunes, traversé de trolleybus aux perches craquantes. Il dit s'appeler monsieur « Loser » ; ce qui ne veut pas dire « perdant » comme en anglais mais, en autrichien populaire, « celui qui épie », qui « tend l'oreille ». Toujours cette affaire de seuil ! Elle ne le hante pas seulement, au figuré, dans ses sensations ; archéologue amateur, il aime particulièrement fouiller et décrire les portes des maisons antiques, les dalles d'entrée, tout ce qui marque le passage d'un dehors à un dedans...

Cette fascination pour la clôture domestique, il s'en faut qu'il la transpose dans la vie familiale, sinon pour la fuir. Loser vient de quitter femme et enfants. Non pour « réfléchir », comme il est souvent dit dans ces cas-là, ou pour rejoindre quelqu'un d'autre, mais pour mieux s'abandonner à son flottement intime, à ses étonnements primordiaux, à ses lubies : surtout ne pas poser les questions dont il se sent gros, traduire les *Géorgiques*, affiner sa perception à l'école de Virgile et de ses adjectifs lapidaires, l'« olivier lent », l'« érable lumineux »...

DÈS lors qu'un pareil soupçon mine la croyance commune dans le réel et ses règles, toute scène de nature ou de rue prend une rugosité nouvelle, révèle une violence qui appelle la riposte. Loser est un faux paisible. En classe, autrefois, il a giflé sans raison un camarade. Le soir où débute *le Chinois de la douleur*, il se sent agressé par un panneau électoral et il le jette dans le canal. Il peut saccager une enseigne de coiffeur, un poteau indicateur.

La vue de croix gammées fraîchement dessinées à la bombe met un comble à sa rage sourde. Le nazi présumé surgit. Il a des cheveux blancs et des chaussettes de couleur.

(Lire la suite page 18.)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

RELIGION

Evangile au présent

Stan Rougier est un des meilleurs prédicateurs de notre temps. Educateur, dans sa jeunesse, de délinquants, il a appris à parler dru et d'une manière incisive. Aumônier de jeunes pendant vingt-cinq ans, il a tenu un langage perceptible à la génération montante. Auteur d'innombrables chroniques religieuses dans les quotidiens chrétiens et laïcs, il a su se faire comprendre de tous.

Rien d'étonnant donc à ce que le dernier de ses six livres *Aime et tu vivras* dans le sillage de *L'avenir est à la tendresse* connaisse quasi automatiquement un succès mérité.

En fait, Stan Rougier s'en tient à l'Evangile, et ce n'est pas tellement fréquent. La morale du Christ n'est pas « fermée » selon l'expression de Bergson, mais « ouverte » aux aspirations de l'homme promu fils de Dieu. Qui pourrait résister à cette promesse de liberté et d'amour dont si peu de gens, hélas ! savent qu'elle constitue l'essentiel des disciples de Jésus ? Si le visage de l'enfant de Bethléem, assassiné parce qu'il avait trop aimé l'homme, est méconnu, c'est peut-être parce que les églises l'ont institutionnalisé. Faut-il leur en vouloir alors que le paganisme demeure toujours debout et que l'homme de la rue se réfère plus volontiers, dans son ignorance, au visage morose des fonctionnaires de la foi plutôt qu'à la liberté des enfants de Dieu ? *« Jésus-Christ me fascine »*, écrit Stan Rougier. Il en parle de telle façon que cet amour est communicatif. – H.F.

★ AIME ET TU VIVRAS de Stan Rougier, édit. Casa, 252 p., 75 F.

● EN POCHE

● La collection « Marabout-Histoire » réédite la biographie de *Richelieu* publiée en 1983 chez Fayard par Michel Carmona (MU 438). Ce livre est à la fois l'histoire minutieusement reconstituée d'Armand du Plessis et un tableau de la France dans la première moitié du dix-septième siècle.

Dans la même collection paraissent une *Vie quotidienne en Belgique sous Léopold II*, par Georges-Henri Dumont (MU 450), et *les Soldats blancs de Ho Chi Minh*, de Jacques Doyon, sur les déserteurs des troupes françaises ralliées au Vietminh durant la première guerre d'Indochine.

● Dans *la Dernière Lettre*, paru chez Laffont en 1984, Olivier Blanc décrit la réalité des prisons de la Révolution et donne à lire les messages ultimes des condamnés de la Terreur (« Hachette-Pluriel », nº 8465).

● Les Editions sociales rééditent dans leur collection de poche *le Manifeste du Parti commmuniste*, de Marx et Engels, avec une présentation de Raymond Huard. La traduction a été revue par Gérard Cornillet (nº 32).

● L'essai de Jean-Yves Tadié, *Proust et le roman*, analyse l'esthétique et les formes romanesques d'*A la recherche*, *« livre unique que son auteur a voulu »* (Gallimard, collection « Tel », nº 98).

● Dans la même collection paraît le livre d'Elias Canetti *Masse et puissance*, publié en français en 1966 (nº 96). Cette étude sur l'irrationnel collectif mêle les souvenirs et les réflexions, les intuitions aux analyses de ce phénomne (traduit de l'allemand par Robert Rovini).

● Le recueil de courtes nouvelles *Cavalerie rouge*, publié par Isaac Babel en 1926, demeure une des œuvres marquantes de la littérature russe de ce siècle. Le cadre de ces textes est l'épopée de la cavalerie soviétique pendant la guerre contre la Pologne en 1920. Traduction du russe, notes et études de Jacques Catteau (« Points-Roman », nº 227).

● Dans « l'Imaginaire-Gallimard » est réédité le récit initiatique et rabelaisien de René Daumal, *la Grande Beuverie* (nº 165).

● Deux récits, *Ames masquées* et *la Noce*, du grand écrivain suédois Pär Lagerkvist (prix Nobel 1951), dans la collection « GF-Flammarion » (nº 424). Ces deux textes, dont le dernier est inédit en français, sont traduits par Régis Boyer.

● Michel Deguy a rassemblé dans *Poèmes II* l'essentiel de trois recueils publiés entre 1970 et 1980 dont *le Tombeau de du Bellay* (« Poésie-Gallimard »).

POESIE

Oppen ou Ginsberg ?

Le poète américain George Oppen, mort en juillet 1984, fut dans les années 30 l'un des principaux représentants de l'objectivisme. Sous le parrainage de W.-C. Williams et d'Ezra Pound – qui signa en 1934 la préface du premier recueil d'Oppen, *Discrete Series* – ce courant littéraire regroupait des écrivains comme Louis Zukofsky, Carl Rakosi, Basil Bunting, Charles Reznikoff...

George Oppen et les objectivistes défendaient une conception de la poésie distanciée, où le *« monde s'immobilise mais s'éclaire »*, où l'objet est recréé, reconstruit dans le poème.

La séquence de poèmes traduite par Yves di Mano sous le titre *D'être en multitude (Of being numerous)* est extraite d'un recueil portant le même titre, paru en anglais en 1968. Oppen développe sa vision du monde autour d'un art poétique exigeant, conforme aux idées déjà illustrées quarante ans plus tôt. Formes brèves où l'émotion, contenue, est pleinement présente, ces poèmes cernent au plus près leur objet. Avec une grande force visuelle, sont évoqués des lieux, des instants, la présence des hommes, non pas isolés, mais *« en multitude »*. *« Qui est nôtre, qui est nous, / Notre jouissance même, / Elevée, aussi ancienne que cette véracité / Qui illumine le discours »*.

A l'économie, à la rigueur d'Oppen, il est curieux de confronter le déferlement verbal, la parole saturée d'Allen Ginsberg, l'un des apôtres de la Beat Generation. Le poème, *Iron Horse*, qui date de 1966, est un condensé des thèmes déjà développés par l'auteur de *Kaddish* : la guerre, l'Amérique grimaçante, le sexe... – P. Ké.

★ D'ÊTRE EN MULTITUDE, de George Oppen, traduit de l'américain par Yves di Mano, éditions Unes, 17, rue Aragon-Trastour, 83490 Le Muy, 75 F.

★ IRON HORSE, d'Allen Ginsberg, traduit de l'américain par Catherine Bailly, postface de Claude Pélieu, éditions Solin-Le Livre à venir, 75 F.

NOUVELLES

Un art de la discrétion

Sans coup de gong final, ces nouvelles sont des instants de vie « montrés », selon la loi du genre, et non « racontés ». Au lecteur de débusquer ce qui est tout chargé de sens dans les silences et les coins d'ombre ; il lui est même laissé, parfois, de tirer une conclusion entre plusieurs hypothèses, toutes plausibles.

Que s'est-il passé, par exemple, ce jour écrasé de chaleur, entre le moment où Charlie a été troublé par les mollets frêles de sa petite voisine Jenny, douze ans, et celui où l'on retrouve la fillette morte, son corps désarticulé dans l'escalier d'un sous-sol ? Pourquoi, apprenant le prochain remariage de son père veuf, Suzy va-t-elle se pendre dans un motel ? Est-il déjà mort, ou en train de « passer », ce gisant qui, de son lit, reconstitue ses dernières heures de grand malade ?

L'art de Daniel Grojnowski – un art de discrétion dans une lumière tamisée – va beaucoup plus loin que ces énigmes, lesquelles ne sont que des accidents dans le banal quotidien. La banalité de la condition humaine l'intéresse, on le sent, et il l'observe d'un œil plein d'indulgence, avec de brefs éclairs d'ironie. Que cette banalité, ici, dans ces dix nouvelles, soit américaine ne change pas grand-chose à l'affaire. Elle est de partout, cette vieille dame qui vient, chaque semaine, ressasser ses souvenirs dans le même salon de thé ; ils sont de partout, ces petits-bourgeois rassemblés autour d'une table bien garnie, qui échangent des propos d'une vacuité mortelle. Pour peu qu'on les regarde au fond, les hommes se ressemblent, d'où qu'ils soient, avec leurs blessures, leurs fêlures soigneusement recouvertes d'égoïsme, de vanité, de pudeur, à moins qu'elles ne soient nappées d'involontaire sottise. – G. G.-A.

★ HÉROS D'AMÉRIQUE, de Daniel Grojnowski, éd. Verdier, 11200 Lagrasse, Suisse, 126 p., 75 F.

Ont collaboré aux pages 16 et 17 : Tahar Ben Jelloun, Gérard Courtois, Henri Fesquet, Ginette Guitard-Auviste, Patrick Kéchichian, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et Edgar Reichman.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

ROMAN

● Mireille Best : *Hymne aux murènes*. Après troids recueils de nouvelles, Mireille Best publie son premier roman. La découverte amoureuse et les parcours sentimentaux d'une jeune fille de dix-sept ans. (Editions Gallimard, 250 p., 85 F.)

ROMANS HISTORIQUES

● Nicolas Saudray : *Dieu est-il gentilhomme ?* Par l'auteur du *Maître des fontaines* (Denoël) et de *la Maison des prophètes* (Seuil) et à partir d'archives historiques inédites, le vertige de la décadence à travers Malte et son « ordre », à la veille de 1789. (Seuil, 320 p., 85 F.)

● Denise Brahimi : *la Reine de Palmyre*. Abandonnant ses travaux orientalistes, l'auteur fait revivre lady Stanhope, extravagante anglaise du dix-neuvième siècle qui se toque des miliciens druzes du temps... (Le Pré aux clercs, 240 p., 89 F.)

HISTOIRE

● Pierre Chaunu : *Au cœur religieux de l'Histoire*. Esprit encyclopédique et infatigable, Pierre Chaunu a regroupé dans cet épais volume (le second en quelques mois, après *Rétrohistoire*) un grand nombre d'essais consacrés aux différentes questions soulevées par l'historiographie contemporaine. (Librairie académique Perrin, 599 p., 200 F.)

● Marcel Pacaut : *l'Ordre de Cluny*. Professeur à l'université de Lyon-II, spécialiste du Moyen Age, Marcel Pacaut a voulu dans ce livre *« suivre l'histoire des Clunisiens dans l'évolution générale des pouvoirs et des forces sociales du Moyen Age occidental »*. (Editions Fayard, 434 p., 120 F.)

● Arlette Farge : *la Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au dix-huitième siècle*. A partir des archives judiciaires, Arlette Farge étudie les comportements et les mentalités de la société parisienne à la fin de l'Ancien Régime. (Editions Hachette, 355 p., 115 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● Claire Bruyère : *Sherwood Anderson. L'impuissance créatrice*. Une étude universitaire sur un écrivain – mort à soixante-cinq ans en 1941, l'auteur de *Winesburg-en-Ohio* – dont la cohérence interne de l'œuvre tient à une obsession qui permet d'expliquer la genèse de son œuvre, ses recherches formelles et sa vision de l'Amérique. (Klincksieck, 370 p., 140 F.)

BIOGRAPHIE

● Roger Laporte : *Une vie*. Regroupées en un seul volume, les neuf étapes de la plus étonnante tentative littéraire de ces dernières années. *Une voix de fin silence*, une écriture bouleversante, constamment maintenue au bord de l'anéantissement. (Editions POL, 614 p., 150 F.)

COMMUNICATION

● Annick Cojean et Frank Eskenazi : *FM, la folle histoire des radios libres*. Deux journalistes – la première au *Monde*, le second à *Libération* – spécialistes des problèmes de communication ont écrit l'histoire de ces dix dernières années, qui ont vu apparaître et se développer les radios libres. Un reportage vivant et fort bien documenté. (Editions Grasset, 333 p., 98 F.)

SOCIOLOGIE

● *Familles et biens en Grèce et à Chypre*. Publié sous la direction de Colette Piault dans la collection « Histoire et Perspectives méditerranéennes », un recueil d'enquêtes et d'études, œuvre de quinze auteurs différents, qui traite, à travers le thème du mariage et de la dot, de la condition de la femme grecque, de Xénophon à aujourd'hui et de Corfou à Chypre. Un livre original et très documenté. (L'Harmattan, 325 p., 160 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

● Patricia Highsmith : *Une créature de rêve*. Ceux qui rencontrent Elsie dans le bar-restaurant où elle travaille ou dans les boîtes où elle va danser ne peuvent oublier cette femme fascinante. Ni les hommes ni les femmes. Un rêve qui va tourner au cauchemar. Traduit de l'américain par Michel Courtois-Fourcy. (Calmann-Lévy, 322 P., 89 F.)

● Wiliam Boyd : *la Croix et la Bannière*. Une conquête de l'Amérique par un Anglais timide et gauche qui a choisi les Etats-Unis pour perdre ses complexes. Par l'auteur d' *Un Anglais sous les tropiques* et de *Comme neige au soleil*. Traduit de l'anglais par Christiane Besse. (Balland, 358 p., 98 F.)

● Mario Varges Llosa : *Histoire de Mayta*. Lors d'un séjour à Paris, dans les années 50, un homme apprend l'existence du premier acte de guérilla au Pérou ; plus de vingt ans plus tard, il veut savoir ce qu'il est advenu du meneur, un intellectuel trotskyste, Mayta. Traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan. (Gallimard, 322 p., 90 F.)

● EN BREF

● Robert Penn Warren vient de se voir décerner le titre de « poète lauréat des Etats-Unis », une distinction accordée pour la première fois.

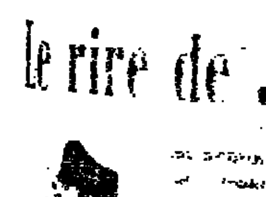
● Le dramaturge et romancier suisse Max Frisch a reçu à Norman (Oklahoma) le Prix Neustadt international décerné par un jury international réuni à l'université d'Oklahoma.

● Le premier prix littéraire François-Mauriac, créé par le conseil régional d'Aquitaine, attribué en décembre dernier, a été remis le vendredi 10 mars à Pierre Bergounioux pour son roman *Ce pas et le suivant* (Gallimard).

● Le prix annuel de la Fondation du judaïsme français est allé cette année à Alain Finkielkraut. Doté d'un montant de 100 000 F, ce prix récompense l'ensemble de l'œuvre de l'auteur du *Juif imaginaire* (Seuil, 1980).

● Dans la série « Politique culturelle » (II), conçue et organisée par l'Union des écrivains, un troisième débat : « Ce qu'attendent aujourd'hui les écrivains », introduit par Alfred Kern et animé par Hervé Bazin, Jean-Pierre Faye et Eugène Guillevic, se déroulera le vendredi 14 mars 1986, à partir de 20 heures, au FIAP (Foyer international d'accueil de Paris), 36, rue Cabanis, 75014 (métro Saint-Jacques).

● La librairie américaine Village Voice organise jusqu'au samedi 15 mars une vente de livres classiques et contemporains en anglais à prix réduits, entre 6 F et 10 F. Plus de cinq cents titres en traduction française seront également vendus entre 10 F et 15 F. Le mercredi 26 mars, à 19 heures, David Applefield présentera le numéro 5 de la revue (en anglais) *Frank*, avec un dossier spécial sur « La littérature et l'art turcs aujourd'hui ». (Village Voice, 6, rue Princesse, 75006 Paris. Tél. : 46-33-36-47.)





LA VIE LITTÉRAIRE

Les dix ans d'« Hérodote »

Pour un scandale, ce fut un beau scandale. Après un siècle de géographie scolaire, le premier numéro de la revue *Hérodote* explosa en 1976 comme une véritable provocation. Il faut *dire qu'il avait tout* pour faire frémir la paisible corporation des géographes : un titre percutant, « Géographie *de* la crise, crise de la géographie », un édito au vitriol, une équipe qui sentait encore le souffre de l'université de Vincennes, et une volonté affichée de réhabiliter la géographie dans sa dimension la *plus* large, physique et humaine, certes, mais aussi politique et idéologique. Quitte à souligner au passage que la science des géographes avait depuis toujours été placée au service des hommes de guerre et des hommes de pouvoir.

Dix ans plus tard, *Hérodote* est devenue la première revue de géographie française. Avec ses 1 500 abonnés et ses quelque 4 000 exemplaires diffusés, avec ses 40 numéros à thème, denses et *carrés, elle fait presque figure d'ins*titution, attirant les contributions d'historiens et de politistes, de démographes et de sociologues.

Rien pourtant n'a changé de l'orientation initiale ni des convictions de son directeur, Yves *Lacoste*, et du petit « clan » qui l'entoure depuis dix ans : *« La géographie devrait être à l'espace ce que l'histoire est au temps. Il ne s'agit pas de dire : tout dépend de la géographie, mais de démontrer que toute action politique relève d'un raisonnement géographique, que toute prise de décision s'appuie sur une manière de penser l'espace. A force de s'en tenir aux recommandations de Lucien Febvre – la géographie doit s'occuper du sol et non de l'Etat, – on avait fini par oublier qu'elle est d'abord un savoir politique. »*

Et rien n'échappe à l'éclectisme rigoureux d'*Hérodote* : géopolitique (s) de la mer ou des islams, de l'implosion urbaine ou du Proche-Orient, des climats ou de l'érosion (*en préparation*), *en passant par* le dernier numéro sur « Les géopolitiques de la France », qui préfigure la vaste fresque sur les régions françaises dont la parution est prévue pour l'automne prochain.

Au total, un ensemble riche, un regard *neuf* et un pari largement tenu d'articuler raisonnement géographique et analyse géopolitique.

G. C.

★ **HÉRODOTE, « Les géopolitiques de la France », n° 40, 1er trimestre 1986, Editions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.**

Juifs et judaïsme au Maghreb

Le Centre de recherches et d'études juives et hébraïques vient de publier le bilan de deux journées d'étude consacrées aux juifs du Maghreb, à l'université Paul-Valéry de Montpellier. Les travaux, dirigés par Carol *Iancu et* Jean-Marie Lassere, affirment les multiples aspects de la présence juive en Afrique du Nord, dans l'Antiquité et au Moyen Age. Qu'il *s'agisse* du texte de C. Aziza sur la polémique judéo-chrétienne dans l'Afrique romaine, *du IIe au VIe siècle, ou de la réflexion* de Carol Iancu sur la vie religieuse et intellectuelle des juifs du Maghreb dans le haut Moyen Age, *la même conclusion s'impose* : confrontées aux Romains et plus tard aux Arabes, plus proches des Grecs et des *Orientaux* face aux premiers, plus proches des Berbères et des Ibères face aux seconds, ces communautés ont su garder leur identité *au sein d'une des plus* splendides civilisations autour du bassin méditerranéen. – E. R.

★ **JUIFS ET JUDAISME en Afrique du Nord dans l'Antiquité et le haut Moyen Age, université Paul-Valéry, Centre de recherches et d'études juives et hébraïques, Montpellier.**

Maroc : l'année de la culture

1986 a été décrétée « année de la culture au Maroc ». *Ce n'est apparemment pas un slogan de plus agrémenté par quelques manifestations de prestige, mais, à en croire* la volonté et le dynamisme du ministre de la culture, Mohamed Benaïssa, cette année sera *décisive* pour doter le pays d'un *minimum* d'infrastructure : création de centres culturels dont les deux plus *importants s'installeront, l'un, dans* la cathédrale de Casablanca réaménagée, l'autre, dans l'enceinte des jardins de *Chella à Rabat* ; création d'une maison d'édition et de distribution, restauration des musées, instauration de bourses d'aide à la *création pour les écrivains ; mise à* jour des « archives de la musique andalouse ». Cette musique, expression de la tradition marocaine classique, vient *d'être distinguée* en la personne de Haj Abdelkrim Raïs, directeur du conservatoire de musique *de Fès, qui a partagé avec* Mohamed Briouel, professeur de musique, le prix du Maroc pour leur ouvrage *la Musique andalouse : Newbat Lahcine.*

Créé en 1968, le prix du Maroc récompense un ouvrage littéraire, un essai scientifique et un livre de sciences humaines. Cette année, la remise du prix a eu lieu à Marrakech, quelques jours avant la Fête du trône, en présence de plusieurs *invités comme MM. Jobert, Druon,* le poète irakien Bayati et le poète égyptien Higazy.

Nous les Marocains, de Yahia Benslimane, une réflexion sur le *développement, entre la tradition et* le renouveau, a été primé en tant qu'ouvrage littéraire. Ecrit d'abord en français, le livre a été traduit en *arabe. Dans la catégorie* des livres scientifiques, c'est l'essai du Dr Wajih Mazzouzi, *Prévenir les rhumatismes cardiaques, dans le Maghreb qui a été primé.* – T. B.J.

Renaissance de l'édition française au Caire

Jean-Jacques Brugevin est tout *jeune, mais il est déjà, via la coopé*ration, un presque vieux routier de l'Orient arabe – avec un crochet par l'Irlande du Nord. Après les farouches Syrie et Arabie, il est venu se (re)poser sur les bords du Nil. Mais il ne s'est pas contenté *d'enseigner* le *français dans une* banlieue bon genre du Caire. Renouant avec une tradition de *deux siècles d'édition* française en Egypte, tombée en quenouille ces dernières années, J.-J. Brugevin a créé en 1984 sa propre maison d'édition, sise au Caire, par un heureux hasard, rue Champollion...

Après *le Prestige de la terreur*, de feu le surréaliste égyptien Georges Hénein, texte de 1945 actuel jusqu'à l'éblouissement, les Editions Champollion nous ont donné en *français-anglais Mosada*, du prix Nobel de littérature irlandais, Yeats, petit *« poème dramatique andalou »* de 1886 dont se régaleront les connaisseurs; le brévissime *Journal d'un pauvre fonctionnaire*, de l'Egyptien Ahmed Rassim, *« seigneur qui fit vœu de poésie »; Ecrits sur l'Egypte*, de l'Italien Marinetti; des *Nouvelles* de Maguid Tobia et autres contemporains nilotiques, etc.

Le jeune éditeur vient d'autre part de participer, avec quelques autres francophones cairotes, au lancement des *Cahiers de Choubramant*, qui donnent l'impression, dans leur première livraison, de vouloir ressusciter l'esprit éclectique de la défunte *Revue du Caire*. Grâce au mécénat économique français en Egypte, les *Cahiers de Choubramant* auront peut-être, eux aussi, longue et belle vie. – J.-P. P.-H.

★ **EDITIONS DE LA RUE CHAMPOLLION et CAHIERS DE CHOUBRAMANT, 31 A, rue Champollion, Le Caire.**

● ROMANS POLICIERS

Le rire de Jim Thompson



Les amateurs le savent : *lire Jim Thompson n'est pas conseillé aux âmes sensibles. Crapules,* sadiques, garces : de *1 275 âmes* à *Cent mètres de silence*, les créatures thompsoniennes se déchirent férocement *dans des patelins du* Middle West étouffant sous les haines et les rancœurs. Si l'œuvre est parmi l'une des plus fortes du roman noir, elle n'incite pas à un amour immo*déré de l'humanité. Autant dire, que jusqu'*à ce jour, Thompson n'était pas précisément catalogué comme un auteur drôle.

Il ne faut jurer de rien. La preuve : son autobiographie, qui dormait depuis trente ans et qu'une petite maison d'édition nantaise a la bonne idée d'éditer. Croisez *les Raisins de la colère* de Steinbeck et *les Aventures d'Huckleberry Finn* de Mark Twain, et vous aurez à peu près *Vaurien*. Racontant trente années de sa vie – le récit s'achève lorsque *commence sa carrière d'écrivain, – voilà que le cynique invétéré*, le pessimiste intégral, nous offre un feu d'artifice d'humour et d'émotion.

Quelle vie pourtant ! La jeunesse de Thompson, ce sont les années 30, les années terribles de la grande dépression. Pour survivre, *au sens propre du terme, il fera tout ou presque* : chasseur d'hôtel, grouillot de presse, démonteur de derricks, gardien de nuit dans les pompes funèbres, mitron, bootlegger à la petite semaine, encaisseur, aide-comptable. Tout jusqu'au terrible trimard, ce vagabondage ferroviaire *à travers les Etats-Unis, marqué par le froid, la faim et la violence.*

Allez comprendre ! Là où il avait, sans peine, la matière de la plus noire de ses œuvres, ce *diable* d'homme prend le parti d'en rire, transformant *les calamités qui n'ont cessé de s'abattre sur sa jeunesse* en autant de gags à la Mack Sennett, enchaînés à folle allure. Le voyage au bout de l'enfer se transforme en équipée picaresque, où il arrive certes que le rire s'étrangle, mais que soutient, de bout en bout, une *formidable vitalité. Il lui en fallait au grand Jim, qui cumulait, à dix*-huit ans, dépression nerveuse, tuberculose et delirium tremens...

Refermant le livre, encore étourdi de cet extraordinaire tourbillon, on n'en revient toujours pas : et si le rire de Thompson n'était que le *masque du désespoir* ? (*Vaurien, de Jim Thompson ; traduit – excellemment* – de l'américain par Patrick Couton. Ed. L'Atalante, 346 p., 128 F.)

Signalons la parution, le mois prochain, d'un inédit de Jim Thompson, *Liberté sous condition, dans une nouvelle collection de* poche, « Rivages/Noir ». Dans la foulée, François Guérif nous promet des inédits de Charles Williams, Joseph Hansen, Jan Willem Van Wettering et même, en septembre, David Goodis. Tout ça pour 25 francs par volume. C'est Noël à Paques !

∴

Elles ont toutes reçu la même lettre, soigneusement calligraphiée, avec ces simples mots : *« Comme vous avez mesuré, il vous sera mesuré. »* Et elles en sont mortes... Où la police et le juge d'instruction piétinent par trop d'*esprit cartésien, l'ex-commissaire* Laviolette, paisible retraité contemplatif, amateur de Proust et de gevrey-chambertin, avance à pas lents, au rythme d'un pays, les Basses-Alpes, où *« le mystère permanent est inscrit dans la géologie, dans la géographie comme dans l'aspect physique; la rare parole et le caractère des habitants circonspects »*. Il découvrira peu à peu ce qui lie ces meurtres : l'un de ces effrayants secrets de famille qui, de génération en génération, tissent des haines irrémédiables.

Avec *les Courriers de la mort*, Pierre Magnan réédite ce qui fit le succès de son précédent roman, *la Maison assassinée* : l'introduction du conte dans le roman policier. Car ses histoires sont de celles – cruelles et savoureuses – dont on s'imagine volontiers qu'elles se racontaient jadis à la veillée.

Il y faut d'abord une intrigue solidement charpentée, qui permet tours et détours sans qu'une seconde se lasse l'attention. Ensuite, un décor : autour de Digne, ces vallées encaissées et ces plateaux *désolés*, déserts de rocailles, qui sous la lune bruissent des rumeurs du *vent et des torrents. Des personnages de légende enfin, inquiétants* et épais, truculents ou furtifs : Gaétan Mellifiore, l'ancêtre avaricieux ; Horace Combaluzier, le capitaine au long cours, saisi par la haine de la mer ; Pencenat Emilie qui, jour après jour, creuse sa tombe pour *oublier ses déboires matrimoniaux ; Régulus, l'instituteur revêche* ; d'autres, bien d'autres encore...

Mais il y faut aussi un miracle. Car tous ces éléments – indispensables – ne seraient rien sans ce qui fait l'art du conteur : cette chaleur qui gagne chaque mot, ce plaisir communicatif à jouer avec eux, ce bonheur d'expression pour rendre la sensualité des êtres et des choses. Pierre Magnan y excelle comme nul autre. Il ne reste plus qu'à se laisser entraîner, béatement : *« Il était une fois, sur la porte du cimetière de Barles, une boîte aux lettres... »* (*Les Courriers de la mort*, de Pierre Magnan. Denoël, 416 p., 98 F.)

∴

Holmésiens, lupiniens, jamesbondiens, même combat ! Maurice Leblanc *n'opposa-t-il* pas Arsène Lupin à un certain Herlock Sholmes, avant de saluer, à la mort de Conan Doyle, la mémoire du maître anglais ? Et Francis Lacassin ne considère-t-il pas que, *« venu à la Belle Epoque, James Bond aurait rivalisé d'élégance avec Arsène Lupin, partagé ses goûts luxueux et remplacé son panache légèrement cocardier par un flegme anglo-saxon nuancé de snobisme »* ?

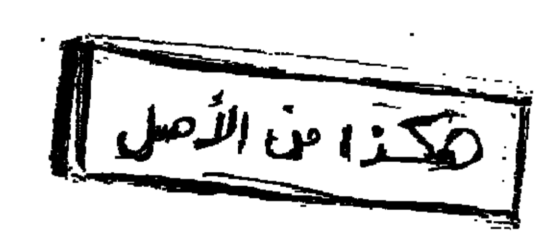
L'actualité éditoriale rapproche encore ces gentlemen. La collection « Bouquins » de Robert Laffont publie, dans le même mouvement, *l'intégrale des aventures de Lupin (trois volumes, 98 F chacun) et de* l'agent 007 (deux volumes, 98 F chacun). Une occasion de saluer, une fois de plus, le travail de ce bénédictin de la littérature populaire qu'est Francis Lacassin. Non content de superviser l'édition de ces sommes, il *nous gratifie d'une remarquable biographie des deux héros. Si précises* l'une et l'autre qu'on peut se demander si Ian Fleming et Maurice Leblanc eux-mêmes n'y auraient pas trouvé d'utiles points de repère !

De leur côté, les éditions Encre rééditent l'autobiographie de Conan Doyle, *introuvable en France depuis vingt ans. On y vérifiera que, sans* renier le héros qui lui apporta la fortune, Sir Arthur le tenait pour un aspect mineur de son œuvre. Il eût tant aimé qu'on le reconnût plutôt comme un grand historien... (*Souvenirs et aventures* de Conan Doyle ; traduction et préface de Gilbert Sigaux. Ed. Encre, 482 p., 98 F.)

∴

C'est un jeune archéologue se cachant sous le pseudonyme de Fred Vargas qui *recevra*, pour *les Jeux de l'amour et de la mort*, le troisième Prix du roman policier du Festival de Cognac. Créé en 1984, ce prix récompense un nouvel auteur de « polar », tendance classique-énigme, *et sera décerné lors du cinquième Festival du film policier*, entre le 3 et le 7 avril. Fred Vargas sera édité dans la collection « le Masque ».

BERTRAND AUDUSSE.



هكذا من الأصل

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Seuils

(Suite de la page 15.)

C'est plus fort que lui : Loser ramasse une pierre et la lance vers l'homme, en plein front. Comme *l'Etranger* et tant d'assassins d'occasion, l'idée de juger son geste ne l'effleure pas, ni d'envisager les suites. Seul l'occupe le soulagement existentiel que lui a procuré ce subit passage à l'acte. Il se découvre le droit de n'être plus rien, de ne plus occuper le cœur du monde, de quitter la citadelle du « moi », faussement sûre et fière, coupée de tout, et de s'immerger dans le grand remuement du « dehors ».

SA partie mensuelle de tarots au café du coin peut commencer. Il y a là un prêtre, un peintre, un homme politique. Eux aussi discutent « seuil ». Le religieux rappelle le rôle constant de la Porte dans l'Ancien Testament. L'artiste éprouve un malaise proche de celui de Loser. Plus qu'un malaise : une véritable souffrance. La ville en est cause, avec ses lisières truquées, ses jeux pervers avec la nature, qu'elle fait mine de respecter en l'imitant grossièrement. Les bâtiments du Festival de Salzbourg, en particulier, seraient une offense aux rochers où ils prétendent s'inscrire.

Le roman tourne à la déclaration de haine envers l'urbanisation sauvage à prétention artistique. Une certaine maison virgilienne perdue dans quelque saline représente pour le narrateur le paradis irrémédiablement perdu. Il se sent rejeté, écorché, par le déluge de béton qui le sépare de l'Antiquité. Et il finit par avoir besoin de cette hostilité qui l'isole, qui renforce son impression d'être ailleurs, étranger, inassimilable. Le conducteur du trolleybus qui le ramène à sa banlieue ne s'y trompe pas : *« Bonne nuit, monsieur le Chinois ! »*, lui lance-t-il.

CURIEUSEMENT, cet homme déplacé ne se voit pas sans avenir. Un endroit reste vide en lui, image de l'attente, d'une disposition à être comblé un jour. Manque d'amour ? Promesse de bonheur ? Qu'avez-vous dit là, malheureux ! S'il vous entendait, gare à la pierre assassine !

Faute de témoin, Loser se vexe, se braque. Il ne va plus faire sa classe. Il s'enferme dans son HLM. Le thème de la réclusion boudeuse serait-il dans l'air ? Comme le héros de *la Salle de bain* (éditions de Minuit, 1985), notre « chinois » rumine sa douleur. Moins il aime, plus il perçoit. Il trouve dans son renfrognement un surcroît d'acuité ; les médecins parleraient sans doute d'hyperesthésie. Les bruits du supermarché voisin lui arrivent comme laminés, retravaillés par un vent inconnu. Son regard décape les objets à la façon dont les Grecs anciens disaient : *leukein*, polir, blanchir, mettre à nu.

A mesure que le réel se décolore et se détimbre, l'hallucination se donne plus libre cours. Des morceaux de bois aperçus par la fenêtre semblent figurer un bœuf abattu. Des tueries de Chinois peuplent les rêves de Loser qui, depuis son meurtre fondateur de lucidité, se sent entré en agonie. Le monde extérieur se circonscrit à des pétards d'enfants, des amoureux sur un pont, des chuintements, des sonneries de cloches, des départs en week-end de Pâques.

LUI aussi partira. Pas loin : à l'aéroport de Salzbourg. Il entraîne à l'hôtel une voyageuse inconnue, qui trouve à son insatisfaction quelque chose de rassurant, aussi vrai que ses élèves trouvent à sa gaucherie ébahie des vertus éminemment pédagogiques.

Comme le cloîtré de *la Salle de bain*, qui tentait une « sortie » vers Venise, Loser, après une visite à sa mère sénile, fait pèlerinage, près de Mantoue, au lieu présumé de la naissance de son cher Virgile, puis en Sardaigne où, comme près de chez lui, son attention est attirée par des enfants handicapés.

Au retour, il reprendra ses cours, il reverra femme et enfants, mais il ne sera plus jamais en sécurité. Une part de lui-même a basculé dans le vide avec l'homme des croix gammées. Toute sa vie, il se tiendra sur les seuils, envahi, jusqu'à s'anéantir, par la lumière et le crissement des choses, par leur lenteur solennelle.

Exprès, j'ai résumé sans chercher à former un jugement. De telles errances au fil des choses interdisent les circonlocutions psychologiques ou moralisantes. Ici, la littérature ne se reconnaît d'autre but que de rendre maniaquement le tranchant des choses, leur brillance et leur cliquetis d'instruments de chirurgie, à la seconde où l'anesthésie creuse son gouffre.

★ LE CHINOIS DE LA DOULEUR, de Peter Handke, traduit de l'allemand par G.-A. Goldschmidt, Gallimard, 168 p., 70 F.

AFRIQUE DU SUD　VOYAGE EN

La vitalité d'un

« Les éditeurs européens ne veulent plus que des auteurs noirs », *commente désabusé ce patron d'une maison d'édition afrikaans, à son retour de la Foire de Francfort. Sur le chemin tracé par quelques grands noms (dans l'ordre alphabétique Breytenbach, Brink, Coetzee, Gordimer), il espérait faire connaître des jeunes talents. Mais, aujourd'hui, l'opinion internationale, alertée précisément par ces écrivains renommés, est plutôt curieuse de savoir ce que pense et écrit la majorité noire.*

LE public francophone dispose maintenant d'une bibliothèque importante, encore qu'incomplète, sur l'Afrique du Sud. Tandis qu'André Brink nous prépare un roman monumental de plus de 1 000 pages, Nadine Gordimer revient avec la traduction de ses dernières nouvelles. *Quelque chose là-bas* (1) constitue un recueil de textes méticuleusement ciselés, dont le plus poignant est sans conteste une lettre posthume de Kafka père à son instable rejeton : la défense d'un homme maltraité par l'histoire (littéraire) nourrit un débat sur les phobies, et notamment l'antisémitisme de l'écrivain névrosé. J.-M. Coetzee ajoute une médaille à sa notoriété croissante grâce au prix Femina étranger pour *Michael K. sa vie, son temps* (2), et Breyten Breytenbach sort simultanément deux ouvrages traduits en français : *Feuilles de route*, qui est un ensemble de conférences et de réflexions recueillies avant et après la détention du poète où ne sont absents ni l'humour ni la poésie ; *Une saison au paradis* (3), joyau de la littérature afrikaans *(voir ci-dessous)*, écrit il y a plus de dix ans à la suite d'un voyage exceptionnel de l'exilé dans son pays natal. Les poèmes et les rêves imbriqués dans le récit rassemblent lyrisme et lucidité en un mariage splendide débouchant sur le meilleur (la gloire) et le pire (la prison).

Force est de constater que la littérature sud-africaine demeure ségréguée en son propre pays. Noirs et Blancs lisent rarement la même chose. Rappelons que les écrivains s'expriment soit en afrikaans (les Afrikaners et une nouvelle génération de métis), soit en anglais, considéré comme *lingua franca* par la majorité des Noirs. Mais ce n'est pas tant la différence linguistique – car nombreux sont les bilingues et les traducteurs – qui sépare les lecteurs que des centres d'intérêt divergents. La littérature blanche tourne autour de la décomposition et de la destruction du monde actuel ; la littérature noire se veut dénonciatrice et militante.

Les Blancs et les « craintes de l'avenir »

Actuellement, chez les Afrikaners, le plus grand succès de librairie vient du second livre de Dalene Matthee (le premier, *Des cercles dans la forêt*, a été traduit en français chez Balland). Avec des ventes avoisinant 50 000 exemplaires (pour 2,8 millions d'Afrikaners), *le Fils de Fiela* représente le best-seller de 1985. L'histoire, authentique, se passe dans une zone forestière et reculée, à l'est du Cap ; un enfant sauvage d'une douzaine d'années est recueilli par une famille métisse. De bons esprits se souviennent de la disparition d'un bébé blanc, neuf ans auparavant. On transfère le Mowgli d'une famille à l'autre, à son grand désespoir, car il est étranger au deux.

La production littéraire afrikaans s'est orientée ces dernières années vers la guerre. Il est pratiquement impossible d'échapper au service militaire à dix-huit ans ; toute une génération de jeunes Blancs sait de près ou de loin ce que signifie une patrouille à la frontière nord de la Namibie, voire un raid en Angola. Cette sale guerre, qui a marqué une série d'auteurs, donne curieusement matière à réfléchir sur soi-même et non à se révolter. L'engrenage militaire suscite surtout l'incompréhension (Louis Krüger), que l'on décrit avec émotion (Etienne van Heerden), ou cynisme (Koos Prinsloo), ou culpabilité (George Weideman), ou colère (Alexander Strachan). De façon générale, les écrivains blancs ont tendance à projeter leurs craintes dans l'avenir. Chez les anglophones (le *Michael K.* de Coetzee, ou *Ceux de July*, de Nadine Gordimer) comme chez les Afrikaners (Karel Schoeman, *N'Anderland* – « Un autre pays » ; Elsa Joubert, *Die Laaste Sondag* – « le Dernier Dimanche »), la vision d'un monde en proie au désordre domine le paysage. Ce pessimisme tente de conjurer le mauvais sort.

Deux œuvres marginales sont à signaler pour la qualité de leur écriture : les nouvelles douces-amères de Hennie Aucamp *(House Visit)* et le *Tsotsi* du dramaturge Athol Fugard, qui décrit avec conviction la vie perturbée d'un loubard de Soweto ayant hérité d'un nouveau-né. Comment un Noir aurait-il traité pareil sujet ?

Il n'est même pas sûr qu'un écrivain noir aborde un tel thème. Tous sont hypnotisés, traumatisés par l'apartheid, ce spectre omniprésent qui hante tous leurs textes. Qu'on en parle directement ou qu'elle plane sur les rapports entre les Noirs, la ségrégation imprègne chaque page.



Dessin de Breyten Breytenbach.

Retour au pays de Breytenbach

Un superbe chant funèbre pour une jeunesse à jamais perdue.

DAWID, Malais du Cap engagé par M. Breytenbach père pour conduire le tracteur, se saoulait régulièrement avant de faire les quatre cents coups. Le jour où la famille quitta la ferme, il s'accroupit contre un mur.

« Mais pourquoi pleures-tu, Dawid, lui demanda papa, est-ce que je ne te battais pas tout le temps ?

– Oui, Baas. Mais c'était par amour. »

Cet échange brûlant entre un Afrikaner et un métis résume la complexité des rapports Blancs-Noirs qui nous rend l'Afrique du Sud parfois incompréhensible. On a coutume de dire des Afrikaners qu'ils sont une tribu blanche, celle qui a le pouvoir à Pretoria. Pour approcher ce peuple puritain, accueillant, brutal, aujourd'hui en proie au doute, je ne connais pas de livre plus percutant qu'*Une saison au paradis*, de Breyten Breytenbach.

Fin 1972, Breytenbach, qui menait depuis quatorze ans une vie d'exilé volontaire, fut autorisé à se rendre avec sa femme Yolande, une « non-Blanche », en Afrique du Sud pour trois mois. Le récit des retrouvailles du poète avec sa tribu, tressé de poèmes et d'histoires imaginaires, est une perle de la littérature sud-africaine. D'embrassades en discussions, de conférences en tracasseries policières, le voyage ravive les anciennes blessures. Breytenbach les soigne à coups de jeux de mots et de fables. On apprend ainsi qu'un nommé Winsent Van Gog venait peindre devant la ferme familiale et que Rimband, piqué par l'Afrique, est venu s'installer en Namibie !...

Le rythme s'accélère. Les célébrités locales concentrées sur la plage d'Onrus (« Nervosité », en afrikaans) défilent. On se joue des flics pour rencontrer la fameuse Winnie, dite Pooh, et Robert Sobukwe. Les noms de lieu égrènent leur cocasserie tandis qu'indifférents les voiliers de la course Le Cap-Rio s'élancent devant Robben Island, l'île aux prisonniers. Les citations s'accumulent et l'auteur finit par se moquer de sa manie *(« On y fait appel quand on n'a plus de souffle... »)*.

Le chemin entre la haine et la gloire fait halte à l'université du Cap, où Breyten délivre un discours flamboyant sur l'aveuglement des Afrikaners. Ce qui ne figure pas dans le livre, c'est l'auditoire attentif et silencieux parmi lequel des piliers du régime, éclatant, à la fin, en applaudissements frénétiques et prolongés. Mais la frontière est mince entre ceux qui crient *« hosanna »* et ceux qui crient *« au poteau »*. Breyten en fera l'expérience trois ans plus tard en entrant dans l'enfer carcéral.

G. L.

★ UNE SAISON AU PARADIS, de Breyten Breytenbach, traduit de l'anglais par Jean Guiloineau, Seuil, 282 p., 89 F.

Brink l'Afrikaner

C'EST à la suite d'un séjour à Paris, au début des années 60, qu'André Brink écrivit son premier roman, *l'Ambassadeur*. Le livre fut publié en afrikaans au Cap en 1963 et suscita de vives réactions. On reprocha surtout à Brink d'avoir quelque peu bousculé la morale de l'époque dans la mesure où il transgressait (timidement) les tabous sur la religion ou la sexualité.

Les années ayant passé, le récit de Brink semble aujourd'hui bien anodin. L'action se déroule dans les locaux de l'ambassade sud-africaine à Paris. Un nouvel ambassadeur vient d'être nommé. En ce début des années 60, et après le massacre de Sharpeville, il a pour mission, d'une part, de négocier l'achat d'armes à la France et, d'autre part, d'œuvrer le plus efficacement possible auprès du gouvernement français pour éviter à son pays de se retrouver isolé sur la scène internationale.

C'est là l'unique dimension politique du roman. Brink se contente de rapporter des faits très généraux, sans chercher à les commenter ou les mettre autrement en valeur. La véritable histoire, c'est plutôt celle de l'ambassadeur qui, après de longues années de mariage, découvre l'amour à sa porte sous les traits d'une jeune Sud-Africaine. Coincé entre une épouse (la maman) désorientée et une maîtresse (la putain) déboussolante, notre homme commence à perdre le nord. L'affaire est d'autant plus sérieuse qu'un employé de l'ambassade menace de tout révéler à Pretoria. Que va-t-il se passer ? Ce que nous pouvons à peu près deviner.

Même si Brink fait ici preuve d'un précieux sens de la construction dramatique, l'intérêt de ce livre se situe ailleurs et c'est l'auteur lui-même qui nous en donne la clef dans sa préface où il évoque son premier séjour à Paris : *« Ce fut pour moi*, écrit-il, *un véritable traumatisme. Après plus de vingt années passées dans le milieu fermé et confortable des valeurs, des attitudes et des croyances afrikaners, la soudaine rencontre de tous les courants de pensée et des expériences de l'Europe fut un véritable choc culturel. »*

Dès lors, on comprend mieux le propos de Brink. A l'image des romanciers anglais victoriens qui s'élevaient, à la fin du dix-neuvième siècle, contre le puritanisme, il tente lui aussi de secouer le carcan de la morale afrikaner. Les romans postérieurs à *l'Ambassadeur*, tels *Au plus noir de la nuit*, ou *Un instant dans le vent* (1) n'expriment finalement pas autre chose. De là, à leur prêter une intention politique, il y a un pas...

Au fond, André Brink est un Afrikaner qui s'adresse à d'autres Afrikaners. Et quand il parle de liberté, c'est avant tout de celle qu'il leur reste à conquérir sur eux-mêmes. Ce n'est pas un péché. Ce n'est pas non plus une raison pour faire de lui l'avocat d'une cause qu'il ne défend pas.

BERNARD GÉNIÈS.

★ L'AMBASSADEUR, de André Brink, traduit de l'anglais par Jean Guiloineau, Stock, 348 p., 85 F.

(1) Tous les romans de Brink ont été publiés chez Stock.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

pays déchiré

Aux poètes dont les œuvres courtes et lapidaires arrivaient à se glisser entre les mailles de la censure ont succédé, après les événements de Soweto en 1976, une série de romanciers. Ce sont parfois les mêmes, tels Ndebele, Sepamla ou Serote, qui veulent témoigner d'une autre façon de la réalité sud-africaine. La complexité d'un pays où se côtoient des centres industriels et une périphérie sous-développée, où les attitudes face aux mutations industrielles sont multiples, s'exprime plus facilement dans la narration.

Si l'ensemble des Noirs d'Afrique du Sud (c'est-à-dire tous les non-Blancs) s'accordent pour démanteler l'apartheid, les avis divergent quant aux méthodes pour y parvenir. Sipho Sepamla décrit avec acuité ces différents cheminements dans *A Ride on the Whirlwind*, qui sortira bientôt en français chez L'Harmattan. Ce thriller de la résistance illustre le bouillonnement de Soweto, avec ses jeunes enflammés, ses héros de l'ombre et ses traîtres.

Parmi les écrivains qui durent prendre le chemin de l'exil, ne citons que le regretté Alex La Guma (dont *Nuit d'errance* est traduit en français (4) et *In the Fog of the Seasons* sur le point de l'être) et Molefe Pheto, qui raconte la suite de son expérience carcérale (*And Night Fell*) sous le titre *Beloved Burdens*.

Dans la série des témoignages romancés, signalons l'excellente première partie de *To Every Birth its Blood*, de Mongane Wally Serote, les Mémoires savoureux d'Eskia Mphalele retournant au pays après des années d'absence (*Africa, my Music*) et les récits d'Ahmed Essop (*The Visitation*, en passe d'être traduit, et *The Emperor*).

De ce foisonnement d'œuvres récentes émergent deux romanciers de grand talent. Par leur maîtrise de la narration et beaucoup de finesse dans l'analyse des caractères, ils apportent une dimension artistique à la description des blessures quotidiennes. Mtutuzeli Matshoba raconte, notamment dans *Call not me a Man*, la vie des condamnés qui purgent leur peine dans des fermes : cette façon d'éviter la prison débouche sur une forme d'esclavage déguisé, qu'Amnesty International vient de dénoncer. Une autre nouvelle décrit comme un pèlerinage la visite à un prisonnier détenu sur Robben Island. Njabulo Ndebele fait preuve avec *Fools* de sa virtuosité dans la peinture psychologique. Il dissèque, dans la nouvelle qui donne son titre au recueil, les rapports tendus entre un jeune homme et son professeur plus âgé, le second ayant séduit la sœur du premier. Deux générations s'affrontent sans se mésestimer sur le terrain de la lutte politique comme sur celui de la vie familiale.

Un Strinberg interracial

A voir le fossé qui existe entre les deux littératures, le peu d'intérêt des Blancs pour les écrivains noirs et la volonté des Noirs de lire de préférence des auteurs étrangers, on peut penser que le clivage va s'accentuant. L'échec du Pen Club multiracial, la trop timide ouverture aux non-Blancs de la Guilde des écrivains afrikaans, réduisent les possibilités de contact. Quelques passerelles existent cependant.

Une poignée d'éditeurs courageux s'efforcent de promouvoir les écrivains noirs. Les écrivains blancs engagés trouvent grâce auprès des lecteurs noirs, tel le poète Jeremy Cronin, qui a choisi de rester en Afrique du Sud après sept années de prison, et qui bénéficie aujourd'hui d'une grande popularité dans les écoles.

Alors que la musique favorise le rapprochement entre les jeunes des deux groupes et suscite des revues multiraciales, le comédien Pieter-Dirk Uys, dont les pièces étaient naguère interdites, arrive à faire rire tous les Sud-Africains en tournant en dérision la classe politique.

C'est par le théâtre que se nouent les meilleurs liens. Adaptée aux circonstances locales, la pièce de Strindberg *Mademoiselle Julie* mettait en présence une Blanche et son domestique noir. Les représentations, début 1985, ne furent pas interdites, mais, pour avoir embrassé l'acteur John Kani, la Blanche Sandra Prinsloo fut abreuvée d'injures et de lettres anonymes.

Le théâtre reste encore confidentiel en Afrique du Sud, mais Noirs et Blancs peuvent dorénavant s'y côtoyer. C'est ainsi que les amateurs de Johannesburg ont pu applaudir deux pièces très bien enlevées de Bongeni Ngema. La première, *Woza Albert* (« Lève-toi, Albert ! » référence au chef Luthuli, prix Nobel de la paix), mettait en scène le Christ de retour sur terre, précisément en Afrique du Sud. La seconde, intitulée *Asinamali* (« Nous voulons de l'argent »), raconte les histoires de cinq détenus dans un mélange tonifiant d'humour et de stress, de chants et de dialogues en zoulou, anglais et afrikaans ; une gerbe qui illumine la vitalité d'un pays déchiré.

GEORGES LORY *.

* *Traducteur, à partir de l'afrikaans, de la poésie de Breytenbach. A dirigé le numéro d'*Autrement : *« L'Afrique du Sud » (nov. 1985, nº 15).*

(1) Albin Michel, 1985.
(2) Seuil. Voir *le Monde* du 27 novembre 1985.
(3) Les deux ouvrages ont été publiés au Seuil.
(4) Hatier.

Winnie Mandela, une grande dame

WINNIE Mandela est une grande dame, il n'y a pas d'autre mot. Jeune mère de deux enfants, son époux emprisonné *à perpétuité*, la voilà condamnée à une vie de privations, de réclusion solitaire, d'emprisonnements, de tortures mentales, d'indignités, sans une seconde de répit, sans une lueur de joie, sans une parenthèse pour reprendre son souffle. Trente années se sont écoulées depuis que la jeune étudiante a épousé, entre deux réunions politiques, le grand patriote sud-africain, trente années qu'elle a su gérer sans une fausse note, avec son fichu caractère, une étonnante autorité, la capacité de galvaniser les énergies, sacrifiant une *« part de son âme »* et l'essentiel de sa vie.

Où trouve-t-elle la force de se battre, encore et toujours, avec les mêmes impulsions de révoltée, malgré les brimades, les humiliations, les échecs – un terme qu'elle ignore, – et les sévices qu'elle-même et les siens subissent ? Combien de geôliers et de flics de l'apartheid ont plié sous les insultes de ce petit bout de femme qu'ils n'arrivent jamais à abaisser ? Elle est là, présente, ne cédant jamais, généreuse, toujours en première ligne, comme si rien, même les pires infamies, ne pouvait l'atteindre. Lucide et, surtout, modeste, intelligente, déterminée.

Son recueil de souvenirs et de témoignages – qui se lit d'un seul trait – fait pénétrer dans l'univers de ce noyau de dirigeants, noirs et blancs, qui sont la conscience de l'Afrique du Sud. Traités comme des sauvages pour les premiers, et des traîtres pour les seconds, par un pouvoir sous l'empire de la peur, ils ont, cependant, la certitude qu'un jour la justice triomphera. On n'en mesure que mieux l'immense prestige de Nelson Mandela, véritable roc, omniprésent chez les Noirs d'Afrique du Sud. Ce petit livre, préfacé par Danielle Mitterrand, dit bien le rôle qu'ont joué les Mandela.

J.-C. POMONTI.

● *UNE PART DE MON AME*, de Winnie Mandela, édité par Anne Benjamin, traduction de Dominique Malaquais, Seuil, 181 p., 79 F.

Quand l'apartheid inspire le polar

Inutile d'annoncer la couleur : série noire.

DANS une des grandes librairies de Johannesburg, au rayon littérature sud-africaine où se retrouvent pêle-mêle Breytenbach, Brink, Dan Roodt, John Miles, qui ont pu passer avec le temps à l'étamine de la censure, une couverture attire l'œil. Sur la première de couverture, blanche et rouge hémoglobine, une ligne brisée sépare le visage d'une femme qui ne donne pas envie de jouer aux cartes. Son titre : *Un acte d'immoralité*. Sur le haut, à gauche, l'hameçon, promesse d'un mets savoureux : *« Une saisissante affaire de sexe sur la frontière de couleur à Johannesburg. »* Et pour faire fondre les dernières réticences du visiteur-iceberg, un calicot en travers de la jaquette avec la mention *« now unbanned »* (1).

Edité la première fois en 1963, ce livre renaît en 1985 après vingt-deux ans de censure. L'auteur, avocat à Johannesburg, écrit sous le pseudonyme de Des Troye. L'avertissement liminaire est clair : *« Voici l'histoire de l'incroyable vie secrète d'un procureur à Johannesburg. Le jour, il poursuit les infractions à l'Immorality Act. La nuit, victime de ses pulsions irrésistibles, il enfreint l'Immorality Act. »* Dès la première phrase, le climat est décrit. Il sera définitivement torride : *« C'était l'après-midi, un après-midi chaud, sensuel. »* A la deuxième, on s'accroche au bastingage : *« Elle était étendue nue sur le lit, pas encore suffisamment beurrée pour ne pas savoir ce qu'elle voulait. »* A la troisième, on passe par-dessus bord : *« Quand son boy entra dans la chambre, la folie de ses pensées l'entraîna dans une frénétique anticipation. »*

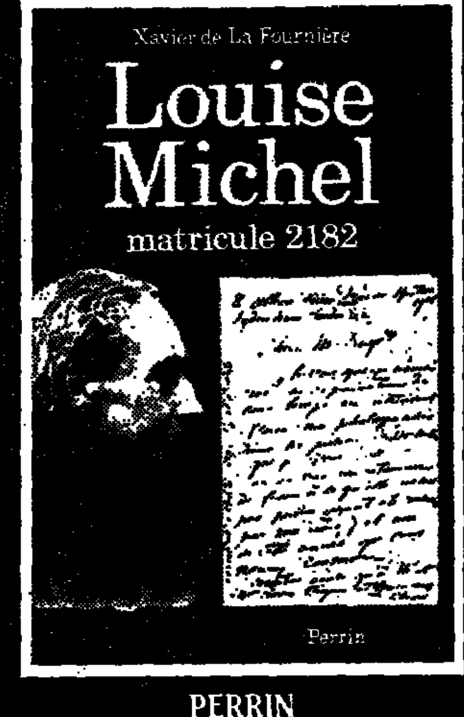
Si le style de la tragique odyssée charnelle du héros emprunte au roman policier, la trame s'articule autour d'un des piliers du système d'apartheid. Des Troye nous invite à le suivre dans la balade sordide de l'apartheid au quotidien en ne nous épargnant aucun des effets dévastateurs de l'Immorality Act. Ce dernier, qui date de 1927, rendait susceptible de sanction pénale toute personne ayant commis un acte immoral ou indécent. Doux laconisme de la loi qui entendait alors comme immorale toute relation sexuelle ou toute tentative de relation entre Européens et Noirs. Après l'arrivée au pouvoir du gouvernement nationaliste en 1949, l'étau va se resserrer. Deux amendements, en 1950 et en 1957, vont étendre le champ d'application de cette loi aux métis et renforcer les sanctions : jusqu'à sept ans de prison et dix coups de fouet pour toute relation sexuelle entre Européens et non-Européens.

L'auteur, fin praticien du droit, émaille son récit des débats parlementaires ayant présidé à l'élaboration des différents amendements de cette loi qui s'est immiscée au plus profond de la vie privée pour sauvegarder un système ségrégationniste, avec brigades spéciales de surveillance, policiers transformés en voyeurs, délation, suicides de prévenus tombant sous le coup d'une inculpation. Vingt ans après, la société sud-africaine n'est pas encore libérée, malgré l'abrogation en juin 1985 de la section 16 de l'Immorality Act.

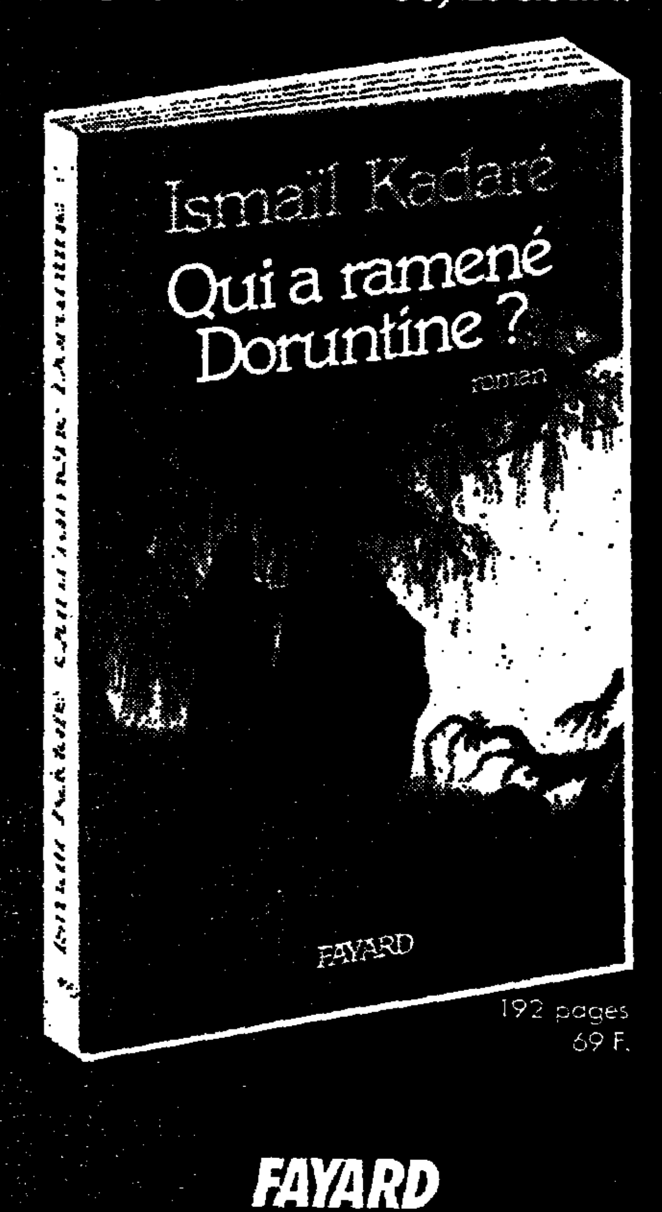
Dès 1963, avec Des Troye, la littérature de gare s'engageait sur la bonne voie : l'irruption de la tragédie sud-africaine dans le roman policier.

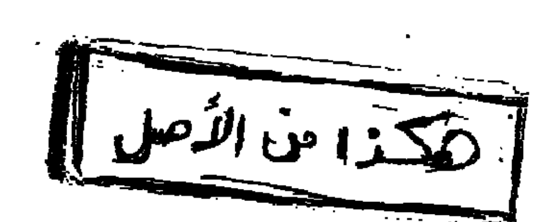
JEAN-MARC LE BUGLE.

(1) N'est plus sous le coup de la censure.









● LETTRES ÉTRANGÈRES

Isabel Allende, l'écho d'une nation

Le second livre d'une exilée devenue romancière : une histoire d'amour et de violence, de soleil et de mort.

ISABEL ALLENDE, dont le premier roman, *la Maison aux esprits* (1), est toujours un succès mondial, publie aujourd'hui, en France, son second livre, *D'amour et d'ombre* (l'édition en espagnol est de 1984). Après avoir fait la chronique d'une famille chilienne — du début du siècle à la chute, en 1973, de Salvador Allende, son oncle, — elle avait le désir d'un roman plus intime. *« Simplement une histoire d'amour,* dit-elle. *Mais la violence y est entrée, parce que c'est ma mémoire, la violence, parce que l'Amérique latine, à des degrés divers, est toujours violente. »*

Avec le talent de conteuse populaire qu'elle avait montré dès *la Maison aux esprits*, mais dans un livre plus maîtrisé, d'un style plus sobre — dont le rythme est bien rendu par la traduction de Claude et Carmen Durand, — d'une écriture plus resserrée, moins « sous influence » — notamment celle de Garcia Marquez, — Isabel Allende trace un portrait attentif de plusieurs familles, apparemment d'horizons fort différents.

Beatriz Alcantara de Beltran, une bourgeoise qui, après le départ de son mari, cache sa déroute financière en ouvrant une maison de retraite, se désole de voir sa fille Irène, journaliste, faire preuve de tellement de tendresse pour les petits vieux ; en particulier l'ancienne actrice Josefina Bianchi, altière octogénaire *« vêtue de la longue robe soyeuse qu'elle portait un demi-siècle auparavant pour déclamer Tchekhov, et tenant une ombrelle destinée à protéger sa peau de porcelaine brisée »*.

Chez les Ranquileo, à la campagne, dans ce pays jamais nommé qui ressemble au Chili dévasté par la dictature, on ne connaît que la pauvreté, le malheur et l'alcool : le père, saisonnier dans un cirque, trop vieux pour continuer de faire le trapéziste, est devenu clown ; la fille, Evangelina, est en proie depuis quelque temps à d'étranges crises.

Les Leal — surtout le père, un professeur — ont gardé l'austérité de leur Espagne d'origine et la rigueur des convictions politiques qui les ont fait fuir, au moment de la guerre civile. C'est entre leur fils Francisco et Irène que naîtra une histoire d'amour... qui aurait pu être tendre.

Peu à peu, comme dans *Denier du rêve* de Marguerite Yourcenar (2), on s'aperçoit que tous ces gens — et quelques autres — sont liés par une aventure commune *« partie d'un événement réel,* explique Isabel Allende, *la découverte d'un charnier au Chili en 1978. Grâce à l'action de l'opposition et de l'Église, des poursuites légales ont été engagées ».*

Une nostalgie de la tradition orale

Pour ceux qui ne se soucient guère d'être étonnés et de suivre une histoire, le plaisir de lire Isabel Allende rejoint plutôt une nostalgie de la tradition orale, de ces conteurs donnant tant de détails sur les personnages qu'ils vont mettre en scène, leur passé, leur quotidien, que les événements censés les réunir passent au second plan. *« Je suis aussi une conteuse,* précise Isabel Allende. *A mes enfants, je disais une fable chaque soir. Ils donnaient la première phrase, et je continuais. C'est un peu la même chose pour mes livres. La construction, le rythme, la structure, je dois avouer que je n'y connais pas grand-chose. J'aime aussi écouter. Je suis une voleuse d'histoires. »*

Ancienne journaliste, Isabel Allende n'est venue à la fiction qu'après plusieurs années d'exil, à Caracas. Un refuge ? Une fuite ? *« Non, mais c'est certainement un produit de la nostalgie, une manière de retrouver mon pays. Le retour, c'est l'obsession de tous les exilés. Quand j'écris, je suis un peu chez moi, dans ce Chili aujourd'hui en pleine éclipse culturelle, où beaucoup de jeunes auteurs ne trouvent pas d'éditeur. »* Isabel Allende, elle, a la chance d'être publiée dans le monde entier et se sent tenue de faire entendre une voix chilienne, l'écho d'une nation où la violence, si elle ne tue pas les histoires d'amour, les traque et les atteint inévitablement.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **D'AMOUR ET D'OMBRE, d'Isabel Allende. Traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Durand. Fayard, 390 p., 95 F.**

(1) Fayard 1984 (*le Monde* du 17 août 1984). Désormais dans le Livre de poche (nº 6143).

(2) Gallimard.



● HISTOIRE

Quand la Révolution française se regarde

Trois mille images rassemblées par Michel Vovelle et son équipe.

TRAVAIL tellement indispensable qu'on s'étonne qu'il n'ait pas été fait depuis longtemps ; travail tellement considérable qu'on s'émerveille qu'il ait pu être mené à bien en si peu de temps : Michel Vovelle et son équipe — une vingtaine de personnes — ont rassemblé trois mille images à travers lesquelles la Révolution française se regarde, grimace, exulte, rêve, cauchemarde. Pour les années 1789-1799, nous croyions tout savoir des événements et des mouvements — le reste n'étant que querelles d'interprétation. Nous voici, grâce à cette œuvre, à l'intérieur des esprits du temps, au cœur de l'imaginaire révolutionnaire (et contre-révolutionnaire), dans cet espace indécis où les grands flux de l'histoire viennent buter sur les mentalités collectives, provoquant des jaillissements inattendus.

Les événements révolutionnaires ont provoqué une incroyable floraison d'images. Michel Vovelle estime à une centaine de milliers environ — dont 20 000 archétypes — le nombre de gravures, de dessins, d'assiettes illustrées, d'enseignes politiques qui ont été produits par la fièvre iconographique de l'époque. Pendant trois ans, avec ses chercheurs, le directeur de l'institut d'histoire de la Révolution française de la Sorbonne a écumé les bibliothèques, à Paris, en province et dans les pays d'Europe touchés par l'explosion sans-culotte. Classant, triant, ouvrant des chantiers thématiques, organisant les objets de leur quête comme autant d'éléments de discours dont il fallait reconstituer la logique et le sens, Vovelle et son équipe ont rassemblé ce trésor : la Révolution telle qu'elle se représente.

Et du coup, bien des certitudes basculent, bien des éléments de l'historiographie traditionnelle — celle des «pro» comme celle des «anti» Révolution — se relativisent, voire se dévaluent. L'anticléricalisme primaire de la caricature des années 1790-1792 avait été sagement laissé dans l'ombre par l'histoire officielle, soucieuse d'unité nationale : le voici qui surgit, violent, grossier, obscène, lourd de fantasmes. Voici également, bien avant que les députés ne songent à la chute de la royauté, des images qui hurlent la haine de la famille royale, qui la bestialisent, qui représentent la cour sous les formes les plus dépravées et les plus sadiennes de l'enfer (il faudra désormais relire Sade à la lumière de ces révélations sur l'imaginaire populaire).

Voici encore, tout aussi surprenante, la caricature contre-révolutionnaire, non pas celle qui se faisait à Londres ou à Berlin à la commande des princes émigrés et des puissances ennemies de la république, mais celle qui circulait sous le manteau, à Paris et en province, bénéficiant elle aussi de tirages considérables, tout aussi brutale, délirante, outrée, charriant avec elle des torrents de peurs, d'angoisses anciennes et obscures.

Ce qui réside dans les têtes change évidemment moins vite que les idées politiques et les institutions, surtout dans une période où la scène publique change de décor aussi rapidement. Ce choc de la vitesse révolutionnaire et de la lenteur de l'évolution des mentalités est probablement ce qu'il y a de plus fascinant dans l'ouvrage de Michel Vovelle. Bien que nous ne possédions que le premier des cinq volumes de l'œuvre, nous y percevons déjà les lignes de faille d'un gigantesque glissement de terrain. A la base, il y a cette manière de voir et de vivre le monde, l'amour, Dieu, la mort, l'organisation de la société qui a certes lentement évolué au cours du dix-huitième siècle, mais qui demeure, en gros, la vision d'un ordre considéré comme éternel. Puis, se superposant à ce socle, un magma de désirs à peine avoués, de colères, d'aspirations à la fois grossières et confuses, de frustrations brutales, d'envies de combat et de sang de moins en moins refoulées. La couche superficielle se met en branle et, sans qu'on puisse percevoir un moment précis de rupture, le socle s'effrite, certains de ses éléments sont entraînés dans le mouvement et l'ensemble se met à basculer, de plus en plus vite. Peut-être n'avait-on jamais aussi bien vu ce qu'est une révolution.

P. L.

★ **1789-1799. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. IMAGES ET RÉCIT, de Michel Vovelle. Livre-Club Diderot/Messidor. Cinq volumes de 360 p. chacun. (Quatre sont à paraître.) 1 000 F le volume. En souscription.**

Le trouble génie historique de la France

(Suite de la page 15.)

Cette empoignade autour d'un livre oublié, même si on y frôle de très belles ombres, celles de Louis Blanc, de Tocqueville ou d'Emile Ollivier, nous laisserait assez froids si Furet était trop abusé par son complice de 1865. Or il n'en est rien. Ils nous emportent ensemble bien au-delà d'une agitation de presse du Second Empire : au vif d'une République d'avant le consensus, au fort de l'excitation originelle de notre démocratie.

Le vieux Quinet a flairé d'abord que la Révolution avait échoué sur la question religieuse, incapable qu'elle avait été de marquer la conscience morale du peuple-roi. Puis, dans un pessimisme tranquille, en montrant que 89 s'est brisé sur 93, il suit le redoublement de l'effet du désastre moral par celui de la servitude librement consentie : la dictature terroriste, dit-il, est non seulement une forme dégénérée de l'avenir révolutionnaire, mais aussi un retour au despotisme d'Ancien Régime, la forme banale de la conjugaison du pire à l'impératif présent. Avec Furet, on ne suit guère Quinet dans ce fatalisme assez paresseux. Mais quand il refuse à la Terreur l'excuse des circonstances, on peut porter à son crédit d'avoir, le premier, songé à faire l'analyse des formes politiques d'un élan révolutionnaire polymorphe.

Avec Quinet et Marx, Furet a solidement saisi le fil rouge. Après ces deux auditions superbes, on attend demain qu'il joue à quatre mains avec deux autres fins virtuoses. Ce Michelet qui, bien solitaire, sut dire que la Terreur mêlait le peuple à sa tyrannie. Et ce Jaurès qui, tout en s'asseyant aux côtés de Robespierre aux Jacobins, ne désespérait pas de réconcilier Marx et le génie rural de la République.

JEAN-PIERRE RIOUX.

★ **MARX ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, de François Furet, Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 279 p., 100 F.**

★ **LA GAUCHE ET LA RÉVOLUTION AU MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, de François Furet, Hachette, 317 p., 119 F.**

● ROMANS

Rage et pitié de Philippe Djian

(Suite de la page 15.)

Maudit manège est l'odyssée de multiples recherches : un poète génial et vieillissant qui recherche sa fille disparue volontairement, un écrivain — que le mode de narration tend à assimiler à l'auteur — qui recherche un impossible compromis entre les brûlures de la vie et les brûlures de l'écriture, une femme qui recherche l'harmonie dans l'immobilité et une autre qui la recherche dans la fuite, le tout formant un manège où chacun court après l'autre sans jamais pouvoir le rejoindre.

Mais, raconté de cette façon, le sujet du roman ne délivre qu'une morale plutôt courte et conventionnelle : seul le style, cette façon d'inventer le monde en l'écrivant, peut dire le bonheur et la tragédie dans leur pureté et leur dénuement ; lui seul est capable de séparer la vérité du mensonge, la pitié de l'apitoiement, l'égoïsme de la générosité.

L'écriture de Djian est vraie, elle est généreuse et elle porte sur le monde — l'auteur y compris — un regard de pitié rageuse.

On a tant usé et abusé, surtout en France, du terme « romantique » pour qualifier des pâleurs et des trépignements qu'il faut éviter de coller sur les ardeurs et les angoisses de Djian une étiquette aussi délavée. Plutôt qu'« écrivain romantique », « écrivain vivant » lui conviendrait. Avec l'irréductible contradiction que les deux termes entretiennent l'un avec l'autre.

PIERRE LEPAPE.

★ **MAUDIT MANÈGE, de Philippe Djian, éd. Bernard Barrault, 386 p., 78 F.**

Manon Roland, muse politique

UN préjugé a voulu que la politique soit chose trop chimérique pour les femmes. Il a reçu quelques démentis : quotidiennement, dès qu'on observe la passion qui marque certaines conversations ; et historiquement, dès qu'on s'avise de la galerie de figures féminines qui s'animent quand la politique cesse d'être strictement politicienne. La Révolution française est de ces époques ; Mme Roland est de ces femmes que soulève la vague historique pour peu qu'elle ait quelque amplitude. Quand l'histoire se met à répondre aux exigences de l'être : cette rencontre *résume le destin de Manon, âme* politique des Girondins, et elle fait l'intérêt de la biographie que nous en donne aujourd'hui Guy Chaussinand-Nogaret.

Comme il l'avait fait pour Mirabeau (1), l'auteur raconte une moitié de vie d'attente, avant 1789, date de seconde et réelle naissance pour beaucoup de ceux qui se découvriront révolutionnaires. Comme Carnot rabroué par un fonctionnaire, Manon Roland aurait pu dire qu'*« on ne naît pas révolutionnaire, on le devient ».* Elle a trente-cinq ans en 1789. Auparavant elle n'a pas consciemment attendu, prévu l'événement — personne ne l'a fait. Chaussinand-Nogaret montre simplement comment s'exprime, se trahit, se contredit, se retourne et s'enfle une extrême exigence à l'égard de la vie, d'autrui et de soi. Telle est la fibre intime de la jeune Parisienne qui, de sa chambre au-dessus de l'atelier de son père, place Dauphine, rêvait de dignité civique à partir de Plutarque et méditait les institutions à partir de Montesquieu. Ne se plaisant qu'avec *« les vrais philosophes »*, plutôt en âge d'être les pères de cette belle femme, Manon deviendra *« la femme de Caton »*, en l'occurrence Roland de la Plâtrière, de vingt ans son aîné. Probe fonctionnaire et fin lettré, Roland manquera d'envergure. Et lorsqu'il se retrouvera ministre de l'intérieur de mars 1792 à janvier 1793, c'est sa femme qui le conseillera, l'inspirera, écrira pour lui. Comme elle animera les Girondins, tous plus ou moins charmés, qui passent de régulières soirées chez les Roland. Mais quelque chose de politiquement fatal naîtra des insuffisances du couple.

« La violence d'un cœur insatisfait »

« Mystique plus que praticienne de la politique », écrit Chaussinand-Nogaret, Manon *« entraîna ses amis dans son ressentiment », « leur inocula ses rancœurs ».* Elle a retenu les Girondins de saisir certaines mains, elle a enflammé le goût de l'attaque brillante mais inefficace, en automne 1792 notamment contre Robespierre. De même sa passion, brûlante et chaste, pour le député Buzot eut des conséquences funestes. Tous deux, certes, formeront par-delà l'échafaud un des plus beaux couples de gisants (à quoi s'ajoute le suicide de l'époux après l'exécution de Manon). Mais, note Chaussinand-Nogaret, *« cet amour épuré que Manon, en s'y abandonnant, combattait comme une trahison tendait ses facultés et donnait à ses convictions (...) une rigidité d'autant plus dangereuse que Buzot, entièrement sous le charme, répercutait à la Convention toute la violence d'un cœur insatisfait ».*

L'auteur a saisi en fin psychologue l'interaction entre les pulsions d'un individu et les événements collectifs. Mais que dire de l'interprétation de la guerre fratricide entre Girondins et Montagnards ? Ici l'historien fait preuve d'humeur plus que de rigueur. Ne parlons pas des clichés qui lui viennent sous une plume énervée au seul nom de Robespierre. Mais, pour un historien, il est élémentaire de ne pas décalquer le présent sur le passé. La confrontation de la Gironde et de la Montagne ne peut se ramener aux préjugés du jour opposant la souplesse libérale et le totalitarisme petit-bourgeois ! (2)

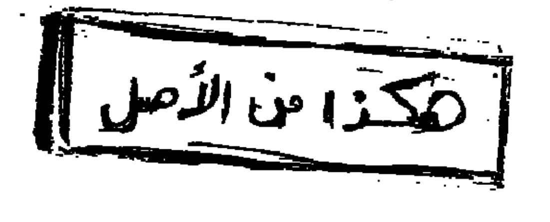
JEAN-PHILIPPE DOMECQ.

★ **MADAME ROLAND, UNE FEMME EN RÉVOLUTION, de Guy Chaussinand-Nogaret, Seuil, 358 p., 89 F.**

(1) Biographie publiée au Seuil en 1982.

(2) Le Mercure de France annonce une nouvelle édition des *Mémoires* de Madame Roland. Présentation et notes de Paul de Roux.




هكذا من الأصل

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN QUESTION

Voies d'accès

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PEUT ETRE ATTRIBUÉE :

● **En raison de la filiation.** — Est français, l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français *(article 17)*. Toutefois, si un seul des parents est français, l'enfant qui n'est pas né en France aura la faculté de répudier la qualité de français dans les six mois précédant sa majorité. Cette faculté se perd si le parent étranger ou apatride acquiert la nationalité française durant la minorité de l'enfant *(article 19)*.

● **En raison de la naissance en France.** — Est français, l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né *(article 23)*. Toutefois, si un seul des parents est né en France, l'enfant, français, peut répudier cette qualité dans les six mois précédant sa majorité. Cette faculté se perd si le parent né à l'étranger acquiert la nationalité française durant la minorité de l'enfant *(article 24)*.

ÊTRE ACQUISE :

● **A dix-huit ans, sans formalité.** — Tout individu né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité s'il réside en France et y a résidé au cours des cinq années précédentes *(article 44)*. Dans l'année précédant sa majorité, le mineur peut décliner la qualité de français, avec l'autorisation de ses parents *(article 45)*. De son côté, le gouvernement peut, dans l'année précédant la majorité de l'intéressé, s'opposer à l'acquisition de la nationalité française pour indignité ou pour défaut d'assimilation *(article 46)*.

● **Par déclaration de l'intéressé.** — L'ENFANT MINEUR né en France de parents étrangers peut réclamer la nationalité française, s'il réside en France depuis cinq ans *(article 52)*. Si la personne qui réclame la nationalité en son nom est étrangère, elle doit, elle aussi, résider en France depuis cinq anq *(article 54)*.

LE MARIAGE n'exerce de plein droit aucun effet sur la nationalité *(article 37)*. Mais l'étranger ou l'apatride qui épouse un Français peut acquérir la nationalité par déclaration, au bout de six mois. Le gouvernement peut s'opposer à cette acquisition pour indignité, défaut d'assimilation ou lorsque la communauté de vie a cessé entre les époux *(article 39)*.

● **Par décision des pouvoirs publics.** — LA NATURALISATION, dans la plupart des cas, requiert cinq conditions : avoir atteint l'âge de dix-huit ans, résider de manière stable en France depuis cinq ans, n'avoir pas été expulsé ou assigné à résidence, ne pas avoir été condamné (pour vol, escroquerie, atteinte à la sûreté de l'Etat, etc.) et être *« assimilé à la communauté française »*. A noter qu'un enfant devient français si l'un de ses deux parents acquiert la nationalité française, à quelque titre que ce soit *(articles 52 et suiv.)*.

LA RÉINTÉGRATION dans la nationalité française des personnes qui établissent avoir possédé la qualité de français résulte d'un décret ou d'une déclaration de l'intéressé *(article 97)*.

Les chemins de la citoyenneté

(Suite de la première page.)

Cette nouvelle législation, toujours en vigueur, combine le *jus soli* et le *jus sanguinis* en tenant compte, dans une certaine mesure, de la volonté des intéressés.

On en serait resté là si l'immigration maghrébine n'avait inquiété une partie des Français et donné l'impression de bouleverser la démographie du pays. M. Le Pen n'est plus le seul à dire que *« la nationalité française est un honneur qui doit être recherché et mérité »*. Ou à condamner la binationalité, *« car on peut difficilement être fidèle à deux patries à la fois »*.

Mais le débat actuel entre les grands partis est plus limité. Il ne porte pas sur la procédure de naturalisation, qui a permis, en 1984, à plus de dix-huit mille étrangers, en majorité européens, de devenir français (quatre demandes sur cinq ont été acceptées). Il ne porte pas non plus sur les acquisitions de nationalité par mariage avec un conjoint français (au bout de six mois, à la demande de l'intéressé), même si, sur plus de dix mille cas en 1984, on compte un nombre indéterminé de mariages blancs dans le seul but d'acquérir la nationalité.

Le débat se limite essentiellement aux enfants d'étrangers nés en France. Et, pour être tout à fait clair, aux Maghrébins. La plupart des enfants algériens ne bénéficient-ils pas de l'article 23 selon lequel *« est français l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né »* ? La règle s'applique, en effet, aux personnes nées dans les anciennes colonies et territoires d'outre-mer. Seuls les enfants devenus algériens en même temps que leurs parents au moment de l'indépendance ne profitent pas de l'article 23. En revanche, les enfants nés en France après le 1er janvier 1963 sont français à la naissance.

L'article 44 relève, lui aussi, du *jus soli :* tout enfant né en France sera français à sa majorité s'il a résidé dans le pays au cours des cinq années précédentes. Aucune demande n'est nécessaire : il suffit de *n'avoir pas* décliné la qualité de français dans l'année précédant la majorité.

Ce sont ces *« acquisitions passives »* de nationalité que conteste aujourd'hui la droite parlementaire (bien que le code ait été promulgué en 1973, sous Georges Pompidou). Est-il logique de devenir français *« sans le vouloir, parfois même sans le savoir »* ? demandent l'UDF et le RPR. Une procédure volontaire ne serait-elle pas *« plus digne »* pour les intéressés ? L'objectif de l'opposition est de faire en sorte que la nationalité française soit demandée et que les pouvoirs publics puissent la refuser parce que le candidat ne répond pas à des conditions minimales d'intégration. M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, estime pour sa part que tous ceux qui veulent devenir français doivent *« prêter serment de servir la France »*. Mais la plate-forme commune UDF-RPR est très vague sur ce point : la nationalité n'y occupe que trois lignes.

La législation française, répond-on à gauche, évolue depuis près de cent trente-cinq ans dans le sens d'une automaticité toujours plus grande. Pourquoi revenir en arrière ? D'ailleurs, peut-on vraiment parler d'automaticité alors que, chaque année, près de mille quatre cents jeunes (sur trente-huit mille environ) déclinent la nationalité française à laquelle ils ont droit ?

Autre argument de la gauche : très peu de monde, au fond, choisit sa nationalité. Qui sont les Français de souche qui ont choisi de naître français ? *« Changer le code de la nationalité*, dit M. Philippe Farine, délégué national du PS à l'immigration, *apparaîtrait comme une législation d'exception, dirigée contre les Maghrébins. »*

En privé, certains socialistes sont plus nuancés. Ils accepteraient notamment l'idée d'inverser l'article 44 : à dix-huit ans, une démarche serait nécessaire pour choisir la nationalité française et non pour la décliner. Mais les socialistes ne voient pas pourquoi ils entreraient dans le débat, donnant ainsi l'impression d'approuver par avance une réforme. Si la droite veut modifier la législation, qu'elle en prenne l'initiative — et la responsabilité.

Favoriser l'intégration

Le code de la nationalité n'est pas un dogme. On peut, après tout, l'améliorer. Le club socialiste Espaces 89 ne propose-t-il pas de rendre plus faciles les naturalisations en enlevant à l'administration une partie de son pouvoir régalien (refuser une demande sans explication) ? Il faut cependant bien mesurer les conséquences — pratiques et surtout symboliques — des modifications qui pourraient être introduites.

Actuellement, beaucoup de jeunes Maghrébins sont à cheval entre deux mondes : celui de leur famille et celui de l'école, du quartier et de la télévision. Ils n'adoptent la nationalité française qu'au prix d'un déchirement, et souvent en cachette de leurs parents. La guerre d'Algérie a laissé encore des traces profondes.

Que se passera-t-il si on les oblige à choisir clairement leur nationalité à dix-huit ans ? *« Faire le choix positif de devenir français sera un vrai moyen d'intégration »*, affirme M. Michel Hannoun (RPR). A l'inverse, M. Philippe Farine (PS) estime qu'on *« transformerait ainsi en étrangers des jeunes qui sont en train de devenir français »*.

Le débat est bien posé. Ne s'agit-il pas, en effet, de favoriser l'intégration de jeunes qui, en tout état de cause, envisagent de rester en France définitivement ? Une nationalité française attribuée dès la naissance est un facteur d'intégration car elle met, dès l'école primaire, tous les enfants sur le même plan. On peut penser, en revanche, qu'un choix volontaire, vers l'âge de la majorité, pour ceux qui ne sont pas déjà français aiderait nombre de jeunes immigrés à sortir d'un flou et d'une incertitude dont ils sont les premiers à souffrir. Mais ne faudrait-il pas allonger le délai de réflexion ? Dans tous les cas, une meilleure information des intéressés serait nécessaire pour que personne n'apparaisse — ou ne se sente — français *« malgré soi »*.

Rien n'interdit de débattre du code de la nationalité. A condition de viser l'intégration des jeunes immigrés et non de vouloir les exclure ou d'en donner l'impression. Il faudra beaucoup d'habileté à une majorité parlementaire de droite pour modifier le code sans en changer l'esprit et pour présenter des amendements restrictifs comme un pas en avant.

ROBERT SOLÉ.

De droite et de gauche

● **Le Parti socialiste** ne parle pas du code de la nationalité dans sa plate-forme électorale, mais son délégué national à l'immigration, M. Philippe Farine, nous déclarait récemment (*le Monde* daté 24-25 novembre 1985) : *« Il ne saurait être envisagé de remettre en question les articles 23 et 44 du code de la nationalité. Ce serait aller à contre-courant de la tradition républicaine et placer la France dans une situation contradictoire avec l'évolution juridique des autres pays européens. Bien au contraire, la volonté des socialistes de poursuivre et de développer le mouvement d'insertion des étrangers dans la société française indique le sens dans lequel il convient d'aller : non pas rétrécir, mais faciliter la possibilité d'acquérir la nationalité française. »* Dans cet esprit, le club socialiste Espaces 89 souhaite un texte de loi qui s'inspirerait de la phrase suivante : *« Tout étranger qui réside en France depuis cinq ans et ne présente pas un danger manifeste pour l'ordre public acquiert, sur demande, la nationalité française. »*

● **Le Parti communiste** ne fait pas état du code de la nationalité dans son programme. M. Claude Billard, membre du bureau politique, déclarait au *Monde* en novembre dernier : *« Acquérir la nationalité française du fait de la naissance sur le territoire, de la naturalisation ou du mariage est un droit indérogeable. Elle doit découler d'un libre choix. Les restrictions au droit d'acquisition de la nationalité française prévues par la droite et l'extrême droite sont graves et conduisent à une situation d'apartheid. (...) Le PCF combat et combattra ces projets. Faciliter l'accession à la nationalité française pour ceux des immigrés qui le désirent, par des dispositions de naturalisation gratuites et simplifiées, fait partie intégrante de notre action. »*

● **Le RPR et l'UDF**, dans leur plate-forme commune, évoquent le sujet en trois lignes : la nationalité *« devra être demandée et acceptée ; son acquisition ne saurait résulter de mécanismes purement automatiques »*. Le rapport de synthèse de l'UDF, rédigé par M. Didier Bariani et publié en juin 1985, était un peu plus explicite : *« Désormais, l'acquisition de la nationalité française par des enfants étrangers nés en France devrait faire l'objet d'une demande effective à leur majorité et supposer une information, un choix et l'acceptation des conséquences liées à la citoyenneté française, notamment celles relevant du service national »*. Pour sa part, M. Michel Hannoun, chargé de mission national à l'immigration du RPR, précise, dans son livre *l'Autre Cohabitation* (L'Harmattan), que les articles du code *« permettant l'acquisition passive de la nationalité française doivent être révisés »*, alors qu'il suffit d'appliquer intégralement les articles 69 (justifier de *« son assimilation à la société française »* pour être naturalisé) et 79 (ne pas avoir été condamné pour certains crimes ou délits). *« Une demande*, précise M. Hannoun, *devra être faite par le postulant auprès du gouvernement français, qui statuera. Si la demande doit être obligatoire et les conditions d'attribution de la nationalité précises et strictes, les procédures doivent être clarifiées et accélérées. Cela, en aucune manière, ne saurait être pénalisant, notamment pour les jeunes issus de la deuxième ou de la troisième génération de l'immigration. »*

● **Le Front national** réclame une refonte complète du code de la nationalité, par trois sortes de mesures. D'une part, *« supprimer l'accession automatique à la nationalité française »*, par naissance (art. 23 et 44 notamment) ou sur simple déclaration (art. 37-1 visant le mariage et art. 153 concernant les ressortissants des anciennes colonies françaises, notamment). D'autre part, *« appliquer plus strictement la législation sur la naturalisation »*, celle-ci devant *« rester une faveur »*. Le Front national estime, en particulier, que *« la connaissance de la langue française ne suffit pas : il faut y ajouter celle de la culture et de l'histoire de France et le respect de la loi civile française »*. De même, *« il sera nécessaire d'élargir les possibilité de perte et de déchéance »* de la nationalité. Enfin, le Front national affirme que *« les bi-nationaux franco-maghrébins »* devraient être contraints d'opter pour l'une des deux nationalités.



PESSIN.

Les étrangers à l'étranger

● **ETATS-UNIS :**
un test d'anglais et un serment

Toute personne née sur le territoire des Etats-Unis est automatiquement américaine, avec quelques rares exceptions (les enfants de diplomates notamment).

La nationalité américaine ne peut être demandée que par une personne entrée légalement aux Etats-Unis avec le statut d'émigrant.

La demande de naturalisation peut être faite après cinq années de résidence permanente dans le pays. L'office d'immigration et de naturalisation (INS) est chargé de faire passer au postulant un test d'anglais et de vérifier qu'il connaît les grands principes constitutionnels en vigueur aux Etats-Unis, ainsi qu'un minimum d'histoire du pays. Le postulant doit également avoir montré qu'il *« est une personne de bonne moralité qui croit dans les principes de la Constitution des Etats-Unis, et qui est en faveur du bon ordre et du bonheur des Etats-Unis »*. Il s'engage d'ailleurs solennellement à respecter la Constitution et les lois des Etats-unis au cours d'une cérémonie collective.

Ne peut demander la nationalité américaine une personne ayant été membre d'un parti communiste durant les dix années précédentes, sauf si elle l'a été contre sa volonté ou par suite de pressions économiques.

Le délai de demande n'est que de trois ans pour toute personne mariée avec un citoyen américain et menant avec lui une vie conjugale.

Si les refus de naturalisation sont rares, l'obtention d'un visa d'immigration est, en revanche, difficile, et c'est là le véritable goulet d'étranglement.

● **ESPAGNE :**
pas de droit du sol

La législation espagnole est fondée sur le « droit du sang » et non sur le « droit du sol ». Un enfant est considéré comme espagnol si l'un au moins de ses parents est espagnol, quel que soit son lieu de naissance. Par contre, un enfant né en Espagne de parents étrangers sera considéré comme étranger.

Un étranger peut demander la nationalité espagnole après avoir résidé au moins dix ans, de manière continue, dans le pays. Ce délai peut être ramené à un an pour les personnes étrangères mais d'origine espagnole ou nées en Espagne, et pour celles dont le conjoint est espagnol.

● **ROYAUME-UNI :**
trois catégories de citoyens

C'est le 1er janvier 1983 que sont entrées en vigueur au Royaume-Uni les nouvelles dispositions de la législation sur la nationalité, aux termes du British Nationality Act de 1981, qui crée trois catégories de citoyens : citoyenneté britannique pour les personnes directement attachées au Royaume-Uni (et les îles anglo-normandes ainsi que l'île de Man) ; citoyenneté britannique des territoires « indépendants » et citoyenneté britannique d'« outre-mer ». Seule la première catégorie donne le droit de résider au Royaume-Uni sans aucun contrôle des services de l'immigration.

L'enfant né avant le 1er janvier 1983 est « citoyen britannique » s'il est né au Royaume-Uni ou né à l'étranger d'un père britannique. L'enfant né après le 1er janvier 1983 est « citoyen britannique » s'il est né au Royaume-Uni d'un parent au moins qui était citoyen britannique au moment de la naissance ou né à l'étranger d'un parent britannique de naissance.

La naturalisation est accordée à condition d'avoir résidé dans le pays depuis au moins cinq ans, d'avoir « bonne réputation », une connaissance suffisante de la langue anglaise (ou galloise ou écossaise) et l'intention de rester étroitement lié au Royaume-Uni. Les personnes venant d'un pays dont la reine n'est pas un souverain prêtent serment d'« allégeance ».

● **BELGIQUE :**
des droits politiques limités

Selon une nouvelle loi votée en Belgique le 28 juin 1984, les enfants ont la nationalité belge si l'un de leurs parents est belge. Cette loi favorise les immigrés de la troisième génération : les enfants nés en Belgique d'un parent lui-même né en Belgique acquièrent la nationalité belge si la demande en est faite avant que l'enfant ait douze ans. D'autre part, peut devenir belge par option l'enfant né en Belgique ou qui y a résidé pendant au moins un an avant l'âge de la scolarité obligatoire (six ans).

Pour pouvoir demander la naturalisation « ordinaire » (qui ne donne pas tous les droits politiques), il faut être âgé de dix-huit ans et avoir fixé sa résidence principale en Belgique depuis cinq ans au moins. Pour pouvoir demander la « grande » naturalisation (droit de vote et éligibilité), il faut, d'autre part, avoir rendu des services importants à la Belgique.

● **RFA :**
une seule nationalité

La Constitution de la RFA ne reconnaît qu'une nation allemande. Un ressortissant de RDA peut donc, à sa simple demande, obtenir automatiquement un passeport ouest-allemand.

Un étranger peut demander la nationalité allemande après dix ans de séjour dans le pays, mais doit renoncer à son autre nationalité.

Dans le cas d'un mariage mixte, le conjoint non allemand peut demander la nationalité allemande après deux ans de mariage s'il réside en Allemagne, ou trois ans s'il réside à l'étranger. Il doit renoncer à son autre nationalité.

Tout enfant né d'un parent allemand est allemand. Il peut conserver la nationalité de son autre parent. En revanche, le fait d'être né en RFA ne donne pas droit à la nationalité allemande.

● **SUISSE :**
démontrer une assimilation

En Suisse, depuis une révision constitutionnelle adoptée par référendum en décembre 1983, l'homme et la femme sont sur un pied d'égalité. Les enfants d'un Suisse ou d'une Suissesse sont suisses dès leur naissance, quelle que soit la nationalité de l'autre parent. Les conjoints de ressortissants helvétiques ne deviennent pas immédiatement suisses, mais se voient accorder des facilités de naturalisation.

Dans l'ensemble, la naturalisation demeure soumise à des règles d'une méticulosité très helvétique. En 1984, la majorité des électeurs avaient refusé une simplification de la procédure pour les jeunes étrangers élevés en Suisse, ainsi que pour les réfugiés et les apatrides.

Pour la naturalisation, il existe autant de régimes différents, c'est-à-dire vingt-six, que de cantons. Le candidat devra justifier de douze ans au moins de séjour en Suisse, les années entre l'âge de dix et vingt ans comptant double. Ensuite, il devra se soumettre à des enquêtes et à des examens pour prouver qu'il a bien assimilé la mentalité locale.

LES NOUVEAUX FRANÇAIS

	1974	1979	1984
Par naturalisation	23 317	29 420	18 457
Par réintégration	1 083	2 784	2 476
Suite à un mariage	5 984	10 044	10 279
Mineurs nés en France (par déclaration)	5 136	4 170	4 067
Divers (enfants adoptés, etc.)	458	359	292
TOTAL	35 978	46 777	35 571

Source : ministère des affaires sociales.

Ces chiffres n'incluent pas les jeunes nés en France qui acquièrent automatiquement la nationalité française à leur majorité (et que l'Office national d'immigration estimait à 17 000 en 1983). Et il faut évidemment compter à part les enfants d'étrangers qui sont français à la naissance parce qu'un de leurs parents est lui-même né en France (un peu plus de 20 000, selon l'ONI, en 1983).

ÉDUCATION

Les grandes écoles devraient élargir leur recrutement

Un rapport remis au premier ministre préconise de créer de nouvelles écoles et d'admettre en classes préparatoires davantage de filles et de bacheliers du technique.

Elargir le recrutement des grandes écoles et des classes préparatoires aux « *viviers* » *des filles et* des bacheliers du technique ; étendre leurs réseaux aux technologies nouvelles. Telles sont les conclusions principales du rapport que Mme Josiane Serre, directrice de l'Ecole normale supérieure de Sèvres, vient de remettre au premier ministre, à la demande de M. Chevènement. Si le gouvernement *n'a* pas eu le temps de prendre position sur ce document remis *in extremis* (mais dont le ministre de l'éducation nationale a approuvé la plupart des propositions), ses conclusions ont de fortes chances d'inspirer les réflexions des futurs responsables politiques, car elles prennent acte d'évolutions déjà largement en cours et souhaitées par nombre de grandes écoles.

Mme Serre avait à répondre aux deux questions suivantes : « *Comment accroître les effectifs des grandes écoles, qu'elles dépendent de l'éducation nationale ou d'autres départements, de manière à viser un doublement en dix ans ? Comment diversifier les concours d'entrée aux grandes écoles de manière à permettre aux bacheliers de différentes séries d'y avoir accès ?* »

Augmenter les effectifs des grandes écoles n'est pas en soi un objectif nouveau, puisque le nombre d'ingénieurs diplômés par an a triplé en trente ans, passant de 4 000 à 12 000. Les grandes écoles ne sont pas hostiles à poursuivre ce mouvement, mais font deux observations : d'une part, les capacités d'accueil, dans de nombreux cas, ne sont pas suffisantes ; d'autre part, il y a une masse critique à ne pas dépasser, si l'on ne veut pas perdre la « taille humaine » qui fait la spécificité des écoles. C'est pourquoi Mme Serre suggère plutôt la création de nouvelles écoles, en particulier dans les technologies nouvelles qui sont imparfaitement couvertes par les établissements existants : informatique, matériaux, transports, énergie, automatique, télécommunications, biotechnologie. Pour les littéraires, elle suggère de créer une grande école de journalisme et un institut du patrimoine et, pour la gestion, d'implanter des écoles dans les régions qui en sont dépourvues, comme l'Alsace.

Des internats mixtes

Mais Mme Serre estime aussi qu'il existe de nombreuses possibilités d'élargir le recrutement dans le système tel qu'il est, en particulier en ouvrant les classes préparatoires et en diversifiant les concours et les voies d'accès aux écoles.

● **Féminisation des classes préparatoires.** – Les jeunes filles ne représentent que 18 % de l'effectif des classes préparatoires scientifiques des lycées. Cette faible proportion est due au poids des traditions *dans l'orientation des élèves, mais* aussi au fait qu'il existe peu de classes préparatoires mixtes et que les conditions d'accueil des jeunes filles – en particulier à Paris – sont insuffisantes. L'aménagement des locaux, la mixité des internats, la création d'un deuxième Foyer des lycéennes dans le sud de Paris, permettraient de renverser cette tendance.

● **Ouverture aux « techniques ».** – Certaines écoles ont créé, ces dernières années, un concours particulier pour les bacheliers de techniciens. Mais cet accès reste très limité et pourrait sans inconvénient être élargi, en particulier pour les écoles de chimie. Les classes préparatoires spécialement créées pour la préparation à ces concours sont peu nombreuses et insuffisamment fréquentées, parce qu'elles sont mal connues et en raison du manque d'internats.

Les *filles sont pratiquement* absentes de ces sections. Un système de bourses (comme cela a été amorcé avec les bourses de la vocation scientifique et technique) devrait les encourager à s'orienter dans cette voie, et une campagne dans les médias devrait montrer qu'elles peuvent réussir dans ces métiers.

Le recrutement des écoles de gestion devrait s'ouvrir davantage aux bacheliers GI, grâce à un *enseignement de soutien en mathématiques.*

● **Ouverture des concours.** – Des efforts récents ont été faits pour diversifier l'origine des candidats aux concours. Il faut les accentuer. Le recrutement des grandes écoles privilégie trop nettement les mathématiques : *il faudrait l'élargir à la* physique et à la biologie – et donc aux titulaires des bacs D. Mme Serre estime que l'augmentation des places à Polytechnique (qui passeraient de trois cents à quatre cents élèves par an en 1989) devrait se faire au profit du concours P' (physique) et des mathématiques spéciales-biologie, dont le niveau s'est nettement amélioré ces dernières années.

Le recrutement des bacheliers D *devrait être systématiquement* encouragé en créant des options au concours dans les écoles agronomiques et de vétérinaires (dans ces dernières, ils représentent 23 % seulement des admis), mais aussi dans l'ensemble des grandes écoles scientifiques, pour les encourager à s'orienter vers la biotechnologie. Des cours de soutien en petits groupes permettraient d'améliorer, dans les classes préparatoires, le niveau des bacheliers D, qui, souvent, n'ont pas les méthodes de travail et la rapidité de conception des bacheliers C. A l'avenir, les concours des écoles d'agronomie et de vétérinaires devraient être adaptés pour que le recrutement soit assuré en majorité par les titulaires du futur bac C 2 (sciences-biologie).

Dans les écoles de gestion, le recrutement devrait s'ouvrir davantage aux bacheliers B et D, moyennant des cours de soutien en mathématiques. Il pourrait également s'étendre, comme le souhaitent les directeurs d'école, aux bacheliers *littéraires*, en aménageant le concours pour ces candidats, afin de donner plus de poids à la formation générale (*histoire*, langues) et moins aux mathématiques.

Recrutements parallèles

De même le recrutement des écoles normales supérieures littéraires pour le concours (lettres-sciences) pourrait être élargi et les concours des ENS Ulm-Sèvres et Saint-Cloud-Fontenay être rapprochés pour que les mêmes élèves puissent tous les présenter.

● ***Recrutement après le DEUG.*** – Certaines écoles ont développé les recrutements parallèles pour les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle (DEUG), d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme universitaire de technologie. Sur 12700 élèves entrés dans une grande école en 1982, 1 770 provenaient de ces filières. Les résultats de cette formule, qui permet de diversifier l'origine des candidats et qui donne des débouchés supplémentaires aux meilleurs étudiants des universités, sont jugés satisfaisants, et l'Ecole supérieure d'électricité par exemple y fait largement appel. Mais certains établissements n'y ont toujours pas recours, en particulier les plus prestigieuses comme Polytechnique, Normale supérieure et l'ESSEC. Mme Serre leur suggère de le faire. Elle estime également que ce mode de recrutement pourrait être développé dans les écoles d'agronomie et de vétérinaires.

Elle estime qu'il faut encourager les universités à mettre sur pied *leurs propres préparations* aux grandes écoles, comme cela existe à Orsay pour les ENSI ou à Dauphine pour HEC. Cette *formule* permet d'augmenter le pourcentage des filles – plus nombreuses dans les *universités que dans les classes préparatoires.*

● **Ouverture sur la recherche.** – Mis à part quelques cas prestigieux, la recherche n'est guère présente dans les grandes écoles. Cela manque dans la formation des futurs cadres, mais c'est aussi une source de déception pour de nombreux élèves qui trouvent l'enseignement trop scolaire et insuffisamment stimulant sur le plan intellectuel.

Le développement de la recherche permettrait d'attirer dans les écoles d'autres types d'étudiants et de recruter des étudiants après la maîtrise, au niveau du doctorat, ce qui commence à se faire mais de façon limitée (470 l'ont été en 1982).

● **Equivalences prépa-DEUG.** – L'autonomie des universités a eu comme conséquence *fâcheuse* qu'il n'y a plus d'équivalence automatique entre les scolarités des classes préparatoires *et* le premier cycle universitaire. Chaque cas est étudié par l'université au vu du dossier du candidat. *Il* en résulte des *différences de traitement* d'un établissement à l'autre et un sentiment d'insécurité chez les élèves de prépas, qui ne sont jamais sûrs de pouvoir poursuivre des études universitaires de second cycle s'ils échouent aux concours ou s'ils n'ont plus envie de faire une grande école.

C'est pourquoi Mme Serre propose un *système de « convention-type »* entre les lycées et les universités qui clarifierait les règles du jeu. Les élèves des prépas s'inscriraient à l'université, mais seraient dispensés des cours. Un avis favorable du lycée pourrait donner l'équivalence du DEUG, l'université pouvant demander à l'élève de passer, après la période des concours, des *examens complémentaires sur* des sujets qui n'auraient pas été traités au lycée.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Les trente-trois nouveaux départements d'IUT

Le gouvernement vient d'arrêter la liste des trente-trois départements d'instituts universitaires de technologie qui vont être ouverts d'ici à 1990, pour permettre d'augmenter de 50 % le flux des étudiants dans ces établissements, comme cela a été décidé par la loi-programme sur l'enseignement technologique et professionnel du 23 décembre 1985.

MARSEILLE : génie thermique.
CREIL : *deux départements* : génie électrique, un département tertiaire.
GUYANE : *deux départements* : électrique, génie chimique.
BELFORT : organisation et gestion de la production.
BORDEAUX : transport et logistique.
PAU : statistiques et traitement informatique des données.
CHERBOURG : deux départements : génie électrique, techniques de commercialisation.
ALENÇON : génie mécanique.
CLERMONT-FERRAND : maintenance industrielle.
CRÉTEIL : génie chimique.
LE CREUSOT : un département tertiaire.
DIJON : génie civil.
ANNECY : organisation et gestion de la production.
VALENCE : informatique.
LENS : gestion des entreprises et des administrations.
SAINT-FONS : génie chimique.
LONGWY : gestion des entreprises et des administrations.
METZ : génie électrique.
ANGERS : techniques de commercialisation.
LE MANS : génie électrique.
CHARTRES : *deux départements* : génie électrique, un département tertiaire.
ANGOULÊME : génie électrique.
LORIENT : techniques de commercialisation.
SAINT-BRIEUC : maintenance industrielle.
ROUEN : deux départements : génie thermique, gestion des *entreprises et des administrations.*
TARBES : génie mécanique.
CERGY-PONTOISE : organisation et gestion de la production.
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : génie chimique.

⁂

Il faut ajouter à cette liste les onze départements qui restent à ouvrir, en application du schéma *directeur de développement* des IUT de 1983 :

BORDEAUX, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, TOULOUSE : génie électrique.
CAEN : génie mécanique.
CORTE, AIX-EN-PROVENCE, AMIENS : *biologie appliquée.*
DUNKERQUE : génie thermique.
MARNE-LA-VALLÉE : informatique, gestion des entreprises et des administrations.
MULHOUSE : transports et logistique.

M. MICHEL GARNIER PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS-VI

M. Michel Garnier, professeur d'électronique, *vient d'être élu* président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) au premier tour de scrutin, par 99 voix sur 128 votants. Il remplace M. André Astier, qui avait été élu en mars 1982 et avait démissionné le 10 mars 1986.

[*M. Garnier* est né en 1935 à *Saint*-Christophe-sur-le-Nais (Indre-et-Loire). Ancien élève de l'Ecole normale *supérieure*, agrégé de physique, assistant à la faculté des sciences de Paris en 1960, il devient maître de conférences, en 1967, à la faculté des sciences d'Orléans, puis, en 1971, à l'université *Pierre-et-Marie Curie*, où il est nommé professeur l'année suivante. Depuis 1980, il dirigeait l'unité de formation et de recherche d'applications de la physique et était vice-président du conseil scientifique de l'Université.]

ESPACE

La Nasa renonce au « tout navette »

La NASA admet enfin que les navettes ne sont pas les « bonnes à tout faire », comme elle l'a si longtemps prétendu. M. William Graham, administrateur provisoire, vient d'indiquer qu' « *un consensus est en train de s'établir* » au sein de l'administration Reagan pour recourir à des lanceurs « *consommables* » pour certains lancements de satellites. M. Graham explique cette *conversion* par l'interruption pour un an au moins des vols de navettes. Cette conviction était affichée de longue date par le Pentagone et... par les Européens, qui doivent une part des succès commerciaux d'Ariane à l'option « tout navette » de la NASA. Des firmes privées vont être encouragées à offrir leurs services de lancement. Certaines en ont déjà proposé, sans grand succès car leurs fusées sont peu compétitives en face d'Ariane : elles n'ont pas été améliorées puisque la NASA se désintéressait des recherches sur les lanceurs. Ces firmes devraient donc recevoir l'aide qu'elles réclament, l'objectif officieusement avoué étant de ne pas laisser l'*énorme marché américain* des lancements de satellites au seul lanceur européen.

● RECTICATIF. – Un mot omis *dans notre édition du 13 mars* a fait écrire que le ministre de la recherche avait proposé de nommer *M. Jean-Pierre Chevillot* directeur général du CNRS. Il fallait lire « directeur général délégué », auprès de M. Pierre Papon qui est, et devait, selon le *ministre, rester*, directeur général de l'établissement.

MÉDECINE

UNE ÉTUDE AMÉRICAINE

L'exercice physique, clé de la longévité

« Si chaque Américain faisait régulièrement de l'exercice physique, l'impact serait en termes de santé publique le même que si l'on parvenait à éliminer le cancer. » Cette déclaration du docteur Ralph S. Paffenbarger (Université de Stanford) illustre l'importance de l'étude qu'il vient de conduire pendant près de vingt ans sur 16 936 anciens élèves de Harvard (1). Tous étaient entrés dans la célèbre université entre 1916 et 1950 et avaient été *régulièrement suivis sur un plan* médical jusqu'en 1978. A cette date, 1 413 étaient décédés.

On s'en doutait : la pratique régulière d'un exercice physique permet d'augmenter sensiblement l'espérance de vie. *Ainsi*, ceux qui parcourent d'un pas rapide environ 15 kilomètres par semaine ont un taux de mortalité diminué de 21 % par rapport à ceux qui se contentent de 5 petits kilomètres hebdomadaires. C'est lorsque la dépense énergétique atteint environ 3 500 kilocalories par semaine – soit l'équivalent hebdomadaire de 6 à 8 heures de vélo ou de tennis – que le bénéfice est le plus important en termes d'accroissement de la longévité.

Que ceux qui, *durant toute* leur scolarité, ne faisaient pratiquement pas de sport, se rassurent : *il n'est jamais trop tard pour* s'y mettre (progressivement) et pour en tirer des bénéfices. Cela vaut *d'ailleurs mieux que* d'avoir été un jeune sportif et de devenir par la suite un adulte sédentaire.

Les fumeurs invétérés trouveront également dans cette étude de quoi se rassurer : ceux qui fument plus d'un paquet de cigarettes *par jour peuvent réduire* leur taux de mortalité d'environ 30 % à condition de parcourir *régulièrement 32 kilomètres par* semaine à la marche. Même chose pour les hypertendus sportifs qui, par rapport aux hypertendus sédentaires, abaissent leur taux de mortalité de près de 50 % en effectuant leurs 30 kilomètres hebdomadaires.

Tous les sports n'ont pas la *même efficacité* : si la marche, la course à pied ou le vélo se révèlent particulièrement bons pour la *santé, des sports plus vigoureux* comme le squash, lorsqu'ils sont pratiqués intensément (plus de trois heures par semaine) peuvent, à la longue, être moins profitables pour la santé des pratiquants.

Selon les médecins américains, l'exercice physique modéré et régulier serait donc sinon la clé, du moins une des clés de la longévité. *« C'est parce que vous êtes actifs que vous êtes en bonne santé »*, a déclaré le docteur Paffenbarger. Et non pas l'inverse.

F. N.

(1) Cette étude est publiée dans le *New England Journal of Medecine* du 6 mars.

— A VOIR —

SUR FR 3

La seconde école

Ils passent plus de temps aujourd'hui devant la télévision qu'à l'école. Trente heures par *semaine en moyenne, contre* vingt-sept heures de classe ! Un véritable cours parallèle, une *seconde éducation : impossible* aujourd'hui d'arracher vos enfants à ce flot d'images, de sons, de messages, déversés chaque jour. Un raz de marée qui vous inquiète parfois. Faut-il lutter pied à pied, laisser faire, discuter ensuite ? Les enfants ne *risquent-ils pas d'être abrutis par* le petit écran, de perdre le sens des réalités, des valeurs ?

Le magazine « Vendredi » et le *Nouvel Observateur* avec le concours de *Médiascopie*, ont cherché à savoir. Leur étude permet de remettre en place *quelques idées reçues, de réfléchir* sur la façon dont les enfants et les adultes reçoivent la télévision. Surprise... Jean-Charles Eleb, Laurent Sablic et Dominique Colonna ont filmé en janvier une classe de CM 2 dans le quinzième arrondissement à Paris. *« Une classe moyenne »*, qu'ils ont choisie parce qu'on y retrouvait des milieux socioculturels *différents et des instituteurs plutôt « coopératifs »*. Ils ont projeté des images de pub, des vidéo-clips, des extraits de journaux *télévisés, etc, à trois groupes* en même temps : aux enfants (dix onze ans), à leurs parents, à *leurs instituteurs. Muni d'un boîtier* doté d'une manette, chacun réagit en notant les images, est *invité* ensuite à *critiquer. On* demande aux adultes d'imaginer, en plus, la réaction des enfants.

Le plus surprenant n'est pas de voir que ceux-ci se trompent, mais que les enfants sont plus lucides, que leurs jugements sont plus pointus, précis. Ils vont directement au fond, ils parlent faillite, guerre économique, montée du dollar ou femme-objet... Moralistes, ils sont *« un peu choqués »* par la Playmate de « Cocoricocoboy », mais constatent que *« c'est parce que c'est bête »* que l'émission de Collaro est *« vraiment marrante »*. Ils décortiquent le pourquoi et le *comment*, savent que les journalistes exagèrent parfois. Ils ont une étonnante maîtrise des codes et du langage audiovisuel. Une émission-miroir, sévère pour les adultes, à regarder pour apprendre.

CATHERINE HUMBLOT.

★ *« Vendredi : l'Enfant-télévision »*, le 14 mars, FR 3, 21 h 30.

Les lycées en poche

Plusieurs PDG, deux professeurs au Collège de France, un grand *mathématicien*, un éminent juriste, un journaliste célèbre et même un ministre figurent *parmi les personnalités choisies* par M. Chevènement pour présenter sa réforme des lycées dans l'*ouvrage* intitulé *les Lycées demain*. Ce livre de poche complète la collection des quatre volumes déjà publiés par l'éducation nationale depuis 1985. Contrairement aux précédents *volumes, il ne comporte pas de* nouveaux programmes. Ceux-ci ne seront pas prêts avant l'été (*classe de première*) et *pas avant* 1987 pour les terminales. Le livre décrit les huit nouvelles *séries* qui *mèneront, à partir de* la rentrée 1987, au baccalauréat de l'enseignement général, et la *mise en place de nouveaux baccalauréats professionnels et* technologiques.

Il réunit l'ensemble des déclarations ministérielles fixant les axes de la *réforme : diversification* des voies de la réussite par la création de nouveaux pôles d'excellence, multiplication des filières recentrées sur des matières fortes et des débouchés professionnels ; revalorisation des séries littéraires et économiques ; création des baccalauréats professionnels. M. Chevènement précise la double mission qu'il assigne au lycée : former à *« l'esprit critique et à l'autonomie de pensée »*, mais aussi *« répondre aux besoins de l'économie et de la société »*.

★ *Les Lycées demain*, les nouveaux baccalauréats présentés par MM. Jean-Pierre Chevènement, Roland Carraz, Georges Besse, José Bidegain, Pierre Chavance, François Dalle, Pierre Desgraupes, Jack Lang, *Jacques-Louis Lions*, Jacques Ruffié, Laurent Schwartz, Georges Vedel. CNDP-Livre de poche.

SPORTS

FOOTBALL

Interrègne a l'Olympique de Marseille

De notre correspondant

Marseille. – M. Jean Carrieu, président du comité directeur de l'Olympique de Marseille (OM), a annoncé, mercredi 12 mars, sa décision de démissionner de son poste de président du comité de gestion de l'équipe professionnelle du club. Cette démission était implicitement prévue par le protocole d'accord signé le 20 février dernier avec le groupe Tapie.

La décision de M. Carrieu, qui, d'autre part, entend rester président *du comité directeur* du club, paraissait inéluctable. Agacé par la polémique incessante entre le président *de l'OM et le tandem* Tapie-Hidalgo, le maire de Marseille a pris la décision de cesser d'aider financièrement le club.

L'assemblée générale de l'OM, fixée au 12 avril prochain, prévoit la *cooptation* de nouveaux membres en quantité suffisante pour que le groupe Tapie prenne la majorité au *comité de gestion. Elle risque* d'être mouvementée, dans la mesure où les statuts actuels de l'OM prévoient que le *président* du comité de gestion est aussi, de fait, le président du comité directeur, et où les relations personnelles *entre* M. Jean Carrieu et M. Michel Hidalgo sont très tendues. Parlant de l'actuel président, Bernard Tapie a *déclaré* : *« Ma seule conviction est que lorsque je serai à l'OM Jean Carrieu n'y sera plus. »*

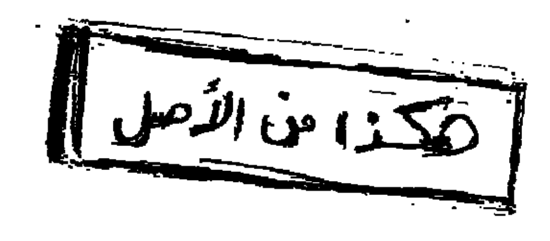
JEAN CONTRUCCI.

● BASKET-BALL : *Coupe d'Europe.* – Pour son dernier match en phase finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, le Cercle sportif Saint-Pierre de Limoges a été battu, mercredi 12 mars à domicile, par Zagreb (106 à 95). Les Français terminent sixièmes et derniers avec une victoire pour neuf défaites.

● FOOTBALL : *championnat d'Europe espoirs.* – En match aller des quarts de finale du championnat d'Europe des espoirs de moins de vingt et un ans, l'Espagne a battu la France par 3 à 1, mercredi 12 mars à Auxerre.

● TENNIS : *Tournoi de Metz.* – Les Français Guy Forget et Olivier Delaitre ont été éliminés, mercredi 12 mars, au deuxième tour du tournoi de Metz, doté de 85000 dollars, respectivement par l'Australien Broderick Dyke 7-6, 4-6, 6-1 et par le Suédois Jorgan Windahl 6-1, 7-5.

● SKI ALPIN : *Coupe du monde.* – Le Yougoslave Rok Petrovic a remporté, mercredi 12 mars, le slalom de Heavenly Valley devant le Suisse Pirmin Zurbriggen et le Suédois Ingemar Stenmark. Le Yougoslave s'assure ainsi la victoire dans la Coupe du monde de slalom. La Suissesse Erika Hess a gagné le slalom de Park City devant la Tchécoslovaque Chartova et la Française Perrine Pelen.



هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

L'EXTENSION DE L'UNION LIBRE EN FRANCE

Deux millions de concubins

Si la «cohabitation» vient seulement d'entrer dans le vocabulaire politique, elle occupe les sociologues depuis déjà un bon moment. On savait l'union libre de plus en plus répandue en France, mais voici qu'un cap symbolique est franchi : selon une étude de Pierre-Alain Audirac, démographe à l'INSEE, les concubins forment désormais un million de couples (1).

D'année en année, les Français se marient moins et divorcent davantage. Un nouveau record négatif vient ainsi d'être battu : seules 273 000 unions ont été scellées en 1985 devant maire et souvent notaire. C'est la treizième baisse consécutive depuis 1972 et le niveau le plus bas (en temps de paix) depuis le début du siècle.

Avantages fiscaux

Un million d'unions libres, est-ce vraiment beaucoup? Proportionnellement, le chiffre peut paraître modeste : la France compte, après tout, plus de douze millions de couples mariés. Mais, pour prendre la mesure du phénomène, il faut examiner les statistiques par tranches d'âges. Si l'union libre n'a progressé que modérément chez les plus de trente-cinq ans, elle a fait un véritable bond chez les plus jeunes. En 1968, on comptait 67 000 mille couples non mariés de moins de trente-cinq ans. Leur nombre a atteint 589 000 mille en 1985.

« Les cohabitants ne sont plus des marginaux » constate Pierre-Alain Audirac. L'union libre progresse, en effet, dans tous les milieux. Même à la campagne, où la transmission du patrimoine reste essentielle. Et même parmi les Maghrébins : chez les Algériennes de vingt à vingt-quatre ans, le taux de célibat est passé de 44 % en 1975 à 70 % en 1982, et leur taux de cohabitation hors mariage est, curieusement, le triple de celui des Marocaines et des Tunisiennes.

Les habitants du nord de la France restent les plus attachés au mariage. A Paris, en revanche, l'union libre bat tous les records : parmi les hommes de moins de vingt-cinq ans vivant en couple, il y a désormais plus de concubins que d'époux.

Les raisons du phénomène se devinent aisément. Inutile d'insister sur la contraception, qui permet à d'innombrables couples de ne pas « devoir se marier ». Aujourd'hui, beaucoup de jeunes ne voient pas la nécessité de passer par la mairie, en tout cas au début de leur union, tant qu'ils n'ont pas d'enfants. D'autre part, il y a une réticence grandissante à prendre un engagement définitif : on n'est pas sûr de soi *ni* d'ailleurs de son emploi. Les mariages à l'essai se multiplient, et les familles s'y résignent de plus en plus. Enfin — et c'est capital — le travail féminin rend les femmes plus indépendantes, leur permet de rester célibataires ou de divorcer.

Faut-il ajouter que l'union libre peut procurer des avantages fiscaux appréciables ? C'est surtout vrai, pour certains niveaux de salaires, dans le cas où les deux conjoints travaillent avec des revenus identiques. Les concubins peuvent faire, en effet, des déclarations séparées et se répartir les enfants. Ils bénéficient alors de doubles abattements et de doubles déductions.

Moins de couples

Les couples non mariés *n*'ont toujours pas d'existence juridique. D'où une certaine insécurité en cas de conflits, de garde d'enfants, d'héritage, etc. Mais les mairies délivrent à ceux qui le demandent un « certificat de concubinage » ou une « attestation d'union libre ». Ce document leur permet de bénéficier du statut de couple vis-à-vis des organismes sociaux et de réductionsdans les transports publics.

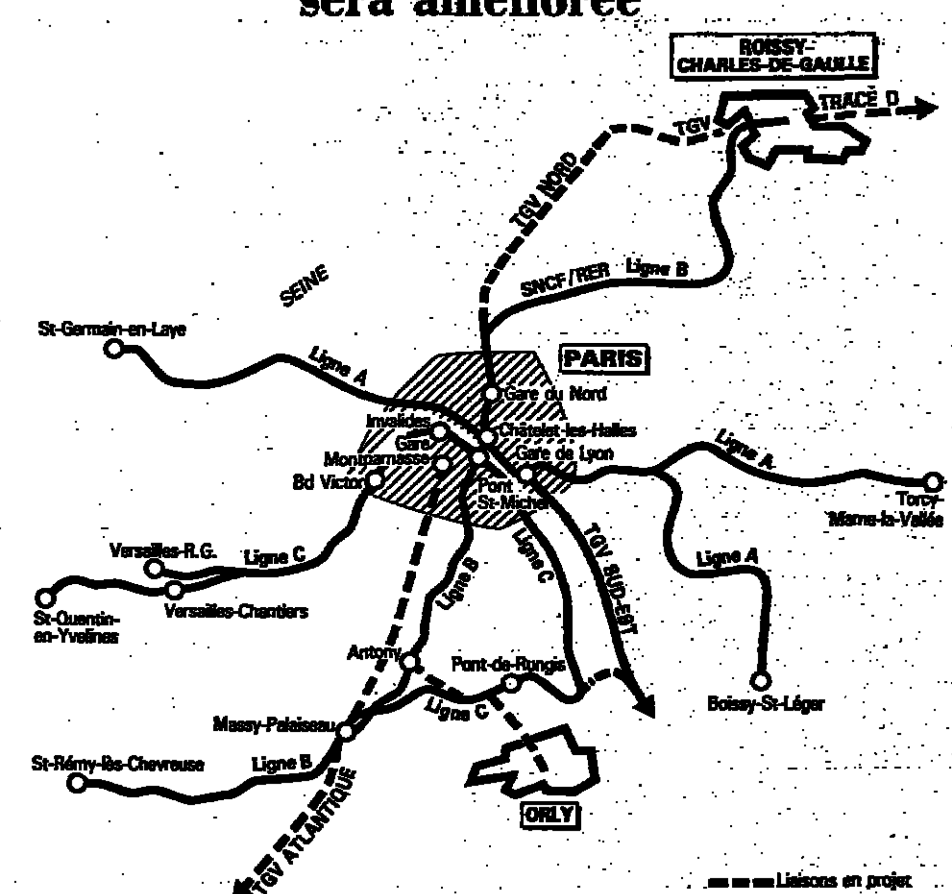
Les concubins ressemblent de plus en plus aux époux, avec notamment le même écart d'âge entre homme et femme. Est-ce à dire que l'union libre grignote progressivement le mariage, ou remplace les premières années de la vie conjugale ? On serait tenté de l'affirmer si Pierre-Alain Audirac ne faisait un autre constat, plus troublant : la France ne connaîtrait pas seulement *« une crise du mariage »* mais *« une crise du couple »* — du moins chez les plus jeunes. En effet, l'augmentation numérique des unions libres est loin de compenser la diminution des mariages. Et le « déficit » se creuse : 45,5 % des hommes de vingt-quatre ans vivaient en couple en 1975 ; ils n'étaient plus que 41 % en 1982. Une conséquence du chômage ? Apparemment pas, puisque le même déficit se vérifie chez ceux qui ont l'emploi le plus stable : les fonctionnaires de vingt-quatre ans.

La raison pour laquelle cette solitude, volontaire ou subie, gagne du terrain reste à expliquer. On peut risquer une hypothèse : des jeunes qui habitent plus longtemps que jadis chez leurs parents — parce qu'ils font des études plus longues ou parce qu'ils ne trouvent pas de logement ou d'emploi — auraient un compagnon ou une compagne avec qui ils ne vivraient pas en permanence sous le même toit. Ce ne serait pas une crise du couple mais... une crise de la cohabitation. Mais alors, qu'est-ce qu'un couple ? Des unions intermittentes ou provisoires exigeraient peut-être une nouvelle définition.

ROBERT SOLÉ.

(1) *Economie et statistiques*, revue de l'INSEE, nº 185, février 1986.

La desserte ferroviaire des aéroports parisiens sera améliorée



Les pouvoirs publics vont charger un groupe de travail interministériel de proposer une solution définitive à la desserte des aéroports parisiens par les transports en commun. Jusqu'à présent, la SNCF rechignait à améliorer les liaisons entre la capitale et l'aéroport d'Orly pour ne pas avantager son principal concurrent, Air Inter.

L'extension du réseau de train à grande vitesse (Atlantique et Nord) l'ayant amené à décider des créations de gares à Massy-Palaiseau (Essonne) et à Roissy-Charles-de-Gaulle, la SNCF accepte désormais d'envisager des améliorations substantielles à la desserte des plates formes aériennes.

Le groupe de travail sera composé de représentants des compagnies aériennes françaises, de la SNCF, de la RATP, des élus de la région, d'Aéroports de Paris et des administrations concernées. Il devra trancher entre les solutions en présence depuis plusieurs années.

PARIS-ORLY

Par le ligne RER C : cette solution qui a la préférence de l'administration consisterait à construire une voie ferrée entre les aérogares d'Orly et la ligne RER-SNCF C. Les trains rejoindraient les gares d'Austerlitz, Saint-Michel et Invalides avec des correspondances pour la porte Maillot et la vallée de Montmorency. Le report du trafic en provenance du Sud-Ouest sur la gare Montparnasse, où arriveront les TGV, permettrait de faire circuler vers la gare d'Austerlitz des trains directs pour l'aéroport d'Orly. Le gain de temps serait de sept minutes. Il n'y aurait plus de rupture de charge à la gare de Pont-de-Rungis. En revanche, les passagers en transit entre Orly et Roissy devraient changer à Saint-Michel. Coût : 500 millions de francs (1984) pour le prolongement de la voie et la construction d'une gare située entre les aérogares Sud et Ouest ; 800 millions de francs si chaque aérogare dispose d'un arrêt.

Par la ligne RER B : la nouvelle voie ferrée de l'aéroport rejoindrait également la ligne C, mais elle la quitterait immédiatement pour se brancher à la hauteur d'Antony (Hauts-de-Seine) sur la ligne B du RER. L'avantage de cette solution tient à la continuité en résultant pour les 200 000 passagers qui se rendent chaque année d'Orly à Roissy. Son coût est plus élevé de 750 millions de francs que la variante par la ligne B.

Par le prolongement de la ligne de métro nº 7 : soit le métro classique jusqu'aux aérogares (coût : 1,7 milliard de francs), soit un métro automatique de type VAL ou Aramis construit le long le la route nationale 7 depuis la station Villejuif-Louis-Aragon (coût : 1 milliard de francs). Le coût, la rupture de charge et la basse vitesse de cette formule semblent la disqualifier.

Par le bus : une amélioration concomitante de la desserte d'Orly par les bus de la RATP est vraisemblable. Le succès d'Orly-bus, qui relie la place Denfert-Rochereau aux aérogares en vingt minutes en moyenne, permet d'envisager trois lignes : 215 (Denfert-Orly sans arrêt), 216 (Denfert-Orly avec arrêt en banlieue) et 315 (Villejuif-Orly). Un couloir pourrait être réservé aux bus sur l'autoroute du Sud (coût : 45 millions de francs), mais, risquerait de perturber la circulation.

● **Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle.**

La gare du RER B-SNCF est mal située, car elle oblige les passagers à emprunter un car dans l'enceinte de l'aéroport.

Un prolongement de la ligne B à l'aérogare 2 pourrait être construit de façon à supprimer la rupture de charge (coût : 400 millions de francs). L'aérogare 1 serait alors desservie par un métro automatique type VAL ou Aramis.

Par le TGV-Nord. Deux variantes possibles, le principe d'une gare TGV à l'aéroport Charles-de-Gaulle étant acquis : soit l'arrêt sera commun avec le terminus actuel de la ligne B (coût : 800 millions de francs), soit il sera construit sous l'aérogare 2 (coût : 1,5 milliard de francs).

Ces projets laissent espérer une substantielle amélioration des transports en commun entre Paris et ses aéroports, ce qui permettra à ceux-ci de supporter la concurrence les autres plates-formes européennes nettement mieux loties de ce point de vue.

ALAIN FAUJAS.

RELIGION

CONVOQUÉS AU VATICAN

Les évêques brésiliens s'expliquent avec le pape

A quelques jours de la publication d'un nouveau document, annoncé comme *« positif »*, sur la théologie de la libération, se tient à Rome, du jeudi 13 au samedi 15 mars, une réunion exceptionnelle autour du pape de l'épiscopat brésilien. Celui-ci sera représenté par ses six cardinaux, les présidents de la conférence nationale des évêques (CNBB) et des quatorze régions de l'Eglise brésilienne.

Dans cette Amérique latine qui représente 40 % de la population catholique mondiale, l'Eglise du Brésil joue un rôle de locomotive. Sa carte de visite est à la taille du pays : 90 % de baptisés pour 130 millions d'habitants ; 221 diocèses ; 377 cardinaux, archevêques et évêques, soit de loin le plus gros épiscopat du monde.

Ce « sommet » autour du pape est sans précédent. A ceux qui faisaient le rapprochement avec le synode spécial de l'Eglise de Hollande en 1980, le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican, a répliqué, le 21 février dernier, qu'il s'agissait seulement d'une *« rencontre informelle »* et d'un *« dialogue fraternel »*.

L'ordre du jour officiel fait penser à une visite de routine : examen du « directoire » de la messe dans certaines communautés populaires ; collaboration œcuménique et place des protestants dans les facultés catholiques de théologie ; lancement, soutenu par cent quinze évêques, d'une nouvelle collection, « Libération et théologie », par les deux plus gros éditeurs catholiques du pays.

L'affaire Boff

Le contentieux est plus large qu'il n'y paraît. Il prend même parfois un tour passionnel. Le cardinal Paolo Arns aurait menacé de démissionner après la *« visite canonique »* effectuée en juin 1984 au grand séminaire de Sao-Paolo par le cardinal allemand Höffner. Le rapport envoyé à Rome, qualifié au Brésil de *« pessimo »* (« mauvais »), demanderait le renvoi de professeurs progressistes.

La tension entre l'épiscopat brésilien et Rome date surtout de l'affaire Boff. Et plus précisément du 9 mai 1985, jour où le théologien franciscain Leonardo Boff, auteur d'un livre contesté *Eglise, charisme et pouvoir*, a été invité à s'abstenir de toute déclaration publique par la Congrégation vaticane pour la doctrine de la foi. Dans un pays sortant de vingt ans de censure militaire, cette sanction a créé un réel malentendu. Dix évêques brésiliens l'ont publiquement désavouée.

Dès le jour de sa convocation à Rome devant le cardinal Ratzinger, le 7 septembre 1984, le théologien brésilien avait été assisté par trois cardinaux de son pays, et pas n'importe lesquels : Ivo Lorscheiter, président de la conférence épiscopale, Aloïsio Lorscheider, archevêque de Fortaleza, et Paolo Arns, ces deux derniers étant franciscains comme lui.

De même, s'il a approuvé la condamnation, le 20 mars 1985, de quatre thèses jugées *« insoutenables et dangereuses »* du Père Boff (qui s'est lui-même soumis), l'épiscopat brésilien a déclaré le 11 juillet, à l'issue d'une rencontre avec le cardinal Ratzinger : *« Le cas Boff n'a rien à voir avec la théologie de la libération. »*

Il ne fait pas de doute que la hiérarchie brésilienne demandera à nouveau des éclaircissements, en particulier sur la durée de la peine de silence qui frappe le théologien, prévue *« pour un temps convenable. »*

Une Eglise sans prêtres

L'inquiétude du Vatican tient sans doute moins aux choix politiques de l'épiscopat brésilien, qui mène depuis plusieurs années campagne en faveur d'une vaste réforme agraire et d'une révision constitutionnelle, qu'à la cohérence doctrinale d'une Eglise où l'encadrement ecclésiastique est faible et divisé.

Les vocations ont très nettement augmenté depuis 1980, mais l'Eglise brésilienne reste une Eglise sans prêtres : au début des années 80, ils n'étaient que cent trente mille (soit un prêtre pour dix mille habitants), dont la moitié d'origine étrangère. La formation des prêtres devient un enjeu capital, et l'on comprend l'irritation de Rome devant la présence de protestants dans les facultés de théologie ou le maintien de prêtres mariés en place dans l'enseignement, la catéchèse ou les aumôneries.

L'épiscopat lui-même est divisé. Des nominations sont contestées par le camp progressiste, comme celle du successeur au siège de Recife, dans le Nordeste, de Don Helder Camara, Mgr Jose Cardoso Sobrinho, ancien professeur de droit canonique à Rome et procureur général des Carmes.

Mené par le cardinal Eugenio de Araujo Sales, archevêque de Rio-de-Janeiro, adversaire déclaré de la théologie de la libération, le courant conservateur vise la présidence de la puissante conférence nationale des évêques (CNBB) : celle-ci est dominée depuis 1971 par des hommes comme les cousins Lorscheiter et Lorscheider (2), qui ont beaucoup compté dans la définition de l'*« option préférentielle pour les pauvres »*, devenue celle de toute l'Eglise latino-américaine et même de l'Eglise universelle, si l'on en croit le rapport final du dernier synode extraordinaire de Rome.

HENRI TINCQ.

(1) DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine), 7 novembre 1985.

(2) Le cardinal Aloïsio Lorscheider vient de publier en France au Centurion : *Artisan des pauvres*, 135 pages, 74 F.

DÉFENSE

Le général Gaillard reçoit sa quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Paul Quilès, le conseil des ministres du mercredi 12 mars a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** — Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division Max Gaillard.

Sont promus : général de division, le général de brigade Michel Franceschi ; général de brigade, les colonels Robert Bassac, Jean Muller et Jean Chevalier.

Est nommé commandant la 51ᵉ division militaire territoriale, le général de brigade Bruno Chaix.

● **Marine.** — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Pierre Perrier ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau René Kerriou.

● **Air.** — Est nommé chef de la division « relations extérieures » à l'état-major des armées, le général de brigade aérienne Jean-Pierre Duvivier.

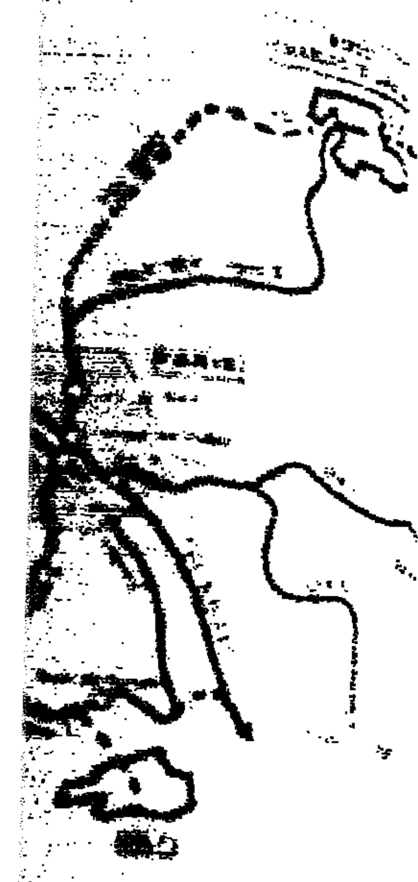
● **Armement.** — Est promu ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Gérard Dorey.

● **Gendarmerie.** — Sont promus général de brigade, les colonels Daniel Augé et Edouard Amardeil (nommé sous-directeur des télécommunications et de l'informatique à la direction générale de la gendarmerie nationale).

ENVIRONNEMENT

Feu vert pour une mine d'uranium en Lozère

Un arrêté préfectoral du 3 mars autorise la compagnie française Mokta, filiale du groupe Imetal, à exploiter à ciel ouvert une mine d'uranium sur la commune de Bondons (Lozère), proche des gorges du Tarn, dans la zone périphérique du parc national des Cévènes. Mais l'uranium extrait ne sera pas traité sur place, afin d'éviter le rejet dans le Tarn des effluents chargés de sulfate de soude et de magnésie. Il sera acheminé par camions jusqu'à l'usine de traitement installée au Cellier, près de Langogne (Lozère). Estimant que cette mine à ciel ouvert est une atteinte à l'environnement (*le Monde* du 11 avril 1984), les associations vont déposer un recours contre l'arrêté préfectoral devant le tribunal administratif de Montpellier. — *(Corresp.)*



LES MÉSAVENTURES DU RAPPORT DU GÉNÉRAL BOYÉ

Du bon usage du « secret défense »

« Le document de commandement auquel vous faites allusion n'a pas lieu d'exister. » Telle est la surprenante réponse qui fut faite par la direction générale de la gendarmerie nationale à l'un des protagonistes de l'affaire des Irlandais de Vincennes, qui demandait communication du rapport du général Boyé, classé « secret défense », dont nous avons publié dans ces colonnes les principaux passages (*le Monde* du 6 mars).

Le 11 septembre 1985, en effet, le commandant Jean-Michel Beau, inculpé de subordination de témoin dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, où il avait couvert les fautes de procédure commises, demande une *« copie »* de ce rapport *« sur la base duquel le ministre de la défense »*, estime-t-il, a été amené à le suspendre de ses fonctions à la section de recherche de Paris durant l'été 1983. Le 18 octobre, il reçoit cette réponse courtelinesque, signée par le général Nivlet, sous-directeur du personnel à la direction de la gendarmerie.

Or un message télex, adressé, le 13 juin 1983 par M. Charles Hernu à toutes les brigades de gendarmerie, mentionne bien ce rapport *« qui n'a pas lieu d'exister »*... L'ancien ministre de la défense y explique que c'est *« après avoir pris connaissance »* du rapport du général Boyé qu'il a suspendu *« un officier supérieur »*, en l'occurrence le commandant Beau, oubliant ainsi les autres recommandations de sanctions faites par le général à l'encontre du capitaine Paul Barril.

Le commandant Beau ne s'arrête pas là. Le 16 décembre 1985, il saisit la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour obtenir communication de ce rapport qui devrait, selon lui, figurer dans son dossier puisqu'il a décidé de son sort (suspension de commandement puis mutation à l'ex-sécurité militaire, le DPSD). La CADA inscrit cette demande à l'ordre du jour de sa séance du 9 janvier. Le 8 janvier, *in extremis*, le ministre de la défense, par une lettre signée de son directeur de cabinet, M. Patrick Careil, demande un sursis. *« Cette requête (...), portant principalement sur la communication d'un document classifié*, écrit M. Careil, *fait actuellement l'objet d'une étude approfondie nécessitant la consultation de différents services de mon département* [et qui] *n'est pas achevée à ce jour. »*

Une lettre au ministre

Report de l'examen à la séance de la CADA du 30 janvier. A cette date, explique par lettre au commandant l'un des membres de la commission, la CADA *« n'a pu procéder à cet examen en raison du refus du ministre de la défense de permettre au rapporteur désigné de prendre connaissance du rapport »*. Le 6 février, M. Pierre Ordonneau, président de la CADA, se fâche. Dans une lettre au ministre de la défense, il rappelle sèchement que *« les administrations de l'État sont tenues dans le délai prescrit par le président de la commission de communiquer à celle-ci tous documents et informations utiles et de lui apporter les concours nécessaires »*; M. Ordonneau rappelle *« la pratique suivie jusqu'à ce jour »* qui permet au rapporteur désigné par la CADA de prendre connaissance *« sur place »* du document malgré sa protection par le « secret défense ». *« Je ne vois aucune raison de déroger, en l'espèce, à cette pratique »*, conclut-il.

Devant cette insistance, le ministère cède et prend rendez-vous avec le rapporteur désigné. Mais, reconnaît la CADA dans une lettre au commandant Beau, datée du 4 mars, celui-ci a pu seulement *« obtenir un certain nombre d'éléments d'information qui, à défaut de la lecture du rapport lui-même, ont été jugés suffisants par la commission pour rendre son avis »*. Avis, rendu le 24 février et *« défavorable »* à la communication de la seconde partie du document, toujours classé « secret défense » parce que, selon le ministère de la défense, elle *« ne revêt pas un caractère nominatif »*. Les extraits publiés depuis ont prouvé que c'était tout le contraire, cette partie du rapport abordant les responsabilités individuelles des gendarmes concernés par l'affaire.

Abusif

Ainsi donc le ministre de la défense s'est fait prier, résistant aux demandes d'une commission pourtant *« chargée de veiller au respect de la liberté d'accès aux documents administratifs »*. On comprend qu'un sénateur du Loir-et-Cher, M. Jacques Thyraud (RI), ait soumis, le 15 octobre 1985, en prenant prétexte de l'affaire Greenpeace, une proposition de loi *« tendant à remédier à l'usage abusif du secret défense »*. Le secret défense, écrivait-il *« ne doit pas être détourné de sa finalité. Il a un caractère relatif et non absolu (...). [Il] ne doit pas entraver les poursuites ouvertes pour crime et délit »*...

E.P.

AUX ASSISES DE PARIS

Amadeo Milone est condamné à douze ans de réclusion criminelle

Après une délibération de deux heures et quart, la cour d'assises de Paris, présidée par M. Xavier Versini, a condamné, mardi 12 mars, Amadeo Milone à douze ans de réclusion criminelle. Elle l'a déclaré coupable du meurtre de l'antiquaire François Laroche, ainsi que du vol avec arme qui avait accompagné ce crime, le 27 juin 1980, dans l'appartement de la victime, 3, rue François-Ier à Paris. Cependant, elle lui a reconnu de plus larges circonstances que celles consenties par l'avocat général, M. Henri Saludo, qui avait requis une peine *« de l'ordre de quinze ans »*.

Mes Thierry Herzog et Jean Louis Pelletier s'étaient employés, pour leur part, à plaider avec ardeur et véhémence un acquittement qui, à leurs yeux, devait s'imposer *« en raison des incertitudes et des doutes qui entourent cette affaire »*. Il est vrai que personne n'avait pu établir le mobile du crime et le représentant du ministère public l'avait admis tout le premier en déclarant qu'il ne pouvait dire dans quelles conditions Milone avait tiré. Était-il venu uniquement pour voler ? Entendait-il exercer un chantage sur la victime ? La drame avait-il pu avoir comme origine des propositions de rapports sexuels de la part de François Laroche ? Autant de questions sans réponses.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt rendu met vraisemblablement un terme définitif à une affaire qui occupait la justice depuis le mois de juin 1980. Il avait fallu annuler tous les actes accomplis jusqu'en 1982 par M. Roger Daniault, magistrat, dont la nomination au poste de juge d'instruction se trouvait administrativement entachée d'illégalité et devait être déclarée telle par le Conseil d'Etat.

De cette annulation étaient nées les difficultés. Milone, qui pensait en tirer bénéfice, en obtenant ainsi une mise en liberté d'office, avait opposé ensuite son silence à toutes les questions de M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction chargé de reprendre le dossier, et qui l'avait donc inculpé de nouveau. Et comme en application de l'article 173 du code de procédure pénale, personne ne pouvait plus invoquer la procédure annulée, on était arrivé à un premier procès qui avait dû être renvoyé après que l'un des avocats des parties civiles eut fait état, non de procès-verbaux annulés, mais d'articles de presse qui avaient relaté des aveux passés par Milone devant la police.

Ce renvoi, décidé sous la présidence de M. André Giresse, devait être suivi d'un second renvoi en novembre 1985, cette fois faute de défenseur. C'est à cette occasion que M. Giresse avait parlé *« des avocats du milieu qui entendent faire la loi dans les prétoires et choisir leurs juges »*. Finalement, M. Giresse ayant, par la même occasion, annoncé son départ de la magistrature, la situation pour le troisième procès se trouvait singulièrement apurée.

On l'a d'ailleurs bien senti tout au long des trois journées du débat final qui, sous la houlette, cette fois, de M. Versini, n'ont donné lieu à aucun heurt véritable. La peine de douze ans de réclusion criminelle qui a été prononcée n'est pas de celles qui pourraient inciter Milone et ses défenseurs à prolonger le combat. Détenu depuis près de six ans, Amadeo Milone peut espérer maintenant une libération conditionnelle dans deux ou trois ans, et préférer cette perspective aux aléas d'un pourvoi en cassation que, mercredi soir, ses avocats, pour leur part, n'envisageaient nullement.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

M. et Mme Fabius réclament 1 million de francs à « Minute »

M. et Mme Fabius ont finalement décidé de réclamer un million de francs de dommages et intérêts à l'hebdomadaire *Minute* qui, dans son numéro daté 28 février-6 mars avait publié des photos de vacances du couple dont une représentant Mme Fabius enceinte, les seins nus. Pour obtenir ces dommages et intérêts, le premier ministre et son épouse ont saisi sur le fond le tribunal de Nanterre. Les précédentes instances engagées par M. et Mme Fabius l'avaient été selon la procédure d'urgence, de référé.

Le 27 février *Minute* avait été condamné à supprimer les photos incriminées sous astreinte d'avoir à payer au premier ministre et à son épouse 100 francs par exemplaire vendu. Les Nouvelles messageries de la presse parisienne n'ont pas encore communiqué aux avocats de M. et Mme Fabius, Mes Jean-René Farthouat et Mario Stasi, le décompte des numéros diffusés. Mais contrairement aux craintes de l'hebdomadaire, la somme qu'il aura effectivement à débourser ne sera pas fonction de ces 100 francs par exemplaire. Le tribunal a en effet fixé cette astreinte comme une menace, sans exiger son paiement réel. La condamnation pécuniaire de *Minute* sera fixée par les juges du fond qui donneront ou non satisfaction au premier ministre et à son épouse, lesquels réclament donc un million de francs.

Une autre procédure est en cours, celle qui est engagée en appel par *Minute* contre l'ordonnance de référé du 27 février. L'hebdomadaire conteste en effet la manière dont il a été cité ce jour-là à comparaître devant le tribunal de Nanterre, affirmant en particulier qu'il n'a été averti que le lendemain de la décision prise à son encontre par les juges en référé (*le Monde* daté 2-3 mars).

M. Charles Pasqua assigne M. Jack Lang en diffamation

Une campagne électorale va rarement sans quelques procès en diffamation entre candidats. Celle des élections législatives du 16 mars connaîtra donc le sien. M. Charles-Victor Pasqua, sénateur RPR des Hauts-de-Seine et candidat dans ce département, vient d'assigner, devant la dix-septième chambre du tribunal de Paris, M. Jack Lang, ministre de la culture, mais en précisant bien qu'il était assigné en son nom personnel et non pour avoir agi dans le cadre de ses fonctions ministérielles.

Le sénateur reproche au ministre d'avoir tenu, le 6 mars, vers 18 h 30, au micro d'Europe 1, les propos suivants : *« M. Pasqua utilise des méthodes qui ne me surprennent pas de la part d'un homme qui, naguère, a été le protecteur du SAC, ce service de police parallèle, vous vous en souvenez, qui fut lié à des crimes de sang et à des scandales financiers. Il n'y avait pas de trimestre sans qu'il y ait, en France, sous l'ancien gouvernement, de scandale financier. Je dis, en entendant M. Pasqua : « Nous ne voulons pas » du retour de la République des voyous. »*

M. Pasqua et son avocat, Me Patrick Devedjian, soutiennent qu'il s'agit là d'une diffamation publique caractérisée commise par M. Lang et réprimée par l'article 32, paragraphe premier de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Cette diffamation, ajoute-t-il, *« ne saurait en aucun cas être considérée comme ayant été accomplie par M. Lang dans l'exercice de ses fonctions de ministre, comme le prévoit l'article 68 de la Constitution. En effet, les fonctions du ministre de la culture sont sans lien avec les propos tenus, c'est le moins qu'on puisse dire »*.

L'affaire sera donc plaidée le 14 mars à 13 h 30 devant la dix-septième chambre correctionnelle, sous la présidence de M. Emile Cabié et le jugement, s'agissant d'une affaire de diffamation commise en période électorale contre un candidat, devra intervenir avant samedi minuit.

J.-M. Th.

APRÈS UNE ÉMISSION SUR EUROPE I

Une lettre de M. Charles Hernu

M. Charles Hernu, ancien ministre de la défense, nous a adressé la lettre suivante :

Je vous écris pour vous faire part de la surprise que j'ai éprouvée à la lecture dans *le Monde* du 7 mars d'un article, non signé, rendant compte de mon émission sur Europe 1, la veille. Le titre « Charles Hernu : il n'est pas sain de « sortir » des affaires de ce genre » (1) et la présentation partielle de mes déclarations peuvent être de nature à déformer ma pensée et mes propos.

J'avais en effet déclaré à Europe 1 qu'il me paraissait bizarre que des affaires apparaissent dans l'actualité à onze jours des élections.

J'ajoutais qu'il n'était pas sain de sortir des affaires de ce genre s'il y avait des arrière-pensées mais qu'il était normal que les journalistes fassent leur métier, ce qui n'a pas tout à fait le même sens que ce que l'on me fait dire dans votre journal.

Il est d'autre part bien évident que les rapports des inspecteurs généraux ne peuvent en aucun cas être emportés par le ministre lorsqu'il quitte ses fonctions, contrairement à ce qu'affirme cet article.

(1) Il s'agit de l'affaire des Irlandais de Vincennes et des ventes d'armes à l'Iran par la France.

«LIBÉRATION» ET LES TORTURES EN ALGÉRIE

Le juge des référés rejette une demande de M. Le Pen

Déclaré coupable, le 15 janvier 1986, par la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, de diffamation envers M. Jean-Marie Le Pen, M. Serge July, directeur du journal *Libération*, qui avait publié, le 12 février et le 20 mars 1985, une série d'articles mettant en cause l'ancien lieutenant en Algérie pour des faits de torture commis en 1957, avait été condamné, outre les 10000 F de dommages et intérêts, à publier dans son journal des extraits de cet arrêt avec l'intégralité de son dispositif *« sur une page et en petits caractères avec une annonce de cette publication en première page faite dans les mêmes caractères que ceux utilisés dans l'un des articles publiés le 12 février 1985 »*.

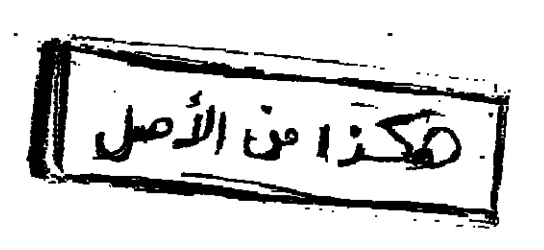
Fort de cette décision, M. Le Pen avait, par voie d'huissier, fait sommation à *Libération*, le 28 février, d'avoir à effectuer dans son édition du 1er mars la publication ordonnée. *Libération* ayant fait la sourde oreille, le président du Front national décida de saisir le juge des référés pour obtenir de lui une ordonnance contraignant M. July à la publication, sous astreinte de 100000 F par jour de retard.

Me Henri Leclerc, avocat de M. July, avait rétorqué que ce dernier n'était pas propriétaire de *Libération*, journal qui appartient à la Société nouvelle de presse et de communication (SNPC) dont il n'est qu'un cogérant. Or, rappelait Me Leclerc, la SNPC n'a jamais été mise en cause par M. Le Pen dans le procès qu'il intenta pour diffamation. Elle ne saurait donc être concernée par l'arrêt de la deuxième chambre de la cour d'appel de Paris. Il faisait valoir, de surcroît, que la sommation du 28 février n'était pas conforme aux exigences de la publication ordonnée. Elle aurait, en effet, entraîné la reproduction dans *Libération* de la décision dans sa quasi-totalité.

L'ordonnance rendue mercredi 12 mars par Mme Huguette Le Foyer de Costil, vice-président au tribunal de Paris, n'a pas eu à répondre à ces arguments. Elle déclare seulement que le juge des référés peut effectivement statuer sur les difficultés d'exécution d'un jugement ou d'un autre titre exécutoire en application de l'article 811 du nouveau code de procédure civile. Mais c'est pour ajouter : *« Ce pouvoir ne peut s'exercer que si la décision dont l'exécution est demandée ne présente aucune ambiguïté. »* Or, en l'espèce, le juge des référés constate que, *« au vu du libellé du dispositif de l'arrêt du 15 janvier 1986, il existe pour lui une incertitude, qu'il ne lui appartient pas de trancher, sur les modalités du choix des extraits de la décision »*. Car si cette décision limite la publication à une page, dans l'éventualité où cette page ne pourrait tout contenir, on ne saurait pas quel passage devrait alors être ou non abandonné.

La demande de M. Le Pen est donc rejetée car, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu à référé.

J.-M. Th.



هكذا من الأصل

culture

THÉATRE

« L'AVARE », à Villeurbanne

Croisement dangereux

L'art de Roger Planchon, ou, pour être plus précis, le « traitement de choc Planchon », appliqué à *l'Avare* de Molière, procure une fois de plus aux grands publics de Villeurbanne trois heures de magnifique théâtre. Le rideau se lève, et l'enchantement est déjà là. C'est la demeure d'Harpagon : hautes et épaisses murailles décrépites, lucarnes sous les combles, mobilier sombre d'usurier, grandes armoires où s'entassent les objets mis au clou par les nécessiteux qu'Harpagon tient à la gorge.

Ce très beau décor est d'Ezio Frigerio, mais, quel que soit le décorateur, toutes les scènes de Planchon sont sœurs : on y touche des yeux la vie de ce temps-là, de ce monde-là. Nous y sommes comme dans un partage familier du foyer des gens que l'auteur fait parler. Il y a là une poésie concrète, très forte, de tout le climat de l'œuvre. Et ce n'est pas de l'esthétisme, c'est plutôt de la sensualité. Et le jeu discret des teintes, des nappes de lumière, qui rappelle un peu Le Nain et Vermeer, irradie une émotion. C'est là une conception à la fois très sérieuse et très sensible du décor de théâtre, c'est la marque Planchon.

L'œuvre elle-même est décomposée, reconstruite en épisodes assez distincts, avec des intermèdes parallèles de la vie pratique de cette maison : des affaires de blanchissage, de ménage. Nous devinons s'il fait froid, s'il y a du soleil ce matin, et si la bonne humeur règne ce jour-là, ou la mauvaise, chez les maîtres ou les domestiques. Et il n'y a aucun naturalisme banal dans toute cette richesse de spectacle. C'est une imagination évocatrice de très grand style. C'est passionnant, tant et si bien que chaque fragment de chaque scène de la pièce originale, ici de *l'Avare*, devient vivant, proche, attachant.

Ce qui est un peu perdu, dans cette profusion d'informations et d'images, c'est l'enchaînement *stricto sensu* des faits, la montée des affrontements qu'avait organisée Molière. Mais pourquoi jouer ici les gardiens de la tradition ? Cette mise en scène apporte tant de choses, en échange, tant d'éclairages intelligents, tant d'horizon neufs, que Molière lui aussi y gagne.

L'interprétation est, elle, moins convaincante. Cédant à une tendance actuelle, Planchon a confié des rôles à des visages que le cinéma et la télévision ont imposés au public. C'est un croisement dangereux, l'entrée du star-système médiatique dans le domaine du théâtre. Sans doute cela augmente-t-il la vente des billets et l'inscription des abonnés, ce dont tout théâtre a besoin. Mais ces représentations de *l'Avare* prouvent, une fois encore, que cette « retape » a des faiblesses.

Le rôle de Mariane a été confié à Philippine Leroy-Beaulieu, qui s'est fait connaître à la télévision et dans le film *Trois hommes et un couffin*. Ce rôle est intéressant, car cette Mariane, nous dit Molière, a été enlevée enfant par des pirates, dont elle est restée dix ans prisonnière. Elle a dû en voir de vertes et de pas mûres. De mèche avec une sorte de femme-gangster (Frosine), cette Mariane tente d'épouser un vieux grigou, sous prétexte de sortir de la mouise sa maman, qui avait été capturée elle aussi. Bref, Mariane est un rôle de caractère, particulier. Ce rôle n'est pas assez tenu, à Villeurbanne, parce que Philippine Leroy-Beaulieu, d'ailleurs très jolie et charmante, et sans mauvais aloi, n'est pas à son affaire sur des planches. Elle est là, elle sourit, c'est tout.

Le rôle essentiel de Cléante, le fils d'Harpagon, a été confié à Pierre-Loup Rajot, qui, lui, n'est pas tout à fait un nouveau venu au théâtre, mais qui n'y a jamais tenu un rôle de cette importance, et qui s'est fait connaître du public en jouant dans des films de Pialat, Sautet, Vergez, etc., des films branchés. Dans *l'Avare*, il n'est pas aussi inexistant que Mariane, et il a une présence très élégante et sympathique, mais il est tout de même on ne peut plus effacé, son Cléante reste indistinct.

Le théâtre l'emporte

Venons-en à la tête d'affiche : Michel Serrault. Il joue Harpagon. Les médias nous ont annoncé que Michel Serrault « retrouve le théâtre ». Il ne faut rien exagérer. Michel Serrault, c'est le cinéma, l'une des grandes stars du cinéma, c'est *la Cage aux folles, Du mou dans la gachette, Oh ! que mambo, le Roi des bricoleurs*, plusieurs films par an, depuis des années. Il nous a composé un Harpagon étrange : prostré, déphasé, très très discret, presque absent. C'est un jeu extrêmement fin, modeste, sans doute très savant. Mais le résultat est un fantôme d'Harpagon, un mirage à contre-jour d'Harpagon. Manquent l'énergie, le magnétisme, la précision, et surtout la « prise à bras-le-corps » du rôle et de la pièce, qui ont fait que Jean Vilar ou Michel Aumont, par exemple, jouaient Harpagon et pas seulement son spectre, son ombre. Ceci dit, encore une fois, Michel Serrault se montre subtil, secret, et évite tout vedettariat, tout cabotinage.

Alors la pièce va un petit peu de guingois, parce que ce sont les rôles secondaires, tenus par de vrais acteurs de théâtre, qui l'emportent. C'est l'Anselme de Marcel Cuvelier, le La Flèche de Wladimir Yordanoff, le Maître Jacques de Jacques Boudet, le Commissaire de Gérard Guillaumat, et aussi l'Elise de Sylvie Orcier qui forme, avec le timide Pierre-Loup Rajot cité ci-dessus, un émouvant couple frère-sœur. N'oublions pas la grande Annie Girardot, dans le rôle de Frosine, la femme-apache, toujours sobre et nette, mais ici handicapée par un costume trop masculin, pas seyant.

La publicité nous avait annoncé un « événement » : le grand acteur (oui, c'en est un) Michel Serrault dans *l'Avare*. L'événement, c'est que le public est content de voir, en personne, sa vedette, là, sur les planches. Mais la vérité, c'est que Roger Planchon, son décorateur, et une poignée d'excellents comédiens de théâtre, ont réalisé un spectacle splendide à propos de *l'Avare*, une fête des sens et de l'esprit.

MICHEL COURNOT.

★ Au TNP, jusqu'au 6 avril.


BRIGITTE ENGUERAND

CINÉMA

« INSPECTEUR LAVARDIN », de Claude Chabrol

Naissance d'un héros

En 1984, *Poulet au vinaigre* était salué comme un mets de choix et les métaphores culinaires, telles des arabesques de crème Chantilly, jaillissaient des stylos pour exalter le retour au succès du « chef » Chabrol et le réveil de son roboratif talent, égaré quelque temps vers des travaux... alimentaires. Le poulet Poiret reprend aujourd'hui du service, et l'on est tout heureux de confirmer le verdict : c'est un régal.

Peu après avoir fait interdire la représentation d'une troupe théâtrale d'avant-garde, l'écrivain catholique Raoul Mons (Jacques Dacqmine), candidat à l'Académie française, est retrouvé nu, et mort, sur des rochers au bord de la mer. Ça fait désordre. L'inspecteur Lavardin, chargé de l'enquête, débarque donc à Dinan, et en même temps dans sa vie antérieure. La veuve de Mons, Hélène (Bernadette Lafont), est une femme, capiteuse et distante, qu'il a jadis aimée et qui avait disparu. S'il est devenu flic, c'est pour tenter de la retrouver ; à quoi tiennent les vocations. Il y a là aussi Claude, le frère d'Hélène (Jean-Claude Brialy), qui collectionne les yeux de verre et les minets, et Véronique, treize ans, la fille d'Hélène, d'un premier mariage.

Lavardin va bien rigoler, puisque dans son genre c'est un type vraiment désespéré. S'il était normal, un représentant normal de la loi, il sangloterait, peut-être même qu'il se flinguerait. Car, dans cette petite ville normale, balnéaire, calme, tout est faux, absolument. Fausses les pistes, fausses les apparences, et les témoins, faux, évidemment. Les garçonnières ont des faux plafonds, et même les jeunes sont des faux jetons, pour la plupart lâches, camés, salauds. Véronique, d'ailleurs, est une fausse mineure, et, la nuit, elle quitte ses soquettes émouvantes pour aller danser au Tamaris... Ça n'est pas tout : même les cadavres sont faux parfois, et Hélène n'est sans doute pas aussi veuve qu'elle le croit.

Alors Lavardin, secoué par un rire intérieur incoercible, maître absolu de ce jeu bisauté, va gaiement pousser le mensonge jusqu'à l'incandescence de sa propre vérité. Puisque dans ce monde l'innocence est condamnée, retrouvons un instant notre pureté, et punissons celui qui mérite de l'être, surtout s'il n'a pas commis le crime. Un *faux* coupable sera donc arrêté. C'est ce qu'on appelle avoir une moralité.

On le voit, la comédie est folle, féroce, lézardée à souhait. Et Claude Chabrol, avec son co-scénariste Dominique Roulet, s'est d'évidence plongé avec délices dans ces « Folies bourgeoises » 1986. Seule laissée pour compte de ce polar palpitant, l'image. Terne, fauchée, feuilleton télé. Exprès ? Pour rendre crédible la divine dérive des personnages ? Les ramener de force vers la réalité ?

D'où ils s'évadent, grandioses, grâce à la complicité euphorique des interprètes avec leur metteur en scène. Brialy, amoureux de sa Jaguar, brialisant avec un brio très mélancolique, la petite Hermine Claire, fine voix de maternelle dans un corps de *playmate*, Bernadette Lafont, la pétulante, muée en Pénélope platinée, figée sur sa méridienne dans une attente opaque.

Et Poiret. Le Marlow hexagonal, le splendide. Vif, gris, la solitude incarnée, s'attendant toujours au pire et n'étant jamais déçu, il ne joue pas un rôle, il impose un héros.

Claude Chabrol déclare déjà qu'il ne donnera pas à son poulet une descendance à la Rambo. Qu'il n'y aura pas de Lavardin III. C'est sûrement pour nous faire peur.

DANIÈLE HEYMANN.

★ Voir les films nouveaux.

ARTS

SUR DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

La réalisation des colonnes de Buren reste suspendue

Les travaux de réalisation du projet Buren dans la Cour d'honneur du Palais-Royal restent suspendus : ainsi en a décidé le Conseil d'Etat, mercredi 12 mars, confirmant un jugement du tribunal administratif de Paris du 20 février dernier. La décision relève que l'exécution des décisions ministérielles pourrait entraîner des conséquences difficilement réparables pour l'intégrité de l'édifice et la conservation du site et que l'un au moins des moyens des parties paraissait de nature, en l'état du dossier, à justifier l'annulation de ces décisions.

Cette formule, traditionnellement employée en matière de sursis, ne permet pas de deviner lequel des arguments qui lui étaient soumis a paru sérieux au Conseil d'Etat. Toutefois, en séance publique, le commissaire du gouvernement (1) avait indiqué que l'illégalité consistait, à son avis, en ce que les travaux n'avait pas fait l'objet d'une déclaration au maire de Paris, en violation de l'article R 422-2 du code de l'urbanisme.

Les décisions juridictionnelles qui sont intervenues, rendues en matière de sursis, ont pour seul effet de paralyser provisoirement l'exécution de décisions administratives, et ne préjugent pas le fond de l'affaire, qui reste pendante devant le tribunal administratif de Paris.

(1) Contrairement à ce que sa dénomination suggère, le commissaire du gouvernement ne représente pas l'administration; c'est au contraire un membre du Conseil d'Etat qui conclut en toute indépendance.

L'affaire

Il y a quelques semaines, quelques mois, on pouvait se poser légitimement la question de l'opportunité d'une œuvre d'art dans la cour du Palais-Royal, site ô combien historique. Aujourd'hui, on n'en est plus là. La question est ailleurs : c'est celle du droit moral de l'artiste bafoué, bien plus que n'a été bafouée la commission supérieure des monuments historiques dont le ministre de la culture, Jack Lang, n'a pas suivi l'avis (il le peut, elle n'a pas le pouvoir de décision) en choisissant, avec l'accord du président de la République, de réaliser dans la cour d'honneur, à la place du parking.

Donc, une commande d'Etat, dont le chantier à une dizaine de jours de son achèvement, a été interrompu – il y a maintenant trois semaines – à la suite d'une décision du tribunal administratif de Paris pour non-respect de la procédure administrative : une déclaration d'ouverture des travaux auprès de la mairie de Paris, déposée tardivement. Décision que le conseil d'Etat, à la fois juge et partie (puisqu'il siège au Palais-Royal) n'a pas contredite, mercredi. Sans que l'on sache, aujourd'hui, si les travaux reprendront un jour. De pétitions en campagnes de délation à l'égard de l'artiste, de plaintes pour atteinte à la législation sur les monuments historiques en recours pour non-respect de procédures, on n'a cessé de freiner, d'interrompre le cours d'une œuvre en train de se faire. But évident : faire traîner les choses jusqu'au lendemain des élections.

Gros dossier, pour le successeur de M. Lang. Triste affaire dont le tour politique n'échappe à personne. A travers elle, c'est toute la politique du ministère de la culture en faveur de l'art contemporain qui est visée.

Pouvoir juger vraiment

Infiniment dommage, à un moment où, de l'étranger, on observait avec beaucoup d'attention et de respect ce qui était en train de se passer en France. En témoignent, entre autres, les signatures de directeurs et de conservateurs de grands musées européens et américains dont les voix viennent s'ajouter à celles des nombreux intellectuels et artistes demandant que l'œuvre de Buren soit terminée. Et que, enfin, on puisse en juger vraiment. Non pas comme elle se présente aujourd'hui, avec ses colonnes encapuchonnées, le sol qui n'est pas posé, l'impossibilité de traverser sur la place, alors qu'il s'agit d'une œuvre organisée et conçue très précisément pour la circulation des piétons et dans un rapport avec le sous-sol tout autant que la surface (*le Monde* du 1er février).

Ne serait-ce par la moindre des choses que de permettre à Buren de se défendre avec ses meilleures armes : en livrant au public son œuvre réalisée. L'affaire du *Jardin d'été*, de Dubuffet – il avait gagné après des années de procès ne devrait-elle pas faire jurisprudence ?

GENEVIÈVE BREERETTE.

La rumeur du Palais-Royal

Depuis que l'hebdomadaire *Minute*, à la fin de l'an dernier, puis *le Figaro*, en janvier, ont, l'un amorcé, l'autre véritablement lancé et développé une campagne contre la commande de l'Etat au plasticien Daniel Buren pour la Cour d'honneur du Palais-Royal, les visiteurs affluent sur le chantier. Les adversaires du projet étaient, au début, presque seuls à se rendre sur les lieux. La proportion des partisans de l'œuvre a crû par la suite, de même que celle des curieux sans opinion préconçue, qui, parfois, sont repartis en se déclarant séduits par ce qu'ils avaient vu.

Qu'un projet artistique suscite l'intérêt, la passion, la polémique même, rien de mieux. La façon dont certains adversaires du projet ont, sur place, à la cantonade ou en interpellant les ouvriers du chantier, exprimé leur hostilité, est plus inquiétante. *« Ça ne peut être que le travail d'un juif. Pas étonnant, avec ce ministre juif et ce gouvernement de juifs ! »* ont entendu, par exemple, Daniel Buren et les étudiants des beaux-arts chargés de répondre aux questions des visiteurs.

Tous les trois jours, une dame âgée, bien mise, vient déposer sur la palissade une pancarte en carton avec ces mots : *« Jack Lang, sale juif, rends-nous nos sous ! » « Il ne peut y avoir qu'un juif ou un nègre pour comprendre cette horreur »*, affirmait, haut et fort, un autre visiteur.

Les ouvriers, qui ne sont d'ailleurs pas maghrébins, mais français et portugais, en ont leur part. *« Evidemment,* a-t-on entendu, *il n'y a que des bougnoules pour travailler ici. Ça ne profite même pas aux Français ! »*

Comment, pourquoi la visite du Palais-Royal est-elle devenue, pour certains, l'occasion de manifestations racistes et, surtout, antisémites ? Comment est née, dans la cour que longe la galerie d'Orléans, cette nouvelle « rumeur d'Orléans », qui n'accuse plus, comme en avril 1969 dans la préfecture du Loiret, des commerçants juifs d'organiser la « traite des blanches », mais un artiste et un ministre, gratifiés de la même « tare », de dilapider les fonds publics et de défigurer le patrimoine ?

En semaine, les visiteurs de la Cour d'honneur sont plutôt âgés. Ils ont pu garder le souvenir d'un thème antisémite d'avant-guerre, imputant aux juifs l'« abstraction » et la « décadence » de l'art moderne. L'un de ces visiteurs n'a-t-il pas proclamé son admiration pour Arno Breker, le sculpteur officiel du nazisme ? Mais les autres, plus jeunes, pourquoi, dans le registre des injures possibles, sont-ils un certain nombre à choisir celles-là ?

Spontanées ou provoquées par des agitateurs, les bouffées d'antisémitisme du Palais-Royal donnent à penser sur les démons que peuvent réveiller, à droite, l'éloignement du pouvoir et la pespective de le reconquérir.

PATRICK JARREAU.

■ **IDENTITÉ ET CULTURES HISPANIQUES AUX ÉTATS-UNIS.** – Un colloque organisé par le Centre interdisciplinaire de recherches nord-américaines (CIRNA-université Paris-VII) et le Centre de recherches universitaires sur les champs culturels en Amérique latine (CRICCAL-université Paris-III) a lieu jusqu'au vendredi 14 mars à la Maison de l'Amérique latine (217, boulevard Saint-Germain, 75007-Paris). Sont notamment prévus des exposés sur la littérature de l'exil, la littérature féminine et féministe, le théâtre latino aux Etats-Unis.

■ **LE CENTRE CULTUREL SUISSE DE PARIS** organise, au sein du « Festival du réel » à Beaubourg, une rétrospective des grands magazines d'information diffusés par la télévision suisse romande de 1976 à 1986. Vingt-cinq documents (reportages, documentaires produits par les fameux magazines *Temps présents, Tell quel*) seront projetés tous les jours de 14 h 30 à 22 heures jusqu'au dimanche 16 mars (38, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, tél. : 42-71-44-50).

NOTES

CINÉMA

« ELENI », de Peter Yates

Nick Gage, journaliste américain marié et père de famille, décide brusquement de retourner à Lia, le village grec de son enfance près de la frontière albanaise. Sa mère Eleni y fut torturée et exécutée, en 1948, pendant la guerre civile. Nick veut retrouver son « juge » et la venger. Il veut aussi comprendre pourquoi Eleni s'est sacrifiée pour ses enfants. Sans elle, ils n'auraient pu retrouver leur père et s'installer aux Etats-Unis.

Sans nécessiter une « double lecture », ce film de Peter Yates, tiré d'un roman autobiographique de Nicholas Gage, ne doit pas être pris de travers. Il passe pour anti-communiste parce qu'on y montre les méthodes brutales, inhumaines, des partisans de l'armée de libération (communiste) en lutte contre les forces monarchistes, et qui voient des « fascistes » dans les villages occupés où la population n'était pas forcément de leur côté.

Le fonctionnaire dont sera victime Eleni Gatzoyiannis – fille de monarchiste dont le mari s'est exilé – agit en stalinien fanatique. Vu l'époque, ça n'a rien d'étonnant. Mais on est en droit de trouver monstrueux que, pour des raisons idéologiques, des femmes grecques aient été réduites aux travaux forcés, condamnées par des procès truqués, que des enfants aient été arrachés à leurs parents et envoyés, sous prétexte de fuir la famine, en Albanie et Tchécoslovaquie.

Peter Yates a reconstitué cette réalité d'une guerre civile atroce, telle qu'elle fut vécue et ressentie par Eleni.

Digne et profondément pathétique, Kate Nelligan incarne la soudaine révolte d'une Grecque contre la condition faite aux femmes par les hommes, tous les hommes (à côté d'elle, Linda Hurt, acquise, elle, au communisme, est la seule à suivre un chemin semblable). Kate Nelligan, c'est une âme. Laissons couler nos larmes. Elles font du bien.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films en exclusivité.

« ENEMY MINE », de Wolfgang Petersen

Quand les hommes vivront en paix sur terre, ils coloniseront les galaxies et auront à combattre les peuples qui les ont précédés. C'est ainsi qu'un brave *boy*, qui fait exploser les vaisseaux ennemis comme sur un flipper, se trouve jouer les Robinson Crusoé sur une planète extrêmement hostile. Son Vendredi est un Drac, lézard humanoïde, dont on devine le type négroïde sous le faciès écrasé, dessiné par un masque de plastique à écailles et pustules, genre cagoule.

Le Drac enseigne la sagesse au jeune impatient. C'est le bon sauvage. Ses frères sont des esclaves, maltraités par des pirates que l'on tolère. Pendant qu'ils s'occupent des Dracs, ils laissent les autres tranquilles et, en plus, fournissent des matières premières à bas prix.

Enemy Mine (Prix d'Antenne 2 au Festival d'Avoriaz) est une parabole larmoyante. Mais, comme dans son précédent film, *l'Histoire sans fin*, Wolfgang Petersen compose une imagerie de paysages oppressants où s'étendent des couleurs brunes et que frappent brusquement des éclats de météorites, des fulgurances d'orage, le blanc mortel de la neige.

C. G.

★ Voir les films nouveaux.

« LINK », de Richard Franklin

Terence Stamp est un anthropologue qui se passionne pour les singes et étudie le fameux chaînon manquant (*Link*) qui nous sépare de nos presque semblables velus. Une pulpeuse étudiante, Jane (la douce Elisabeth Shue), vient passer ses vacances dans la maison gothique et isolée que le professeur possède au bord de la mer. C'est un vieux singe nommé Link qui l'accueille en queue de pie. Terence Stamp, qui n'est plus le bel animal polyvalent de *Théorème*, est assez imprudent pour laisser entendre au téléphone qu'un de ces jours il va falloir se débarrasser du « vieux ». Le « vieux » ne l'entend pas de cette oreille et s'il se retient sur le seuil de la salle de bains devant Jane dévêtue, on ne vous raconte pas ce qu'il fait aux autres. Un excellent film d'épouvante, efficace et intelligent, dans la lignée des *Oiseaux* de Hitchcock. Mais le lien qui unit l'homme au singe rend ici la fable plus prenante et perturbante. Et plus douteux que jamais le postulat d'innocence du monde dit « naturel », même si le civilisé, le corrompu, l'humain, n'en sortent pas grandis.

M. B.

★ Voir les films en exclusivité.

EXPOSITION

Les canaux à la Conciergerie

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites présente, en collaboration avec le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, jusqu'au 8 juin, à la Conciergerie, une exposition intitulée « *Un canal, des canaux* ». A travers les gravures, photos, dessins et plans d'ingénieurs, maquettes, films vidéo, le visiteur traverse plusieurs siècles d'histoire depuis Sully et s'interroge sur le rôle des canaux dans l'essor industriel, l'équipement hydraulique, l'architecture et la protection du patrimoine, les transports et le tourisme.

★ Conciergerie, 1, quai de l'Horloge, 75001 Paris. Ouvert tous les jours de 10 heures à 17 heures jusqu'au 31 mars, de 10 heures à 18 heures à partir du 1er avril jusqu'au 8 juin.

COMMUNICATION

M. Georges Fillioud est nommé conseiller d'Etat

M. Georges Fillioud, secrétaire chargé des techniques de la communication, a été nommé conseiller d'Etat par le conseil des ministres, mercredi 12 mars. M. Fillioud, qui ne se présente pas aux élections législatives dans son ancien fief de la Drôme, trouve ainsi une porte de sortie pour l'après-16 mars. Le secrétaire d'Etat, qui a eu rang de ministre de mai 1981 à mars 1983, aura été avant tout celui qui aura mis en œuvre la libéralisation de la radiotélévision en France.

Le fidèle ferrailleur

Fillioud le gaffeur, Fillioud le ferrailleur (contre l'opposition), Fillioud l'avaleur de couleuvres... Fillioud l'ancien journaliste, le ministre simple et courtois, le ministre qui n'intervient pas, respectueux de l'autonomie des journalistes de l'audiovisuel. Et surtout, Fillioud le fidèle, le vieux compagnon du président, membre aux premières heures de la Convention des institutions républicaines.

Une fidélité qui explique, avec un tempérament porté aux « petites phrases » excessives, sa capacité à défendre aujourd'hui ce qui, hier, était impossible ou néfaste, lorsque, au-dessus de lui, il en a été décidé autrement. Le 9 mars 1984, il déclarait qu'il n'était *« absolument pas envisagé d'ouvrir l'accès à la publicité sur les radios privées locales »* ; il défendait trois mois plus tard la loi, adoptée le 28 juin, qui l'autorisait... *« Il n'y aura pas, car il ne peut y avoir, de télévisions locales »*, proclamait-il le 2 janvier 1985. La loi a été votée en décembre au Parlement...

En mars 1984, il fustigeait, dans un article pour *le Monde*, les *« réseaux commerciaux* (italiens) *diffusant les mêmes programmes importés et médiocres »*. En novembre 1985, il signait un accord avec M. Silvio Berlusconi...

L'imprudent ! Dans le feu de l'action, pour montrer que cela avance, ou au contraire pour donner le sentiment que le gouvernement a bien les choses en main et ne veut pas les brusquer, toute une série de déclarations ont donné parfois de son action l'apparence d'un mouvement brownien.

Il faut dire à sa décharge que la politique de la communication n'a pas été organisée autour d'un pôle de décision unique et fort, maîtrisant à chaque étape des dossiers brûlants. Parce que France, la radio, la télévision, la presse, ne sont pas ou pas encore des dossiers comme les autres. L'économique et le culturel ne sont que secondaires. Le politique prime. Et M. Georges Fillioud s'est trouvé à chaque instant « coiffé » ou dessaisi par d'autres, à chaque étape, des principales innovations. La loi sur la presse, ce fut d'abord Matignon et M. Pierre Mauroy. Canal Plus, M. André Rousselet, ancien directeur du cabinet de M. Mitterrand. Le plan câble, M. Louis Mexandeau, ministre des PTT, et M. Bernard Schreiner, « Monsieur Câble ». Le soutien aux *industries audiovisuelles* fut l'affaire de M. Jack Lang, le ministre de la culture. Quant à l'ouverture aux télévisions privées hertziennes, le président lui-même... Si l'on y ajoute la concurrence avec la Haute Autorité, qui entendait bien « exister » elle aussi, que restait-il au secrétaire d'Etat ?

Et pourtant, dans la continuité, une politique audacieuse s'est mise en place, rompant avec la frilosité et les blocages antérieurs, ouvrant la voie à un développement « à la française » de la communication audiovisuelle. M. Fillioud et son équipe n'y sont tout de même pas étrangers. Elle a nom radios libres, ouverture, rupture avec le monopole, encouragement à l'action, qualité du service public, etc.

M. Georges Fillioud, mal-aimé de la politique ? Peut-être. Après l'échec à Romans, aux cantonales de mars 1982, il avait présenté sa démission au président. Refusée. M. Mitterrand avait besoin de ce bagarreur, qui savait si bien « allumer » l'opposition dans l'hémicycle. Au point parfois de se laisser emporter par son talent de tribun. Le 24 janvier 1984, il provoquait la tempête à l'Assemblée pour avoir déclaré : *« Ce sont les mêmes représentants du peuple – je mets l'expression entre guillemets »*... Une maladresse de plus...

YVES AGNÈS.

[*Né le 7 juillet 1929 à Lyon*, M. Georges Fillioud est licencié en droit et diplômé du *Centre de formation* des journalistes, où il a été enseignant. Grand reporter, puis rédacteur en chef adjoint d'Europe 1, il a été membre du comité exécutif de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), étiquette sous laquelle il est élu député de la Drôme en 1967. Battu en 1968, il est élu conseiller général de Romans en 1978, puis à nouveau député de 1973 à 1981 ; il est maire de Romans de 1977 à 1983 (il ne se représentait pas). Il a été par deux fois vice-président de la Délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française. Il était délégué de M. Mitterrand pour la campagne de 1981, après avoir été l'assistant du premier secrétaire du PS pour l'information et le directeur de la publication de *Riposte*. Il est ministre de la communication dans les deux premiers gouvernements de M. Pierre Mauroy, secrétaire d'Etat dans le troisième (mars 1983), et dans le gouvernement de M. Laurent Fabius.]

● *Départs du cabinet de M. Fillioud.* – Après M. Robert Lafond, conseiller technique, nommé à Télédiffusion de France, M. Patrick Imhaus, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, a été nommé ministre plénipotentiaire, puis directeur des projets et des opérations de développement au ministère des relations extérieures (coopération et développement), en remplacement de M. Christian Joudiou.

M. Roger Caracache entre à Radio-France comme responsable du développement des produits dérivés. D'autre part, M. Bernard Miyet, ancien directeur du cabinet de M. Fillioud et ancien président de la SOFIRAD, a été nommé consul à Los Angeles (Etats-Unis).

● *M. Alain Ayache rachète « Spéciale dernière ».* – M. Alain Ayache, PDG de l'hebdomadaire *le Meilleur* et de deux journaux d'annonces légales, a annoncé le 12 mars qu'il rachetait le tri-hebdomadaire *Spécial dernière*. Ce dernier fait état d'une diffusion de 370000 exemplaires le vendredi et de plus de 160000 exemplaires les deux autres jours. M. Ayache, qui veut totalement transformer la formule de *Spécial dernière*, l'avait créé en 1969. Il l'avait vendu au groupe Week-End, qui l'avait ensuite cédé au groupe Castel-Ici Paris, auquel M. Ayache l'a racheté.

L'AFFAIRE DU RACHAT DU « PROGRÈS » RENVOYÉE AU 7 AVRIL

Match nul ? En renvoyant, au 7 avril, les deux parties qui s'affrontent autour du *Progrès* de Lyon (le parquet et les avocats des syndicats de journalistes d'un côté, les avocats de M. Robert Hersant, de l'autre) et en leur demandant de compléter leurs informations, le tribunal de commerce de Paris les a mises dos à dos. Un jugement au fond est impossible, en l'état des conclusions fournies, a précisé le tribunal, le 12 mars.

Le contrôle du *Progrès* par M. Hersant ? Il existe bel et bien, serait tenté de dire le tribunal, puisque M. Hersant et deux autres représentants de la Socpresse siègent aux conseils d'administration des sociétés Delaroche et Progrès SA. Toutefois, contrairement à ce que plaident le parquet et les avocats du SNJ et de la CFDT, *« aucune preuve de l'acquisition n'a été soumise »* au tribunal, et les *« documents sociaux remis à M. Paul Paclot, le mandataire de justice nommé le 14 janvier établissent qu'aucune cession n'a eu lieu ou tout le moins n'a été régularisée »*. En outre, le dépassement illicite par M. Hersant et son groupe de presse des seuils de diffusion autorisés par la loi sur la presse du 23 octobre 1984 n'apparaît pas *« établi en l'état »*, notamment en l'absence de *« données chiffrées qui ont servi de base à l'avis »* de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, présidée par M. Henri Caillavet.

Mais le contrôle, antérieur à la loi de 1984, du *Progrès* par le *Dauphiné libéré* de M. Hersant, qui rendrait l'opération de rachat licite, comme l'indiquent les défenseurs de M. Hersant est loin d'être prouvée.

Après trois mois de procédures, le tribunal a donc décidé d'ajouter quelques épisodes supplémentaires. A ce stade du dossier, les avocats des syndicats de journalistes accusent le parquet – et donc le gouvernement – de n'avoir pas apporté d'éléments suffisants établissant le dépassement illégal des seuils de diffusion par le groupe Hersant. Ces informations sont pourtant disponibles auprès de la commission Caillavet.

Les avocats de M. Hersant ne cachant pas, quant à eux, leur satisfaction de voir l'affaire renvoyée au 7 avril. A cette date, une nouvelle assemblée nationale sera élue... A cette date encore, M. Hersant sera sans doute député de l'Oise.

Entre-temps, le 13 mars la commission Caillavet doit rendre son premier avis sur le montage financier proposé, autour du *Progrès* par M. Hersant. Mais cet épisode semble aujourd'hui dérisoire. Sous les apparences du match nul, le vainqueur semble déjà avoir gagné aux points.

Y.-M. L.

SELON M. JÉROME SEYDOUX

Le Consortium européen de télévision produira cent heures de fiction en 1987

« C'était notre objectif, presque notre obsession depuis la création de la « 5 ». Il fallait s'associer, se regrouper à l'échelon de l'Europe pour produire des fictions, des séries et des films. La constitution du Consortium européen pour la télévision commerciale représente donc à nos yeux un acte majeur. » C'est M. Jérôme Seydoux qui parle. Le PDG de la « 5 » a donné quelques précisions, mercredi 12 mars, sur la société dont il avait annoncé le principe, la veille, dans les colonnes du *Monde*, et à laquelle le gouvernement a décidé d'octroyer deux des canaux du satellite TDF 1.

La vocation du consortium ? *« Qu'on ne s'y méprenne pas*, déclare-t-il. *Le but du groupement est avant tout la production commune de programmes. Une production de qualité, à des coûts supportables pour chacun des partenaires, et destinée à enrichir notre propre chaîne. »* Sa structure ? Une société de droit luxembourgeoise, avec un capital devant atteindre 50 millions de dollars en 1987. Pour le moment, quatre partenaires : l'Anglais Robert Maxwell, l'Italien Silvio Berlusconi, l'Allemand Léo Kirsch, le Français Jérôme Seydoux et bientôt, avec la télévision espagnole, un cinquième. Une présidence tournante ; la première – pour dix-huit mois – revenant à M. Maxwell.

Le satellite ? *« Un plus à très long terme. Pour le moment, simplement du prestige et un supplément de couverture. Ce n'est pas lui qui a provoqué la création du consortium, mais bien l'existence de ce dernier qui a justifié l'accession au satellite. D'ailleurs, l'exploitation des canaux restera marginale pendant un bon moment, l'audience étant très faible et ne nécessitant pas la création de programmes originaux. »*

L'un des canaux devrait diffuser dans un premier temps un programme italien composé à partir des chaînes de M. Berlusconi ; le second, un programme anglais à partir de produits de M. Maxwell.

Pour l'heure, ce qui importe au patron de la « 5 », c'est l'amorce d'un pôle de production européen, attendu, estime-t-il, par l'ensemble des partenaires et destiné à produire dès 1987 plus de cent heures de fiction. *« Rien n'empêchera le consortium de s'associer pour tel ou tel projet avec un ou plusieurs partenaires*, explique M. Seydoux. *Mais toute décision de production se prendra à l'unanimité des cinq membres. »*

Quatre projets sont déjà lancés pour 1986 : une série télévisée de treize heures, tirée du roman de Simone Signoret *« Adieu Volodia »*, et au prix de 800 000 dollars l'heure ; une « Vie d'Hemingway » en sept heures, qui pourrait intéresser le marché américain ; et un feuilleton de quatre heures sur le pilote automobile italien Nuvolari.

A. Co.

A ÉCOUTER

La leçon de Fernand Braudel

Toulon, 1707. Les ruelles étouffantes, la darse et l'arsenal, les jardins plantés d'orangers, les disputes des marins. Le décor est planté ; les acteurs entrent en scène. A l'Est, les Piémontais, emmenés par le « magnifique » prince Eugène et le duc de Savoie, *« qui a les yeux plus gros que le ventre »* ; ils ont passé le col de Tende le 1er juillet, traversé le Var le 7, assisté à un *Te Deum* à Fréjus et sont, le 24, au pied des remparts de Toulon. De l'autre côté, prêts à soutenir le siège, le maréchal de Tessé, *« un dur à cuire »*, et le marquis de Langeron, *« un vieux de la vieille »* qui commande la flotte.

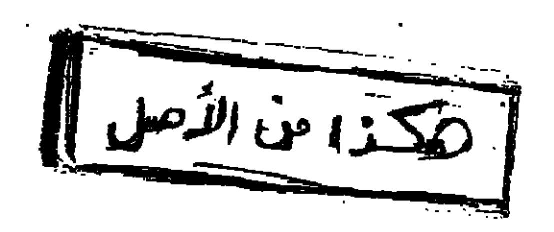
En acceptant, l'automne dernier, peu avant sa mort, de donner une leçon d'histoire à des élèves du collège Alphonse-Daudet de La Valette et en choisissant de leur raconter cet épisode oublié de la guerre de succession d'Espagne, Fernand Braudel a saisi l'occasion de prononcer un ultime « discours de la méthode ». C'est ce document étonnant et émouvant que diffuse France-Culture.

En une heure, l'apôtre de la « longue durée » et des grands espaces renverse allégrement les clichés. Enthousiaste et pédagogue, érudit et complice, il déroule avec malice le récit picaresque du siège de Toulon, ses épisodes, ses ruses, ses rebondissements. Mais s'il multiplie à plaisir les gros plans, c'est pour mieux élargir le champ, s'il détaille le « point » – Toulon, 1707, – c'est pour mieux renvoyer au « cercle » qui l'englobe – l'état du monde au début du dix-huitième siècle, les alliances européennes, le commerce avec l'Amérique... Et pour démontrer avec passion à ses élèves d'un jour que la longue durée n'abolit ni l'événement ni le hasard.

GÉRARD COURTOIS.

★ « La leçon de Fernand Braudel », France-Culture, vendredi 14 mars, à 20 h 30.





هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT, Lucernaire (45-44-57-34), à 18 heures.

LES JUSTES, Odéon (43-25-70-32), à 20 h 30.

PEAU D'ANE, par le Théâtre du Nombre d'Or, château de Chambord, 20 h 30.

QUEL AMOUR, Petit Odéon (43-25-70-32), 18 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 20 h : Médée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : le Menteur.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 19 h 30 : le Parc ; Théâtre Gémier : 20 h 30 : Madame de Sade.

ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : les Justes, d'A. Camus.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Quel amour, de M. Boudon.

TEP (43-64-80-80), 19 h : Oncle Vania.

BEAUBOURG (42-77-12-33) Débats-Rencontres : Rencontres franco-germaniques, 17 h 30 : Rôle nouveau des exigences éthiques dans la vie politique ; 20 h 30 : Luttes sociales et consensus ; 18 h 30, l'Algérie : actualité politique et sociale ; 18 h 30, Vienne 1918-1938 (au Café viennois) ; Cinéma/Vidéo-Vidéo-Information, 16 h : Conversation-rencontre avec G. Mendel, de G. Chouchan ; 19 h : La vie a ses débuts, de D. Sawyer ; Les trois cerveaux, de G. Thérien ; Vidéo-Musique, 19 h : Aïda, de Verdi ; Cinéma du réel (8e Festival international de films ethnographiques et sociologiques) : 14 h à 20 h 30 : se renseigner pour la programmation au 42-78-37-29.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : Ballet de l'Opéra de Shanghaï (Les chants du Phénix sur le mont Tchi).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) 20 h 45 : le Dragon ; 18 h 30 : J. Galway.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 45 : Terminus Hôpital.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), I : 20 h 30 : Jokko fête son anniversaire ; II : 21 h : Zoo story.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : 40 paysages fixes pour piano ; 23 h : Inside Nights.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), à 20 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : La mort, le moi, le nœud.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Passions.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, 20 h 30 : Yes, peut-être ; Galerie, 20 h 30 : La Casa de Bernarda Alba.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 20 h 30 : Richard Wagner ; 22 h : Interviouve.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Procès d'intentions.

DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la Femme assise ; 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47), 21 h : Un amour inconnu.

ENSATT (48-74-44-30), 20 h 30 : Agamemnon.

EPICERIE (42-72-23-41), 20 h 30 : La vie est un songe.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : French Kiss.

ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Un amour infini.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-49-39-20), 20 h 30 : Mort à crédit.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Vieilles Dames.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : Un dessin d'Eurydice.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : l'Issue.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : Largo Desolato.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83), 20 h 30 : D'amour et d'eau froide.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. 18 h : Les larmes amères de Petra von Kant ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – II. 19 h : Enfantillages ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. Petite salle : 21 h 30 : Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Souvenirs de soleil ; 18 h 30 : le Président ; 22 h : Casse-Pipe.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00). Grande Salle, 21 h : le Résident.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 45 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-20-89-90). Grande Salle, 20 h 45 : les Gens d'en face. Petite Salle, 21 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : la Panthère repentie.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

PETIT PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 22 h 15 : Etranger dans la nuit.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Deux trous rouges au côté droit.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I : 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Hôtel Azur.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 20 h 30 : L'assaut ou quarante ans d'absence.

THÉATRE DE FORTUNE, 21 h : la Dame de Monsieur.

THÉATRE GREVIN (42-46-84-47), 21 h : Les carottes sont cuites.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : le Veilleur de nuit.

TH. NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Beckett de trois côtés.

TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Finalement, quoi.

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25), 20 h 30 : Soudain l'été dernier.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). Grande Salle, 20 h 30 : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. – Petite Salle, 20 h 30 : Pour un oui ou pour un non ; 18 h 30 : Voyage au bout de la nuit.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Aviateurs.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : Au suivant ; 23 h : Les jeux de la nuit.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikaze de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Poste auto-psy.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), à 20 h 30 : Trang Huang Hain.

DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : Talila.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : G. Parking.

GYMNASE (42-46-79-79), 21 h : Th. Le Luron.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : P. Bachelet.

MÉCÈNE, 22 h : P. Meige.

Salle M.L. KING, 20 h 30 : Chants traditionnels et danses de Madagascar.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del centenario ; 20 h 30 : Romero.

ZENITH (43-45-11-22), 20 h 30 : Renaud.

Jeudi 13 mars

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : le Cœur suspendu.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : Ballet du XXe siècle (le Concours).

THÉATRE-14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Antipodes.

Opérettes
Comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : Black and Blue.

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Grand Auditorium (47-23-61-27), 20 h 30 : R. Kuhn.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : F. Lockwood, J.-M. Jafet, F. Constantin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Milliet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h : Azuquita y su melao.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Ex Teens.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h : Sophisticated Ladies.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : C. Walton.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : O. Franc.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : F. Rilhac.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : soirées Fresh de Dan.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : R. Fonseque.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : A Herve Trio.

LA VILLETTE, Grande Halle (48-84-40-26) : Orchestre national de jazz.

Les concerts

Lucernaire, 20 h : J. Vincek, B. Szczerba (Schubert, Schumann, Brahms...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. E. Leinsdorf (Mahler).

La Table Verte, 22 h : Quatuor à cordes Sophisticated Ladies (Schubert, Mozart...).

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. V. Neumann (Liszt, Mahler).

Radio-France, Auditorium 106, 19 h : Atelier des Chœurs de Radio-France, dir. G. Reibel (Xenakis, Prey, Reibel).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Balbi-Moutard (Schumann, Brahms, Schubert...).

Basilique Ste-Clotilde, 21 h : Les Arts florissants, dir. W. Christie (Charpentier).

Th. de la Bastille, 23 h : Inside Night.

Centre cult. canadien, 20 h 30 : L. Philippe (Brady, Lee, Debussy...).

Salle Cortot, 20 h 30 : Quatuor de saxophones J.-Y. Fourmeau (Mozart, Weber, Pascal...).

Chapelle St-Pierre, 20 h 45 : Ensemble vocal et instrumental Antsa (Bach, Haendel, Telemann...).

Eglise St-Etienne du Mont, 20 h 30 : Chœur et orchestre de l'Ecole normale supérieure, dir. P. Holner (Mozart).

Eglise St-Médard, 21 h : Ensemble Métamorphoses de Paris, dir. M. Bourbon (Du Caurroy, J. Mouton).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16), 20 h 30 : la Femme assise.

BOBIGNY, MC, (48-31-11-45) Grande salle : 21 h : Marat-Sade. Petite salle : 21 h : l'Homme gris.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : le Café. Auditorium, 21 h : (Beethoven).

CERGY-PONTOISE, Théâtre (30-30-33-33), 18 h 30 : Phèdre.

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30 : Aden Arabie.

MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45), 20 h 30 : Entre deux portes.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : la Ville.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), 21 h : Orchestre de chambre de Versailles.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (48-77-64-04), 21 h : la Guéguerre.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Ballerina, de L. Berger ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Charlotte, de F. Weisz (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Opium, de R. Stevenson (Vostf) ; 19 h 15, Hommage à Bette Davis : Au cœur de la tempête, de D. Taradash (Vostf).

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (42-22-46-01).

AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AMERICAN WARRIOR (A., v.f.) : Gaité-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) – V.o. : UGC-Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Espace-Gaité, 14e (43-27-95-40) – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).

LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

LES BISOUNOURS (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

BLACKOUT (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CANEVAS LA VILLE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CHRONOS (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COMMANDO (*) (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

LES CONDORS NE MEURENT PAS TOUS LES JOURS (Colombien), (v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-89-17).

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap.), (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81).

CUORE (It.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), (v.o.) : Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ELENI (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40 ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (47-42-60-33).

L'ELU (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet-Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassien, 14e (43-35-21-21).

ENEMY (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC-Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47.

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; PLM-Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).

LA GITANE (Fr.) : Gaîté-Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TÉLÉ (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (**) (v.o.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LINK (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 5e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES LONGS MANTEAUX (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

MACARONI (It. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; [illegible]

LA MAIN DANS L'OMBRE (All., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SŒUR (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

MYSTÈRE (It., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

NADDY GANN (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PAULETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

RAMBO II (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

LA REVANCHE DE FREDDY (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

ROCKY IV (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-35-52-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-40).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A.) : V.f. : Opéra Nigth, 2e (42-96-62-56).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SUPERFLICS DE MIAMI (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 17e (45-22-46-01).

TURTLE DIARY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

L'UNIQUE (Fr.) : George V, 5e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (A., v.o.) (*) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

Les séances spéciales

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

COUP DE CŒUR (A., v. o.) : Républic-Cinémas, 11e (48-05-51-33), 22 h.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.) Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h 15.

PANIQUE A NEEDLE-PARK (**) (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), 19 h.

PARIS, TEXAS (A, v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), 19 h 10.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), 21 h.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 45.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES FILMS NOUVEAUX

AGNÈS DE DIEU, film américain de Norman Jewisson (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse, Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

BLEU COMME L'ENFER, film français d'Yves Boisset : Forum 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DEUX ENFOIRÉS A SAINT-TROPEZ, film français de Max Pecas : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

HEARTBREAKERS, film britannique de Boby Roth (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

INSPECTEUR LAVARDIN, film français de Claude Chabrol : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

RE-ANIMATOR, (*) film américain de Stuart Gordon (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE, (*) film français de Paul Vecchiali : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE TRIOMPHE D'UN HOMME NOMMÉ CHEVAL, film américain de John Hough (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90). – (V.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 13 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Infovision.
Magazine de la rédaction de TF 1 proposé par A. Denvers, R. Pic, J. Decornoy, M. Albert, B. Laine.
Une livraison variée de reportages à chaud.

21 h 45 Feuilleton : Maître du jeu.
De K. Connor et H. Hart, scénario et dialogues : J. Nation et P. Yurich, avec D. Cannon, H. Halin.
Le dernier épisode confirme le ton de ce feuilleton américain, où la jalousie, le meurtre, sont plus présents que l'amour maternel...

23 h Journal.

23 h 15 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Pain, amour et jalousie.
Film italien de Luigi Comencini (1954), avec G. Lollobrigida, V. de Sica, R. Risso, M. Merlini, V. Riento (N.)
Le maréchal des logis-chef et la « bersagliera » de Pain, amour et fantaisie, ont des difficultés pour épouser respectivement la sage-femme Annarella et le carabinier Stelluti. Comédie villageoise dans l'esprit et le style de la précédente.

22 h 10 Le Magazine.
Préparé par J.-L. Saporito, présenté par M. Honorin.
Au sommaire : le GAL (une enquête sur le Groupe antiterroriste de libération) ; la gueule de l'emploi (la morphopsychologie) ; Venise... la planète de Folon.

23 h 30 Journal.

23 h 50 Ces images venues de l'espace.
Spécial comète de Halley.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 5 Nuit de la comète (et à 22 h 35).
Nuit spéciale en direct de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.
Ce spectacle de Patrick Camus se déroulera en deux parties et durera... cinq heures ! Grâce à une coproduction FR 3-France-Inter, des journalistes se trouveront à Paris, à Darmstadt, à Moscou... De la musique, jazz et classique, en attendant l'apothéose : des images du noyau de la comète de Halley. Au cours de cette soirée, on découvrira également la nouvelle Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.

20 h 35 Cinéma : Planète interdite.
Film américain de Fred McLeod Wilcox (1955), avec W. Pidgeon, A. Francis, L. Nielsen, W. Stevens, J. Kelly.
En 2200, le voyage d'une équipe américaine sur une mystérieuse planète où une autre expédition a disparu depuis vingt ans.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Nuit de la comète.
Cette deuxième partie sera composée de documents et de débats sur : La grande peur de 1910 ; Mythes et superstitions de la comète ; Le grand rendez-vous de 1986 ; Les nouvelles technologies.

1 h 30 Prélude à la nuit.

FR 3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, l'Age en fleur ; 17 h 15, Ile de Transe ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Interviews ; 18 h 35, Quoi de neuf ; 18 h 55, Mighty Mouse ; 19 h 5, Informations.

LA « 5 »

20 h 30 Jeu : Pentathlon.

22 h 30 Magazine : Mode, etc.

23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

TV6

De 14 h à 2 h, programme musical.

CANAL PLUS

20 h 35, Sexe fou, film de D. Risi ; 22 h 30, le Jour du dauphin, film de M. Nichols ; 0 h 15, The devil in miss Jones, film de G. Damiano ; 1 h 25, Série : La rançon de la gloire ; 1 h 25, Document : le royaume des glaces.

FRANCE CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Chambre noire », de F. Tristan. avec M. Lonsdale, D. Emilfork, S. Goffre.

21 h 30 L'action musicale en région parisienne.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE MUSIQUE

20 h 30 Concert (« Ademma », Radio-France et le Théâtre des Champs-Elysées) : « Orphée », poème symphonique nº 4 de Liszt, Symphonie nº 4 en sol majeur de Mahler, par l'Orchestre national de France, dir. V. Neumann, sol. J. Varady, soprano.

23 h 00 Les soirées de France-Musique : à 0 h, Allemagne années 80.

Vendredi 14 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Variétés : Les soleils noirs de Julien Clerc.
Emission de N. Courtois et B. Soulé (rediff.).
La tournée de Julien Clerc en Afrique, puis à Londres. Rencontre avec le grand batteur Doudou N'Diaye Rose et ses cent percussionnistes (on ne les verra pas tous), avec Alpha Blondy en Côte-d'Ivoire... De « Macumba » à « Mélissa ». Rythme, percussions, un voyage qui se termine avec Gainsbourg !

21 h 35 Multifoot.

23 h 30 Journal.

23 h 45 TSF (Télévision sans frontière)
Alpha Blondy : la nouvelle musique reggae de la Côte-d'Ivoire restituée par l'humour entre deux tons d'un chanteur et musicien qui mêle le rythme à la dérision.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Espionne et tais-toi.
De L. Lignères et C. Watton, réal. C. Boissol. Avec G. de Capitani, C. Demmer, S. Grimaldi, J. François...
Pour arrondir ses fins de mois, Agnès décide de reprendre son service dans l'espionnage.

21 h 30 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : votez pour la littérature, sont invités : Philippe Faure (Moi j'étais femme dans les tableaux de Modigliani), *Marie-José Hamy* (Nouvelle poésie contemporaine, *choisie par Jean Breton) et Claude Michel Cluny, Jacques Demougin, Judith Thurman, Dominique Aury et Pierre Ajam.*

22 h 50 Journal.

23 h 00 Ciné-club : A nous la liberté.
Film français de René Clair (1931), avec R. Cordy, H. Marchand, F. Rolla, P. Ollivier, A. Michaud (N.).
Un prisonnier s'évade et devient un puissant industriel capitaliste. Un ancien compagnon de pénitencier entre comme ouvrier dans son usine. Satire du machinisme et du progrès technique non contrôlés. Par le biais de la comédie, René Clair a traité sérieusement, sous l'humour, des problèmes sociaux qui préoccupaient le monde en pleine crise économique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : Madame et ses flics.
De R. Bernard, scénario et dialogues de R. Caron et D. Van Cauwelaert. Avec F. Dorner, E. Colin.
Une lune de miel troublée à cause d'une belle robe... Il ne semble pas que ce nouvel épisode soit parti pour rehausser cette série « nunuche ».

21 h 40 Vendredi : l'Enfant-télévision.
De J.-C. Eleb, L. Sablio et D. Colonna.
(Lire notre article.)

22 h 35 Journal.

22 h 55 Espace francophone.
Wallis-et-Futuna, la république des rois.

23 h 25 Oskar Kokoschka.
Evocation du peintre graveur et écrivain, né en 1886, à l'occasion de l'exposition sur Vienne au Centre Pompidou.

23 h 35 Prélude à la nuit.
« Sonate en sol majeur nº 1 opus 14 nº 2 » de Beethoven par A. Foldes au piano.

CANAL PLUS

19 h 5, Zénith ; 19 h 35, Tout s'achète ; 20 h 15, Jeu : Starquizz ; 21 h, He walked by night, film de A. Werker ; 22 h 30, Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ?, film de L. Comencini ; 0 h 10, Péril en la demeure, film de M. Deville ; 1 h 45, Boy meets girl, film de L. Carax ; 3 h 25, The devil in miss Jones, film de G. Damiano ; 4 h 35, Au royaume des sigles ; 5 h 20, La rançon de la gloire ; 6 h 10, *Les branchés débranchés.*

LA « 5 »

20 h 30 Feuilleton : Flamingo Road.

21 h 30 Arabesque, série de suspense.

22 h 30 *Grand prix, magazine auto-moto.*

23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

FRANCE CULTURE

0 h 00 *Les nuits de France-Culture.*

7 h 00 Culture matin.

8 h 15 Les enjeux internationaux.

8 h 30 Les chemins de la connaissance : La répression des enfants difficiles (et à 10 h 50 : les Oiseaux).

9 h 05 Matinée du temps qui change : politiques économiques et relations internationales au vingtième siècle.

10 h 30 Musique : Miroirs (et à 17 h).

11 h 10 L'école hors les murs : Binette et sécateur (les secrets du jardin en quatorze leçons).

11 h 30 Feuilleton : L'automne à Pékin.

12 h 00 Panorama.

13 h 40 On commence... changements dans la décentralisation.

14 h 00 Un *livre*, des voix : « le Manège d'hiver », de Camille Bourniquel.

14 h 30 *Sélection prix Italia* : Vie-Vent-Vide, de R.-G. Conte.

15 h 30 L'échappée belle : Meknès royale, Meknès soufie (à l'occasion de la fête du trône au Maroc).

17 h 10 Le pays d'ici : à Gien.

18 h 00 Subjectif.

19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : la physiochimie de l'atmosphère.

20 h 00 Musique, mode d'emploi. Yvonne Lefébure.

20 h 30 La leçon d'histoire, d'après Fernand Braudel.

21 h 30 Black and blue : table ronde de journalistes.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 *Du jour au lendemain.*

FRANCE MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 1er septembre, émis de Sarrebrück) : « Suite pour orchestre nº 2 en si mineur », de J.-S. Bach, « Concerto pour piano et orchestre nº 1 en sol mineur », de Mendelssohn, « Symphonie nº 4 en mi mineur », de Brahms, par l'Orchestre symphonique de Sarrebrück, dir. M. Atzmon, sol. Leonskaia, piano, J. Ikeda, flûte.

22 h 20 *Les soirées de France-Musique* : « les Pêcheurs de perles » ; à 0 h, Musique traditionnelle : Radio-France et l'année de l'Inde, hommage à Nikhil Banerjee, grand sitariste bengali.

Les programmes des trois chaînes et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 8 mars).

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 13 MARS

– *M. Jean Lecanuet*, président de l'UDF, est invité à l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *M. Jacques Toubon*, secrétaire général du RPR, est reçu sur RMC à 8 heures, et « Face à la rédaction », sur Europe 1, à 19 heures.

VENDREDI 14 MARS

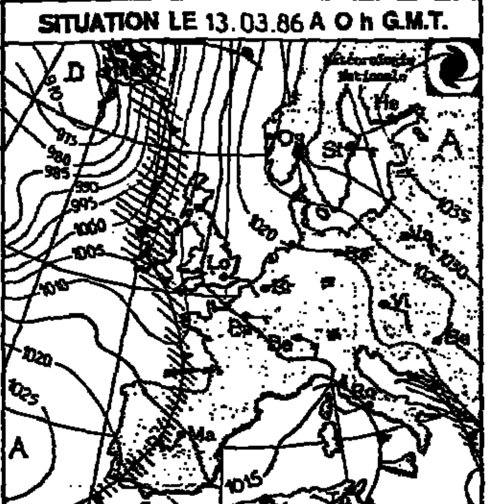
– *M. Jacques Chirac*, président du RPR, maire de Paris, est invité à l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *M. Laurent Fabius*, premier ministre, est « Face à la rédaction », sur Europe 1, à 19 heures.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13.03.86 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 14.03.86 DÉBUT DE MATINÉE

Météorologie Nationale
▼ Averse
/// Pluie
✱ Neige
≡ Brouillard
~ Verglas
dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 13 mars à 0 heure et le vendredi 14 mars à minuit.

Une perturbation va intéresser l'ouest du pays avant de s'évacuer vers les îles Baléares, puis la Tunisie. A l'arrière, le champ de pression sera en hausse. De ce fait, la perturbation suivante sera rejetée vers les îles Britanniques et n'intéressera que les régions proches de la Manche.

Jeudi matin, le ciel sera très nuageux de la Bretagne à la Normandie, aux Pays de la Loire et aux Pyrénées. De plus, le temps sera humide avec quelques bruines sur la Bretagne et sur les côtes vendéennes. D'autre part, on observera des averses près des Pyrénées. Elles seront plus nombreuses sur l'est de la chaîne. Sur les autres régions, les conditions anticycloniques prédomineront avec de nombreux brouillards, localement givrants, et des nuages bas. Dans la journée, les éclaircies seront belles du Sud-Ouest au Massif Central, au Nord-Est et à la Méditerranée. Toutefois, sur les vallées, le ciel sera plus long à se dégager. Des pays de la Loire à la frontière belge, le ciel restera voilé. Les nuages seront abondants près de la Manche avec quelques bruines sur les régions orientales.

Les températures seront en légère hausse. Le matin, elles iront de 0 à 4 degrés dans la moitié nord avec de faibles gelées locales dans le Nord-Est, de 6 à 8 degrés des côtes atlantiques au Sud-Ouest et près de la Méditerranée. Dans la journée, sur la moitié nord, elles atteindront 8 à 10 degrés dans l'intérieur, 10 à 12 degrés près des côtes. Du Sud-Ouest aux régions proches de la Méditerranée, elles iront de 12 à 15 degrés.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 12 mars, le second le minimum de la nuit du 12 mars au 13 mars) : Ajaccio, 14 et 9 degrés ; Biarritz, 14 et 8 ; Bordeaux, 12 et 3 ; Bréhat, 9 et 4 ; Brest, 11 et 5 ; Cannes, 12 et 6 ; Cherbourg, 7 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et – 1 ; Dijon, 6 et – 1 ; Dinard, 10 et 0 ; Embrun, 3 et 0 ; Grenoble-St-M.-H., 5 et 2 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 5 et – 1 ; La Rochelle, 12 et 2 ; Lille, 7 et 1 ; Limoges, 9 et 0 ; Lorient, 9 et 4 ; Lyon, 8 et – 2 ; Marseille-Marignane, 10 et 6 ; Nancy, 4 et 2 ; Nantes, 10 et 2 ; Nice, 12 et 7 ; Paris-Montsouris, 9 et 3 ; Paris-Orly, 9 et 1 ; Pau, 13 et 6 ; Perpignan, 14 et 5 ; Rennes, 9 et 1 ; Rouen, 9 et – 1 ; Saint-Etienne, 9 et – 2 ; Strasbourg, 6 et 2 ; Toulouse, 10 et 0 ; Tours, 10 et 0.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 4 ; Genève, 3 et 2 ; Lisbonne, 15 et 8 ; Londres, 7 et 1 ; Madrid, 15 et 4 ; Rome, 16 et 9 ; Stockholm, 0 et – 1.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

COLLOQUE

IDENTITÉ ET CULTURE HISPANIQUES AUX ETATS-UNIS. – Le Centre interdisciplinaire de recherches nord-américaines (CIRNA), le Centre de recherches interdisciplinaires sur les champs culturels en Amérique latine (CRICCAL) et l'Association pour la diffusion et l'étude des cultures latines d'Amérique du Nord (ADCLAN) organisent des journées d'études : « Identité et culture hispaniques aux Etats-Unis », à la Maison de l'Amérique latine. Le jeudi 13 mars, des ateliers seront consacrés à « l'histoire et l'identité culturelles », à « la littérature de l'exil », à la poésie, à « l'écriture féminine et féministe » et suivis d'une soirée de lecture. Le vendredi 14 mars, les participants s'initieront au théâtre, aux arts plastiques, étudieront les œuvres romanesques et récits autobiographiques. Une séance de synthèse et une soirée de théâtre clôtureront ces journées.

★ **Renseignements et inscriptions : Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 42-22-97-60.**

DOCUMENTATION

LES TEMPS MODERNES. – L'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS) organise lundi 17 mars, de 8 h 30 à 17 h 30, une journée d'étude sur le thème : « Documentation, nouvelles technologies, nouvelles perspectives, nouveaux métiers ? ». Des documentalistes, mais aussi des ingénieurs, des sociologues et des enseignants participeront à cette session qui se tiendra à l'amphithéâtre Poincaré, 5, rue Descartes. Prix de la journée, repas (buffet campagnard) compris : 400 F pour les membres de l'ADBS, 700 F pour les non-membres, 200 F pour les membres demandeurs d'emploi et étudiants.

★ **Inscriptions ADBS, 5, avenue Franco-Russe, 75007 Paris, tél. : 45-55-55-16.**

FORMATION

COMMERCE INTERNATIONAL, BUREAUTIQUE, MICRO-INFORMATIQUE AU CENTRE TRUDAINE. – Deux journées portes ouvertes sur les débouchés et les formations du Centre Trudaine de formation commerciale et administrative auront lieu les vendredi 21 mars (14 heures-17 heures) et samedi 22 mars (10 heures-17 heures), 39, avenue Trudaine à Paris (neuvième arrondissement). Ces journées s'adressent aux employeurs, salariés, étudiants et élèves recherchant une qualification professionnelle dans les domaines du commerce international, de la bureautique, de la micro-informatique, des secrétariats spécialisés, des langues étrangères.

★ **Centre Trudaine de formation commerciale et administrative, 39, avenue Trudaine, 75009 Paris. Tél. : 42-80-23-23.**

IMMIGRATION

REPÈRES. – Particulièrement utile à tous ceux qui œuvrent pour l'insertion des populations immigrées et une meilleure cohabitation, le guide *Repères*, édité par l'agence pour le développement des relations interculturelles, recense et présente de façon détaillée près de 150 organismes, 250 répertoires, guides et revues spécialisées, 30 banques de données et services vidéotex couvrant les principaux champs d'intervention : collectivités locales, urbanisme-logement, formation, création d'entreprises, activités culturelles, etc.

* **ADRI, Centre de ressources documentaires, 42, rue Cambronne, 75740 Paris, Cedex 15. 50 F + 10 F de frais d'envoi. Tél. : 43-06-21-73.**

LOISIRS JEUNES

MUSÉE MODE D'EMPLOI. – Pour permettre aux enfants une approche originale de l'art à travers ses collections, le Musée des arts décoratifs de Paris organise les mercredis des « séances à thèmes » qui permettront aux jeunes de découvrir entre autres, le 12 mars, le fonctionnement interne du musée, le 19 mars le dessin, le papier peint, le centre du verre, le 9 avril « la chaise », grâce à un jeu de piste à thèmes, le 23 avril, les héros de BD, le 30 avril, la mode et l'histoire du vêtement, les enfants pourront même confectionner un modèle original en pâte à gâteau et... le déguster.

★ **Inscription et renseignements Arts Déco Jeunes, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. : 42-60-32-14, poste 975, tous les jours de 14 heures à 18 heures.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 12 mars :

DES DÉCRETS

● Nº 86-335 du 5 mars 1986 modifiant le décret nº 58-989 du 28 août 1958 relatif au statut particulier des fonctionnaires de l'École nationale d'administration.

● Nº 86-337 du 5 mars 1986 modifiant certaines dispositions du code du service national (*sanctions disciplinaires*).

● Nº 86-339 du 5 mars 1986 relatif aux dispenses de participation au travail en commun dans les groupements agricoles d'exploitation en commun.

DES ARRETÉS

● Du 10 mars 1986 portant création d'une commission de défense nationale en matière de télécommunications.

● Du 10 mars 1986 portant création d'un groupe interministériel pour la sécurité des satellites.

UNE CIRCULAIRE

● Du 28 février 1986 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement. Application de l'article 12 de la loi nº 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée : modalités de mise en place, compétences et fonctionnement des conseils de l'éducation nationale institués dans les régions et les départements d'outre-mer.

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 mars 1986 :

UN DÉCRET

● Nº 86-347 du 10 mars 1986 relatif à l'Institut national de propriété industrielle.

DES ARRÊTÉS

● Du 7 mars 1986 autorisant la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, Europe 1 Communication, Radio Monte-Carlo et Sud-Radio Service à assurer un service de radiodiffusion sonore destiné au public en général.

DES CIRCULAIRES

● *Du 12 mars 1986 relative aux* emprunts à l'étranger.

● Du 28 février 1986 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement agricole public. (Conséquences du transfert de compétences pour les établissements d'enseignement agricole au plan des responsabilités juridiques et règles de substitution dans les contrats d'assurance en cours).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 14 MARS

« Les gravures de Rembrandt », Petit Palais, 15 heures, hall (J. Angot).

« Basilique de Saint-Denis : croyances et légendes médiévales liées à la basilique de Saint-Denis », 14 h 15.

« L'exposition les Cisterciens à Paris », au musée Carnavalet, 14 h 30.

« La Renaissance italienne : le Quattrocento », au musée du Louvre, 14 h 30.

« Le palais abbatial de Saint-Denis », 16 heures. Tél. : Clio, 47-34-25-15.

« L'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant l'Hôtel de Ville (la France et son passé).

« *La cathédrale Saint-Louis et sa chapelle palladienne* », 14 h 30, façade cathédrale Saint-Louis à Versailles.

« De Chopin à Bizet : tombeaux de *musiciens* au Père-Lachaise », 14 h 45, métro Gambetta, sortie Père-Lachaise (*V. de Langlade*).

« L'abbaye de Port-Royal », 14 h 30, 123, boulevard de Port-Royal (S. Rojon).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité (côté marché aux fleurs) (M.-C. Lasnier).

« *Salles gothiques, prisons révolutionnaires* et Palais de justice », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, caisse (Approche de l'art).

« Jardins et cités d'artistes de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Paris pittoresque et insolite).

« Notre-Dame de Paris : naissance de *l'architecture gothique* », 15 heures, portail central (M. Pohyer).

« Parcours aérien dans les parties hautes du temple de l'Oratoire », 14 h 30, métro Louvre (lampes de poche) (M. Banassat).

« Cryptes et souterrains de l'église Saint-Sulpice », 15 heures, parvis église (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 19 h 30, « Rapports entre l'affectivité et la perception » (*J. Villeneuve-Bernard, psychologue*).

Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, « Une révélation stupéfiante : les cathédrales anglaises, piles normandes, arcs renversés, voûtes en éventail » (M. Meunier-Thouret).

5, rue Saint-Blaise, 18 heures, « La civilisation Maya » (*conférence projection*).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15, « Comment comprendre la réincarnation ? ».



INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4182

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III			■		■				
IV							■		
V									
VI					■			■	
VII				■			■		
VIII						■			
IX									
X						■			
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. On parle davantage de son époux, mais on ne le connaît pas mieux. – II. Les flûtes l'ont abandonné, mais il a conservé ses trompettes. N'est plus le même homme quand il se retourne. – III. Au théâtre, ils sont toujours premiers. Fléau déréglant les balances. – IV. La romaine est plus légère que la russe. Note. – V. Chasser les nuages. – VI. Ligne ou poisson. Rocher de l'oubli jadis, il est très fréquenté de nos jours. – VII. Forme d'avoir. Saint méridional. Personnel. – VIII. Fuyard insaisissable. Ne passe pas quand il est grand. – IX. Tuyau d'échappement empoisonnant. – X. Collecteur de fonds. Rivière enjolivant des gorges admirables. – XI. Commun, parmi les hommes. Delorme y travailla.

VERTICALEMENT

1. Eléments d'un problème ne manquant pas d'actualité. – 2. Rapporte quand il est gros. – 3. Note. Aliment de choix pour la cuniculiculture. – 4. Facteur d'agitation chez les fermiers. On les chasse pour éviter les coups de fusil. – 5. Privatif. Duplicateur. Un gentleman n'y met jamais les pieds. – 6. Peut s'utiliser comme toise. – 7. Préfixe novateur. Porte-feuilles ou porte-bouteilles. Même allongé, il reste très raccourci. – 8. Blindée. Fait du bruit ou fait en sorte qu'on n'entende plus rien. – 9. Cortège généralement ouvert par un char fleuri.

Solution du problème n° 4181

Horizontalement

I. Hôtel. Tas. – II. Oralement. – III. Rémunérée. – IV. Let. Tir. – V. Agilité. – VI. Gamelle. – VII. Es. Alerte. – VIII. Pieu. Et. – IX. El. Rani. – X. Oui ! Perde. – XI. Chausseur.

Verticalement

1. Horloger. Oc. – 2. Orée. As. Euh ! – 3. Tam-tam. Plia – 4. Elu. Geai. – 5. Lentille. PS. – 6. Meilleures. – 7. Terrier. Are. – 8. Ane. Tendu. – 9. Stèle. Etier.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES F.
1	991	tous signes	400
	3 871	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	7 601	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	14 601	lion	50 000
		autres signes	5 000
	19 121	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
2	62	tous signes	200
	182	tous signes	400
	1 482	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	2 632	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	4 022	poissons	12 000
		autres signes	1 200
3	883	tous signes	400
4	5 984	balance	10 000
		autres signes	1 000
	3 704	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	5 704	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	9 694	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	9 984	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	16 704	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	22 434	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	23 084	balance	50 000
		autres signes	5 000
5	65	tous signes	200
	12 885	taureau	50 000
		autres signes	5 000
6	8 356	bélier	10 000
		autres signes	1 000
7	47	tous signes	200

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES F.
7	707	tous signes	400
	0 807	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	1 597	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	9 927	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	03 777	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	06 807	cancer	50 000
		autres signes	5 000
8	0 258	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	3 398	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	5 198	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	5 228	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	8 228	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	01 208	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	25 268	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	28 908	vierge	50 000
		autres signes	5 000
9	7 049	lion	10 000
		autres signes	1 000
	6 369	lion	12 000
		autres signes	1 200
	7 639	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	23 639	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	25 379	verseau	4 000 000
		autres signes	125 000
0	180	tous signes	400
	690	tous signes	400
	0 280	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	3 490	balance	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : CAPRICORNE VIERGE SCORPION GAGNENT 100,00 F

TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE – TIRAGE DU MERCREDI 12 MARS 1986 – 86 – 22e

LOTO

N° 11 TIRAGE DU MERCREDI 12 MARS 1986

9 – 11 – 13 – 19 – 37 – 46 – NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 34

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 19 ET SAMEDI 22 MARS 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 28/12/85)

Le numéro 098088 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille 198088, 298088, 398088, 498088, 598088, 698088 gagnent 50 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
008088	090088	098188	098008	098080	10 000,00 F
018088	091088	098288	098018	098081	
028088	092088	098388	098028	098082	
038088	093088	098488	098038	098083	
048088	094088	098588	098048	098084	
058088	095088	098688	098058	098085	
068088	096088	098788	098068	098086	
078088	097088	098888	098078	098087	
088088	099088	098988	098098	098089	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	8088	5 000,00 F
	088	1 000,00 F
	88	200,00 F
	8	100,00 F

TACOTAC – TIRAGE DU MERCREDI 12 MARS 1986 – 86 – 23e

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Florence GIULIANI et Jean-Charles RIGAUX

sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Neville.

Paris, le 5 mars 1986.

– Catherine PAIN
Yves LAGOUTTE
et Matthieu

sont heureux d'annoncer la naissance de

Thomas,

le 11 mars 1986.

8, rue des Mariniers,
75014 Paris.

Fiançailles

– M. Jean-Pierre PEPIN et Mme, née Nicole ACQUAVIVA,

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille

Marie-Françoise avec M. John BREEN,

fils de M. et Mme Martin BREEN.

Gap (Hautes-Alpes).
Ballimoney. Gorey (co) Wexford (Eire).

Décès

– Mme Pierre Bernard,
son épouse,
M. et Mme Portier
et leurs enfants,
M. et Mme Claye
et leurs enfants,
ses enfants,
ses neveux et nièces,
Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Pierre R. BERNARD,

survenu à son domicile le 8 mars 1986.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

55, allée des Marronniers,
62120 Aire-sur-la-Lys.

– Mme Laurice Biriotti,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raymond Nessim BIRIOTTI,

survenu à Caen, le 11 mars 1986.

L'inhumation aura lieu le vendredi 14 mars, à 16 h 15, au cimetière parisien de Pantin.

7, rue Auguste-Bailly,
92400 Courbevoie.

– Mme Raymond Jutheau,
son épouse,

M. et Mme Jacques Pangam,
M. et Mme Robert Husson,
ses enfants,

Vanina, Valéry, Verena,
Gaëtan, Hervé, Audren,
ses petits-enfants,

M. Robert Jutheau,
son frère,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Raymond JUTHEAU,
assureur-conseil,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre de saint Charles,
commandeur de l'ordre des Grimaldi,
grand officier de l'ordre de l'Etoile polaire,
commandeur de l'ordre de Vasa,
chevalier de l'ordre de Léopold,
chevalier de l'ordre national du Mérite camerounais,

pieusement décédé le 11 mars 1986, dans sa soixante-quatorzième année.

et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le lundi 17 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Charles, à Monte-Carlo, sa paroisse.

L'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau de famille, dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée à son intention le 24 mars 1986, à 9 h 30, en l'église de la Madeleine, à Paris.

« Le Périgord »,
6, lacets Saint-Léon,
Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

– La société Faugère et Jutheau,
Le cabinet Boistel,
La société BTA-SOCODEL,
Le Comptoir général d'assurances,
Le cabinet Le Chartier et Dardonville,
Le cabinet Lindet Grossin,
Le cabinet Pierre de Karpezdron,
Le cabinet Stevens,
L'Union française de réassurances,
Les Assureurs-conseils camerounais,
Les Assureurs-conseils centrafricains,
Les Assureurs-conseils de Côte-d'Ivoire,
Les Assureurs-conseils gabonais,
La Société malgache d'assurances,
ont la douleur de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Raymond JUTHEAU,
assureur-conseil,
président d'honneur du Syndicat national des courtiers d'assurances et de réassurances,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre de saint Charles,
commandeur de l'ordre des Grimaldi,
grand officier de l'ordre de l'Etoile polaire,
commandeur de l'ordre de Vasa,
chevalier de l'ordre de Léopold,
chevalier de l'ordre national du Mérite camerounais,

pieusement décédé le 11 mars 1986, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques auront lieu à Monaco, en l'église Saint-Charles, sa paroisse, le lundi 17 mars, à 10 h 30, et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée à son intention le lundi 24 mars, à 9 h 30, en l'église de la Madeleine, à Paris-8e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Denis Mennesson,
M. Gilles Mennesson,
M. Bertrand Mennesson,
M. et Mme Dordevic,
M. et Mme Scholz,
Mlle Christine Mennesson,
Mlle Luce Mennesson,
M. et Mme Henri Mennesson,
M. et Mme Etienne Mennesson,
M. et Mme Bernard Mennesson,
M. et Mme Pierre Seret,
M. et Mme Bernard Charpin,
M. et Mme Jacques Foucart,
Mme Louis Mermillod,
Mme Gérard Barrois,

font part de la mort de

M. Paul Constantin MENNESSON,
ingénieur agronome,

survenue le 10 mars 1986, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 mars, à 15 heures, en la cathédrale de Soissons.

Ni fleurs ni couronnes.

9, rue du Général-Pille,
02200 Soissons.

– On nous prie d'annoncer le décès du

médecin général Xavier SAINZ,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 11 mars 1986, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La célébration religieuse des obsèques se fera le lundi 17 mars, à 16 heures, en la chapelle du Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, à Paris-5e, où l'on se réunira.

La messe sera concélébrée par le Père Jean Cueff de la société des Pères blancs et l'aumônier du Val-de-Grâce.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau familial.

De la part de
Mme Xavier Sainz,
née Marie-Thérèse Cueff,
croix de guerre, médaille de la Résistance,

Mme Christiane Vaugeois de Sainz,
sa fille,
M. et Mme Jean-Louis Sainz,
ses enfants,
François-Xavier, Eric et Philippe,
ses petits-enfants,
Mlle Marie Sainz,
sa sœur,
Mme Cécile Potel,
sa belle-sœur,
ses enfants et petits-enfants,
Du Père Jean Cueff,
M. et Mme Yves Cueff
et leurs enfants,
Mme et Mme Claude Cueff
et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs et neveux,
La marquise Boutillier de Saint-André,
sa tante,
Mme Anne Durand, Marie-Laure Destagnol, Françoise Lemanach' et M. Carlos Sainz,
ses filleuls,
Des familles Sainz, Cueff, Gronier, Angeli, Legrand et Boutillier de Saint-André.

Remerciements

– M. et Mme Roger-Lazare Iglesis,
M. et Mme Raymond Castro
et leurs enfants,
Mlle Gisèle Iglesis,

remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur peine lors du décès de

Mme Elisabeth IGLESIS.

Anniversaires

– A l'occasion de l'anniversaire de la mort de

Marie-Madeleine ROZE-BOURGEOIS,

décédée le 14 mars 1985,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue.

Avis de messes

– La direction de la Banque Audi (France) fera célébrer une messe de requiem, le dimanche 16 mars 1986, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 17, rue d'Ulm, 75005 Paris, pour le repos de l'âme du regretté,

Jean ECHO,
directeur général de la Banque Audi Sal,

décédé à Beyrouth.

Prière de considérer cet avis comme tenant lieu de faire-part personnel.

Que ceux qui restent fidèles à son souvenir aient pour lui une pieuse et affectueuse pensée.

– A la demande de la famille de

Michel SEURAT,

le cardinal Lustiger célébrera la messe en l'église Saint-Germain-des-Prés, jeudi 13 mars 1986, à 18 h 30.

Communications diverses

– Loge l'Equerre n° 4. Jeudi 24 avril, à 19 h 30. Tenue blanche ouverte : « Une franc-maçonnerie particulière : le régime écossais rectifié. Questions et réponses. » Sur invitation. LNF, BP 81, 75160 Paris Cedex 04. Envoi de la *Charte de la maçonnerie traditionnelle libre* sur demande.

– Un concert spirituel par les Petits Chanteurs du Marais (direction Jean-Paul Poupart) et Pascale Melis (orgue) sera donné le dimanche 16 mars, à 16 heures, en l'église luthérienne Saint-Pierre, 55, rue Manin, 75019 Paris. Entrée libre.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-Sorbonne, samedi 15 mars, à 14 heures, salle Gréard, M. Christian Mouchel : « Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance (1555-1620). »

nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

SAMEDI 15 MARS

S. 8. – Estampes, app. scientifiques, art populaire. - Me DEURBERGUE.
S. 10. – Tapis. - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.

LUNDI 17 MARS

S. 2. – Fourrures. - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 4. – Tab., bib., mob. - Me BOISGIRARD.
S. 9. – Bons meubles et objets mobiliers. - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 11. – Vins et alcools, disques classiques. - Me LANGLADE.

MARDI 18 MARS

* S 1 et 7. – 21 h, impte vente de tablx modernes et contemporains. - Me BRIEST.
S. 5-6. – Succession de M. N... Ancienne collection HENTSCH et provenant d'autres collections : IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES, notamment par : Atlan, Bonnard, Cross, Degas, M. Denis, Foujita, Kisling, Laurencin, Léger, Luce, Renoir, Sisley, Trouillebert, Utrillo, Valadon, Valtat, Vuillard. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. MM. Pacitti et de Louvencourt, Jeannelle, Maréchaux experts.
S. 8. – Bijoux, argenterie. - Me BOISGIRARD. Cabinet de Fommervault experts.
S. 10. – Livres anciens et modernes. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. M. Méaudre expert.
S. 12. – Timbres-poste. - Me BOSCHER. M. Pigeron expert.
S. 14. – Tableaux, mobilier ancien. - Mes BINOCHE, GODEAU.

MERCREDI 19 MARS

* S. 1. – Photographies originales, autographes. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. M. Bodin expert.
S. 2. – Bijoux, argenterie. - Mes RABOURDIN, CHOPPIN DE JANVRY.
S. 4. – Tableaux modernes. - Me BOISGIRARD. M. Marumo.
S. 9. – Dessins, tablx anc. et mod. Sculpt. Bijoux, argenterie, antiques, haute époque, art déco, mobilier ancien. - Mes OGER, DUMONT.
S. 10. – Objets d'art et d'ameublement. - Mes PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN.
S. 13. – Beau mobilier. - Me RENAUD.
S. 15. – Tab., bib., mob. - Me RIBEYRE.

JEUDI 20 MARS

* S. 2. – 21 h, archéologie. - Me BOISGIRARD. M. Kevorkian expert.
S. 3. – Bijoux, argenterie. - Mes MILLON, JUTHEAU. MM. Portier, Monnaie, Serret experts.
S. 5. – 14 h 15, tableaux et sculptures modernes. - Me LOUDMER.
S. 6. – Extrême-Orient. - Me BOISGIRARD. MM. Moreau-Gobard, Rousseau experts.
S. 14. – Estampes et tableaux modernes. - Mes CHAYETTE, CALMELS.

VENDREDI 21 MARS

S. 1. – Tableaux modernes. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 2. – Archéologie et Egypte (suite). - Me BOISGIRARD.
S. 4. – Dessins, tableaux anciens et modernes, objets mobiliers, sièges et meubles anciens. - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 6. – Art primitif. - Mes GROS, DELETTREZ.
S. 7. – Tableaux modernes. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 9. – Estampes anciennes, tableaux anciens, bijoux, meubles. - Me BOSCHER.
S. 10. – Bandes dessinées, livres d'enf., poupées de crèche, curiosités et catin. - Mes NERET-MINET, COUTAU-BEGARIE.
S. 13. – Objets d'art et d'ameublement principalement du 18e s. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. MM. Dillée, Levy, Lacaze experts. Expo jeudi 20 mars, de 11 h à 21 h.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
BOSCHER, 3, rue d'Amboise (75002), 42-60-87-87.
BRIEST, 24, avenue Matignon (75008), 42-68-11-30.
CHAYETTE, CALMELS, 12, rue Rossini (75009), 47-70-38-89.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 47-20-15-94.
DEURBERGUE, 19, bd Montmartre (75002), 42-61-36-50.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009), 47-70-83-04.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 42-27-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement Rheims-Laurin), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LOUDMER, 18, rue de Provence (75009), 45-23-15-25.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 42-46-46-44.
NERET-MINET, COUTAU-BEGARIE, 31, rue Le Peletier (75009), 47-70-07-79.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 42-46-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RABOURDIN, CHOPPIN DE JANVRY, 4, rue Rossini (75009), 47-70-34-91.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.
RIBEYRE, 5, rue de Provence (75009), 42-46-00-77.

économie

REPÈRES

Dollar : Plus ferme à 7,04 F

Les cours du dollar se sont raffermis jeudi 13 mars sur les marchés des changes, l'Europe confirmant et amplifiant la hausse enregistrée la veille au soir à New-York. Des achats commerciaux nourris et un peu de rachats des vendeurs ont contribué à faire remonter légèrement le dollar, sauf à Tokyo, où les autorités japonaises bloquent toute avance au niveau inchangé de 180 yens.

Automobile : rechute des ventes en février

Après une bonne progression en janvier (+ 13,2 %), le marché français de l'automobile a rechuté en février (– 6,5 % par rapport à février 1985). Dans ce mauvais climat, les constructeurs français ont encore perdu des points. Avec 33 200 voitures vendues, Renault a reculé de 17,3 % par rapport à l'an dernier, et Peugeot SA, avec 45 000 ventes, de 5,9 %. Les fabricants étrangers, en revanche, ont immatriculé 47 500 voitures, soit 2,1 % de plus qu'en février 1985. Leur part du marché a atteint 37,9 %, contre 38 % en janvier et 36,6 % sur l'ensemble de 1985. Inquiète, la chambre syndicale de la construction automobile indique que l'arrivée de nouveaux modèles français devrait permettre une reconquête. Mais, globalement, elle craint que les ménages ne se tournent, en 1986, davantage vers l'épargne que vers l'achat de voitures neuves, à cause notamment, des taux d'intérêt trop élevés.

Nucléaire : Framatome signe une lettre d'intention avec la Chine

Framatome et EDF ont signé, mercredi 12 mars, une lettre d'intention pour la fourniture du cœur nucléaire et de l'ingénierie de la centrale électrique de Daya-Bay, près de Canton. Cette signature est l'aboutissement de sept années de négociations, qui ont coûté au constructeur français 180 000 heures de travail et 150 millions de francs. La construction des deux réacteurs de 980 mégawatts chacun, qui fourniront de l'électricité à Hongkong (70 % du total) et à la province chinoise de Guandong, devrait être achevée à la fin de 1992. Elle assurera 500 000 heures de travail aux usines de Chalon et du Creusot. Mais ce contrat, d'un montant de 6 milliards de francs, ne devrait pas être une bonne affaire financière pour Framatome. Bien que le gouvernement chinois ait décidé de reporter de cinq ans l'engagement de la suite de son programme d'équipement nucléaire, le constructeur français ne perd pas espoir d'y participer. Il s'agit du premier contrat signé à l'exportation par un constructeur nucléaire depuis six ans, le dernier emporté également par Framatome, concernant la fourniture des tranches 9 et 10 en Corée du Sud.

Déficit budgétaire : 153,3 milliards de francs en 1985 pour la France

L'exécution du budget de 1985 fait apparaître un déficit de 153,3 milliards de francs, représentant 3,3 % du PIB, selon les chiffres publiés par le ministère de l'économie et des finances. Ce déficit est supérieur de 13,1 milliards de francs à celui qui avait été inscrit dans la loi de finances initiale (140,2 milliards de francs) voté fin 1984 par le Parlement. Fin 1985, ce chiffre avait été rectifié en hausse dans la loi de finances rectificative et avait été porté à 149,6 milliards de francs. En 1984, le déficit avait atteint 146,2 milliards et 129,6 milliards en 1983. Les recettes nettes du budget 1985 ont atteint 901,5 milliards de francs (+ 6,3 % par rapport à 1984). Ce budget ne comporte aucun report de charges sur 1986, le supplément de charges constaté s'explique essentiellement par la prise en compte du paiement de la dette que l'Etat devait début 1985 à la Sécurité sociale (une dizaine de milliards de francs).

APRÈS LA BAISSE DES PRIX DE 0,2 % EN FÉVRIER

« Dans une situation assainie... »

M. Bérégovoy ne dissimulait pas sa satisfaction, mercredi 12 mars, en réunissant précipitamment la presse à midi, juste après le conseil des ministres. C'est qu'il venait d'apprendre que, pour la première fois depuis vingt ans, les prix avaient baissé en France. Ce – 0,2 % obtenu en février, selon les premières estimations de l'INSEE, enlève à la critique ses meilleurs arguments : depuis un an, la France soutient la comparaison avec ses principaux partenaires ; depuis six mois, elles fait jeu égal avec l'Allemagne fédérale avec une hausse de 0,6 % ; depuis trois mois, elle fait mieux que la RFA, ce qui lui permet de ramener son écart d'inflation avec son voisin d'outre-Rhin à 2,7 points alors qu'il était – on ne manque jamais de le rappeler dans la majorité – de 8 points en 1980. M. Bérégovoy insiste fortement sur ce point et en tire la conclusion que *« pis qu'une erreur, une dévaluation serait une faute grave »*.

Cet événement historique d'une baisse des prix a permis au ministre de l'économie et des finances de parler d'*« une grande victoire de la France sur elle-même »*. Pour lui, l'*« économie française est en bon état de marche et la croissance peut se faire dans une situation assainie »*.

La désinflation ayant été un objectif délibérément poursuivi depuis l'été 1982 par les gouvernements socialistes, on ne peut que saluer le succès obtenu. On n'oublie certes pas que la baisse des prix des matières premières depuis un an, la dépréciation du dollar, celle des prix du pétrole, enfin, ont grandement facilité les choses. La désinflation étant en outre un phénomène général, la France a également bénéficié de la modération des prix importés. Mais cela n'aurait pas suffi s'il n'y avait eu cet *effort sur les revenus* imposé dès 1982 par MM. Mauroy et Delors. La désindexation des salaires, dont MM. Fabius et Bérégovoy ont maintenu le principe, aura joué un rôle primordial dans la lutte contre l'inflation. Le ministre de l'économie et des finances parle à cet égard d'*« une révolution culturelle »*. Il n'a pas tort.

Après avoir vécu pendant deux décennies dans l'idée d'une constante hausse des prix, les Français ont petit à petit pris l'habitude du contraire. Ils anticipent, pourrait-on dire, dans le bon sens. Pour obtenir un pareil changement de mentalité, MM. Delors et Bérégovoy n'ont pas *ménagé* leurs efforts, laissant croire par moments, chacun à son tour, qu'ils menaient une politique de l'indice. Ils en avaient le droit, et peut-être même le devoir, puisqu'il s'agissait prioritairement de briser la spirale inflationniste prix-salaires.

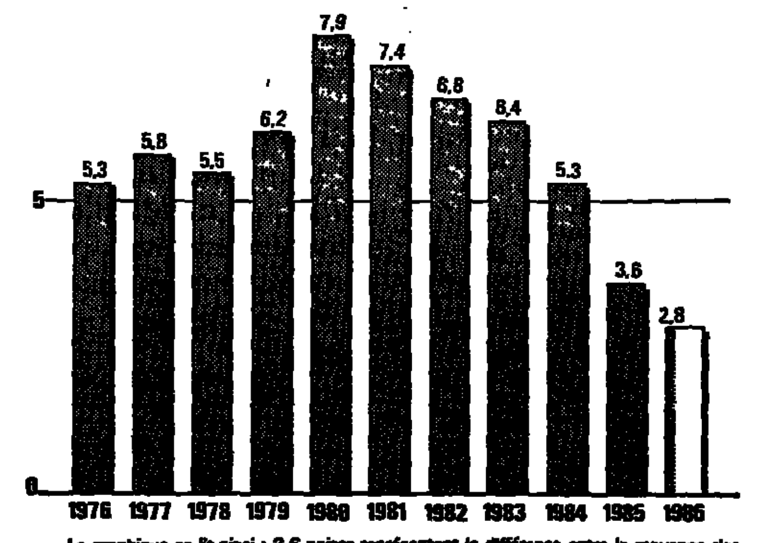
Limites

L'exercice a cependant ses limites et ne peut être poursuivi au-delà d'un certain temps, sauf à laisser les moyens compromettre la fin. Reporter à avril l'aménagement de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), empêcher EDF de relever ses tarifs, alors que ses amortissements, ses coûts salariaux et son service de la dette l'y incitent, n'est pas forcément de bonne politique. C'est jouer, surtout en ce qui concerne l'essence, sur une conjoncture internationale favorable aujourd'hui mais qui peut se retourner demain.

Faut-il rappeler enfin que les résultats obtenus par la France en matière d'inflation le sont en partie grâce auc contrôle maintenu sur les prix des services et, dans une moindre mesure, sur les marges commerciales, cette dernière disposition atténuant la portée d'une libération, presque totale (91 %) des prix industriels à la production. M. Bérégovoy le reconnaît quand il s'inquiète des conséquences d'une brusque et totale libération des prix si la droite arrivait au pouvoir. Il resterait donc encore quelques assainissements à opérer avant que l'*on puisse comparer* sans aucune réserve avec les autres pays industriels.

FRANÇOIS SIMON.

LA RÉDUCTION DE L'ÉCART D'INFLATION AVEC LA RFA



Le graphique se lit ainsi : 3,6 points représentant la différence entre la moyenne des évolutions mensuelles de la France et des évolutions mensuelles de la RFA en 1985.

L'OCDE révise ses prévisions sur la croissance des pays industrialisés

Les représentants des principaux pays industrialisés se sont retrouvés à Paris le 12 mars à l'OCDE (1), puis le lendemain au siège européen du Fonds monétaire international, pour faire le point des perspectives économiques mondiale, à la lumière d'événements aussi majeurs que la baisse du dollar, des taux d'intérêt et du pétrole.

De l'avis de chacun, il est sans doute encore trop tôt pour mesurer avec précision les conséquences d'une telle conjugaison de facteurs, d'autant plus favorables pour les importateurs de pétrole qu'elle intervient *en période* d'accalmie persistante de l'inflation. Les dernières statistiques de l'OCDE font état d'une *hausse moyenne* de 0,4 % des prix en janvier, soit 4,5 % sur douze mois, contre 4,6 % en décembre 1985. Si *cette tendance se poursuit, les dernières* prévisions de l'Organisation (4,5 % en moyenne) pourraient se révéler pessimistes.

De même, leur croissance pourrait se révéler plus soutenue. Les estimations de décembre, fondées sur un pétrole à 26 dollars le baril, envisageaient une expansion de 2,75 %. Une stabilisation des cours à 20 dollars environ la porterait à environ 3,25 %. Une hypothèse séduisante, même si elle ne permet pas de renouer avec l'augmentation moyenne du produit national brut des pays de l'OCDE de 4,9 % enregistrée en 1984, grâce, il est vrai, à un bond exceptionnel de 6,8 % du produit national brut américain.

Le volet monétaire de l'évolution économique actuelle devait être abordé plus au fond au siège parisien du FMI. Les hauts fonctionnaires présents ont tous de sérieuses raisons de se féliciter de l'opération jusqu'à présent réussie de baisse concertée du dollar engagée le 22 septembre dernier. Une opération qui s'est révélée moins coûteuse que certains ne le croyaient, pour les États-Unis tout au moins. Une étude de la Réserve fédérale américaine indique qu'après avoir vendu quelque 3,2 milliards de dollars entre le 22 septembre et la fin octobre, les autorités monétaires américaines ne sont intervenues qu'une fois à hauteur de 102,2 millions de dollars durant la période décembre 1985-janvier 1986. La réduction coordonnée des taux d'intérêt à Tokyo, Francfort, Amsterdam, Paris et finalement Washington, le 7 mars dernier, a également confirmé un consensus entre les cinq principaux pays industrialisés qui explique, avec la baisse des cours du pétrole, que le président de la Banque des règlements internationaux, M. Lamfalussy, ait pu se déclarer *« plus optimiste qu'au cours des dix dernières années »*. De là à envisager concrètement une réforme du système monétaire international, il y a plus qu'un pas, les analyses et les intérêts des Cinq Grands restant pour le moins divergents.

F. Cr.

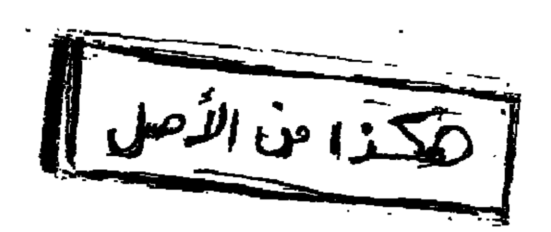
(1) Organisation de coopération et de développement économique.

AGRICULTURE

M. Chirac tente de rassurer la coopération agricole

Le président du RPR a réagi pour tenter d'apaiser la coopération agricole, inquiète d'un projet de ce parti tendant à aligner le régime fiscal des coopératives sur le droit commun (le Monde du 12 mars). M. Jacques Chirac a indiqué, en réponse au télégramme du président de la Confédération française de la coopération agricole que la proposition incriminée *« ne vise pas spécifiquement la coopération agricole, mais certaines formes de coopération, telles les SCOOP et coopératives de consommation, dont le développement artificiellement encouragé par le gouvernement socialiste depuis 1981 met en difficulté un grand nombre d'entreprises du secteur privé »*.

Toutefois, M. Chirac ne dément pas et confirme même que *« des modifications législatives touchant aux domaines juridiques, fiscaux et sociaux »* sont envisageables pour *« le statut de la coopération agricole, comme celui du Crédit agricole »*. Mais, précise le président du RPR, cela ne pourrait se faire sans *« la consultation préalable des principaux intéressés et de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles à caractère général »*.



BILAN 1981-1986

Les syndicats sans illusions

Les élections législatives du 16 mars sont l'occasion d'une grande première : aucune organisation syndicale n'a donné, à ce jour, de consigne de vote – explicite du moins – en faveur d'une formation ou d'une coalition politiques. Ce qui était traditionnel pour FO, la CGC et la CFTC est devenu en 1986 la ligne de conduite de la CFDT et de la CGT. Cela ne signifie pas pour autant que les syndicats se désintéressent du débat politique, mais ils ont appris à ne plus se nourrir d'illusions sur les vertus d'un simple changement électoral. La centrale de M. Edmond Maire qui avait placé beaucoup d'espoirs dans le changement en 1981, au point de pâtir de cette image « pro-gouvernementale », a ainsi créé l'événement en n'appelant pas à voter, pour la première fois depuis 1970, pour la gauche.

Lors de son quarante-deuxième congrès, en novembre 1985, la CGT avait pris ses distances avec la politique en affirmant, dans son document d'orientation, qu'elle *« ne saurait en aucun cas se considérer engagée par les programmes des différents partis »* ou par les alliances conclues entre eux. Pour la campagne électorale, elle s'est abstenue non seulement de tout appel mais même de tout jugement sur les propositions des programmes de l'opposition ou de... la majorité. Lors de sa dernière commission exécutive avant les élections, le 5 mars, elle a débattu d'un rapport de M. Michel Warcholak sur la syndicalisation.

Le non-engagement électoral de la CGT ne va cependant pas jusqu'à une totale neutralité. Si elle n'a pas jugé utile de dénoncer les projets de la droite – seul M. Gérard Gaumé, membre (socialiste) du bureau confédéral ayant critiqué le programme du RPR, – elle n'a pas manqué une occasion de s'en prendre à la politique de la majorité socialiste, notamment à travers ses campagnes contre la flexibilité et sur les libertés syndicales. Dans un récent numéro, *la Vie ouvrière* a dressé un bilan globalement négatif de la gestion gouvernementale : *« Les travailleurs vivent moins bien. Notre monnaie est au plus mal* (...). *La France est en danger en tant que nation industrielle. Le recul de civilisation est à notre porte. »* Et M. Gérard Alezard, secrétaire de la CGT, a jugé le discours gouvernemental sur le thème « La France va mieux », *provoquant, insultant même pour les travailleurs ».*

CGT et PC

A la dénonciation permanente du gouvernement s'ajoute une étroite communauté de vues avec les propositions du PC. Rarement, la CGT n'a été aussi liée à ce parti qu'actuellement, ce qui n'est pas sans risques puisque le rythme d'érosion électorale de la CGT se poursuit – même s'il est revenu de moins de quatre points à moins trois points sur deux ans. Non seulement, M. Henri Krasucki a signé « à titre personnel » l'appel à voter communiste (*l'Humanité* du 7 décembre 1985), mais trois membres non communistes du bureau confédéral – Mme Jeanine Marest, M. Joannès Galland et M. Alphonse Véronèse – ont fait de même. Dans les colonnes de *l'Humanité*, « à titre personnel » et parfois sans faire apparaître leur appartenance à la CGT, les secrétaires généraux des fédérations de la construction, du commerce, de la santé, de l'énergie, de la fonction publique, des cheminots, des PTT, du textile, de la métallurgie, du sous-sol et de la chimie, ont également appelé à voter communiste. La confédération ne s'engage pas... mais ses dirigeants le font pour elle.

La CFDT a dû se livrer de son côté à un difficile exercice d'équilibriste. M. Maire a réussi à faire opérer à sa centrale une véritable révolution culturelle en l'amenant à ne pas appeler à voter pour la gauche. En agissant ainsi, il a accru ses chances d'être reconnu demain par le nouveau pouvoir comme un interlocuteur obligé et responsable. Mais une telle mutatioin a rencontré de sérieuses résistances internes. On a ainsi vu un bon nombre d'unions régionales et de fédérations condamner la plate-forme RPR-UDF ou même parfois appeler à voter *« contre la droite ».* Ayant refusé dès le départ de se réfugier dans un quelconque « apolitisme », la CFDT n'a pu tenir la balance égale entre la droite et la gauche. Face aux remous internes, M. Maire a dû concéder que sa centrale *« ne renvoie pas dos à dos la droite et la gauche ».* Créditée au départ de *« mesures positives »*, malgré son échec l'emploi, la majorité socialiste s'est vu reconnaître ensuite des *« avancées importantes »* tandis que plusieurs propositions de la plate-forme RPR-UDF étaient jugées comme allant *« à l'inverse du sens de notre action ».* Une position *« résolument non partisane »*... mais qui laisse percer une préférence ..., ce qui ne donnera pas à M. Maire, après le 16 mars, la marge de manœuvre idéale qu'il aurait pu attendre d'une telle *« révolution culturelle ».* Révolution à demi...?

> *Pour la première fois, les organisations syndicalesdans leur ensemble se sont abstenues de donner des consignes de vote. Mais, d'une façon ou d'une autre, leurs dirigeants ont malgré tout su marquer leurs préférences*

A FO, les sondages révèlent un glissement à droite chez les adhérents, mais M. André Bergeron n'a pas modifié d'un pouce la position constante de son organisation qui est de ne pas donner de consigne de vote. Satisfait d'avoir contribué à infléchir certaines propositions de l'opposition, M. Bergeron s'attache plus aux hommes qu'aux idées et, en cas d'alternance, il compte sur ses excellentes relations personnelles avec M. Jacques Chirac pour conserver son influence et modérer toute ardeur « revancharde ». Mais, d'ores et déjà préoccupé par d'éventuelles mises en cause du SMIC ou du « monopole syndical », il sait que tout « immobilisme » de son organisation jouerait à son détriment et... en faveur de la CFDT.

C'est ce qui a amené M. Bergeron à dire que, dès le lendemain des élections, il demanderait l'ouverture de négociations au gouvernement et au patronat. C'est ce qui l'a conduit aussi, dans sa déclaration au *Monde* (daté 9-10 mars), à indiquer que le climat social après le 16 mars pourrait ressembler à celui de 1936, après la victoire du Front populaire, les salariés entendant bénéficier, sur le plan salarial, d'un éventuel retour de la prospérité économique. FO va donc s'efforcer de *« desserrer un peu l'étau »* de la rigueur. Déjà, le 19 février dans *FO-Hebdo*, M. Claude Pitous, un des successeurs possibles de M. Bergeron, avait annoncé la couleur, en faisant entendre un son nouveau : *« Préparons-nous, dès maintenant, à poser les vraies questions et à sortir le débat syndical du réduit défensif pour l'amener, à nouveau, sur la voie du progrès. Rien ne serait plus dangereux, en effet, que d'envisager la suite des choses de manière résignée.* (...) *Il nous appartient de dire que nous sommes prêts à relancer la pratique conventionnelle, mais que nous ne nous inclurons pas dans des négociations à la baisse, que ce soit sur le quantitatif – pouvoir d'achat par exemple – ou sur les droits des salariés. »* Il s'agit bien pour les syndicats du cœur du débat.

Si elle a évité, elle aussi, toute consigne de vote, la CGC s'est montrée plus critique pour le PS que pour l'opposition dans ses jugements sur les programmes. M. Paul Marchelli a toutefois décelé *« une forte brise patronale »* dans la plate-forme RPR-UDF et, dans son livre *les Aventuriers de l'an 2000*, il a distingué des discours de l'opposition qui *« relèvent plus de la dogmatique idéologique que du réalisme ».* Sévère pour la classe politique, *« engluée dans la politique politicienne »*, il a souligné dans le même ouvrage que le PS avait déjà accompli son « Bad-Godesberg » (1) sans le dire. A la tête d'une confédérationdont les adhérents votent très majoritairement à droite, le président de la CGC n'entend pas se laisser entraîner dans une boulimie antiétatique dont les syndicats feraient les frais. Si le recul de l'Etat lui paraît souhaitable – et même impératif, – il doit s'opérer au profit d'un développement de la politique contractuelle. Or rien dans le discours actuel de M. Yvon Gattaz – qui attend du nouveau pouvoir qu'il applique toutes les mesures revendiquées par le CNPF sur l'emploi – ne laisse espérer que cela soit aussi la volonté du patronat.

Négociation ou turbulences

Président de la CFTC, M. Jean Bornard est lui aussi à la tête d'une confédération dont les adhérents votent en majorité pour l'opposition. Or, paradoxalement, et sans donner, comme à l'accoutumée, de consignes de vote, la CFTC a multiplié les mises en garde au RPR et à l'UDF pour qu'ils renoncent à toute tentation *« ultra-libérale ». « Gardez-moi de mes amis... »*, semble dire M. Bornard, inquiet par les propositions sur la liberté de licenciement, le SMIC, la protection sociale ou le rôle des syndicats. Sans illusions, les confédérations savent qu'un changement politique ne se fera pas avec elles. Mais elles souhaitent qu'il ne se fasse pas contre elles... Un renouveau de la négociation serait aussi le meilleur moyen d'éviter l'apparition de turbulences sociales.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Lors d'un congrès extraordinaire à Bade-Godesberg en 1959, le parti social-démocrate ouest-allemand avait renoncé à abolir le capitalisme. Abandonnant toute référence au marxisme, il s'était rallié à l'économie sociale de marché.

Le défi des retraites

Le gouvernement issu des prochaines élections a des chances de bénéficier d'un répit pour la protection sociale. La « bombe à retardement » redoutée l'été dernier prend aujourd'hui des allures de pétard mouillé : l'excédent enregistré fin 1985 par le régime général de la Sécurité sociale, quel qu'en soit le montant réel, a mis celui-ci en meilleure position pour l'année 1986. Les perspectives de reprise consécutive à la baisse du pétrole et du dollar laissent espérer un supplément de recettes (par une progression des salaires, voire par un freinage, sinon une régression, du chômage).

Mais il ne s'agit que d'un sursis de durée incertaine, face à un défi majeur. En témoigne le débat qui a continué jusqu'au dernier moment à l'intérieur du gouvernement Fabius sur la nécessité – ou non – d'un relèvement de cotisation pour faire face au déficit « structurel » de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse : passé de 0,7 milliard de francs en 1981 à 8 milliards en 1985, celui-ci atteindra au minimum 9 milliards en 1986. La pause de 1984 (– 1,7 milliard de francs) n'a été obtenue que par l'augmentation d'un point de la cotisation cette année-là.

C'est en effet la croissance des dépenses de retraite qui constitue le défi majeur des années à venir pour la protection sociale – et pas seulement pour le régime général. Déjà, de 1960 à 1983, le poids des retraites dans le PIB (produit intérieur brut) a presque doublé. Une tendance « lourde » constatée aussi dans la plupart des pays de l'OCDE, notamment après 1975. En France, elle a résulté surtout de l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions, l'abaissement de l'âge de départ ne faisant que sanctionner et accentuer ce mouvement. Le pourcentage du PIB, qui atteint aujourd'hui environ 12 %, comparable à celui de la RFA, reste inférieur à celui de l'Italie.

La tendance va continuer avec l'augmentation du nombre des personnes âgées et l'allongement de la durée de vie – comme celui des carrières validées. Selon les projections du commissariat au Plan, à économie constante, si l'on ne change pas le système, il faudra relever de 20 % les cotisations de retraite d'ici à l'an 2000, et encore plus dans les vingt années suivantes, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby boom* (1). La plupart des pays industrialisés se trouvent dans une situation comparable.

Pour répondre à l'augmentation des dépenses, on a relevé depuis quinze ans de près de 60 % le taux de cotisation de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse ; les régimes de retraite complémentaire (ARRCO) l'ont augmenté de 15 % (2). Peut-on aller plus loin encore en période de croissance économique ralentie ?

Le recours à la capitalisation, utilisé dans plusieurs pays comme le Japon ou la Suède pour consolider les régimes de retraite, est assez souvent évoqué pour établir un « troisième étage » de la retraite (après une pension de base et une pension proportionnelle au revenu). En France, il ne serait que d'un apport marginal. En effet, pour que la capitalisation puisse apporter au bout de cinquante ans l'équivalent des retraites actuelles, il faudrait, selon l'économiste André Babeau, augmenter de 20 % les cotisations dès maintenant et pour longtemps (3).

On ne peut donc y trouver qu'un moyen de réorienter l'épargne, un complément à la retraite pour ceux qui disposent d'un revenu suffisant : les cadres. Cela explique la prudence de l'opposition sur ce point, malgré son idéologie libérale et son éloge de la « prévoyance individuelle ». M. Bérégovoy n'y était d'ailleurs pas hostile – sans aller jusqu'à prévoir des mesures fiscales spécifiques. Et certains syndicats l'accepteraient sur cette base limitée.

> *Pour la protection sociale, le statu quo peut être maintenu en 1986, mais l'augmentation du nombre des retraités pose un problème à moyen terme.*

Payer plus longtemps

Il semble donc inévitable de toucher au système, même si l'on en consolide le financement. Les réformes décidées ou en préparation dans plusieurs pays, comme les Etats-Unis, le Japon, l'Espagne ou l'Autriche, jouent à la fois sur le financement, le montant des prestations et l'allongement de la durée de cotisation et sur un relèvement de l'âge de la retraite d'ici quinze à vingt ans – directement et progressivement comme aux Etats-Unis ou par l'intermédiaire de la durée de cotisation, comme au Japon. Elles visent à une stabilisation du montant moyen des retraites, voire à une certaine réduction du taux de remplacement du revenu d'activité.

Dans le même sens vont les propositions de M. Gilles Johanet, ancien conseiller de M. Mauroy à Matignon, qui préconise d'augmenter la durée de cotisation nécessaire à une retraite à taux plein parallèlement à l'espérance de vie (4). Les réflexions menées aujourd'hui autour du commissariat du Plan (comme déjà pour la préparation du IXe Plan) visent aussi à renforcer le lien entre le montant des cotisations et la retraite, et à distinguer entre une retraite proportionnelle au revenu et des éléments *« non contributifs »* (pensions de réversion, périodes de chômage ou service militaire, etc.) dont le financement relève de la solidarité.

Autre nécessité : réduire les avantages (âge de départ, montant des pensions, taux de remplacement du salaire d'activité ou conditions de réversion, etc.) dont bénéficient certains régimes de retraite, notamment dans le secteur public (« régimes spéciaux »), tout en n'assurant parfois leur équilibre que par l'aide d'autres caisses (à travers des mécanismes de compensation démographique) ou du budget de l'Etat (donc de la collectivité nationale). Dans le secteur public, ces avantages sont présentés comme la contrepartie de conditions de travail pénibles ou de rémunérations moins élevées. Mais les sujétions ont parfois disparu, les avantages ont été étendus à d'autres catégories, les différences de rémunérations sont en grande partie gommées si l'on tient compte de la totalité du « salaire indirect » (cotisation « patronale » incluse), et ce qui en reste est compensé aujourd'hui par la garantie de l'emploi, un avantage non négligeable.

Harmoniser les régimes

Pour les retraites complémentaires du secteur privé (ARRCO), l'harmonisation proposée par les syndicats a été refusée par le patronat. La situation des « régimes spéciaux » a été évoquée avec une prudence de chattemite par le Livre blanc gouvernemental sur la protection sociale en juin 1983, mais personne n'a osé aller plus loin. Sur l'évolution générale des retraites, le gouvernement s'est contenté de mesures financières à court terme, comme l'indexation des pensions du régime général sur les hausses de salaires à venir et non sur celles du passé. Mme Dufoix n'est pas allée au-delà de quelques phrases laissant entendre que l'âge de la retraite ne pourrait toujours rester à soixante ans.

L'exercice est, il est vrai, difficile : la retraite à soixante ans présentée, à bon droit, comme un des « acquis sociaux » du gouvernement de gauche, n'a pas encore produit tous ses effets. Et comment prévoir – et faire comprendre – un allongement de la durée d'activité quand on compte 2400000 chômeurs ? Or, une réduction, sans doute inévitable, du « rendement » des retraites ne peut être acceptable par rapport à l'« âge d'or » actuel que si elle s'effectue au moins sur une génération, pour ne léser ni les retraités ni les « retraitables » actuels.

Les réformes décidées au Japon, en Espagne ou aux Etats-Unis ont pu être acceptées parce qu'elles apportaient en même temps une consolidation et un élargissement du système de retraites. En France, où le maintien des avantages acquis est un dogme, quel avantage peut-on accorder en échange, hormis une assurance de la pérennisation des retraites par répartition ? La CFDT, par exemple, a proposé, comme la CGT en 1981, d'accorder dès maintenant la retraite à taux plein sans condition d'âge au bout de quarante années de cotisation : la mesure, avantageuse aujourd'hui, pourrait faciliter un report de l'âge de départ à la retraite à mesure que s'élèvera l'âge d'entrée en vigueur dans la vie active, mais elle risque de ne jouer qu'à très long terme.

L'opposition, elle, exception faite de quelques personnalités comme M. Jacques Barrot ou, plus récemment, M. Raymond Barre, s'est montrée beaucoup moins prolixe sur les retraites que sur la santé ou la famille. Et tout aussi prudente que le gouvernement. La proposition de « retraite à la carte », contenue dans la « plate-forme commune » risque d'avoir peu d'effet, si l'on en croit les exemples étrangers. La majoration des pensions pour ceux qui retardent leur départ à la retraite promise par le RPR, pourrait, elle, s'avérer coûteuse à terme.

Pourtant, une réorganisation de l'ensemble des retraites paraît inévitable à moyen terme, si l'on veut éviter d'avoir à la fin du siècle à accroître brutalement les cotisations ou à réduire les prestations. Au-delà du problème du financement, il s'agit d'un équilibre, difficile, entre les générations, entre les revenus des actifs et ceux des retraités, comme entre les charges des entreprises et le revenu des salariés. *« Les retraites ne peuvent pas se porter mieux que l'économie »*, souligne M. Emile Boursier, président de l'Association générale des institutions de retraite des cadres. Les retraités non plus ?

GUY HERZLICH.

(1) *Faire gagner la France*, Hachette-« Pluriel », 1986. La hausse nécessaire atteindrait 50 % vers 2025.

(2) En modifiant le « taux d'appel » de la cotisation.

(3) *La Fin des retraites*, Hachette-« Pluriel », 1985.

(4) « Contes et mécomptes de la protection sociale », *Revue politique et parlementaire*, diffusion PUF, 1986.

Epargne : une fiscalité devenue anarchique

Dans son maelström de déréglementation financière, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, aura volontairement ignoré deux problèmes brûlants : la tarification des services bancaires (chèques, notamment) désormais indispensable, et la réforme d'une fiscalité de l'épargne devenue totalement anarchique. Ces problèmes étaient, sans doute, trop dangereux à traiter en période électorale, mais ils vont devoir être réglés par le prochain gouvernement, quelle que soit sa couleur politique.

En ce qui concerne la fiscalité de l'épargne, elle repose sur deux piliers : l'exonération des revenus de l'épargne populaire (livrets A des caisses d'épargne, livrets bleu du Crédit mutuel, LEP, CODEVI) et le traitement préférentiel accordé aux revenus des placements à long terme (obligation), qui bénéficient d'un prélèvement forfaitaire de 26 %, après abattement à la base de 5000 F. Tous les autres placements, essentiellement à court et moyen termes (livrets B des caisses d'épargne, bons de caisse, bons à trois et cinq ans) sont assujettis à l'impôt normal sur le revenu, avec, en option, des prélèvements forfaitaires, mais beaucoup plus élevés (46 % et même 52 % en cas d'anonymat).

Tout ce système est vicié à la base par l'apparition de nouveaux produits comme les SICAV et fonds communs de placement à court terme, qui offrent la rémunération des placements de longue durée (obligations) avec une possibilité de détention très courte et un régime fiscal extrêmement avantageux. Ainsi, la plus importante de ces SICAV, UNIVAR, diffusée par le Crédit agricole, pour ne pas créer d'inégalité entre les souscripteurs tout au long de l'année, ne détache pas de coupon, l'augmentation des cours en tenant lieu. En cas de revente, le souscripteur n'est taxable que sur la plus-value réalisée au tarif de 16 % et, pour autant que le montant annuel de la vente ne dépasse pas 265000 F, aucune taxe n'est perçue. Pour d'autres SICAV détachant des coupons, et qui sont dépourvues de droit d'entrée et de sortie, il suffit de vendre la veille du détachement du coupon et de le racheter le lendemain pour bénéficier du régime de la plus-value. Le résultat est que, pratiquement, la plupart des souscripteurs échappent à tout impôt.

On aboutit donc à ce paradoxe que les produits d'épargne de zéro à cinq ans sont plus lourdement taxés que des produits soi-disant à long terme mais mobilisables immédiatement, à revenu sensiblement plus élevé (10 % à 11 % pour le SICAV court terme contre 6 % pour les comptes sur livrets par exemple).

Ajoutons que la rigueur de la désinflation confère aux obligations un rendement réel qu'elles n'ont jamais eu (8 % à l'heure actuelle) et que la perte de rentrée fiscale sur les 180 milliards de francs de coupons qu'elles détachent préoccupe sérieusement la direction générale des impôts.

Une réforme ?

Pour toutes ces raisons, des voix s'élèvent pour réclamer une réforme. Dans l'opposition, l'idée est de rétablir l'égalité de traitement fiscal et d'unifier complètement le régime des placements, avec, soit un assujettissement à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement forfaitaire (33 %, 50 % ?) avec des aménagements et des étapes. Une autre idée est de ne plus pénaliser les revenus des capitaux à risque (actions), en les alignant sur les autres par doublement de l'avoir fiscal actuel, porté de 50 % à 100 %, ce qui aboutit à la neutralité de la taxation. Une dernière idée, enfin, est de supprimer tout ou partie des privilèges fiscaux accordés aux livrets de la Caisse d'épargne et du Crédit mutuel, qui n'existent pas à l'étranger.

Cela dit, la mise en œuvre d'une réforme ne sera pas simple. Pour le Trésor, la bonne tenue du marché des obligations – dont les émissions ont fait un bond formidable depuis cinq ans (plus de 300 milliards de francs par an à l'heure actuelle) – est absolument essentielle, pour les besoins de l'Etat et ceux de l'économie, et la remise en cause du prélèvement forfaitaire de 26 %, établi en 1965 et désormais bien admis chez les épargnants, serait dangereuse, sauf à boucher les trous les plus criants de la fiscalité (SICAV court terme). Quant à la suppression des privilèges fiscaux, elle risque de remettre en cause un des plus vieux circuits financiers du pays, celui qui draine les disponibilités vers le logement social (HLM) et les collectivités locales via les caisses d'épargne et la Caisse des dépôts. Déjà, le ralentissement de la collecte dans les caisses, dû à la fois à la baisse des taux d'épargne et à la concurrence des nouveaux produits (SICAV court terme, notamment) commence à perturber le fonctionnement de ce circuit.

En ce qui concerne le traitement fiscal des actions, deux thèses s'affrontent. D'un côté le fait de porter de 50 % à 100 % l'avoir fiscal rétablit la neutralité et supprime une ponction fiscale inique ; de l'autre, l'avoir fiscal à 100 % (solution à l'allemande) ne supprime pas l'inégalité de traitement fiscal au niveau de l'entreprise, qui peut déduire de ses bénéfices les coupons des obligations qu'elle émet, ce qui n'est pas le cas pour les dividendes qu'elle verse. Elle a donc intérêt à s'endetter au lieu d'augmenter ses fonds propres par augmentation de capital, mécanisme tout à fait pernicieux, comme on le sait. D'où la solution préconisée par le rapport Aubert au Conseil économique et social, à savoir admettre que les dividendes distribués soient déductibles du bénéfice imposable des sociétés et, en contrepartie, supprimer l'avoir fiscal. Une autre révolution.

FRANÇOIS RENARD.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Report «sine die» de la privatisation de British Airways

Le gouvernement britannique a annoncé, le 12 mars, le report *sine die* de la privatisation de British Airways (BA), tant que les tractations en cours entre Londres et Washington n'auront pas abouti à un accord sur les liaisons de l'Atlantique Nord. Le ministre des transports, M. Nicholas Ridley, a annoncé aux Communes *«avec grand regret»* que le gouvernement avait renoncé à fixer une date pour la privatisation de BA, la compagnie d'aviation britannique. Annoncée en 1979, la dénationalisation était attendue pour cet été après avoir été plusieurs fois repoussée. Londres s'inquiète des conséquences sur l'activité commerciale de BA que pourrait avoir la renégociation en cours entre Londres et Washington de l'accord dit «des Bermudes». Un accord fixe les conditions de concurrence sur l'Atlantique Nord. L'accord des Bermudes régit près du quart de l'activité de British Airways et lui assure 23 % de ses revenus. Selon le président de la compagnie nationalisée, Lord King, BA doit engager un ambitieux programme de modernisation de sa flotte, qui devrait lui coûter quelque 500 millions de livres par an, au cours des dix prochaines années. Le report de cette vente (qui devait rapporter près de 1 milliard de livres au Trésor britannique) est considéré comme un revers pour la politique de privatisation du gouvernement conservateur de Mme Thatcher. – (*AFP*.)

Les industriels français contestent les conditions du renouvellement de l'accord multifibres

Les industriels du textile ont contesté le mandat de négociation, donné le 11 mars, par le conseil des ministres de la CEE à la Commission, pour le renouvellement de l'AMF (accord multifibres), qui instaure des quotas à l'importation de textiles et de vêtements. Selon l'Union des industries textiles, *«le taux de croissance des importations en France des produits les plus sensibles est sans commune mesure avec l'évolution prévisible de la consommation textile nationale (évaluée à 0,3 % l'an), le cas le plus flagrant étant celui des filés de coton»*.

De son côté, le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur estime que l'accord intervenu entre les douze Etats-membres de la CEE est *«techniquement satisfaisant»*, étant donné la pression très forte de certains Etats-membres libre-échangistes. Ainsi, ont été acquis *«de haute lutte»* l'inclusion du coton dans la catégorie des produits sensibles, le maintien des quotas régionaux et le maintien, même l'amélioration, de la clause *«anti-bouffée»*, permettant d'éviter un remplissage trop rapide des quotas sous-utilisés.

PREMIER GROUPE FRANÇAIS D'AGENCES DE PUBLICITÉ

Eurocom resserre les liens entre ses filiales

Eurocom, premier groupe fançais d'agences de publicité, filiale à 45 % de l'Agence Havas, change de statut juridique : de société anonyme, il devient société à conseil de surveillance et directoire. Ainsi en a décidé une assemblée générale extraordinaire réunie le 10 mars. M. André Rousselet, PDG de l'Agence et d'Eurocom, devient président du conseil de surveillance et M. Bernard Brochand, vice-président directeur général d'Eurocom, devient président du directoire. Le plus important, dans le communiqué quelque peu énigmatique diffusé par le groupe, n'est pas là, mais dans l'approbation par ce nouveau conseil de surveillance, de «l'objectif de constitution d'un autre grand réseau international entre Eurocom et Bélier».

Dans la construction en pyramide d'Eurocom, Bélier est une filiale holding regroupant vingt-neuf agences de publicité, et son président, M. Claude Douce, devient vice-président directeur général du directoire d'Eurocom. Dans un deuxième temps, Eurocom, qui contrôle 45 % du capital de Bélier, en deviendra largement majoritaire. Ainsi Bélier devrait être mieux à même de s'associer avec un partenaire étranger, peut-être américain.

Havas-Conseil, autre holding filiale d'Eurocom l'a fait en prenant en décembre 1984 le contrôle de Marsteller, trente-troisième agence américaine filiale de Young and Rubicam, elle-même première agence des Etats-Unis. Havas-Conseil est donc devenu HCM, que préside M. Alain de Pouzilhac, lui même membre du directoire d'Eurocom.

Trois ans après la disparition de Jacques Douce (frère de M. Claude Douce), l'homme fort de la publicité chez Havas, qui avait créé Eurocom et sa structure «éclatée» en plusieurs dizaines d'agences concurrentes, M. Rousselet resserre ainsi les liens qui unissent les différentes composantes du premier groupe publicitaire français.

Le conseil de surveillance et le directoire seront complétés par un comité stratégique (que doit présider M. Bernard Brochand), et un comité financier. Une structure se met en place, où les responsables des holdings seront associés plus étroitement aussi bien au capital de leur propre affaire qu'à la gestion de l'ensemble. Cette structure doit certes faciliter le développement d'Eurocom dans le mouvement de concentration mondiale des agences de publicité. Elle a aussi certainement pour objectif de marquer de façon irréversible le devenir d'Eurocom, quel que soit le sort ultérieur de l'Agence Havas, dont l'Etat possède 50,26 % du capital. En particulier en cas de privatisation.

J. D.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ANNONCES CLASSEES

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

Rambuteau - Francs-Bourgeois 100 m², 5 P., soleil, charme 2e étage., 1.800.000 F., 60 m² agréable 2 pièces, 2e étage : 900.000 F. Tél. 42-28-73-44.

5e arrdt

34, RUE FER-A-MOULIN 2-3 P. à rénover, 4e et s/jardin Vendredi, samedi, 14 h à 18 h. 45-08-53-84 ou 80-80-54-84.

6e arrdt

DUROC, 35 m² Charmant studio, mezzanine cuis. équipée, 3e ét., sec. GARBI - 45-67-22-88.

7e arrdt

LA TOUR-MAUBOURG refait neuf, 2 pièces, tt cft 480.000 F. Tél. 45-67-68-18.

ALMA 440 m²

Luxe 8 p., superbes réceptions, 5 chbres, 5 sanitaires. DORESSAY 46-24-93-33.

8e arrdt

CHAMPS-ÉLYSÉES Beau 2 pièces, 60 m², 8e étage grand standing, vue, soleil GARBI - 45-67-22-88.

11e arrdt

PRÈS MARAIS LOFT AMÉNAGÉ

210 m² environ : 2.480.000 F 42-61-83-25, avant 17 h.

Bd. RICHARD-LENOIR 42 m² magnifique studio. Imm. réc. stand. 2e ét. sans v.-à-v. Téléphone : 45-67-22-88.

14e arrdt

PLAISANCE. Refait neuf. Style Rive Gauche. Duplex. récept. + 3/4 chbres. Tél. 45-33-29-17.

MONTPARNASSE-RASPAIL vrai 3 P., tt cft, état parfait 1.160.000 F. 43-22-61-35.

OBSERVATOIRE VD 80 m² LUXE

2 GRANDES TERRASSES

CHERCHE 110 m². 47-03-32-44.

15e arrdt

BIR-HAKEIM RÉCENT 4 PIÈCES. Balcon soleil. Tél. 45-33-29-17.

16e arrdt

PASSY

7 P., 280 m², galerie, gd salon, petit salon, salle à manger, 4 chbres, office, 2 s. de bns + service., immeuble standing. Prix 5.500.000 F

LERMS. 43-55-58-88.

TROCADÉRO (près), récent CALME, VERDURE, soleil, liv. + chbre, stand. 45-66-18-47.

18e arrdt

CAULAINCOURT

BEAU 4 P., tt cft + serv., stand. 1.400.000 - 42-54-71-89.

BUTTE-MONTMARTRE Ravissant 3 P., cuis. équipée bains, IMPECCABLE GARBI - 45-67-22-88.

4 PIÈCES. 690.000 F

Mo Marcadet, imm. pierre de taille, tt cft, asc., balcon Immo Marcadet 42-52-01-82.

20e arrdt

20e MÉTRO MARAICHERS Partic. vd dans zone rénovée imm. réc gd stand. au 1er étage s/ vaste terrasse, jardin. Vue dégagée. Beau studio entrée, cuis. ent. équipée, s. de bns. Nombx placards. Cave. Vendu cause départ 340 000 F. 43-70-58-83 après 19 h.

propriétés

81 VABRE. Vd mais. anc. pierre 2 pces, s. e. w.c./caves, gar., chf. cent., jard., 63-61-28-93.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. Paie comptant chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE

un logement avec ou sans cft ADRESSEZ-VOUS A

IMMO MARCADET 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Région parisienne

CHANTILLY, très agréable résidence. CFT MODERNE entre gare et centre ville

LOYERS SELON SURFACES 3 Pièces. 4.200 F + charges 4 P. 5.750, 6.000, 6.600 + ch. 5 Pièces. 6.600 F + charges AVEC CAVE ET PARKING

Téléphoner le matin SEGECO. 45-22-69-82 ou sur place, voir le gardien 21 BIS, AVENUE AUMONT.

locations meublées offres

Paris

VASTE 3/4 PIÈCES, 94 m². LOGGIA, PLEIN CIEL BOX 4.820 F net. Mini. 1 an Téléphone : 45-85-41-20.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

45-62-78-99.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

fonds de commerce

Locations

COTE D'AZUR Près de Grasse, bail à céder local 240 m² + appt et parking. Tél. : (1-16) 93-77-38-91 de 15 h à 19 h.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services : 43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

TRÈS RARE

METRO + RER + PARKING 690 m² 590.000 F. HORS TAXE

M.B. 45-02-13-43.

TRÈS INTÉRESSANT

GARE DE LYON 150 m². NEUF. PARKING. 180.000 F. M.B. 45-02-13-43.

immeubles

J.M. CLEMENT achète cpt tous IMM. dans Paris. 111 av. Victor-Hugo (75116). Téléphone : 45-53-60-36.

DÉFENSE

Immeuble indépendant charges réduites, parkings 700 m² rénovés 600.000 F. HORS TAXES M.B. 45-02-13-43.

IMMEUBLE INDÉPENDANT MÉNILMONTANT R. + 6. LOYER 120.000 F. M.B. 45-02-13-43.

maisons individuelles

Part. vd de village du Lubéron maison ancienne entretenue confort, chauffage, sanitaires 141 m² sur 2 niveaux, terrasse jardinet. 800.000 F. DIGEON 90-77-93-04, le soir.

manoirs

ALLIER, petit château 1830 tt cft, très bon état, 12 pces, gdes dépend., parc boisé 5 ha. Prix : 1 600 000 F. Doc/photos. M. Pezet, expert, 03500 SAULCET. Tél. 70-45-35-70.

domaines

Achète VASTE DOMAINE préférence Sologne ou région centre discrétion assurée Ecrire Havas Orléans no 204.458. B.P. 1519 45005 ORLEANS CEDEX.

viagers

LIBRE 2 P. cft 1er ét. imm. pierre 198 000 F cpt + 2 5680 F. Fme 90 ans. Cruz 42-66-19-00.

9e. Grd studio loué 1 400 F ms. rev. pour acq. 100 000 F cpt + 1 500 F. Hme 74 ans. Viagers Cruz 42-66-19-00.

emplois internationaux

LIBRAIRIE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE DANS VILLE UNIVERSITAIRE DU SUD-EST DE LA FRANCE cherche

DIRECTEUR (trice)

Ayant expér. de la gestion et de l'animation d'une équipe. Ecrire s. no 70899M, *le Monde publicité*, 5, rue de Monttessuy, Paris 7e.

OFFRES D'EMPLOIS

Organisme de formation, ch. PROFS D'ANGLAIS pour le 83-84. Tél. : 42-26-52-30.

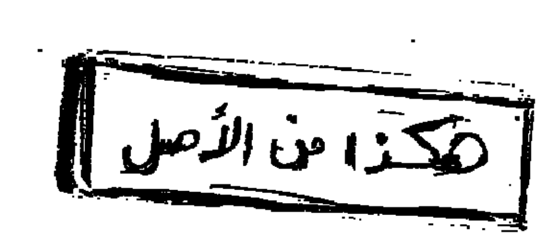
DEMANDES D'EMPLOIS

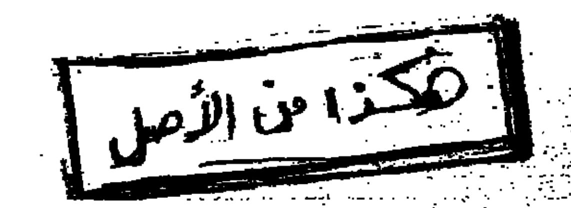
Ayant déjà travaillé pendant 6 mois dans une bibliothèque, les livres étant ma seule passion, J.H. 20 ans (lib. O.M.) rech. tt emploi stable dans une biblio., librairie, maison d'édition, etc. Ecrire M. TESSIER c/o CŒUR-JOLY, 254 rue des Pyrénées, 75020 PARIS.

Ingénieur 33 ans, trilingue, anglais, espagnol, 8 ans expérience étranger au niveau direction de filiale d'une multinationale pétrolière. Etudie toutes propositions offrant possibilité avenir France ou étr. Tél. : 85-31-11-95.

cours et leçons

Jeune femme, professeur diplômé de la SCHOLA CANTORUM, donnerait cours de piano (adultes et enfants) Téléphone : 43-41-26-08.





CONJONCTURE

LES EFFETS DE LA BAISSE DU PÉTROLE ET DE CELLE DU DOLLAR

Déflation ou prospérité ?

(Suite de la première page.)

Avant de tenter de donner à cette double question une réponse, il convient de se défaire de la fausse impression de certitude et de précision que peuvent donner les chiffres et les pourcentages cités à l'envi depuis quelques semaines, notamment (mais pas seulement) par les conjoncturistes officiels déjà mentionnés et l'ancien président de la République. C'est ainsi que celui-ci parle d'une *« économie »* pour la France de quelque 90 milliards de francs. Il s'agit là, en effet, d'une estimation fort plausible si l'on se réfère à la diminution probable de la « facture pétrolière ».

Cependant, M. Giscard d'Estaing, tout libéral avancé qu'il prétend être, reste en l'occurrence, comme beaucoup de ses contemporains du reste, prisonnier de schémas de pensée qui sont étrangers au fonctionnement d'une économie de marché. Ce n'est pas à proprement parler « la France » considérée comme une entité qui achète à l'étranger, c'est par l'intermédiaire des sociétés de raffinage, les utilisateurs. Parmi ces derniers figurent les entreprises. Leurs coûts de revient seront allégés d'autant. Mais si la concurrence joue, et sur les marchés difficiles que nous connaissons aujourd'hui elle pèse le plus souvent de tout son poids, et tout de suite, les entreprises devront plus ou moins ajuster en conséquence leurs prix de vente respectifs. A moindre débours correspondra une recette moindre. Ce n'est pas exactement ce qu'on appelle une économie.

Les véritables bénéficiaires, ce devrait être les consommateurs, à condition que les amis de M. Giscard d'Estaing n'imposent pas une taxe supplémentaire sur les produits pétroliers comme ils en ont l'intention. L'augmentation du pouvoir d'achat de la population devrait profiter aux entreprises françaises dans la mesure où le surcroît ne se portera pas sur d'autres produits importés. C'est là effectivement un facteur, potentiellement important, de croissance, mais d'autres considérations doivent encore être prises en compte.

Pour y parvenir, il faut encore dissiper une autre illusion implicite dans l'idée d'une « économie » de montant égal à la diminution de la fameuse facture. Les devises avec quoi sont réglés les achats de pétrole (et les autres produits en provenance de l'extérieur) ne sont pas prélevées sur une sorte de cagnotte qui se trouverait tout d'un coup créditée d'un surplus en monnaies étrangères équivalant à, mettons, 90 milliards de francs. Si la France achète pour moins cher, il y a de fortes chances que la valeur globale de ses ventes à l'étranger diminueront aussi — et partant ses entrées de devises — (ou bien, dans une perspective dynamique : progresseront moins vite).

Pourquoi ? la raison la plus évidente sera l'amputation du pouvoir d'achat de ses fournisseurs de pétrole qui sont aussi ses clients. *Grosso modo*, nous exportons vers les pays pétroliers un montant de biens (matériel d'équipement surtout) et de services égal à un peu plus de la moitié du montant des fournitures en hydrocarbures liquides. N'en concluons pas de façon trop mécanique qu'il faut s'attendre à un manque à gagner à l'exportation d'environ 50 % de la « manne » reçue. Il n'empêche que l'appauvrissement brutal des pays producteurs, dont plusieurs sont lourdement endettés (Nigéria, Mexique, Venezuela, Irak, Algérie, etc.), fera sentir son influence.

Le retour de la « surproduction »

Il n'est pas inutile de s'arrêter encore un instant sur l'inconvénient à raisonner comme s'il existait une Maison France, ou pour prendre un autre exemple, en l'occurrence plus significatif, une Maison Grande-Bretagne qui encaisse directement des revenus et engage pour son propre compte des dépenses. L'INSEE, malgré toute sa science, croit pouvoir isoler en Europe le cas de ce dernier pays sous prétexte qu'il est producteur de pétrole et qu'il aura donc à souffrir de l'évolution actuelle des cours. Insister trop lourdement sur cet aspect des choses, c'est faire bon marché du fait que, pour les industriels (et les ménages britanniques), peu importe la provenance du pétrole qu'ils consomment. S'ils le paient moins cher, les conséquences pour eux sont les mêmes que s'il était importé.

A analyser de manière moins sommaire les circonstances qui accompagnent aujourd'hui l'« antichoc » ainsi que la baisse du dollar et à les comparer avec celles qui influaient sur l'économie mondiale (dont l'économie française) du temps où se produisaient les deux « chocs » successifs, on prend de l'évolution en cours une vue sensiblement différente. La baisse du pétrole n'est pas un événement singulier. Elle participe du vaste courant de « désinflation » qu'il serait plus parlant d'appeler « déflation ».

> *La désagrégation de l'OPEP permet de voir à l'œil nu ce qui se passe dans l'économie mondiale.*

Les forces déflationnistes font sentir leur influence sur la plupart des marchés, internationaux et nationaux. Aucun accord de prix, aucun cartel, aucun barrage dressé, soit par les firmes privées soit par la puissance publiques ne leur résiste. L'ampleur de la chute des cours du pétrole a surpris. Elle n'est pas plus étonnante que l'effondrement du prix de l'étain qui a entraîné la déconfiture d'un accord international de stabilisation considéré comme le modèle du genre depuis plus d'un quart de siècle. Le marché de l'étain est fermé depuis le 24 octobre 1985, faute pour les pays consommateurs et les pays producteurs de s'entendre pour régler les dettes accumulées pendant les années passées à soutenir à contre-courant le cours de l'étain.

Faiblesse de la demande, c'est un facteur, économies d'énergie, c'en est un autre. Le plus décisif est encore autre chose. Les péripéties de la désintégration du système de défense de l'OPEP donnent la possibilité de voir à l'œil nu ce qui se passe sur de nombreux marchés : pressés par leurs créanciers, les producteurs (de matières premières, mais aussi de beaucoup de produits intermédiaires, tel l'acier, et même de produits finis, composants électroniques, etc.) cherchent à vendre à tout prix, au sens littéral du terme, leurs marchandises. Pour compenser la réduction de leurs recettes due à la baisse des cours, ils augmentent leur production.

Ils y sont d'autant plus enclins — là encore le cas du pétrole est « exemplaire », — qu'ils ont investi à tour de bras pendant la période d'inflation antérieure. Depuis 1980, le cours du cuivre est tombé de 1,5 dollar la livre-poids à quelque 62 cents ; entre-temps, le Chili a accru sa production de 80 %.

Autre domaine, même phénomène : une guerre des prix risque de se déclencher sur les lignes du Pacifique, les sociétés de navigation japonaises menaçant de se retirer de l'entente internationale constituée par les principaux armements afin, précisément, d'éviter entre eux une concurrence au couteau. C'est cela aujourd'hui la réalité de nombreux marchés : ils retrouvent le phénomène dit de la « surproduction » qui n'est que la conséquence des déséquilibres hérités de la période d'inflation antérieure. Dans un tel climat, il ne faut pas minimiser les risques que comporte l'effondrement d'un prix aussi important que celui du pétrole. Il peut contribuer à rendre irrésistible un mouvement généralisé de baisse des prix, précipitant des faillites retentissantes. Nous avons déjà plus que l'avant-goût de ce phénomène.

Pour résumer, on peut dire que la *déflation* des moyens de paiements due au puissant coup de frein donné à l'expansion du crédit bancaire tend à provoquer partout des ventes plus ou moins forcées de marchandises et de biens. D'où, dans de nombreux secteurs, un recul des cours. Cette déflation est le point d'aboutissement inéluctable de l'inflation, car c'est un fait d'expérience que celle-ci ne peut se poursuivre indéfiniment. Pourquoi ? Parce que l'inflation est créée par une expansion débridée du crédit et qu'il arrive toujours un moment où le jeu s'arrête, à cause des craintes suscitées par l'accumulation de l'endettement.

Une symétrie douteuse

Les deux chocs pétroliers avaient été précédés chacun par un formidable relâchement de la politique monétaire américaine, qui avait provoqué une baisse profonde du dollar. Ce n'est pas eux qui ont déclenché l'inflation. Ils en ont été une des manifestations les plus spectaculaires. Du reste, l'inflation se traduit par une hausse permanente des prix, alors qu'en bonne logique chacun des chocs pétroliers n'a pu que causer le passage à un palier supérieur du niveau général des prix. Si ces chocs ont eu sur l'économie un effet si violent, l'une des principales raisons est qu'ils ont soudainement mis hors service un grand nombre d'équipements, dont l'exploration cessait d'être rentable. La baisse non moins brutale d'aujourd'hui a une conséquence du même genre : de nombreux investissements engagés au cours des dernières années pour développer les énergies de substitution deviennent à leur tour une source de pertes. Dans les deux cas, l'ajustement est d'autant plus pénible que le changement de prix est brusque. C'est pourquoi il convient d'être prudent avant d'opposer systématiquement choc et antichoc.

Pour les pays d'Europe s'ajoute aujourd'hui une autre circonstance : leurs monnaies respectives se revalorisent à une allure accélérée l'égard de la monnaie internationale qu'est le dollar. Sous prétexte que cette revalorisation a pour effet d'abaisser le prix des produits importés, beaucoup soutiennent qu'elle amplifie en quelque sorte les bienfaits à attendre de la baisse du pétrole. La réalité est probablement différente. La hausse du franc, celle du deutschemark, etc., qui auront pour effet de renchérir sur le marché international la valeur des biens et services français et allemands, devrait peser sur les profits de nombreuses entreprises. Elle aura pour effet d'élever le coût de la main-d'œuvre européenne par rapport au coût de la main-d'œuvre américaine. Bref, il s'agit d'un phénomène globalement déflationniste, dont les conséquences pourraient toutefois être modérées si se confirme par ailleurs l'amélioration de la conjoncture (due au travail d'assainissement des années antérieures) menées en France, en Allemagne, etc.

L'expérience Reagan des années 1983 et 1984 montre du reste qu'une forte expansion économique n'est pas incompatible avec une monnaie nationale revalorisée (comme l'était à l'époque le dollar). Cependant, on doit se demander si la neutralisation des effets déflationnistes sur l'économie américaine du dollar cher n'a pas été obtenue par un moyen artificiel et à la longue très dangereux : le déficit budgétaire. Cette neutralisation n'a été, il ne faut pas l'oublier non plus, que très partielle car, même pendant les années de grande prospérité, des pans entiers de l'économie américaine dont l'agriculture (et bien sûr le pétrole) ont été comme sinistrés.

La tentation pourrait être forte, notamment en France, où une éventuelle dévaluation du franc n'atténuerait que très imparfaitement la hausse de notre monnaie par rapport au dollar, de rechercher sans le dire l'effet compensateur du côté d'un relâchement des disciplines budgétaires. Cela ne ferait qu'affaiblir à terme la position de la France. Il y aurait d'autant moins d'excuse à succomber à cette facilité que la conjoncture est en train de sérieusement se redresser en Europe, tandis qu'aux États-Unis le niveau de l'activité a de bonnes chances de rester plus soutenu que ne le laissent présager les derniers indicateurs. La baisse du pétrole n'est certainement pas la raison principale de cette amélioration. Elle pourrait cependant y contribuer.

PAUL FABRA.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

12 mars

Nette reprise : + 1,5 %

Au lendemain d'une baisse de 1,8 %, les trente valeurs négociées en séance du matin bondissaient mercredi de 2,75 % sous l'effet des importantes transactions effectuées sur des « blocs » de titres pour le compte quasi exclusif d'investisseurs institutionnels.

En séance officielle, le ton restait fermement orienté à la hausse mais dans une moindre proportion (+ 1,5 %). Screg, qui annonce en définitive, après audit comptable, des pertes consolidées supérieures à 1,7 milliard de francs pour 1985, gagne 4 %. Parmi les autres hausses les plus significatives, (+ 3 % à + 5 %), on relève Comptoir des entrepreneurs, Eurafrance, Bic, Esso, Elf-Aquitaine, Dumez, CFF et Eurocom. A l'inverse, Lyonnaise des eaux, Roussel, Europe I (dont Hachette s'est récemment assuré le contrôle), Crouzet et Primagaz sont en léger retrait.

Sur le marché obligataire, calme, la baisse générale des taux, largement escomptée, continue à se traduire dans les cours, tandis qu'à l'étage au-dessus, sur le MATIF, on avait traité plus de 2 100 contrats à la mi-séance, le dernier cours de l'échéance décembre 1986 ressortant ultérieurement à 106,60 (106,15 la veille).

La Chambre syndicale publiait les nouvelles modalités des offres concurrentes de Drouot et de Compagnie du Midi/AGP à propos de la Providence et décidait, par ailleurs, de suspendre la cotation de Radar, en liaison avec l'offensive judiciaire de M. Bidermann (voir « Autour de la corbeille »).

Sur le marché de l'or, le lingot gagnait 450 F, à 77 800 F, tandis que le napoléon se repliait de 4 F à 594 F. A Londres, le métal fin se traitait à 344,50 dollars l'once contre 341,65 dollars mardi midi. Dollar : 6,9790 F. Dollar-titre : 7,24/28 F.

NEW-YORK

L'explosion des transactions

Bien plus que les variations de l'indice Dow Jones des valeurs industrielles (lequel a simplement fléchi de 0,60 point, à 1 745,45 points, mercredi à Wall Street), ce qui a retenu l'attention des observateurs du marché new-yorkais, c'est le volume d'affaires qu'on y a traité. Plus de 210 millions d'actions ont finalement changé de mains (contre 236,5 millions la veille), ce qui témoigne de la persistance de l'intérêt que suscitent à la fois le « Big Board » et l'American Stock Exchange, où l'on frôle actuellement des niveaux également records.

Il faut dire que le Dow Jones a fluctué dans d'importantes proportions tout au long de cette séance au cours de laquelle on a enregistré des volumes d'affaires de plus de 2 millions de titres sur Beatrice Cos, American Telephone, Humana Inc. et IBM. A un moment, cet indice a même gagné jusqu'à 16 points avant de refluer à la fois sous l'effet de ventes bénéficiaires après la hausse extraordinaire de la veille (43 points), alors que les valeurs vedettes faisaient montre d'hésitation.

Cette orientation favorable (certains analystes voient déjà le Dow Jones à 1 900 ou 2 000 points à l'été prochain) est naturellement à mettre au compte de la combinaison d'une inflation modérée et de taux d'intérêt qui ont maintenant été ramenés à leur plus bas niveau depuis le début des années 70.

VALEURS	Cours du 11 mars	Cours du 12 mars
Alcoa	44 5/8	44 3/8
A.T.T.	23	23
Boeing	53 3/4	53 3/4
Chase Manhattan Bank	46 5/8	47 1/2
Du Pont de Nemours	72 5/8	72 5/8
Eastman Kodak	58 1/4	56 1/2
Exxon	54 3/8	55 5/8
Ford	72 1/2	72 1/4
General Electric	77 1/2	77
General Motors	80 1/2	78 7/8
Goodyear	33 3/4	34 1/4
I.B.M.	152 1/8	148 7/8
I.T.T.	44 1/8	43 5/8
Mobil Oil	29 3/8	29
Pfizer	58 7/8	55 7/8
Schlumberger	31 1/8	31 1/4
Texaco	29 1/8	29 1/2
U.A.L. Inc.	56 1/8	55
Union Carbide	19 1/2	19 3/8
U.S. Steel	23 3/8	23 1/2
Westinghouse	52 1/4	51 1/2
Xerox Corp.	71	71 1/2

AUTOUR DE LA CORBEILLE

NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A LA COB. – M. Patrick Mordacq, actuellement chef de mission chargé de contrôler les activités financières au Trésor, sera nommé officiellement, le 17 mars, secrétaire général de la Commission des opérations de Bourse (COB), en remplacement de M. Gérard de la Martinière. Celui-ci a été appelé à présider la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP), l'organe central du MATIF (Marché à terme d'instruments financiers).

ENVOLÉE DES BOURSES MONDIALES. – Suivant l'exemple de Wall Street, la hausse s'est étendue mercredi aux grands marchés boursiers mondiaux. A Londres, l'indice Financial Times a gagné près de 24 points pour inscrire un nouveau record à 1 350,7, tandis que Francfort faisait preuve d'une grande fermeté, imité par Amsterdam, Milan, Bruxelles et Sydney. En dépit de la détente observée mercredi soir à Wall Street, à Tokyo, l'indice Nikkei clôturait la séance à 14 373,49 yens, en augmentation de 135,36 points sur la veille.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 mars	12 mars
Valeurs françaises	119,2	120,5
Valeurs étrangères	107,1	106,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 mars	12 mars
Indice général	311,6	315,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 13 mars .... 8 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 mars	13 mars
1 dollar (en yens)	180,10	180,35

BOURSE DE PARIS Comptant — 12 MARS

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	255	257
A.G.F. (St Cent.)	7000	7000
André Roudière	246	247
Applic. Hydraul.	599	599
Arbel	98	99 90
Astorg	249	250
Avenir Publicité	1200	1200
Bain C. Monaco	560	538
Banque Hypoth. Eur.	390	386
B.G.L.	367	365
Blanzy-Ouest	505	....
B.N.P. Intercontin.	270	267
Bénédictine	3750	3800
Bon-Marché	441	423 40
Calf	738	715
Cambodge	319 80	....
C.A.M.E.	195	195
Campenon Bern.	203 50	228 70
Carbone-Lorraine	535	515
C.E.G. Frig.	548	540
Centen. Blanzy	1803	....
Centrest (Ny)	145	150 80 d
Cerabati	119 80	130 90 d
Chambourcy (M.)	1070	1072
Champex (Ny)	139	140
C.I. Maritime	493	475
Citram (B)	214	230
Clause	960	961
Cofradel (Ly)	547	....
Cogifi	441	455
Comiphos	384 20	400
Cie Industrielle	3495	3495
Comp. Lyon-Alem.	365	360 50
Concorde (La)	1728	1728
C.M.P.	17 25	17 95
Crédit (C.F.B.)	514	493 50
Créd. Gén. Ind.	1065	1100
Cr. Universel (Cie)	940	950
Créditel	176 60	178
Darblay S.A.	494	493
Darty Act. d. p.	1980	2095
De Dietrich	1220	1242
Delalande S.A.	1100	1100
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1095	1100
Didot-Bottin	669	661
Drag. Trav. Pub.	75 10	75
Eaux Bass. Vichy	1455	1440
Eaux Vittel	1000	980
Economats Centre	580	595
Electro-Banque	430	435
Electro-Financ.	854	884
Elf-Antargaz	313 40	307
E.L.M. Leblanc	566	570
Ernault-Bretagne	265	272
Entrepôts Paris	601	....
Epargne (B)	1550	1550
Europ. Accumul.	91	94 50
Eternit	1891	1905
Exor	2325	2410
Finalens	212	211
FPP	154	160 20 d
Fraiss.	665	....
Foncière (Cie)	560	560
Fonc. Agache-W.	700	700
Fonc. Lyonnaise	2850	2880
Foncina	412	414
Forinter	1050	1045
Fougerolle	105	105
France I.A.R.D.	485	505
France (La)	5000	5100
From. Paul Renard	840	840
GAN	10480	11350
Gaumont	700	....
Gaz et Eaux	2125	2150
Gévelot	339	....
Gr. Fin. Constr.	485	485
Gds Moul. Paris	397 30	380
Groupe Victoire	3800	3810
G. Transp. Ind.	325	302 60 o
Immindo S.A.	435	440
Immivest	331	330
Immobail	490	490
Immobanque	825	825
Immob. Marseille	7400	7700 d
Immofice	491 20	541
Invest. (Sté Cent.)	2758	2866 d
Jaeger	205	202
Lafitte-Bail	505	498
Lambert Frères	70	67 20
Lille-Bonnières	854	....
Locabail Immob.	820	785
Loca-Expansion	330	336
Locafinancière	455	455
Locatel	315	315
Lordex (Ny)	167	168
Louvre	1905	1949
Machines Bull	62	62 90
Magasins Uniprix	197	194
Magnant S.A.	132	130
Maritimes Part.	349	334
M.H.	96	96
Métal Déployé	396	400
Mors	190	188
Navil Worms	155	155
Navig. (Nat. de)	122	125
Nicolas	717	784 d
OPB Paribas	451	451
Optorg	183 40	190
Origny-Desvroise	293	....
Palais Nouveauté	580	569
Paris France	300	300
Paris-Orléans	250	254
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1654
Pathé-Cinéma	244	235 20
Pechiney (cert. inv.)	282	285
Piles Wonder	1040	....
Piper-Heidsieck	611	611
P.L.M.	247	245
Porcher	319 90	297 90
Providence S.A.	2770	....
Publicis	1824	1800
Raff. Souf. R.	220	220
Rhône-Poul. (c. inv.)	428	445 d
Ricqlès-Zan	140	136
Rochefortaise S.A.	218	207 30
Rochette-Cenpa	58 90	56 50
Rosario (Fin.)	210	220
Rougier et Fils	70 10	70
Sacer	248	226 10 o
Sacilor	25	24 50
SAFAA	250	....
Safic-Alcan	412	395 50
SAFT	1320	1370
Saga	290	285
Salins du Midi	428	425
Santa-Fé	175	177
Sasam	172	172
Sedoes	86 10	88 75
Saunier-Duval	38 10	38 80
Savoisienne (M)	133	139
SCAC	327	330
Senelle Maubeuge	525	525
S.E.P. (M)	218	217
Serv. Equip. Véh.	72	75
Sifi	92 20	86 o
Sicotel	426	426
Sintra-Alcatel	880	880
Sinvim	253	283
Siph (Plant. Hévéas)	317	315
SMAC Acieroïd	83 50	83
Sté Générale (c. inv.)	1087	1070
Sofal financière	1320	1348
Soffo	316	316
Soficomi	780	....
S.O.F.I.P. (M)	91	93 d
Sofragi	1010	1020
Souders Autog.	451	451
Sovabail	790	781
Speichim	125	130
S.P.I.	657	657
Spie Batignolles	538	550
Sucr. (Fin. de)-C.I.P.	1150	1140
Suméi	510	510
Taittinger	1835	1820
Testut-Aequitas	510	510
Tour Eiffel	492 30	512
Ufiner S.M.D.	530	525
Unibail	814	814
U.A.P.	2270	2270
Un. Imm. France	520	520
Un. Ind. Crédit	960	960
Usinor	7 15	7 10
U.T.A.	2698	....
Vicat	484	485
Virax	214	212
Waterman S.A.	440	442
Brass. du Maroc	124 30	124 70 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	880	1016 d
Akzo	460	458
Alcan Alum.	225	....
Algemene Bank	1698	1725
American Brands	569	550
Am. Petrofina	335	....
Arbed	515	....
Asturienne Mines	145	137
Bco Pop Espanol	207	225
Banque Morgan	530	536
Banque Ottomane	1138	....
B. Régl. Internat.	34480	34480
Br. Lambert	484	484
Canadian-Pacific	91 30	92 10
Commerzbank	930	....
Dart. and Kraft	346	360
De Beers (port.)	45 30	....
Dow Chemical	389	379
Dresdner Bank	1342	1380
Gén. Belgique	391	408
Gevaert	395	....
Glaxo	106 40	....
Goodyear	255	255
Grace and Co	369	....
Gulf Oil Canada	81	81
Honeywell Inc.	535	555
Hoogovens	225	....
I.C. Industries	332	330
Int. Min. Chem	240	233 20
Johannesburg	790	800
Kubota	12 80	12 80
Latonia	276	275
Mannesmann	910	....
Midland Bank Plc	52 80	52 50
Mineral-Ressourc.	62	61 50
Norsk	94 60	95 60
Olivetti	45	44 80
Pakhoed Holding	190 50	190
Pfizer Inc.	405	419
Procter Gamble	501	500
Ricoh Cy Ltd	35 20	35
Rolinco	211 20	220
Robeco	254	255 80
Rodamco	384 10	390
Saipem	21	21 50
Shell fr. (port.)	72	....
S.K.F. Aktiebolag	281	281
Sperry Rand	380 10	374
Steel Cy of Can.	142	135
Stilfontein	57 95	55 50
Swedish Match	237	255
Tenneco	288	....
Thorn EMI	48	50
Thyssen c. 1 000	520	....
Toray indust. inc	20 50	20 45
Vieille Montagne	862	882
Wagons-Lits	827	829
West Rand	29 75	26 50 o

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paternelle-R.D.	2350	2445 d
A.G.P. S.A.	1635	1620
Alain Manoukian	505	505
Asystel	190	198
BAFIP	975	985
B.I.P.	954	992
Bolloré Technologies	655	655
Calberson	520	525
Cardif	1981	2040
Cap Gemini Sogeti	1380	1410
C.D.M.E.	790	795
C. Equip. Elect.	265 40	264 80
C. Occid. Forestière	123	124
Dafsa	202	202
Dauphin O.T.A.	1590	1560
Devanlay	935	930
Deville	830	840
Drouot-Assurances	532	528
Editions Belfond	176 60	179 50
Elect. S. Dassault	805	810
Expand	307	309
Filipacchi	610	598
Guy Degrenne	845	845
I.C.C.	305	305
IN Informatique	408	408
Loca-Investissement	343	342
Manutan	410	410
Marlin Immobilier	510	510
Métallurg. Minière	184 90	180 10
M.M.B.	480	460
Navale-Delmas	691	672
Om. Gest. Fin.	311 10	310
Petit Bateau	280	280 50
Prestigaz	990	970
Rezal	910	910
St-Gobain Emballage	1100	1090
S.C.G.P.M.	215	220
Segin-Matra	810	800
S.E.P.	934	924
S.E.P.R.	1235	1200
Sofibus	274	276
Supra	770	770
Valeurs de France	317	316
Molex	333	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aucap	24	18 70
C.E.M.	....	....
Cochery	61 20	....
Coparex	340	345
Dubois Inv. (Custo.)	550	552
Hydro-Energie	270	....
Révillon	400	400
Rorento N.V.	138 80	139 10
Sopelem	....	....
S.P.R.	238	....
Ufimex	322	....
Union Brasseries	148 20	....

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 340
5 %	....	0 548
3 % amort. 45-54	....	1 841
Emp. 7 % 1973	7380	..
Emp. 8,80 % 77	125 50	7 088
9,80 % 78/93	102 50	6 551
8,80 % 78/86	100 02	2 194
10,80 % 79/94	106 50	5 622
13,25 % 80/90	109 40	10 273
13,80 % 80/87	107 20	5 596
13,80 % 81/89	111 70	2 155
16,75 % 81/87	110 55	8 444
16,20 % 82/90	123 20	2 619
16 % juin 82	124 10	12 142
E.D.F. 7,8 % 61	150 30	1 986
E.D.F. 14,5 % 80-92	113	10 297
Ch. France 3 %	151 80	..
CNB Bques janv. 82	102 30	2 098
CNB Paribas	105 20	2 088
CNB Suez	104 92	2 098
CNI janv. 82	102 20	2 098
CRH 10,90% déc.86	107 50	1 982

SICAV 12/3

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	616 26	601 23
Actions France	402 65	384 39
Actions sélectives	548 56	521 78
Aedificandi	601 86	574 66
A.G.F. 5000	451 01	440 01 ◆
A.G.F. ECU	1150 47	1139 08 ◆
A.G.F. Interfonds	430 36	419 86 ◆
A.G.F. OBLIG.	1103 23	1097 74 ◆
Agfimo	600 70	586 05 ◆
Aleti	231 90	221 38
A.L.T.O.	210 68	201 13
Amérique Gestion	410 84	392 21
Argonautes	355 03	338 93
Associc	1163 76	1163 76
Aurecic	1145 78	1112 41
Bourse-Investiss.	420 63	401 56
Bred Associations	2528 88	2521 12
Capital Plus	1568 52	1568 52
Columbia (ex W.I.)	811 06	774 28 ◆
Conventimmo	346 86	338 52
Cortal court terme	11553 08	11553 08
Cortexa	952 22	909 04
Credinter	422 23	403 08
Croiss. Mercure	2338 19	2270 09
Croiss. Immobil.	548 97	524 08
Croiss. Prestige	298 40	284 87
Déméter	12457 54	12457 54
Drouot-France	538 65	514 22
Drouot-Investiss.	952 51	909 32
Drouot-Sécurité	230 31	219 87
Drouot-Sélection	135 82	129 66
Ecufic	1107 31	1090 96
Elicoop Sicav	10845 26	10818 71
Energie	234 67	224 03
Eparcic	66023 93	65882 01
Eparcourt Sicav	7879 96	7860 81
Epargne Associations	25797 88	25720 54
Epargne-Capital	7358 31	7285 46
Epargne-Croiss.	1441 73	1376 35
Epargne-Industr.	661 14	631 16
Epargne-Inter	627 04	598 61
Epargne-Long-Terme	1607 61	1564 58
Epargne-Oblig.	202 71	197 28
Epargne-Unie	1095 53	1045 85
Epargne-Valeur	398 62	380 54
Eparoblig	1218 39	1215 90
Eurocic	9084 51	8872 56
Euro-Croissance	498 79	476 17
Europe Investiss.	1721 50	1643 44
Financière Plus	24527 43	24284 58
Foncier Investiss.	1030	983 29
Foncival	246 13	234 97
France-Garantie	314 31	313 68
France-Investiss.	524 73	500 94
France-Net	128 74	125 85
France-Obligations	437 30	432 97
Francic	346 27	330 57
Fructicapi	278 74	274 62
Fructidor	243 33	239 73
Fructifrance	683 15	668 49
Fructivar	75382 43	75194 44
Fructi ECU	530 95	530 95
Fructi-Première	12490 69	12306 10
Gestilion	61234 80	61082 09
Gestion Associations	141 64	138 19
Gestion Mobilière	657	627 21 ◆
Gest. Rendement	485 38	472 90
Gest. Sél. France	651 97	622 41
Haussmann Associat.	63820 40	63820 40
Haussmann court terme	60567 57	60567 57
Haussmann-Epargne	1276 40	1276 40
Haussmann Oblicrois.	61159 25	61159 25
Haussmann Obligation	1523 39	1454 31
Horizon	1122	1089 32
I.M.S.I.	567 76	532 47
Indo-Suez Valeurs	680 44	648 58
Ind. française	12691 18	12638 41
Interoblig.	11483 61	11041 84
Intersélect France	392 89	375 07
Intervaleurs Indust.	585 80	559 24
Invest. net	13637 75	13610 53
Invest. Obligataire	16455 28	16423 41
Invest. Placements	1057 71	1031 91 ◆
Japacic	136 45	130 28
Laffitte-crt-terme	125634 24	125634 24
Laffitte-Expansion	785 63	750
Laffitte-France	303	289 26
Laffitte-Japon	279 38	268 69
Laffitte-Oblig.	151 30	144 44
Laffitte-Rend.	211 01	201 44
Laffitte-Tokyo	1029 77	983 07
Lion-Associations	11242 45	11242 45
Lion-Institutionnels	23255 78	23197 79
Liocplus	68727 09	68048 62
Livret portefeuille	554 21	538 07
Méditerranée	134 62	128 52
Mondiale Investissem.	436 13	416 35
Monecic	57278 30	57278 30
Multi-Obligations	437 46	417 62
Mutuelle Unie Sél.	141 54	135 12
Natio.-Assoc.	6423 49	6410 67
Natio.-Epargne	14040 36	13901 35
Natio.-Inter.	1020 87	993 55
Natio.-Obligations	496 37	483 09
Natio.-Patrimoine	1271 69	1237 65
Natio.-Placements	61635 59	61635 59
Natio.-Revenu	1087 83	1067 26
Natio.-Sécurité	51060 71	51060 71
Natio.-Valeurs	674 90	644 30
Nord-Sud Développ.	1185 81	1183 42
Oblicoop Sicav	1395 34	1387 98
Oblilion	1068 07	1039 48
Oriens-Gestion	126 20	120 48
Paneurope	764 77	730 09
Paribas Epargne	14569 12	14510 08
Paribas Gestion	600 98	573 74
Parnasse-Valor	1088 12	1087 05
Patrimoine-Retraite	1535 39	1505 28
Phénix Placements	274	272 64 ◆
Pierre Investiss.	665 64	635 46
Placement crt-terme	66375 74	66375 74
Placement J	51419 52	51419 52
Priv'Association	21767 42	21767 42
Province Investiss.	454 78	434 16
Rentacic	162 64	160 24
Revenus Trimestriels	5788 11	5730 80
Revenu Vert	1139 53	1138 39
St-Honoré Assoc.	13297 02	13230 87
St-Honoré Bio-aliment.	594 81	567 84
St-Honoré Pacifique	431 35	411 79
St-Honoré P.M.E.	349 15	333 32
St-Honoré Réal	10971 02	10916 44
St-Honoré Rendement	12591 67	12529 02
St-Honoré Technol.	702	670 17
St-Honoré Valor	11508 57	11417 23
Sécuricic	10717 97	10707 26
Sécur. Mobilière	407 27	388 80
Sél. court terme	12532 76	12438 46
Sicavdan (Cardan BP)	748 33	736 30
Sicav-Associations	1297 53	1294 94
S.F.I. fr. et étr.	518 66	503 54
Sicavimmo	710 89	678 65
Sicav 5000	302 92	294 81
Silvafrance	456 73	444 51
Silvam	379 85	389 68
Silvarente	218 91	213 05
Silvinter	364 08	354 32
S.I.-Est	1215 61	1160 49
S.I.G.	873 38	833 39
S.N.I.	1144 26	1092 37
Solinvest	518 32	494 82
Sogepargne	376 21	361 65
Sogevar	986 94	942 19
Sogiter	1208 52	1153 72
Soleil Investiss.	461 15	440 24
Technocic	1160 72	1108 09
U.A.P. Investiss.	382 01	364 69
Uni-Associations	107 64	107 64
Unifrance	394 96	377 05
Unifoncier	1156 34	1103 90
Uni-Garantie	1309 25	1283 55
Unigestion	807 45	770 84
Uni-Japon	1163 05	1110 31
Uni-Régions	2220 97	2120 26
Unirente	2195 26	2123 08
Univer	182 07	182 07
Univers-Obligations	1367 91	1322 93
Valorem	462 02	450 75
Valoblig	56378 09	55819 89
Valorg	1382 45	1381 07
Valrail	73630 66	73657 10

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

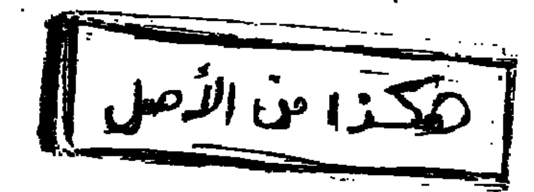
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	1585	1552	1555	– 0 63
3700	C.N.E. 3%	3805	3800	3890	– 0 13
1055	B.N.P.	1075	1073	1073	– 0 18
1132	C.C.F.	1085	1088	1088	+ 0 27
1890	Electricité T.P.	2129	2124	2124	– 0 23
1275	Renault T.P.	1380	1380	1380	....
1850	Rhône-Poul. T.P.	2026	2030	2030	+ 0 24
1287	St-Gobain T.P.	1282	1289	1289	– 0 23
1280	Thomson T.P.	1280	1291	1292	+ 0 15
390	Accor	377 50	375	374	– 0 92
1180	Agence Havas	1250	1310	1301	+ 4 08
630	Air Liquide	610	620	620	+ 1 63
910	Als. Superm.	939	939	939	....
300	A.L.S.P.I.	351	355 50	355 50	+ 1 28
450	Alsthom-Atl.	410 50	415	415 10	+ 1 12
1330	Arjom. Prioux	1365	1378	1379	+ 1 77
185	Aussedat-Rey	151	155	155	+ 3 31
1470	Aux. Entrepr.	1020	1010	1008	– 1 17
1200	Av. Dass.-Br.	1162	1170	1168	+ 0 51
475	Bail-Equipem.	485	485	480 10	– 1 01
855	Bail-Investiss.	950	950	950	....
1180	Cie Bancaire	1111	1125	1105	– 0 54
490	Bazar H.-V.	515	525	530	+ 2 81
385	Béghin-Say	384	380 10	384	....
275	Berger	320	325	325	+ 1 56
525	Bic	550	575	570	+ 3 63
806	B.I.S.	865	878	875	+ 2 33
1660	Biscuit (Géné.)	1895	1740	1740	+ 2 85
1650	Bongrain S.A.	1840	1630	1630	– 0 60
1100	Bouygues	949	955	955	+ 0 72
3380	B.S.N.	3318	3400	3370	+ 1 52
855	Carnaud	844	860	860	+ 1 89
3300	Carrefour	3280	3390	3383	+ 2 53
1300	Casino	1280	1300	1290	+ 3 20
1190	Casino A.D.P.	1130	1160	1180	+ 2 85
755	Cedis	810	780	780	– 3 70
1250	Cetelem	1237	1238	1238	+ 0 08
1430	C.F.A.O.	1677	1682	1690	+ 0 77
345	C.F.D.E.	361	362 40	362 50	+ 0 41
1100	C.G.I.P.	1030	1050	1050	+ 1 94
1100	Chargeurs S.A.	1125	1121	1120	– 0 44
64	Chiers-Châtill.	65 70	66	67 70	+ 3 04
685	Ciments franç.	705	720	715	+ 1 41
1500	C.I.T. Alcatel	1728	1760	1775	+ 2 71
420	Club Méditerr.	465	474	475	+ 2 15
189	Codetel	185 10	185 10	185 10	....
370	Colimeg	389	387	388	– 0 25
450	Coles	478	530	530	+ 10 87
235	Compt. Entrepr.	192 50	200	204	+ 5 97
390	Compt. Mod.	407	410	410	+ 0 73
1380	Créd. Foncier	1320	1370	1360	+ 3 03
470	Crédit F. Imm.	477	478 50	478 50	– 0 10
1470	Crédit Nat.	1360	1390	1394	+ 2 50
250	Crouzet	278	275	275	– 1 07
1790	Damart S.A.	1905	1940	1950	+ 2 36
2800	Darty	2690	2700	2699	+ 0 70
300	Dév. Rég. P.d.C.	319 80	311	311	– 2 75
430	D.M.C.	418	432	432	+ 3 34
1740	Docks France	1759	1760	1755	+ 0 28
1130	Dumez	1051	1088	1088	+ 3 52
1240	Eaux (Gén.)	1210	1210	1210	....
1890	Ecco	1900	1875	1960	+ 3 15
220	Elf-Aquitaine	210 20	217	220	+ 4 66
205	– (certific.)	206 50	206 50	209 90	+ 1 64
1830	Epeda-B-Faure	1700	1700	1700	....
2030	Essilor	2310	2385	2385	+ 3 24
385	Esso S.A.F.	379	391	390	+ 2 90
2590	Eurafrance	2705	2840	2830	+ 4 62
895	Eurocom	985	1010	1018	+ 3 35
1580	Euromarché	1690	1695	1695	+ 0 29
1120	Europe n° 1	1020	1010	1010	– 0 98
1600	Facom	1450	1488	1490	+ 2 75
800	Fichet-Bauche	780	773	773	– 0 89
250	Finextel	239	241 50	241 50	+ 1 04
380	Fives-Lille	415	419 90	419	+ 0 96
126	Fonderie (Géné.)	127 50	126 10	127 50	....
83	Fraissinet	117 10	117 50	117 50	+ 0 34
270	Francarep	272	275	275	+ 1 10
950	Fromageries Bel	981	986	986	+ 0 50
880	Gal. Lafayette	962	970	969	+ 0 72
425	Gén. Géophys.	432	438	438	+ 1 38
825	Gerland	850	868	868	+ 2 11
320	GTM-Entrepose	320 20	322	323	+ 0 87
540	Guyenne-Gasc.	578	574	574	– 0 69
1780	Hachette	1850	1955	1956	+ 5 67
640	Hénin (La)	619	642	640	+ 3 39
83	Imétal	83 10	83 20	83 80	+ 0 84
770	Imm. Plaine-M.	770	750	751	– 2 46
2900	Inst. Mérieux	3470	3300	3300	– 4 89
590	Intertail	620	620	620	....
1950	Intertechnique	1970	1970	1970	....
405	J. Lefebvre	560	598	598	+ 6 96
1180	Lab. Bellon	1240	1202	1201	– 3 14
950	Lafarge-Coppée	1000	1035	1010	+ 1
1310	Lebon	1375	1381	1381	+ 0 43
3020	Legrand	3000	3100	3110	+ 3 66
900	Lesieur	830	860	860	+ 3 61
580	Locafrance	566	562	560	– 1 06
1000	Locindus	986	964	984	– 0 20
975	L. Vuitton S.A.	967	975	975	+ 0 82
650	Luchaire	674	691	708	+ 5 04
1200	Lyonn. Eaux	1099	1080	1065	– 3 09
205	Mais. Phénix	202 50	205	208	+ 2 71
685	Majorette (Ly)	600	601	601	+ 0 16
104	Manurhin	105	105	105 50	+ 0 47
380	Mar. Wendel	391 90	394	394	+ 0 53
1410	Martell	1489	1465	1470	– 1 27
1560	Matra	1799	1795	1795	– 0 22
3180	Merlin-Gerin	2960	2994	2994	+ 1 14
2200	Michelin	2345	2400	2393	+ 2 04
5200	Midi (Cie)	5050	5150	5180	+ 2 57
385	Midland Bk S.A.	389	400	400	+ 2 82
580	M.P.C. Soleigas	530	530	530	....
60	M.M. Penarroya	61 50	61	61 10	– 0 65
1960	Moët-Hennessy	2102	2125	2129	+ 1 28
685	Mot. Leroy-S.	655	678	675	+ 3 05
87	Moulinex	66 20	66 95	66 10	– 0 15
825	Navig. Mixtes	780	799	798	+ 2 30
183	Nord-Est	178 60	178 50	178 50	– 0 05
500	Nordon (Ny)	510	525	525	+ 2 94
350	Nouvelles Gal.	463	475	476	+ 2 80
765	Occident. (Gén.)	832	842	842	+ 1 20
1310	Omn. F. Paris	1330	1340	1340	+ 0 75
200	Olida-Caby	208	208	208	....
470	Opfi-Paribas	485	480	480	– 1 03
3100	Oréal (L')	3175	3260	3205	+ 0 94
310	Papet. Gascogne	351	350	350	– 0 28
1420	Paris-Réescomp.	1578	1699	1699	+ 1 25
925	Pechelbronn	935	949	950	+ 1 60
1180	Penhoet	1161	1190	1190	+ 2 49
900	Pernod-Ricard	975	988	980	+ 0 61
99	Pétroles B.P.	103 50	105	105	+ 1 44
850	Peugeot S.A.	850	873	873	+ 2 70
108	Poclain	99	101	101	+ 2 02
1050	Poliet	1015	1040	1045	+ 2 95
720	P.M. Labinal	635	650	652	+ 2 67
1880	Presses Cité	2000	2050	2050	+ 2 50
1450	Prétabail Sic.	1500	1490	1490	– 0 66
480	Primagaz	478	478	478	....
485	Printemps	550	562	563	+ 2 36
1150	Promodès	1225	1250	1250	+ 2 04
285	Prouvost S.A.	266	265	265	– 0 37
610	Radiotechn.	625	620	620	– 0 80
2150	Redoute (La)	2165	2200	2185	+ 0 92
1450	Roussel-Uclaf	1425	1378	1378	– 3 29
1250	Roussel-C.N.I.	1150	1135	1141	– 0 78
3400	Rue Impériale	4250	4200	4202	– 1 17
220	Sade	227	235	235	+ 3 52
2420	Sagem	2780	2745	2745	– 1 08
340	St-Louis B.	445	450	450	+ 1 12
2100	Salomon	1985	1995	1995	+ 0 50
1250	Selvepar	1150	1170	1170	+ 1 73
625	Sanofi	656	680	672	+ 1 97
470	S.A.T.	500	490	490	– 2
485	Saupiquet Cie	582	564	564	+ 0 35
525	Schneider	536	533	528	– 1 30
137	S.C.O.A.	128	127 70	127 70	– 1
125	S.C.R.E.G.	117 20	121 10	121 80	+ 3 92
460	Seb	473	480	480	+ 1 47
435	Sefimeg	446 10	455	465	+ 1 99
1580	S.F.I.M.	1600	1670	1672	+ 4 50
58	S.G.E.-S.B.	63 50	63 60	63	– 0 78
420	Sign. Ent. El.	447	451	451	+ 0 89
860	Silic	859	859	859	....
530	Simco-U.P.H.	555	546	546	– 1 62
375	Simnor	355	350	350	– 1 40
1160	Skis Rossignol	1190	1180	1180	– 0 84
865	Siminco	868	851	861	– 0 80
182	Sodero	199	199 50	199 50	+ 0 25
1860	Sodexho	2045	2090	2060	+ 0 73
525	Sogerap	515	520	523	+ 1 55
1080	Sommer-Allib.	1100	1100	1100	....
515	Source Perrier	528	526	526	– 0 37
1440	Sovac	1450	1458	1458	+ 0 55
470	Strafor	440	449	449	+ 2 04
250	Synthélabo	270	289 90	283	– 2 59
550	Talcs Luzenac	623	625	625	+ 0 32
3050	Tél. Elect.	2950	2950	2950	– 0 33
980	Thomson-C.S.F.	917	939	936	+ 2 07
325	Total (CFP)	310	320 20	321 80	+ 3 80
78	– (certific.)	75	76 20	78 50	+ 2
95	Total France	106	110	109 50	+ 3 30
2450	T.R.T.	2435	2410	2450	+ 0 61
965	U.F.B.	1012	1018	1018	+ 0 59
905	U.I.S.	923	910	910	– 1 40
530	U.C.B.	565	565	565	....
580	Valéo	580	570	570	– 1 72
197	Vallourec	210	209 80	209 80	– 0 09
3620	V. Clicquot-P.	3540	3470	3470	– 1 97
595	Via Banque	602	620	618	+ 2 65
760	Elf-Gabon	763	752	755	+ 0 26
93	Amax Inc.	100	100	99 90	– 0 10
435	Amer. Express	487	490	490	+ 0 61
154	Amer. Teleph.	166 50	170 30	169 90	+ 2 04
101	Anglo Amer. C.	109 95	108 50	108 50	– 0 41
580	Amgold	563	560	560	– 0 53
930	BASF (Akt)	1049	1058	1058	+ 0 85
970	Bayer	1130	1137	1136	+ 0 53
185	Buffelsfont.	190 20	190 90	190 90	+ 0 36
23	Charter	25 15	25 30	25 40	+ 0 98
580	Chase Manh.	670	336	337	+ 0 59
215	Cie Pétr. Imp.	234	238 20	238 20	+ 1 79
46	De Beers	50 80	50 85	50 90	+ 0 19
2440	Deutsche Bank	2675	2719	2705	+ 1 12
73	Dome Mines	68 90	67 90	65 50	– 4 93
138	Driefontein Ctd	137 60	137	137 50	....
500	Du Pont-Nem.	629	539	539	+ 1 89
365	Eastman Kodak	416	428	425	+ 2 16
37	East Rand	41 20	40 80	40 80	– 0 97
250	Electrolux	278	285	285	+ 2 15
240	Ericsson	269 80	287	289	– 0 29
370	Exxon Corp.	381 50	392 50	390	+ 2 22
500	Ford Motors	534	534	534	....
....	Freegold	78 20	79 40	80 50	+ 2 94
91	Gencor	98 80	98 40	98 90	+ 0 10
535	Gén. Electr.	553	565	555	+ 0 36
355	Gén. Belgique	391	400	403	+ 3 06
575	Gen. Motors	590	584	584	– 1 01
49	Goldfields	50 50	50	49 70	– 1 58
40	GdMetropolitain	39 45	41 05	41 05	+ 4 05
90	Harmony	93 50	94	94	+ 0 53
28	Hitachi	29 05	29 25	29 25	+ 0 68
940	Hoechst Akt.	1073	1073	1073	....
91	Imp. Chemical	107 80	109 50	109 50	+ 1 57
99	Inco. Limited	113 50	114 90	114 90	+ 1 23
1130	IBM	1082	1105	1085	+ 0 27
285	ITT	309	322	318	+ 2 91
132	Ito-Yokado	132 50	134	134	+ 1 13
48	Matsushita	51	51	50 90	– 0 19
1070	Merck	1120	1129	1130	+ 0 89
720	Minnesota M.	726	748	748 c	+ 3 03
205	Mobil Corp.	201	211	211	+ 4 97
32880	Nestlé	33540	33990	33990	+ 1 34
122	Norsk Hydro	130	132 50	133 60	+ 2 69
....	Olfi	199 50	199	199	– 0 25
975	Petrofina	1041	1100	1101	+ 5 76
725	Philip Morris	778	794	790	+ 1 54
177	Philips	183 80	184	183 80	....
435	Quilmès	423 80	421 10	424	+ 0 04
655	Randfontein	665	674	674	+ 1 35
460	Royal Dutch	487	510	510	+ 4 72
59	Rio Tinto Zinc	63	64	64 40	+ 2 22
103	St Helena Co	103	102 10	102 10	– 0 87
210	Schlumberger	217	228	228	+ 5 06
69	Shell transp.	75	77 60	77 80	+ 3 46
2360	Siemens A.G.	2410	2385	2375	– 1 45
140	Sony	144 50	144 70	144 90	+ 0 27
145	T.D.K.	149 20	148	148	– 0 80
14	Toshiba Corp.	14 30	14 25	14 25	– 0 34
1010	Unilever	1102	1148	1135	+ 2 99
375	Unit. Techn.	389 20	404	404	+ 3 80
596	Vaal Reefs	621	620	620	– 0 16
315	Volvo	309 50	315 80	315	+ 1 77
290	West Deep	307 50	310	309	+ 0 48
485	Xerox Corp.	514	521	521	+ 1 38
1 58	Zambia Corp.	1 59	1 58	1 57	– 1 25

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 003	6 979	6 700	7 300
ECU	6 648	6 656	....	....
Allemagne (100 DM)	307 700	307 700	298	315
Belgique (100 F)	15 030	15 028	14 550	15 400
Pays Bas (100 fl.)	272 680	272 630	264 500	281
Danemark (100 krd)	83 200	83 270	79	85
Norvège (100 k)	97 600	97 570	94 500	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 200	10 302	9 950	10 650
Grèce (100 drachmes)	4 955	4 952	4	5 200
Italie (1 000 lires)	4 524	4 522	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	363 090	363 120	352 500	370 500
Suède (100 krs)	96 220	96 400	92 500	99
Autriche (100 sch)	43 870	43 875	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	4 880	4 894	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 688	4 690	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	4 997	4 991	4 780	5 180
Japon (100 yens)	3 880	3 878	3 760	3 950

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/3
Or fin (kilo en barre)	77400	77800
Or fin (en lingot)	77350	77800
Pièce française (20 fr)	598	594
Pièce française (10 fr)	450	.....
Pièce suisse (20 fr)	545	551
Pièce latine (20 fr)	491	483
Souverain	630	630
Pièce de 20 dollars	3420	3410
Pièce de 10 dollars	1770	1750
Pièce de 5 dollars	1150	.....
Pièce de 50 pesos	3230	3235
Pièce de 10 florins	528	528
Or Londres	341 65	344 50
Or Zurich	341 50	343 50
Or Hongkong	341 35	343 30
Argent Londres	5 61	5 61



Le Monde

L'HYPOTHÈSE DE LA DÉMISSION DU CHEF DE L'ÉTAT

L'art et la manière d'être présent dans la campagne

M. Lionel Jospin est catégorique : le président de la République n'a l'intention ni de se démettre ni de se soumettre. Le premier secrétaire du PS, qui, comme à l'ordinaire, a pris son petit déjeuner en compagnie du chef de l'Etat, mardi 11 mars, l'a affirmé mercredi 12 mars, à Grenoble. Mais il a aussitôt ajouté que, compte tenu des *« intentions politiques et institutionnelles »* de l'opposition, *« cela ne pourrait pas marcher »* entre M. Mitterrand et un premier ministre de droite.

Au mieux, M. Jospin prévoit donc un avenir complètement bouché pour l'exécutif, en cas de victoire de la coalition UDF-RPR. Au pis, il admet implicitement, sans le dire, que le chef de l'Etat devra se démettre, puisque la *« pagaille »* institutionnelle et politique n'est pas acceptable et que M. Mitterrand – *« monarque constitutionnel »*, selon sa propre expression – n'a pas l'intention d'être *« un président au rabais »*, enfermé dans un *« placard »*. Si le premier secrétaire du Parti socialiste a une autre idée de l'avenir du couple exécutif, il ne l'a pas exprimée.

Pour sa part, le chef de l'Etat a envisagé clairement, en privé, dans la période récente, l'hypothèse de sa démission rapide après les élections législatives au cas où l'opposition obtiendrait un large succès. Il l'a fait devant plusieurs de ses collaborateurs et de ses amis, dès la fin de la semaine dernière, et mardi 11 mars au cours d'un déjeuner qui réunissait à la fois des conseillers de l'Elysée et des personnalités extérieures.

Ainsi que *le Monde* l'a rapporté dans ses éditions du 13 mars, les interlocuteurs du président de la République ont considéré ces propos comme une hypothèse parmi d'autres, voire comme une volonté d'adresser indirectement un message de dramatisation aux indécis de la gauche.

M. Mitterrand, qui s'était interdit d'intervenir pendant la campagne officielle radio-télévisée, c'est-à-dire après son émission du 2 mars chez Yves Mourousi sur TF 1, reste ainsi très présent dans le débat électoral. D'autant plus présent que la campagne est jalonnée par la publication d'entretiens et d'interviews recueillis de longue date, dans *Globe* et *l'Autre Journal*. M. Mitterrand manifeste aussi sa présence par l'image : on l'a vu samedi à l'Elysée, où il recevait cinquante jeunes boursières ; dimanche à Lisbonne, lors de la cérémonie d'investiture de M. Mario Soares ; on devait l'apercevoir encore jeudi soir 13 mars à l'inauguration de la Cité des sciences de La Villette.

M. Mitterrand avait besoin, pour galvaniser l'électorat de gauche et une frange légitimiste de l'opinion, d'organiser les élections législatives comme un scrutin référendaire pour ou contre lui. Il l'a fait au Grand-Quevilly, le 17 janvier, en appelant en substance à « voter Mitterrand ». Mais il s'arrête au seuil de cette stratégie en laissant planer le doute ou la menace sur son éventuelle démission.

J.-Y. L.

L'escadre de la Méditerranée diffère son retour à Toulon

Le retour à Toulon de l'escadre française de la Méditerranée, réunie autour du porte-avions *Foch*, qui était partie pour un exercice devant Gibraltar et qui devait rentrer ce jeudi 13 mars à son port, a été retardé de quelques jours en raison des circonstances. Placée sous les ordres du vice-amiral d'escadre Alain Denis, l'escadre de la Méditerranée devrait continuer à patrouiller durant au moins deux jours dans la partie centrale de la Méditerranée, en attente des événements au Liban.

A l'issue d'une manœuvre, baptisée « Centurion », devant Gibraltar, l'escadre de la Méditerranée devait rentrer jeudi à son port d'attache de Toulon pour permettre aux équipages des navires qui la composent de participer aux élections législatives du dimanche 16 mars.

Cette escadre rassemble actuellement le porte-avions *Foch* et son groupe aérien, le croiseur lance-missiles *Colbert*, la frégate lance-missiles *Duquesne*, les frégates *Dupleix* et *Jean-de-Vienne* de lutte anti-sous-marine, deux avisos, le ravitailleur *Meuse* et des sous-marins dont un sous-marin nucléaire d'attaque.

A la date prévue, l'escadre ne s'est pas présentée à Toulon, où elle était attendue, et des informations de bonne source font état d'un ordre qui lui a été donné de demeurer en mer durant quelques jours supplémentaires dans la partie centrale de la Méditerranée, le temps que la situation à Beyrouth se soit clarifiée.

De source officielle, on ne fait aucun commentaire sur le retard ainsi apporté au retour de l'escadre à Toulon. On indique seulement que celui-ci sera échelonné dans le temps.

Selon les développements de la situation à Beyrouth, tout ou partie de l'escadre restera en mer ou regagnera sa base de Toulon. Il se pourrait, par exemple, que le *Dupleix* rallie le port en premier et que, s'il n'y a pas d'aggravation au Liban, le porte-avions *Foch* et son escorte soient à quai le samedi 15 mars. Ces mouvements de la flotte semblent témoigner du fait que l'état-major de la marine nationale, à la demande du gouvernement, s'est préparé à répondre à toutes les hypothèses.

UNE CENTAINE D'EXCLUSIONS AU PARTI SOCIALISTE

Le bilan est moins lourd qu'aux précédentes élections

Une centaine d'exclus (têtes de listes et colistiers), une dizaine de départements touchés par des phénomènes de dissidence, ainsi s'établit, *grosso modo*, le tableau des scories du processus d'établissement des listes socialistes pour les élections du 16 mars.

A la direction du PS, on estime qu'un tel bilan n'est pas aussi négatif qu'on aurait pu le craindre. Au total, le PS a exclu moins d'élus ou de militants que lors des municipales ou des cantonales précédentes, encore que l'exclusion d'un certain nombre de « figures » rende l'opération aussi douloureuse, voire plus. *« Nous avons,* dit-on au PS, *relativement bien maîtrisé ce mode nouveau d'élections. » « Si on raisonne bilan contre bilan,* lance M. Daniel Vaillant, membre adjoint du secrétariat national du PS chargé des fédérations, *le nôtre est globalement moins négatif que celui de l'opposition. »*

Pour l'essentiel, les exclusions sont concentrées dans les départements de Haute-Garonne, du Gers, de l'Ille-et-Vilaine, de Mayenne, de l'Orne, des Pyrénées-Orientales, du Bas-Rhin, de Haute-Savoie, de Tarn-et-Garonne, qui ont tous vu des socialistes, en désaccord avec leur direction nationale, établir des listes dissidentes, pour les législatives, pour les régionales, ou pour les deux.

Dans d'autres départements, comme le Gard ou la Manche, qui accueille M. Olivier Stirn comme tête de liste du PS, les socialistes ont réussi, à force de patience et de « missions » de dirigeants nationaux, à réduire les velléités de dissidence.

Toutes ces bavures n'ont pas la même portée symbolique. Ainsi ne regrette-t-on pas exagérément d'avoir eu à exclure M. Gérard Houteer (député de Haute-Garonne), qui fut le seul député socialiste à voter contre la peine de mort. M. Houteer a d'ailleurs perdu sur tous les tableaux : il ne peut déposer sa liste, car l'un de ses candidats est inéligible... D'autres cas sont plus douloureux. En Haute-Savoie, M. Robert Borrel, maire d'Annemasse, a été exclu pour avoir refusé la venue de M. Dominique Strauss-Kahn, dont l'élection devient très difficile. En Mayenne, il a fallu exclure les maires socialistes de Laval et de Mayenne, MM. André Pinçon et Claude Leblanc. En outre, le siège socialiste, qui était déjà difficilement gagnable, risque d'échapper à la fois au « parachuté » de la direction du PS, M. Jean-Paul Planchou, député sortant de Paris, et aux dissidents.

Encore le PS, en Mayenne et en Haute-Savoie, n'a-t-il à s'en prendre qu'à lui-même. La situation de l'Orne est plus rageante. Là encore, le siège socialiste risque d'être perdu (contrairement à la Mayenne, le PS avait un député sortant dans l'Orne, M. Michel Lambert, qui fait partie des exclus avec M. Pierre Mauger, maire d'Alençon), mais c'est M. François Doubin lui-même qui a voulu être candidat dans l'Orne. M. Jospin le rappelle d'ailleurs au président du MRG dans la lettre où il lui explique pourquoi il a renoncé à venir le soutenir, lundi 10 mars (*le Monde* du 13 mars).

Le respect de l'accord avec le MRG (auquel était tenu le PS, car il y jouait sa crédibilité) est à l'origine d'une autre dissidence symbolique : celle du député de Tarn-et-Garonne, M. Hubert Gouze, le maire de Montauban, exclu pour avoir refusé que M. Jean-Michel Baylet, président d'honneur du MRG, conduise la liste socialiste dans leur département.

Le département le plus dissident est le Bas-Rhin, puisque deux listes d'anciens socialistes s'opposent à la liste officielle. Le rocardien Alfred Muller, maire de Schiltigheim, a fait la sienne, mais il n'a pas été nécessaire de l'exclure, puisqu'il a pris les devants en démissionnant. M. Georges Hoffmann, ancien premier secrétaire fédéral, animateur du groupe Socialisme maintenu, a été exclu, ainsi que des membres de son groupe qui, dans divers départements, *se présentent sur des listes du* MPPT (trotskiste).

Une polémique larvée a opposé, ces derniers mois, les rocardiens aux autres socialistes, qui leur faisaient remarquer que la plus grande partie des dissidents viennent des rangs des amis de M. Michel Rocard. Dans l'entourage de l'ancien ministre, on rétorque qu'une telle présentation relève d'une simplification abusive. De son côté, M. Muller a affirmé, au moment de prendre sa décision, que M. Rocard ne l'a pas découragé, ce que M. Rocard lui-même conteste vigoureusement.

J.-L. A.

Sur le vif

Mariée en blanc

– Allô ! C'est toi ? C'est Nina. Tu peux pas savoir ce qui nous arrive ! Jean-Jacques est hors de lui.

– Qu'est-ce qui se passe ?

– Les enfants ont décidé de se fiancer.

– Quoi !

– Oui, figure-toi. Ils vivent ensemble depuis trois ans. Un bon boulot. Pas d'enfant. Ils s'entendent bien. Ça baignait. Et puis là, brusquement, les fiançailles, le mariage, enfin, la honte, quoi !

– Ça, t'as raison, c'est d'un grotesque... C'est sûrement une idée de ta fille, je vais te dire. Parce que son mec, je le connais, je l'ai vu deux ou trois fois, c'est pas pour te vexer, mais il est d'un conformisme, d'un bourgeois ! Et près de ses sous en plus. C'est pas le genre à tout foutre en l'air pour passer devant le maire. Minette, au contraire, je sais pas. T'as toujours eu des problèmes avec elle, rappelle-toi. Elle repique sa crise... L'opposition aux parents, tout ça...

– A vingt-quatre ans ? Non, c'est pas ça. Elle nous l'a annoncé très calmement hier à dîner. On parlait des unions libres justement. Il y en a plus d'un million. Et c'est là qu'elle a exigé des fiançailles dans les salons de l'Hôtel Lutetia et un mariage en blanc à Saint-Séverin. Tu te rends compte ! C'est la honte. Qu'est-ce qu'on va dire aux gens ? Ça va faire scandale.

– Comment ça a pu arriver ? Vous l'avez pourtant élevée dans...

– Absolument. Elle était libre comme l'air. Je lui ai donné la pilule à quinze ans. Aucune de ses copines n'a même imaginé de faire un coup pareil. Il y en a pourtant qui ont déjà des bébés. Non, je te dis, dans notre milieu, c'est une tache.

– Il n'y a pas que ton milieu. A la campagne, ils ne se marient pas non plus. Et dans la haute aristocratie, regarde le comte et la comtesse de Paris, ils divorcent, alors tu vois.

– Je ne sais vraiment pas quoi faire. Qu'est-ce que tu me conseilles ?

– Moi, je crois aux bonnes vieilles méthodes d'éducation. Si c'est comme ça, si elle veut vraiment se marier, menace-la de ne plus jamais la recevoir à la maison, elle et ses moutards légitimes.

CLAUDE SARRAUTE.

POUR DES PRÊTS FAUSSANT LA CONCURRENCE

Le Fonds industriel de modernisation est mis en cause par la Commission européenne

De notre correspondant

Communautés européennes (Bruxelles). – Les opérations de prêt du Fonds industriel de modernisation (FIM) (1) sont contestées par la Commission européenne. La semaine dernière, Bruxelles a lancé la procédure d'infraction – qui peut conduire la France devant la Cour européenne de justice – aux règles de concurrence de la CEE pour les crédits consentis à Perrier et à l'Européenne de brasserie (du groupe BSN).

Onze autres entreprises françaises (2) sont sur la sellette et devront prochainement faire également l'objet de recours contentieux. Les montants incriminés portent, dans certains cas (Peugeot et Renault notamment), sur plusieurs centaines de millions de francs.

La Commission avait donné son aval au régime des prêts du FIM à la condition qu'ils soient accordés pour des investissements visant la réduction de capacités de production, la diminution des disparités régionales, ou bien la réalisation de projets de recherche technologique.

Dans les quatorze dossiers instruits, la Commission estime, en l'état actuel de ses informations, que *« les investissements bénéficiaires apparaissent comme des mesures de modernisation pure et simple des moyens de production et que, dans ces conditions, les aides en question sont incompatibles avec le Marché commun »*.

Certains experts européens tentent de minimiser l'affaire en faisant valoir qu'en 1985 la Commission avait relevé au total, dans les Etats membres, deux cents cas d'infractions et que, finalement, seules une douzaine d'aides avaient été interdites, les autres ayant été autorisées moyennant quelques modifications des modalités d'octroi initialement prévues. Il reste qu'aujourd'hui la Commission, en contestant les interventions en faveur des grandes entreprises françaises, remet en cause le fonctionnement du FIM et peut-être même son existence.

MARCEL SCOTTO.

(1) Créé en 1983 par M. Fabius, le FIM accorde des prêts aux entreprises d'une durée maximale de dix ans, avec un différé de remboursement de deux ans, pour un montant pouvant aller jusqu'à 40 % des investissements.

(2) Peugeot, Renault, Thomson, Valéo, Jaeger, Bull, Merlin-Gérin, Hutchinson, Pechiney, Radio-Technique, Matra.

NOUVELLES BRÈVES

● *Explosions en Malaisie au Sabah.* – Plusieurs bombes ont explosé, ce mercredi 12 mars, en *début de matinée*, à Kota Kinabalu, capitale de l'Etat du Sabah (est de la Malaisie), dont deux dans des centres commerciaux. Aucune victime n'a été signalée, selon les premières informations. L'Assemblée de cet Etat, élue l'an dernier, a été dissoute le 26 février à la demande du premier ministre local, M. Joseph Parin Kitingan, dont le gouvernement a été mis en difficulté par la défection de plusieurs députés, passés dans l'opposition. – *(AFP.)*

● *Condamnation au Japon des auteurs du meurtre télévisé.* – Un tribunal d'Osaka a condamné, mercredi 12 mars, à dix et huit années de prison deux hommes qui avaient assassiné, en direct devant les caméras de la télévision, le président *de la maison* de commerce Toyota Shoji Co., accusé d'avoir détourné 200 millions de yens. Le juge a estimé que Atsuo Iida, propriétaire d'une petite usine métallurgique, et Masakazu Yano, un ouvrier du bâtiment, avaient agi *« sans préméditation »* et par sens de la justice plutôt que par intérêt personnel. Le 18 juin 1985, armés de baïonnettes, les deux hommes avaient pénétré dans l'appartement de Kazuo Nagano, auteur d'une énorme escroquerie. Quelque soixantes journalistes assistaient à la scène et les images des deux assassins ressortant couverts de sang de l'appartement avaient été largement diffusées. – *(AFP)*

● *Augmentation du nombre de détenus.* – Le nombre de détenus calculé le 1er mars est de 44 518, soit une augmentation de 0,38 % en un mois et de 1,17 % en un an. Le nombre de prévenus, c'est-à-dire de détenus en attente d'un jugement définitif, était de 21 778 le 1er mars, soit une proportion de 48,91 %.

● *Etain : règlement des contrats en suspens le 24 octobre.* – Le règlement de tous les contrats en cours sur l'étain à la Bourse des métaux de Londres (LME) a été effectué *« avec succès »* le 12 mars, au prix fixé de 6 250 livres la tonne, a indiqué, mercredi, un porte-parole du LME. Tous les opérateurs concernés ont reçu ou payé la différence entre ce prix et les prix à l'achat ou à la vente mentionnés dans leurs contrats, en attente depuis la suspension des opérations sur l'étain à Londres, le 24 octobre dernier. Les pertes des vingt-quatre compagnies qui avaient des contrats avec le Conseil international de l'étain, au prix originel de 9 000 livres la tonne, sont estimées à environ 180 millions de livres. Sur le marché libre de Rotterdam, le métal a été négocié à 4 800 livres la tonne, soit 150 livres de moins que la veille.

Bourse du matin

EFFRITEMENT

Au lendemain d'une séance qui avait vu les actions françaises progresser de 1,41 %, les trente valeurs cotées ont cédé 0,26 %, jeudi matin, dans des transactions calmes. Seul mérite d'être signalée la légère hausse (+ 2 %) de l'Agence Havas.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 13 MARS

Indicateur de séance (%) : – 0 26

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	374	379	378
Agence Havas	1301	1301	1330
Air Liquide (L')	620	620	615
Alsthom	415 10	413	413
Bancaire (Cie)	1105	1090	1100
Bongrain	1630	1630	1630
Bouygues	965	960	940
B.S.N.	3370	3340	3370
Carrefour	3363	3360	3345
Chargeurs S.A.	1120	1110	1116
Club Méditerranée	475	469	467
Dumez	1088	1080	1080
ELF-Aquitaine	220	217 50	219
Essilor	2386	2385	2380
Lafarge-Coppée	1010	1010	1005
L. Vuitton S.A.	975	971	975
Michelin	2393	2420	2420
Midi (Cie)	5180	5200	5240
Moët-Hennessy	2129	2129	2110
Navig. Mixtes	798	798	795
Oréal (L')	3205	3205	3200
Pernod-Ricard	980	985	987
Peugeot S.A.	873	869	860
Sanofi	672	672	673
Source Perrier	528	527	527
Télémécanique	2950	2940	2930
Thomson-C.S.F.	936	945	935
Total France	321 80	323	323
T.R.T.	2450	2450	2450
Valéo	570	569	564

A B C D E F G

Le numéro du « Monde » daté 13 mars 1986 a été tiré à 473 564 exemplaires

A Bayonne

CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT POUR QUATRE MEMBRES DE L'ETA

(De notre correspondant)

Bayonne. – Cinq ans de prison : tel est le verdict prononcé, jeudi 13 mars, par le tribunal correctionnel de Bayonne à l'encontre de quatre Basques soupçonnés d'appartenir à l'ETA (*le Monde* daté 2-3 mars). Il s'agit de Juan Lasa Michelena, Juan Ramon Martinez, Isidro Garalde et Agustin Bergarretche, arrêtés il y a un an sur la Côte basque et qui ont été reconnus coupables de participation à association de malfaiteurs, détention d'armes et de faux papiers.

Les quatre hommes avaient été arrêtés suite à la découverte dans une villa d'Anglet de deux presses servant à fabriquer des grenades. Le tribunal a reconnu qu'il s'agissait là d'une *« base logistique pour la fabrication d'explosifs et l'élaboration d'attentats à commettre en Espagne »*.

La défense, pour qui ce procès était en fait celui de l'ETA *« que l'on voulait discréditer en la qualifiant d'association de malfaiteurs »*, considère qu'il s'agit là d'*« un exemple de justice collective qui n'a pas cherché à prouver la participation personnelle de chacun des prévenus »*.

Ph. E.